



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Débats de la Chambre des communes

Compte rendu officiel
(Hansard)

Volume 152 N° 055
Le mardi 18 novembre 2025

Présidence de l'honorable Francis Scarpaleggia

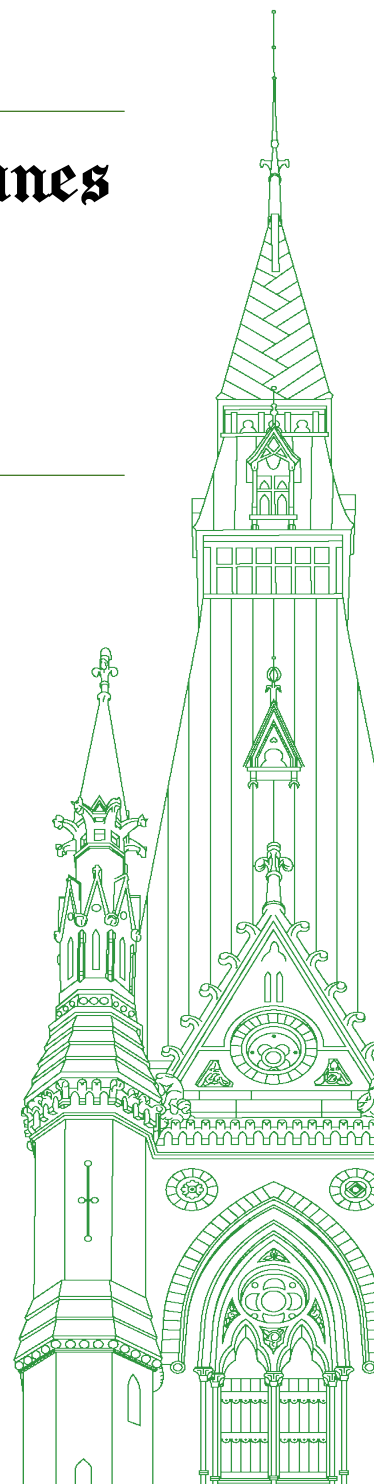


TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 18 novembre 2025

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

● (1000)

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

Jamie Schmale (Haliburton—Kawartha Lakes, PCC) propose que le projet de loi S-228, Loi modifiant le Code criminel (actes de stérilisation), soit lu pour la première fois.

— Monsieur le Président, je prends la parole pour présenter le projet de loi S-228, avec l'appui de la députée de Lethbridge. Il est identique au projet de loi S-250 amendé, que le Sénat a adopté à l'unanimité et qu'il a renvoyé à la Chambre des communes en octobre 2024.

Le projet de loi S-228 s'attaque sans détour à la stérilisation forcée et contrainte de femmes, de femmes autochtones et d'autres personnes marginalisées au Canada, une réalité odieuse qui perdure. En indiquant noir sur blanc dans le Code criminel que la stérilisation sans consentement constitue une voie de fait grave selon le paragraphe 268(1), nous enverrions un message limpide: de tels actes ne seront pas tolérés dans la société canadienne.

Je remercie du fond du cœur la sénatrice Boyer, dont la vision et le l'esprit rassembleur ont joué un rôle déterminant dans l'élaboration du projet de loi, ainsi que le sénateur Wells. Surtout, je rends hommage aux survivants. Certains d'entre eux sont avec nous à Ottawa aujourd'hui. Ils sont membres du Cercle des survivants pour la justice reproductive. Grâce à leur courage, à leur résilience et à leur action militante inébranlable, ces personnes ont jeté un éclairage sur la situation.

Si ce n'était de leur détermination et de leur volonté de se faire entendre, le projet de loi n'aurait pas été présenté aujourd'hui. Profitons de l'occasion pour l'adopter. Le moment est venu de passer à l'action pour protéger les personnes vulnérables, faire régner la justice et veiller à ce que pareilles atteintes ne se reproduisent jamais plus au Canada.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la première fois.)

PÉTITIONS

LES ARMES À FEU

Lianne Rood (Middlesex—London, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole pour présenter à la Chambre une pétition signée par des propriétaires d'armes à feu préoccupés par des lois adoptées précédemment et de nouveaux décrets qui ciblent les propriétaires d'armes à feu respectueux des lois.

Les pétitionnaires estiment que, loin de faire quoi que ce soit pour lutter contre la violence liée aux armes à feu, le projet de loi C-21 ne fait que multiplier les tracasseries administratives que doivent subir les Canadiens respectueux des lois. Ils soulignent également que le projet de loi ne fait pas grand-chose pour s'attaquer à la véritable source de la violence liée aux armes à feu, à savoir les gangs et le crime organisé.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'abroger les dispositions issues du projet de loi du C-21 et de consacrer davantage de ressources aux services de police afin qu'ils puissent lutter contre les sources d'armes à feu illégales.

● (1005)

LES DROITS DE LA PERSONNE EN INDE

Bob Zimmer (Prince George—Peace River—Northern Rockies, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour présenter une pétition au nom de Canadiens qui sont préoccupés par la protection des droits de la personne en Inde.

Les pétitionnaires demandent à la Chambre des communes de veiller officiellement à ce que tous les accords commerciaux avec l'Inde, dont l'Accord commercial des premiers progrès, l'Accord de partenariat économique global et l'Accord sur la promotion et la protection des investissements étrangers, contiennent des dispositions obligatoires sur le respect des droits de la personne, d'imposer des sanctions ciblées contre les extrémistes reconnus coupables d'incitation à la violence contre les minorités religieuses en Inde et, enfin, de promouvoir un dialogue mutuellement respectueux et mutuellement avantageux sur les droits de la personne au Canada et en Inde.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, si la question n° 282, à laquelle le gouvernement avait répondu initialement le 15 septembre 2025 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document contenant la réponse révisée du gouvernement serait déposé immédiatement sous forme électronique.

Le Président: D'accord?

Ordres émanant du gouvernement

Des voix: D'accord.

[Le texte des questions et des réponses est disponible sur le site Web des questions écrites.]

L'hon. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au Feuilleton.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDE DE DÉBAT D'URGENCE

L'EXTORSION AU CANADA

Le Président: Je désire informer la Chambre que j'ai reçu un avis de demande de débat d'urgence. J'inviterais le chef de l'opposition à prendre la parole pour une brève intervention.

• (1010)

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, disons qu'une personne hypothèque sa maison et prend des risques. La crainte de ne pas arriver à payer les factures la garde réveillée la nuit. Enfin, après tous ces efforts, elle réussit: sa merveilleuse entreprise qui emploie de 30 à 50 personnes poursuit sa croissance de jour en jour. Puis, soudainement, le téléphone sonne, et à l'autre bout de la ligne, quelqu'un menace d'incendier sa maison, de cribler de balles la chambre de ses enfants au milieu de la nuit ou de tuer ses employés si elle ne paie pas des millions de dollars à une gang. Cela semble un cas extrême, mais c'est maintenant devenu la norme.

En adoptant des politiques radicales fondées sur la libre admission et sur l'ouverture des frontières, les libéraux ont facilité l'arrivée de gangsters au Canada, leur accordant des visas de visiteur sans même vérifier leurs antécédents criminels. Les mesures législatives favorisant la remise en liberté des criminels que le gouvernement libéral a adoptées, comme le projet de loi C-5, qui a réduit la peine d'emprisonnement pour l'extorsion avec arme à feu, ont déclenché une crise de l'extorsion au pays. Pour mettre les choses en perspective, depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement libéral, le nombre de cas d'extorsion a augmenté de 330 %. En Colombie-Britannique, cette hausse est de 400 %. Dans la vallée du bas Fraser, elle est de 500 %. D'innombrables familles reçoivent des appels de menaces.

Il y a à peine quelques jours, j'ai fait la connaissance des fils d'un homme d'affaires de carrière prospère qui a été abattu sans pitié par des gangsters qu'il n'avait aucunement provoqués. Les gens sont terrifiés dans des localités telles que Surrey, dans le Nord-Est de Calgary et dans les quartiers d'Edmonton, de Brampton, de Windsor et d'ailleurs. Au cours de la fin de semaine, j'ai assisté à des événements de nombreuses entreprises où des dizaines de gens — et je le dis sans exagérer — m'ont dit qu'ils avaient reçu personnellement des appels de menace. Ils ne dorment pas la nuit, car ils craignent qu'une balle ne traverse la fenêtre de la chambre de leurs enfants, ou ils ont peur d'être abattus en sortant de chez eux.

Cette crise aurait pu être évitée, mais les politiques libérales l'ont provoquée. Les libéraux favorisent la libération d'extorqueurs, qui n'écopent que d'une peine légère. Ils permettent à des gangsters et des criminels de l'étranger de venir au pays en leur délivrant des visas de visiteur, exposant ainsi notre pays à la terreur. Après bien des pressions exercées par les conservateurs, ils ont finalement accepté d'interdire le gang Bishnoi, mais il était trop tard. Ils avaient déjà

laissé entrer ces gangsters au Canada parce qu'ils ne protègent pas nos frontières et que leurs politiques radicales sur l'immigration mettent en danger bon nombre des personnes arrivées ici légalement et légitimement.

À la lumière de ces faits et chiffres, nous n'avons d'autre choix que de conclure que l'extorsion au pays, imputable aux politiques libérales, constitue désormais une véritable urgence nationale. Les gens vivent dans la terreur, et il est honteux que les libéraux aient permis à cette crise de survenir et de prendre de l'ampleur. Il est déplorable que les collectivités mêmes qui ont accordé leur appui au Parti libéral soient maintenant celles qui souffrent le plus de la violence et du carnage engendrés par les politiques libérales.

Nous, les conservateurs, déclarons sans équivoque que, après 10 années de gouvernement libéral, le pays est aux prises avec une véritable crise de l'extorsion. Il nous faut tenir un débat d'urgence pour remédier à cette crise, et nous devons adopter un plan solide pour y mettre fin, de manière que les propriétaires de petites entreprises au Canada puissent recommencer à vivre leur vie, à créer des emplois, à servir leurs clients et à rendre la vie abordable de nouveau dans notre pays.

Notre plan est très clair. Il nous faut des peines d'emprisonnement obligatoires pour mettre les extorqueurs derrière les barreaux pour de bon; des frontières sécurisées pour les empêcher d'entrer au Canada et pour les en expulser, le cas échéant; et une loi claire sur la légitime défense pour que les gens puissent se protéger dans leur domicile contre des extorqueurs ou d'autres cambrioleurs.

C'est une situation d'urgence. Nous avons la réponse. Rétablissons la sécurité, la tranquillité et la paix dans nos rues.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le Président: Je remercie le chef de l'opposition de son intervention. Cependant, je ne suis pas convaincu que cette demande réponde aux exigences du Règlement pour le moment.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

[Français]

**LOI SUR LES MESURES DE RÉFORME CONCERNANT
LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CAUTION ET LA
DÉTERMINATION DE LA PEINE**

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 3 novembre, de la motion portant que le projet de loi C-14, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et la Loi sur la défense nationale (mise en liberté sous caution et détermination de la peine), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Christine Normandin (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole sur le projet de loi C-14, qui est un projet de loi quand même assez costaud, dont le contenu est aussi relativement large. On sent que c'est quelque chose qui intéresse quand même beaucoup la Chambre. Plusieurs projets de loi émanant des députés qui ont été déposés touchent de près ou de loin au même sujet que le projet de loi C-14. Je m'attends à ce que cela ouvre la porte à des débats fort intéressants, si ce n'est pas à la Chambre, à tout le moins en comité.

Ordres émanant du gouvernement

Le projet de loi C-14 vise, selon le ministre, à resserrer les règles entourant la liberté sous caution. Au passage, il y a aussi d'autres aspects du Code criminel, voire de la LSJPA, soit la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, qui sont touchés. Sans en faire une lecture exhaustive, parce qu'il y a quand même énormément de matériel là-dedans, je vais passer en revue certains aspects, mais, avant cela, je vais me permettre une mise en bouche, une contextualisation de la situation.

Contrairement à la croyance populaire, les détenus en attente de leur procès n'ont jamais été aussi nombreux aujourd'hui que dans le passé. Compte tenu des nombreux projets de loi visant à resserrer la mise en liberté sous caution qui ont été déposés, on pourrait croire que c'est la norme que les prévenus soient remis en liberté en attendant leur procès. À titre d'exemple, les détenus en attente de leur procès représentaient 64 % de la population carcérale au cours de l'exercice 2019-2020. Maintenant, pour l'exercice 2022-2023, on parle de 72 %, ce qui est un taux extrêmement élevé. Le Canada ne fait pas nécessairement très bonne figure, puisque le seul pays, sauf erreur, qui le dépasse, c'est les États-Unis qui, généralement, ne sont pas exactement un exemple à suivre. L'idée qu'un prévenu est systématiquement remis en liberté est donc une fausse croyance.

L'autre chose à retenir, c'est que le risque zéro de récidive d'un accusé n'existe pas. On a beau vouloir éliminer la possibilité qu'un acte criminel soit commis par une personne en attente de son procès, la seule façon d'y arriver serait de mettre en prison systématiquement tout le monde qui est accusé de quoi que ce soit, même de la plus petite infraction. On générerait fort probablement d'autres problèmes, notamment une surpopulation carcérale. Il ne faut pas perdre de vue l'idée qu'on qualifie souvent les prisons d'écoles du crime. Alors, on créerait davantage de problèmes potentiels que celui qu'on voudrait régler. Il faut donc garder tout cela à l'esprit.

Ce qu'il faut aussi éviter de faire, c'est de céder à la tentation de penser que les juges qui analysent le risque de récidive ne tiennent pas compte d'un paquet de critères lorsqu'ils déterminent si le prévenu qui se trouve devant eux doit être remis en liberté ou pas. On pense notamment aux antécédents criminels. Le juge fait l'analyse du dossier du prévenu. Il regarde aussi la nature des infractions. Un paquet de données sont prises en considération par les juges. Les juges ont une certaine latitude et il n'est pas certain qu'une personne sera remise en liberté aussi facilement. Il faut résister à la tentation de croire que les juges n'ont pas d'outils pour maintenir en détention les prévenus en attente de leur procès. Il faudra faire une analyse assez poussée du projet de loi.

J'aimerais quand même revenir sur des aspects généraux et donner quelques exemples de ce que le projet de loi contient. De façon générale, je le rappelle, la discrétion des juges est un élément central dans l'analyse qu'on doit faire du système de justice. Il faut peut-être que les députés se gardent une forme de réserve face à la tentation d'indiquer systématiquement aux juges ce qu'ils doivent faire et de leur lier les mains. Cela pourrait mener à des situations qui n'auraient juste pas de bon sens, mais qui les forceraient à faire des choses non souhaitées, simplement parce que les parlementaires ont tenté d'être plus prudents que ce que les personnes sur le terrain suggèrent.

• (1015)

Il y a des choses aussi qui risquent d'être contradictoires avec certaines dispositions du projet de loi. Par exemple, l'article 718 du Code criminel prévoit déjà comment on détermine la peine. Ce serait en contradiction avec un élément que le projet de loi couvre, à

savoir les peines consécutives. Dans un cas de récidive, on voudrait que la peine soit consécutive pour des éléments portant sur le même fait initial. Ça entrerait en contradiction avec le principe qui est établi à l'article 718 du Code criminel, qui prévoit que la peine doit viser certains objectifs, notamment « dénoncer le comportement illégal », mais aussi « dissuader les délinquants » et « isoler, au besoin, les délinquants du reste de la société ». On veut aussi « favoriser la réinsertion sociale des délinquants » et « assurer la réparation des torts causés ». Finalement, on veut « susciter la conscience de leurs responsabilités chez les délinquants, notamment par la reconnaissance du tort qu'ils ont causé aux victimes ou à la collectivité. » Il y a déjà des éléments qui permettent d'analyser comment on doit imposer une peine. Ne bafoue-t-on pas ces éléments en imposant systématiquement des peines consécutives?

Il y a aussi des éléments sur la liberté d'expression qu'il faudra analyser en comité, notamment le fait que gêner l'accès à une infrastructure essentielle devient une circonstance aggravante dans le cadre de la détermination de la peine. D'une certaine façon, n'empêche-t-on pas la liberté d'expression, par exemple dans le cas de manifestations qui pourraient être déclarées illégales? Nous avons le souvenir de certaines manifestations qui ont eu lieu non loin d'ici. Ça deviendrait potentiellement des circonstances aggravantes. Est-ce la voie que nous voulons suivre? Il y aura des questions à se poser à ce sujet.

Cela dit, il ne faut pas jeter le bébé avec la proverbiale eau du bain. Il y a des modifications suggérées par le projet de loi qui sont intéressantes, notamment en ce qui concerne la LSJPA, soit la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. Par exemple, un des aspects couverts vise à combler une espèce de vide juridique qui existait dans la Loi, à savoir la durée de conservation du dossier dans le cas où un adolescent fait l'objet d'une enquête et où l'enquête est abandonnée. Les tribunaux ont essayé de corriger ce vide juridique en suggérant des durées de conservation des dossiers. Dans le projet de loi, on codifie cette durée. Par contre, il faudra revoir peut-être la durée qui est suggérée, parce que le projet de loi suggère de conserver pendant deux ans le dossier d'un adolescent qui a fait l'objet d'une enquête lorsque l'enquête est abandonnée alors que, pour un adolescent qui est déclaré coupable d'une infraction, mais qui fait l'objet d'une absolution inconditionnelle, on garde son dossier un an. On garderait donc le dossier actif plus longtemps pour quelqu'un qui a fait l'objet d'une enquête qui a été abandonnée que pour un adolescent qui a été reconnu coupable. Il y a des petites contradictions comme ça qu'il faudra aborder.

Dans les choses intéressantes que la modification à la LSJPA apporte, il y a une codification de la définition d'infraction avec violence. On codifie ce qui a été déterminé par la Cour suprême en 2005. On élargit l'application de la définition d'infraction avec violence qui se trouve à l'alinéa 2(1)a) de la Loi. On met l'accent sur les conséquences de l'infraction sur la victime plutôt que sur la qualification juridique de l'infraction. On se conforme aux enseignements de la Cour suprême là-dessus en établissant que la définition d'une infraction avec violence est établie en fonction du préjudice plutôt qu'en fonction du fait que l'infraction est fondée sur un recours à la force, et on inclut là-dedans le préjudice psychologique. Cela pourrait être intéressant. Toutefois, il faudra voir si c'est vraiment utile dans la mesure où le tribunal avait déjà codifié cela.

Ordres émanant du gouvernement

Par contre, un des angles morts qui n'est pas couvert, c'est tout ce qui est lié à la commission d'infraction avec des armes à feu. On définit ce qui constitue une infraction avec violence, ce qui n'était pas défini dans la LSJPA, mais on laisse complètement de côté toutes les infractions commises avec des armes à feu. Or, nous savons que, présentement, le recours aux armes à feu est vraiment un fléau chez les jeunes contrevenants. C'est extrêmement difficile pour des procureurs de la Couronne d'obtenir un placement sous garde dans le cadre d'infractions qui sont commises avec des armes à feu. Alors, ce serait peut-être intéressant en comité de se pencher sur cet aspect, qui semble avoir été un des angles morts du projet de loi.

Grâce à la portion sur la LSJPA, qui apporte des éléments intéressants au projet de loi, nous suggérons que le projet de loi soit adopté en deuxième lecture et renvoyé en comité pour pour que nous puissions en faire une analyse plus poussée et nous assurer de faire des bonnes recommandations en maintenant quand même en place des critères essentiels, comme la discrétion des juges. Ce sera un travail particulièrement intéressant.

Je profite des quelques secondes de temps de parole qui me restent pour remercier deux de mes collègues, qui sauront se reconnaître, pour le travail de débroussaillage qu'ils ont fait en amont sur le projet de loi C-14 pour nous donner déjà de bonnes pistes de réflexion à analyser en comité. Je les salue au passage et je vais sûrement les solliciter de nouveau pour des questions supplémentaires.

• (1020)

[Traduction]

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai été surpris aujourd'hui d'entendre les conservateurs demander la tenue d'un débat d'urgence sur l'extorsion. L'extorsion est en fait abordée dans le projet de loi C-14. Il sera donc possible de prendre des mesures concrètes pour nous attaquer à ce grave problème. Je me réjouis de la position du Bloc, qui semble appuyer au moins le renvoi du projet de loi au comité.

La députée estime-t-elle qu'il est dans l'intérêt des personnes pré-occupées par l'extorsion que le projet de loi soit à tout le moins renvoyé au comité, afin que nous puissions en apprendre davantage sur ce problème majeur?

[Français]

Christine Normandin: Monsieur le Président, je comprends la question de mon collègue. Par contre, on a peut-être tendance ici à faire des amalgames entre différents aspects.

La question de l'extorsion, telle qu'elle est considérée dans le projet de loi C-14, est importante. Cependant, ce que je lis dans la demande de débat d'urgence de la part des conservateurs, c'est que celle-ci ne visait pas précisément la question de l'extorsion en aval, mais plus précisément le fait qu'on laisse entrer sur le territoire des gens qui, par la suite, commettent des crimes alors qu'on savait qu'ils avaient un passé criminel.

On peut être d'accord ou pas sur le fond de la demande des conservateurs, mais je comprends que ce sont deux questions qui doivent être analysées séparément. D'un côté, il y a le fait d'avoir des sanctions spécifiques pour les crimes d'extorsion. De l'autre côté, il y a le fait de laisser entrer sur le territoire des gens qui sont peut-être plus à risque de commettre de telles infractions.

[Traduction]

Dane Lloyd (Parkland, PCC): Monsieur le Président, je pense que nous pouvons tous les deux convenir qu'il y a au moins deux raisons principales à l'existence de notre Code criminel et de notre système correctionnel. L'une est la protection du public et l'autre, l'espoir que ces délinquants puissent en quelque sorte se réadapter en prison. Nous savons qu'après 10 ans de gouvernement libéral, les libéraux n'ont pas réussi à protéger le public avec des mesures comme les projets de loi C-75 et C-5, mais ce dont on parle moins, c'est de leur incapacité à réadapter les délinquants.

J'aimerais que la députée nous dise si elle est sûre que l'enquêteur correctionnel du Canada a démissionné avant la fin de son mandat, notamment à cause de ses préoccupations concernant l'absence de financement par le gouvernement des programmes de santé mentale dans les prisons, programmes essentiels à la réadaptation des détenus.

[Français]

Christine Normandin: Monsieur le Président, il y a énormément d'éléments dans cette question, mais je vais rappeler une statistique que j'ai donnée en début de discours. Il y a présentement davantage de prévenus en attente de leur procès dans les prisons qu'il y en avait, par exemple, il y a cinq ans. Pendant le règne des libéraux, on a donc emprisonné davantage de prévenus que par le passé. Là, les conservateurs se plaignent que, finalement, on n'en garde pas suffisamment.

Or, il faut se rappeler aussi que le fait de garder des détenus en prison a un coût et que c'est de l'argent qui n'est pas potentiellement investi dans les programmes de réhabilitation. Est-ce qu'il manque de l'argent pour la réhabilitation et pour différents programmes de santé mentale en maison de transition? Oui, il en manque. Plusieurs éléments sont cependant liés à ça.

Si j'avais une conclusion à tirer, ce serait que le fait de garder systématiquement plus de gens détenus en attente de leur procès n'est pas une solution et que ça ne mènera pas systématiquement non plus à des rues plus sécuritaires. Il faut être capable de travailler dans les zones grises. Toutefois, oui, la réhabilitation est un aspect clé et ça vient certainement avec du financement supplémentaire.

• (1025)

[Traduction]

Lori Idlout (Nunavut, NPD): *Uqaqtittiji*, il est plutôt problématique que les libéraux aient déposé le projet de loi avec si peu de données sur la mise en liberté sous caution. Le comité devra insister sur la nécessité d'adopter un modèle de prise de décisions fondées sur des données probantes en ce qui concerne la mise en liberté sous caution. La députée croit-elle, comme moi, que le gouvernement doit faire preuve de leadership en créant un cadre pour la collecte de données relatives à la mise en liberté sous caution?

[Français]

Christine Normandin: Monsieur le Président, en effet, nous devrions appuyer nos décisions beaucoup plus sur les données et sur la science que, par exemple, sur les sparages médiatiques, ce qui peut parfois être politiquement gagnant, mais qui peut aussi mener à des décisions qui n'atteignent pas la finalité qu'on recherche.

Malheureusement, pour ce qui est de la mise en liberté des prévenus, si on avait davantage de données, on pourrait effectivement prendre de meilleures décisions. Je maintiens qu'il est intéressant d'envoyer le projet de loi en comité malgré tout, parce qu'il comporte des aspects intéressants.

Souvent, quand on est complètement en désaccord sur le principe d'un projet de loi, on le rejette à l'étape de la deuxième lecture. Toutefois, comme il y a ici des éléments qui peuvent être intéressants, ça vaut la peine d'envoyer le projet de loi en comité, mais il faudra faire là du travail basé sur des statistiques et sur la science.

[Traduction]

Dane Lloyd (Parkland, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de cette occasion de prendre la parole devant la Chambre au sujet du projet de loi C-14, qui vise à modifier le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et la Loi sur la défense nationale.

Avant de commencer mon discours, je dois absolument parler de la demande de débat d'urgence présentée par le député de Battle River—Crowfoot, le chef de la loyale opposition de Sa Majesté. L'extorsion est un problème très réel pour les Canadiens. Elle est en hausse, ce qui est inacceptable. En fait, je viens de recevoir un message d'un citoyen que je voudrais lire aux fins du compte rendu. Il dit: « Bonjour [...] Je ne sais pas si vous êtes au courant de ce que nous vivons actuellement à Spring Meadows Estates. » C'est une collectivité située juste à l'ouest d'Edmonton, dans ma circonscription. Il poursuit ainsi: « Notre voisin est victime d'une extorsion ciblée. Sa maison a été la cible de deux fusillades au cours des trois dernières semaines. Nous vivons dans la peur, nous ne sortons pas après la tombée de la nuit et, si nous sommes sortis et qu'il fait nuit, nous sommes inquiets à l'idée de rentrer chez nous. Je n'arrive pas à croire que nous vivons ainsi. »

Je ne devrais pas avoir à parler de ce genre de choses dans un pays comme le Canada, mais c'est ce que me rapportent mes concitoyens, qui vivent dans ce qui était autrefois une communauté rurale paisible juste à l'extérieur d'Edmonton.

Je sais que le chef de l'opposition a parcouru le pays pour rencontrer des entrepreneurs et parler des problèmes d'extorsion auxquels ils sont confrontés dans leurs collectivités. Il est clair qu'après 10 ans au pouvoir, le gouvernement libéral n'a pas réussi à régler le problème de l'extorsion et n'a pas mis en place les sanctions rigoureuses qui s'imposent pour protéger les Canadiens.

En 2019, le gouvernement libéral a adopté le projet de loi C-75, qui modifiait le Code criminel afin de codifier le fameux principe de la retenue. La nouvelle mesure législative ordonnait aux tribunaux de libérer les personnes accusées à la première occasion, aux conditions les moins sévères possible. Les libéraux ont même renforcé cette approche législative infructueuse en 2022 en adoptant le projet de loi C-5, qui éliminait les peines minimales obligatoires et autorisait même la détention à domicile pour les peines les plus graves. Les peines minimales ont été éliminées pour l'utilisation d'une arme à feu pour commettre une infraction, le fait de décharger une arme à feu dans l'intention de causer des lésions corporelles, et l'extorsion impliquant une arme à feu, entre autres.

Des personnes de ma région m'ont contacté; elles sont préoccupées. Comme je l'ai mentionné, une maison a été la cible de deux fusillades. J'ai dû lire l'article deux fois, car je pensais que c'était le même article, mais, en réalité, la même propriété a été ciblée deux fois.

Ordres émanant du gouvernement

Cependant, la détention à domicile est désormais envisagée pour des infractions telles que l'agression sexuelle, l'enlèvement, l'enlèvement d'une personne de moins de 14 ans, le vol de plus de 5 000 \$ et l'incendie criminel, entre autres.

En 2023, après avoir entendu les appels à l'aide des victimes, les conservateurs ont tenté de corriger ces aspects insensés du projet de loi C-5 en présentant à la Chambre un projet de loi parrainé par mon collègue le député de Charlesbourg—Haute-Saint-Charles. Il s'agissait du projet de loi C-325, que le gouvernement libéral a rejeté.

En 2023, les libéraux ont commencé à reconnaître leur échec. Ils subissaient de fortes pressions de la part des conservateurs et des Canadiens, mais ils ont essayé de n'apporter que des changements mineurs aux règles relatives à la mise en liberté sous caution, de faire le strict minimum, avec le projet de loi C-48. Je dois dire que ce projet de loi était manifestement loin d'être suffisant pour régler les problèmes que nous connaissons dans ce pays. Il comprenait bien des dispositions prévoyant l'inversion du fardeau de la preuve, mais leur portée était si restreinte qu'elles ne s'appliquaient pas au nombre croissant d'actes violents commis par des criminels au Canada.

Au début de la présente session parlementaire, mon collègue conservateur d'Oxford a présenté le projet de loi C-242, Loi favorisant la détention au lieu de la liberté sous caution, que le même gouvernement libéral a rejeté.

Depuis des années, la police réclame une réforme de la mise en liberté sous caution. Les policiers et les agents correctionnels soulignent que des modifications très importantes devraient être apportées et que le projet de loi devrait comporter des dispositions très importantes, et ils s'inquiètent de ce qu'elles ne figurent pas dans le projet de loi libéral. Cependant, après 10 ans de projets de loi laxistes du gouvernement en matière de criminalité, ils attendent avec impatience que le gouvernement prenne des mesures. Nous pouvons appuyer de nombreux éléments du projet de loi C-14, mais nous estimons qu'il pourrait être grandement amélioré au moyen d'amendements.

Je tiens à parler du coût humain que cachent certains chiffres dont nous parlons. Nous parlons de politiques législatives et de considérations juridiques qui peuvent sembler abstraites, mais de vraies victimes subissent les conséquences de ces actes.

● (1030)

En juillet dernier, une jeune femme, Bailey McCourt, de Kelowna, en Colombie-Britannique, a été brutalement assassinée en plein jour par son ex-compagnon. Elle laisse derrière elle deux jeunes enfants, ainsi que des amis et une famille dans le deuil. Pour ceux qui ne connaissent pas cette affaire, je dirai qu'elle est absolument choquante. Son ex-compagnon était violent. Il avait été accusé d'agression, mais mis en liberté sous caution. Il a ensuite été reconnu coupable de ses actes violents, mais, au lieu d'être condamné et incarcéré, il a été libéré le jour même dans l'attente d'une audience.

Ceux qui connaissent l'histoire savent qu'elle se termine tragiquement. Quelques heures plus tard, à quelques pas du tribunal où la décision a été rendue, l'homme a assassiné Bailey McCourt et gravement blessé un passant qui avait tenté de lui venir en aide. C'est inacceptable.

Ordres émanant du gouvernement

Dans ma circonscription, une criminelle assignée à résidence s'est rendue à la plage et a enlevé une fillette de 5 ans. Cette femme est désormais responsable de la mort de cette enfant, alors qu'elle aurait dû être assignée à résidence pour introduction par effraction avec arme.

Ces personnes devraient-elles être autorisées à circuler librement dans nos collectivités? Non, mais c'est l'état actuel du droit au Canada, et c'est inacceptable. Les libéraux ont vraiment échoué en matière de justice pénale, au lieu d'être sévères envers ceux qui terrorisent nos collectivités.

Le gouvernement commence enfin à comprendre, après des années d'échecs, et le projet de loi C-14 commence à accomplir l'importante tâche de mettre à la poubelle la politique libérale défaillante en matière de mise en liberté sous caution. Cependant, les conservateurs veulent insister sur le fait que, à moins que nous prenions des mesures énergiques en ce qui concerne le fameux principe de la retenue en proposant un principe tout aussi fort, sinon plus fort de sécurité du public et des collectivités, à moins que nous présumions que la détention est nécessaire dans le cas d'infractions graves et violentes, nous ne prendrons pas sérieusement les mesures qui permettraient aux gens d'être plus en sécurité dans nos collectivités.

Alors que le gouvernement vise à accroître le renversement du fardeau de la preuve pour des infractions comme le crime violent ou le crime organisé, le vol d'automobiles et la traite des personnes, entre autres, nous demandons aux libéraux d'éliminer le principe de la retenue et de rétablir les peines minimales obligatoires sévères. Lorsque les gens parlent de peines minimales, ils pensent peut-être que 10 ans, 15 ans ou 20 ans, c'est un peu sévère. Pourtant, la Cour suprême du Canada a récemment statué qu'une peine minimale obligatoire d'un an était trop sévère pour des personnes qui possédaient sciemment les images les plus dégoûtantes, les plus malveillantes d'actes de torture contre des enfants, dont certains d'à peine 3 ans; je parle ici de matériel d'abus pédosexuels, anciennement appelé pornographie juvénile.

Je pense que les Canadiens penseraient pour leur part qu'une peine d'un an, c'est beaucoup trop court. Pourtant, le parti au pouvoir est tributaire des opinions de l'élite judiciaire, qui est tellement déconnectée de ce que les Canadiens moyens considèrent comme juste et équitable. Nous vivons dans une démocratie, et c'est à la population de décider.

Les gens nous ont élus à la Chambre pour prendre la parole et adopter de bonnes lois qui protègent nos collectivités contre ceux qui font le trafic d'images d'enfants, ceux qui tirent sur des maisons dans le cadre de stratagèmes d'extorsion, ceux qui commettent des meurtres et ceux qui font le trafic illégal d'armes à feu. Le projet de loi créerait des résultats incertains en ce qui concerne les accusations. En tant que conservateurs, nous préconisons le rétablissement de peines sévères pour les personnes qui commettent ces crimes graves. Nous demandons également l'élargissement des règles relatives à l'inversion du fardeau de la preuve à un plus grand nombre de crimes graves.

En résumé, après 10 ans de gouvernement libéral et de nombreux projets de loi boiteux, même s'il y a une lueur d'espoir que le gouvernement commence à reconnaître les erreurs qu'il a commises, nous devons prendre aujourd'hui des mesures plus musclées pour protéger nos collectivités.

• (1035)

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, si le député est sincère lorsqu'il dit qu'il faut prendre des mesures plus énergiques, le Parti conservateur pourrait cesser de faire obstruction au projet de loi sur la réforme de la mise en liberté sous caution.

Le premier ministre s'est engagé à présenter une mesure législative sur la réforme de la mise en liberté sous caution. Puisque l'extorsion est un problème auquel s'attaque ce type de mesure, pourquoi le chef du Parti conservateur demande-t-il aujourd'hui la tenue d'un débat d'urgence sur cette question? Veut-il vraiment en débattre? Il peut dire à son caucus de renvoyer le projet de loi au comité pour que nous prenions des mesures concrètes dans ce dossier.

Pourquoi le Parti conservateur refuse-t-il de faire le minimum en renvoyant cet important projet de loi au comité?

Dane Lloyd: Monsieur le Président, je ne me laisserai pas faire la leçon par le député ni par aucun autre député du Parti libéral qui, depuis 10 ans, n'a pas su protéger nos collectivités. En effet, les lois qu'a fait adopter ce parti permettent la mise en liberté de criminels violents qui se rendent coupables d'extorsion à la pointe d'une arme à feu et qui agressent des femmes qu'ils finissent par assassiner lorsqu'ils sont en liberté sous caution. Je n'ai aucune leçon à recevoir du gouvernement libéral, qui a entraîné pendant des mois avant de présenter le projet de loi déficient dont nous sommes saisis.

William Stevenson (Yellowhead, PCC): Monsieur le Président, récemment, j'ai visité un pénitencier situé dans ma circonscription. Il est surpeuplé et il manque chroniquement de financement. Je sais qu'on aura du mal à savoir ce que pensent les libéraux. Peut-être que le député peut nous dire s'il est possible que la solution proposée par les libéraux consiste à faire preuve de laxisme à l'égard des criminels plutôt que de les garder en prison en agrandissant les pénitenciers ou en en construisant de nouveaux.

Dane Lloyd: Monsieur le Président, la circonscription du député, Yellowhead, est la voisine de la mienne.

Les gens pensent que si on impose des peines sévères, davantage de personnes iront en prison. Toutefois, les faits montrent le contraire. Les peines sévères découragent les gens d'aller en prison, ce qui fait que la police a moins de récidivistes à poursuivre. Quand j'étais dans ma circonscription, à Drayton Valley, j'ai parlé à un agent de la GRC. Il m'a dit qu'un trafiquant de drogue qu'il avait arrêté avait été libéré quelques heures à peine après son arrestation. Le fait est que les policiers sont débordés à cause du système de mise en liberté sous caution des libéraux qui est défaillant. Nous sommes aux prises avec un système de justice qui favorise la récidive.

Plus tôt, j'ai posé une question sur le Bureau de l'enquêteur correctionnel. L'enquêteur a évoqué le sous-financement chronique du gouvernement en matière de santé mentale et de programmes dans les prisons. Les conservateurs veulent que les criminels aillent en prison, mais il faut aussi qu'à leur sortie, ces gens aient au moins des compétences et une meilleure santé mentale. De cette façon, ils ne récidiveront pas. L'enquêteur correctionnel quitte ses fonctions deux ans plus tôt que prévu parce que le gouvernement...

• (1040)

Le vice-président: Je dois interrompre le député pour permettre les questions et observations.

Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre a la parole.

L'hon. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, la réponse du député à ma première question est regrettable. J'aimerais lui poser une question très simple. Nous sommes saisis aujourd'hui d'un projet de loi sur la réforme de la mise en liberté sous caution. Le député et le Parti conservateur accepteront-ils que ce projet de loi soit adopté avant la fin de l'année? Le Parti conservateur fera-t-il un cadeau de Noël aux Canadiens en leur permettant de bénéficier d'une réforme de la mise en liberté sous caution avant la fin de l'année, oui ou non?

Dane Lloyd: Monsieur le Président, le député connaît très bien le processus législatif de la Chambre. Ce projet de loi doit faire l'objet d'un débat et être renvoyé au comité. Le député sait que le comité de la sécurité publique et le comité de la justice sont saisis de nombreux projets de loi importants. Il sait également qu'il y a la Chambre de second examen objectif, l'autre endroit — nous ne l'appelons pas le Sénat. Il sait que le projet de loi ne sera pas adopté avant Noël.

Toutefois, les conservateurs appuieront tout projet de loi visant à renforcer le système de mise en liberté sous caution. Nous avons toutefois souligné que celui dont nous sommes saisis est extrêmement faible et qu'il pourrait bénéficier d'amendements importants.

Rachael Thomas (Lethbridge, PCC): Monsieur le Président, un certain nombre de porte-parole se sont prononcés sur le projet de loi. Selon eux, ces mesures sont un bon point de départ, mais elles ne vont certainement pas assez loin pour protéger les Canadiens. C'est en grande partie dû au fait que les lois issues des projets de loi C-5 et C-75 n'ont toujours pas été améliorées. Il est on ne peut plus nécessaire d'abroger ces mesures législatives. Je me demande si le député pourrait nous dire ce qu'il en pense.

Dane Lloyd: Monsieur le Président, les gens qui vivent dans les régions rurales de l'Alberta et à proximité de ces régions savent que les lois issues des projets de loi C-75 et C-5 ont contribué à déclencher une vague de criminalité dans nos collectivités et partout ailleurs au Canada. En fait, j'ai été témoin d'une tentative éhontée de vol d'un Ford F-350 chez un voisin à 7 heures du matin, alors que les gens se...

Le vice-président: Nous reprenons le débat. Le député de Markham—Unionville a la parole.

Michael Ma (Markham—Unionville, PCC): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de prendre la parole au nom des habitants de Markham—Unionville.

Dans le projet de loi C-14, les libéraux prétendent aspirer à « un équilibre entre la fermeté et l'équité » de même qu'à « un système de justice qui fonctionne pour tout le monde ». Il s'agit d'une fausse équivalence. Dans le système de justice, le terme « tout le monde » ne s'applique pas, car il existe une hiérarchie des valeurs, et il n'y a qu'une seule place au sommet. Qui choisissons-nous de servir? En fonction de qui bâtissons-nous notre système de justice?

Jour après jour, les libéraux nous montrent à qui ils tiennent vraiment. Ils répondent aux besoins de vulgaires criminels, en traitant de façon équitable les voleurs, les meurtriers et les trafiquants de drogue, et en faisant preuve de fermeté envers les citoyens honnêtes et les contribuables respectueux des lois. Ils n'accordent aucune importance aux travailleurs ordinaires qui contribuent à bâtir le Canada. On nous exploite jusqu'à la lie pour ensuite nous laisser à la merci de vauriens, comme si de rien n'était. Le monde que les li-

Ordres émanant du gouvernement

béraux ont créé grâce aux lois issues des projets de loi C-5 et C-75 est de la pure folie.

Les discours sont des rationalisations a posteriori. Nous adoptons une position dictée par nos structures d'encouragement, puis nous inventons des raisons pour justifier l'adoption de cette position. Je suis tombé sur une métaphore qui décrit bien cette dynamique; elle établit un parallèle entre notre instinct et l'éléphant, puis entre notre esprit rationnel et le cornac. L'éléphant se déplace à sa guise, et son cornac invente des raisons pour justifier ses déplacements. L'éléphant libéral est résolu à s'acoquiner avec les criminels, et son cornac crée tout un discours qui vient justifier des politiques laxistes en matière de criminalité.

Le principe de la retenue est la pierre angulaire de la doctrine libérale en matière de justice, à tel point que, même si les libéraux ont été forcés de faire de nombreuses concessions devant les arguments des conservateurs sur les erreurs présentes dans les lois issues des projets de loi C-5 et C-75, ils n'ont aucunement modifié le principe de la retenue dans le projet de loi C-14. Je me permets de rappeler à la Chambre à quoi rime vraiment le projet de loi C-14: c'est une admission explicite de la part des libéraux de l'échec de leurs politiques laxistes en matière de criminalité, sans modification des engagements sous-jacents favorables aux criminels, engagements qui servent d'assise à leur doctrine en matière de justice.

Il existe à cet égard un bon parallèle dans le monde scientifique. Les paradigmes scientifiques sont des points de vue sur le monde qui correspondent à des façons d'envisager et d'interpréter des ensembles de faits. Nous pouvons examiner les constats de la physique dans l'optique de Newton et d'Einstein, mais nous ne pouvons jamais adopter deux paradigmes concurrents en même temps, parce que chacun d'eux présente une façon globale de regarder le monde.

Dans ce que nous pourrions appeler un paradigme de la justice, les libéraux sont résolus à favoriser les criminels. Quand ils parlent de la retenue, ils pensent seulement à leurs petits contrevenants préférés. La vision du monde du Canadien ordinaire est complètement évacuée quand les libéraux ont d'emblée choisi d'adopter la justice favorable au crime comme paradigme.

On a mis bien du temps à en arriver à ce qui s'avère une solution fort simple. Les libéraux savent sûrement, dans leur âme et conscience, qu'ils doivent aller jusqu'au bout et abroger intégralement les lois issues des projets de loi C-5 et C-75. Ils répètent sans cesse qu'ils forment un nouveau gouvernement libéral différent du précédent. Eh bien, je demande à mes collègues de nous le prouver.

Le projet de loi C-14 est valable lorsqu'il adopte une optique favorable au maintien de l'ordre, en vertu de laquelle il vise à réparer les erreurs présentes dans les lois issues des projets de loi C-5 et C-75. Cependant, il échoue parce qu'il maintient le principe de la retenue.

Dans notre système de justice, il ne peut pas y avoir d'équilibre entre deux visions concurrentes du monde. Les libéraux doivent choisir une voie et aller jusqu'au bout. Le projet de loi C-14 constitue un amalgame de compromis. Les libéraux ont trouvé une tente assez grande pour accueillir sous un même toit des factions opposées, qui s'y regroupent avec un certain malaise.

Ordres émanant du gouvernement

• (1045)

L'incohérence idéologique du projet de loi C-14 est à l'image de l'incohérence des factions qui composent la structure de soutien des libéraux et leur source de pouvoir. Pour reprendre une métaphore utilisée précédemment, les libéraux ont plus d'un éléphant, mais un seul cornac pour fournir une rationalisation a posteriori de leurs engagements politiques aux yeux du monde entier. Quel gâchis! Les libéraux ne pourront jamais prendre que des demi-mesures pour préserver une coalition fragile.

Dans le temps qui me reste, j'exposerai quelques orientations positives possibles pour le projet de loi C-14, si les libéraux acceptent mes commentaires sur les paradigmes de la justice. Tout d'abord, les libéraux doivent donner la priorité aux Canadiens respectueux de la loi en choisissant de s'engager auprès des forces de l'ordre. Il est déjà impossible de considérer le principe de la retenue comme une valeur fondamentale. Lorsque nous plaçons quelque chose au centre de notre hiérarchie de valeurs, nous construisons nécessairement un nouveau système autour de cette valeur.

Ensuite, une fois qu'il est établi que la sécurité publique des Canadiens respectueux de la loi est la véritable boussole de notre paradigme de la justice, il devient impossible de maintenir les erreurs dans les lois issues des projets de loi C-5 et C-75. Le rétablissement des peines minimales obligatoires, la fin du système « sitôt arrêté, sitôt relâché » et l'abrogation de l'option de l'assignation à résidence pour les délinquants dangereux sont les conséquences logiques de l'acceptation d'un nouvel ensemble de priorités.

Enfin, les libéraux devront se résoudre à éliminer de leur grande coalition les factions qui s'opposent clairement au bien-être des Canadiens respectueux des lois et à la société productive qu'ils rendent possible. Le principe de la retenue en ce qui concerne les criminels est un principe qui freine notre économie productive.

En conclusion, je tiens à rappeler à mes collègues libéraux que la situation du système de justice s'est détériorée à tel point qu'il ne s'agit plus d'une question de politique partisane. S'ils continuent avec cet amalgame de compromis, quelles seront les conséquences? Combien de Canadiens devront encore être abattus chez eux par des récidivistes avant que cette folie systémique ne se transforme en véritable chaos social? Nous ne parlons pas ici d'émeutes dans les rues, même si cela reste possible. Nous parlons du chaos quotidien d'une société où la confiance est faible, d'une descente lente et régulière vers la balkanisation, vers une tribalisation moderne, où les citoyens constatent qu'ils ne peuvent pas compter sur leur système de justice pour servir leurs intérêts.

Si les libéraux continuent de s'accorder le luxe de la retenue envers les criminels, l'éclatement de leur propre coalition deviendra le moindre de leurs soucis. Il leur faut craindre la fracture de notre société et de l'assiette fiscale qui leur permet de se laisser aller à ces croyances absurdes.

• (1050)

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je crois que l'un des collègues du député nous a appris un peu plus tôt que le Parti conservateur n'a pas l'intention de permettre l'adoption du projet de loi C-14. Pourtant, le projet de loi C-14 correspond à ce que les Canadiens réclament et à l'engagement électoral du premier ministre et du caucus libéral. Jamais auparavant autant de Canadiens n'avaient voté pour un parti politique comme ils l'ont fait pour l'actuel premier ministre lors des dernières

élections. Il s'agissait d'un engagement pris dans le cadre du programme électoral.

Le député convient-il que ce projet de loi devrait pouvoir être adopté avant Noël?

Michael Ma: Monsieur le Président, si le premier ministre veut vraiment tenir sa promesse, il devrait s'attaquer à la cause profonde du problème et abroger les dispositions issues des projets de loi C-5 et C-75. Comme je l'ai dit dans mon discours, cessons de perdre du temps à faire des compromis. Attaquons-nous à la cause profonde du problème.

C'est ce que nous disent nos concitoyens. C'est ce que nous disent les forces policières. Régions le problème une fois pour toutes et cessons de tergiverser avec tous ces compromis.

Rachael Thomas (Lethbridge, PCC): Monsieur le Président, les libéraux ne cessent de répéter que les Canadiens réclament cette mesure législative. Il est vrai que les Canadiens veulent certainement du changement. Ils veulent que leur collectivité soit sécuritaire. Ils veulent que les gens puissent se promener le soir sans crainte. Ils veulent que les entreprises puissent fonctionner sans être la cible de fusillades. C'est certain que les Canadiens veulent cela. Ils veulent avoir l'assurance que la sécurité et le bien-être de leur collectivité sont protégés. Cependant, le projet de loi C-14 ne va pas assez loin.

Je me demande si mon collègue voudrait nous en dire plus à ce sujet.

Michael Ma: Monsieur le Président, les Canadiens et les forces de l'ordre nous disent que le projet de loi à l'étude, ainsi que les projets de loi C-5 et C-75, ne fonctionnent pas. D'ailleurs, au cours de la fin de semaine, nous avons organisé un séminaire sur la criminalité et entendu le témoignage très émouvant d'un couple âgé qui a perdu sa fille de 25 ans. C'est pourquoi il faut s'attaquer aux causes profondes du problème. Il faut arrêter de libérer sous caution tous les récidivistes.

L'hon. Mark Gerretsen (Kingston et les Îles, Lib.): Monsieur le Président, avec tout le respect que je dois au député, il n'a pas répondu à la question posée par le secrétaire parlementaire au sujet du renvoi de ce projet de loi au comité.

La députée de Lethbridge lui a ensuite demandé ce qui n'allait pas et en quoi le projet de loi n'allait pas assez loin.

Le but de faire adopter le projet de loi à cette étape est justement de le renvoyer au comité afin de corriger ce que la députée de Lethbridge, le député qui vient d'intervenir et tous les conservateurs jugent insuffisant. Pourquoi les conservateurs ne veulent-ils pas faire adopter ce projet de loi afin qu'il soit renvoyé au comité, où ils pourront faire valoir leurs préoccupations?

Michael Ma: Monsieur le Président, ce que nous constatons avec le gouvernement libéral, c'est que, même quand les projets de loi sont renvoyés au comité et que des recommandations sont acceptées, il continue de les ignorer. Je ne suis donc pas certain que nous puissions régler le problème.

Nous demandons une solution définitive. Abrogeons les mesures mises en place par le projet de loi C-5 et le projet de loi C-75.

• (1055)

L'hon. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, je ne crois pas que le Parti conservateur du Canada est à l'écoute de ce que disent les Canadiens. Ces derniers veulent une réforme de la mise en liberté sous caution. Le premier ministre et l'ensemble des députés libéraux veulent une réforme de la mise en liberté sous caution. C'est le Parti conservateur qui nous en empêche. D'un côté, ses députés disent qu'ils veulent cette réforme, mais de l'autre, ils privent chaque Canadien de cette réforme de la mise en liberté sous caution...

Le vice-président: Je dois interrompre le secrétaire parlementaire pour donner au député de Markham—Unionville l'occasion de répondre.

Michael Ma: Monsieur le Président, le fait est qu'on ne s'attaque pas vraiment aux problèmes que nous avons exposés dans les projets de loi C-5 et C-75. Réglons-les. Abrogeons les projets de loi C-5 et C-75, réglons le problème à la base et attaquons-nous...

Le vice-président: Nous reprenons le débat. La députée de Newmarket—Aurora a la parole.

Sandra Cobena (Newmarket—Aurora, PCC): Monsieur le Président, les Canadiens ont affirmé de manière douloureusement claire que nous avons besoin d'un système de justice qui est respecté par ceux qui enfreignent la loi et qui inspire confiance aux victimes qui doivent vivre avec les répercussions de leurs crimes. Nous avons besoin de lois qui protègent vraiment les familles, et non de lois qui semblent efficaces sur papier, mais qui laissent nos collectivités vulnérables. La confiance ne peut exister sans une véritable responsabilisation. Lorsque les contrevenants font face à des conséquences plus symboliques que réelles, le système perd sa crédibilité et les collectivités perdent confiance.

Il y a à peine une semaine, le Parlement a eu l'occasion de changer la donne. Les conservateurs ont présenté la Loi favorisant la détention au lieu de la liberté sous caution, un projet de loi plein de bon sens que les libéraux ont rejeté. Il aurait donné la priorité à la sécurité publique, en remplaçant l'actuel principe de la retenue par un principe fondé sur la réalité selon laquelle la sécurité des Canadiens doit passer avant le confort des délinquants. Il aurait instauré des règles plus strictes en matière de mise en liberté sous caution pour les infractions graves, celles qui détruisent des vies, comme la violence armée, les agressions sexuelles, les enlèvements et les violations de domicile. Il aurait renforcé l'évaluation des risques afin que la mise en liberté sous caution puisse être refusée lorsque la récidive est raisonnablement prévisible, et non seulement lorsqu'elle répond à la norme beaucoup plus stricte d'une probabilité marquée. Quelle a été la réaction du gouvernement libéral? Il a voté contre. Il a voté contre les mesures de protection, contre la sécurité dans les rues et contre les agents en première ligne et les premiers répondants qui courent vers le danger pendant que les autres s'enfuient.

Aujourd'hui, ce même gouvernement qui a affaibli les mesures de protection de notre système de justice prétend que le projet de loi C-14 va tout régler. Ce projet de loi n'est pas une solution — du moins, pas une solution complète. Il s'agit d'un vague écho de la proposition conservatrice, d'une demi-mesure rédigée par un gouvernement qui refuse toujours de reconnaître la crise de la criminalité qui sévit dans tout le pays.

Les libéraux ont lancé une expérience très dangereuse au Canada avec des lois laxistes en matière de mise en liberté sous caution, des peines affaiblies et un système de justice qui privilégie la libération plutôt que la responsabilisation, et les Canadiens en ont payé le

Ordres émanant du gouvernement

prix. Les crimes violents ont augmenté de 41 % depuis 2014, et les homicides, les agressions sexuelles ainsi que les extorsions sont tous en hausse. Dans les quartiers, les gens sont traumatisés et des vies sont brisées.

Pourtant, le projet de loi C-14 refuse de s'attaquer à la racine du problème. Premièrement, il maintiendrait le principe de la retenue, la règle même qui impose aux tribunaux de libérer les délinquants le plus tôt possible et avec le moins de contraintes possible. Deuxièmement, il refuse de rétablir les peines minimales obligatoires pour les infractions graves commises avec des armes à feu et des armes, des peines que le gouvernement a supprimées avec le projet de loi C-5. Troisièmement, il continuerait d'autoriser la détention à domicile pour des crimes graves, y compris certaines infractions liées à la traite de personnes et certains crimes violents. Enfin, il n'introduit pas de présomption de détention avant le procès pour les récidivistes violents, ces personnes qui terrorisent sans cesse les collectivités parce que le système les y autorise.

Le gouvernement a affaibli les mesures de protection. Il propose maintenant une solution clairement insuffisante: c'est insuffisant pour les crimes violents, insuffisant pour les actes de violence contre un partenaire intime et insuffisant pour les cas de traite de personnes. On ne peut pas se contenter de solutions insuffisantes.

Depuis mon arrivée sur la scène publique, l'une des vérités les plus dures auxquelles j'ai dû faire face est à quel point la traite des personnes touche profondément nos collectivités, y compris dans ma circonscription, Newmarket—Aurora. Ce n'est pas un enjeu qui se retrouve souvent à la une des journaux. Nous n'en voyons que des indices, comme une affiche d'appel à l'aide dans une cabine de salle de bain ou un numéro de téléphone collé sur le côté d'un évier. Derrière tous ces petits signes se cachent des histoires dévastatrices.

L'esclavage a peut-être été aboli il y a des siècles, mais aujourd'hui, dans nos quartiers, on traite des jeunes filles et garçons comme de la marchandise. Ce sont des enfants qu'on réduit à l'état de biens. La traite des personnes est le crime qui connaît la croissance la plus rapide au Canada. Les profits ont grimpé en flèche. Le recrutement en ligne a explosé, et les victimes sont de plus en plus jeunes, vulnérables et isolées.

• (1100)

Ce qui rend ce crime si sinistre, c'est ce que les trafiquants appellent le processus de démoralisation. C'est une technique qui consiste à agresser psychologiquement un être humain, de façon violente et délibérée, jusqu'à ce qu'il ne reconnaisse plus sa propre valeur ou sa propre voix. Cela se passe ici même, au Canada, dans des collectivités comme la nôtre.

Le projet de loi C-14 ne fait qu'effleurer la surface. Il rendra peut-être un peu plus difficile pour les trafiquants d'obtenir une libération sous caution, mais il ne fera presque rien pour renforcer la détermination de la peine, la protection des victimes ou l'application de la loi. La traite des mineurs était autrefois assortie de peines minimales obligatoires sévères qui dissuadaient les prédateurs. Or, les libéraux ont affaibli ou abrogé bon nombre de ces peines, et le projet de loi C-14 ne les rétablirait pas. Les causes se soldent par des accusations réduites dans le cadre d'ententes de plaidoyer, et le projet de loi C-14 ne ferait rien pour y mettre fin. Les victimes sont souvent laissées dans l'ignorance lorsque leurs trafiquants sont libérés, et le projet de loi C-14 ne réglerait pas ce problème non plus. Quand il est question de crimes aussi ignobles et moralement répugnants, on ne peut pas se contenter de demi-mesures.

Ordres émanant du gouvernement

Il y a quelques semaines à peine, un groupe de voleurs masqués est débarqué dans une bijouterie du Upper Canada Mall, à Newmarket, dans ma collectivité. Ils ont fracassé les vitrines, terrifié les clients et ébranlé le sentiment de sécurité si cher aux familles. La fin de semaine dernière, cela s'est produit de nouveau dans le même centre commercial, mais dans un autre magasin. Cette fois-ci, un policier et des agents de sécurité ont été aspergés de gaz poivré. Ces méfaits envoient un message sans équivoque: les malfaiteurs n'ont rien à craindre.

La faiblesse des lois sur la mise en liberté sous caution crée une culture d'impunité et une porte tournante où les délinquants sont remis en liberté avant même que les formalités administratives ne soient remplies. Qui porte le fardeau? Ce sont les familles, les propriétaires d'entreprise, nos frères et sœurs, nos voisins, nos employés, les aînés qui vont au centre commercial pour faire de l'exercice et les parents qui se demandent s'il est toujours sécuritaire de sortir avec leurs enfants.

Même si le projet de loi C-14 modifierait certaines dispositions relatives à la mise en liberté sous caution, il permettrait tout de même la libération aux conditions les moins restrictives, même pour des crimes qui ciblent le sentiment de sécurité même d'une collectivité. En ce qui concerne les vols qualifiés liés aux gangs, les réseaux de vol d'automobiles, les violations de domicile, les cas d'extorsion et les attaques coordonnées visant des commerces de détail, la sécurité du public doit être la priorité absolue.

Je me souviens d'un Canada où nous pouvions nous promener le soir sans crainte et où les parents n'hésitaient pas à laisser leurs enfants aller au centre commercial ou faire du vélo. La sécurité n'était pas un luxe; c'était une partie tranquille de notre vie quotidienne que nous tenions pour acquise. Cette liberté est fracturée. Nous avons besoin de lois rigoureuses pour faire face à la vague de criminalité déclenchée par de faibles politiques de mise en liberté sous caution et des peines moins sévères. Les Canadiens méritent de se sentir en sécurité.

• (1105)

L'hon. Ruby Sahota (secrétaire d'État (Lutte contre la criminalité), Lib.): Monsieur le Président, la députée parle de crimes violents, de même qu'un crime qui a été perpétré chez un bijoutier. Le projet de loi C-14 réglerait précisément ce genre de problèmes pour que les personnes impliquées dans le crime organisé auprès de commerces de détail ne soient pas remises en liberté. Il ferait de même qu'il s'agisse d'invasions de domicile, de vols de véhicules ou de crimes violents. Le projet de loi C-14 propose 80 modifications au Code criminel.

J'aimerais savoir ce qui retient le Parti conservateur. Pourquoi ne pouvons-nous pas renvoyer le projet de loi au comité pour l'adopter dans les plus brefs délais?

Sandra Cobena: Monsieur le Président, le projet de loi C-14 n'abrogerait pas les dispositions issues du projet de loi C-75, qui a instauré le principe de la retenue.

Je suis encore plus préoccupée par le fait qu'il a fallu six ans aux libéraux pour découvrir qu'une vague de criminalité déferle sur le Canada. Le principe de la retenue ne fonctionne pas. Pourtant, le projet de loi C-14 indique quand même que lorsqu'un prévenu est remis en liberté, on doit imposer les « conditions les moins sévères possibles ». C'est ce qui engendre la violence et la criminalité au pays.

Marilyn Gladu (Sarnia—Lambton—Bkejwanong, PCC): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de son discours plein de bon sens, comme toujours. Au comité de la condition féminine, nous sommes en train d'étudier la violence contre les femmes et les filles. Dans un témoignage rendu hier, on nous a dit que la disposition d'inversion du fardeau de la preuve prévue dans le projet de loi C-14 ne fonctionnerait pas. Tant qu'on se présente avec un plan, les juges ont tendance à accorder une mise en liberté sous caution.

Quelle mesure plus sévère la députée aimerait-elle voir figurer dans le projet de loi?

Sandra Cobena: Monsieur le Président, en 2022, les libéraux ont présenté le projet de loi C-5, qui a supprimé les peines minimales obligatoires mises en place sous le gouvernement Harper. Le projet de loi C-14 omet essentiellement deux choses. Il ne prévoit qu'une annulation partielle de l'admissibilité à la détention à domicile et il ne rétablirait pas les peines minimales obligatoires. Ce projet de loi n'apporte pas de véritable réforme de la détermination de la peine et mettrait nos collectivités en danger.

Récemment, la Cour suprême du Canada s'est prononcée contre la peine minimale obligatoire d'un an prévue pour les cas de pornographie juvénile, et les libéraux n'ont rien fait à ce sujet. En tant que mère, je suis dégoûtée que le gouvernement libéral ne prenne pas au sérieux les crimes commis contre des enfants innocents.

L'hon. Ruby Sahota: Monsieur le Président, c'est complètement faux. Nous prenons ces crimes très au sérieux. C'est d'ailleurs pour cette raison que le deuxième projet de loi que nous avons présenté à la Chambre était le projet de loi C-2, qui donnerait aux forces de l'ordre des outils d'accès légal pour mettre la main au collet des pédophiles, des prédateurs d'enfants en ligne et des extorqueurs. Le Parti conservateur du Canada a fait retirer ces outils pour les intégrer à un autre projet de loi.

Dans le dossier de la sécurité publique, pourquoi le Parti conservateur du Canada n'arrive-t-il pas à être le partenaire qu'il devrait être au Parlement?

Sandra Cobena: Monsieur le Président, je vais me répéter. Le projet de loi C-14 a deux gros défauts: il ne prévoit qu'une annulation partielle de l'admissibilité à la détention à domicile et il ne rétablirait pas les peines minimales obligatoires.

En tant que députée de Newmarket—Aurora, j'envoie tous les mois un sondage aux habitants de ma circonscription. Il s'avère que la criminalité est l'une de leurs principales préoccupations. Ce n'est pas seulement parce que nous la voyons aux nouvelles: c'est parce que nos voisins nous en parlent, que nous en faisons l'expérience et que nous en sommes témoins dans les centres commerciaux.

La criminalité augmente. En prenant un peu de recul, nous constatons que c'est le résultat de la réforme libérale de la mise en liberté sous caution. Les libéraux n'abrogent pas les mesures des projets de loi C-5 et C-75.

Warren Steinley (Regina—Lewvan, PCC): Monsieur le Président, nous discutons de la réforme de la mise en liberté sous caution. S'il y a une chose que je trouve incroyable de la part des libéraux, c'est qu'ils pensent qu'ils doivent réformer la loi parce que c'est un cas de force majeure. Ils ne fournissent pas de réponse complète et il affirment qu'il faut une réforme de la mise en liberté sous caution parce qu'ils cafouillent depuis 10 ans dans ce dossier. Or, c'est en raison des projets de loi C-5 et C-75 qu'il faut revoir le régime de mise en liberté sous caution.

Les libéraux ont tout gâché. Pourquoi devrions-nous croire que ce sont eux qui peuvent régler le problème?

• (1110)

Sandra Cobena: Monsieur le Président, je suis d'accord avec mon collègue. C'est le résultat direct de 10 années de faiblesse législative du gouvernement libéral en matière de mise en liberté sous caution. Voilà les conséquences que vit la population.

Il est plutôt hypocrite de la part des libéraux de donner l'impression qu'ils y tiennent autant, alors que nous, les conservateurs, avons proposé le projet de loi favorisant la détention au lieu de la liberté sous caution et qu'eux ont voté contre.

[Français]

Eric Lefebvre (Richmond—Arthabaska, PCC): Monsieur le Président, nous sommes ici aujourd'hui pour parler du projet de loi C-14, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et la Loi sur la défense nationale (mise en liberté sous caution et détermination de la peine).

Les Canadiens et les Canadiennes attendent depuis longtemps que le gouvernement libéral prenne des mesures sérieuses pour mettre fin à la violence dans les communautés partout au pays. Depuis 2015, ce gouvernement a choisi de laisser en liberté les délinquants violents plutôt que de protéger les Canadiens innocents. La réalité est qu'il y a maintenant plus de criminels dangereux dans nos rues et dans nos communautés, et c'est de moins en moins sécuritaire.

Il y a malheureusement d'innombrables victimes. Savannah Rose Kulla-Davies, une mère de quatre enfants, a été tuée par un criminel libéré sous caution à Brampton. Bailey McCourt a été tuée trois heures seulement après la libération sous caution d'un criminel à Kelowna. Hung Trang et Ban Phuc Hoang ont été tués par un criminel libéré sous caution à Edmonton. Au Manitoba, un criminel a tué sa sœur alors qu'il était en liberté sous caution. Par respect pour eux et pour leurs familles, il faut aller plus loin que ne le fait le projet de loi C-14. Il faut le faire pour eux, pour leur mémoire et pour qu'il n'y ait plus d'autres victimes.

Dans ses commentaires sur les récidivistes violents à Winnipeg, le maire de Winnipeg, Scott Gillingham, a déclaré que ces chiffres confirment ce que les agents de première ligne constatent chaque jour, à savoir que ce sont toujours les mêmes personnes qui passent par le système judiciaire, commettant sans cesse des crimes violents. Après de nombreux avertissements adressés à ce gouvernement, je suis encore un peu perplexe. De ce côté-ci de la Chambre, les conservateurs demandent aux libéraux d'abandonner leur plan de mise en liberté sous caution depuis des années. Pourquoi ont-ils attendu si longtemps?

Il y a plusieurs années, les libéraux ont adopté les projets de loi C-5 et C-75. Ces deux projets de loi ont fait augmenter la criminalité et ont rendu nos communautés moins sécuritaires. Le projet de loi C-5, la « loi d'abrogation des peines minimales obligatoires », a mis fin à la peine d'emprisonnement obligatoire pour les infractions graves liées aux armes à feu et aux drogues. Quant au projet de loi C-75, la « loi libérale d'arrestation et de remise en liberté », a accordé la mise en liberté sous caution aux récidivistes violents. Ces projets de loi sont les piliers d'un plan laxiste des libéraux en matière de criminalité. Il est difficile de croire qu'un gouvernement puisse délibérément adopter des projets de loi qui réduisent la durée d'emprisonnement des membres les plus dangereux de notre société. En conséquence, le Canada est moins sécuritaire

Ordres émanant du gouvernement

aujourd'hui qu'il ne l'était au moment où les libéraux ont pris le pouvoir.

Les chiffres sont têtus. Voici les statistiques sur l'évolution de la situation depuis 2015. Les crimes violents ont augmenté de 55 %. Les crimes commis avec des armes à feu ont augmenté de 130 %. Les extorsions ont explosé à 330 % dans tout le Canada. Les agressions sexuelles ont augmenté de 76 %. Les homicides ont augmenté de 29 %. Je crois que la plupart des Canadiens et des Canadiennes seraient d'accord avec moi pour dire que ça a été l'un des plus grands échecs, sinon le plus grand échec, de ce gouvernement libéral.

Au début du mois d'octobre, notre équipe conservatrice a présenté une motion et a demandé à la Chambre des communes d'adopter immédiatement le projet de loi de mon collègue l'honorable député d'Oxford, le projet de loi C-242, soit la « loi sur la prison, pas la liberté sous caution ». Sans surprise, les libéraux l'ont rejetée. C'est un autre signe évident du fait qu'ils ne prennent pas le sujet au sérieux. Ça fait maintenant plus de sept mois que le premier ministre a promis de réformer le système de mise en libération sous caution au Canada. En ne donnant pas suite à notre motion, il continue de retarder la mise en place des mesures visant à rendre nos rues plus sécuritaires. Les Canadiens et les Canadiennes ont attendu assez longtemps.

Bien que je sois heureux de constater qu'on aborde le sujet, le projet de loi C-14 reste encore insuffisant pour protéger nos communautés.

Premièrement, le principe de retenue demeure intact, de sorte que la culture de la mise en liberté est préservée. Nous devons resserrer notre système pénal afin de garantir que les délinquants les plus violents du Canada ne peuvent pas être remis en liberté. Deuxièmement, les peines minimales obligatoires abrogées par le projet de loi C-5 ne sont pas rétablies. Nous devons abroger le projet de loi C-5 afin de garantir que les criminels qui commettent des infractions liées aux armes à feu, des agressions sexuelles ou des enlèvements, ou encore qui font de la traite des personnes, seront incarcérés plutôt que placés en résidence surveillée.

• (1115)

Les libéraux ont affaibli notre système de libération sous caution, laissant les criminels dans nos rues. Ils ont rendu nos communautés moins sécuritaires, malheureusement. Leur solution consiste à présenter un projet de loi qui commence à résoudre le problème, mais qui, en fin de compte, ne va pas assez loin. Il ne résout pas véritablement la crise à laquelle les Canadiens et les Canadiennes sont confrontés. Il ne répare pas le système défaillant de libération sous caution.

C'est la même histoire avec le projet de loi C-4, Loi visant à rendre la vie plus abordable pour les Canadiens. Depuis 2015, le gouvernement libéral a créé une crise du coût de la vie. C'est ce qui arrive lorsque le gouvernement s'engage dans des déficits inflationnistes sans fin.

J'espère que le projet de loi C-14 sera différent et que les libéraux vont adopter nos amendements. Malheureusement, j'en doute.

Ordres émanant du gouvernement

Les conservateurs ont mené la lutte pour infirmer la décision des libéraux en matière de mise en liberté sous caution. Je suis fier de mes collègues qui se battent chaque jour pour rendre nos communautés plus sécuritaires. Il reste encore beaucoup à faire pour renverser les échecs de ce gouvernement libéral, et le projet de loi C-14 n'est qu'un début. Malheureusement, il ne va pas assez loin.

Ma priorité va toujours être de bâtir des communautés plus sécuritaires. Je me réjouis du travail qui est fait pour réduire la violence, mais nous devons aller plus loin pour les victimes que j'ai nommées un peu plus tôt aujourd'hui.

L'appel conservateur à renforcer notre système de libération sous caution fait partie de notre plan pour mettre fin à la criminalité et rendre notre communauté plus sécuritaire. Notre plan comprend un certain nombre de priorités que nous aimerions voir mises en œuvre par le gouvernement.

Nous aimerions voir une « loi des trois coups » pour garder les criminels les plus dangereux derrière les barreaux. Tout le monde s'accorde pour dire que les criminels les plus dangereux ne doivent pas être libres dans nos rues.

Nous aimerions également voir des peines minimales obligatoires pour les récidivistes. Après trois prises, pour les récidivistes, nous proposons une peine d'emprisonnement de 10 ans minimum. Cela fait partie de notre plan visant à emprisonner plus longtemps les personnes les plus dangereuses de notre société et à leur donner le temps de se réhabiliter.

Nous aimerions voir les récidivistes être désignés comme délinquants dangereux. Par conséquent, ils devraient être libérés seulement après avoir fait preuve d'un comportement irréprochable et s'être abstenus de toute consommation de drogue. Cela devrait également inclure une formation visant à améliorer leurs compétences afin qu'ils puissent contribuer à la société et soient eux-mêmes fiers d'y participer et de reprendre leur vie en main à l'intérieur de notre magnifique pays.

Les récidivistes sont dangereux. C'est pourquoi nous ne devons les libérer que lorsqu'ils ne représentent plus un danger pour notre société. Pour la sécurité de tous les Canadiens et Canadiennes et pour l'avenir de nos enfants, nous devons aller plus loin que le projet de loi C-14.

• (1120)

[Traduction]

Cathay Wagantall (Yorkton—Melville, PCC): Monsieur le Président, j'ai bien aimé les commentaires de mon collègue sur le sort du projet de loi et sur les recommandations. Je suis sûre que, comme il a écouté attentivement, il a entendu un député d'en face demander sans cesse si nous étions prêts à agir parce que nous sommes en situation de crise.

Après 10 ans ici, je peux dire aux députés que le gouvernement ne fait que tergiverser et nier, jusqu'à ce que les Canadiens en aient finalement assez, ce qui l'oblige à agir. Nous agissons enfin, dans une certaine mesure, pour contrer les dispositions issues des terribles projets de loi C-5 et C-75.

Selon le député, qu'a fait le gouvernement à la place du travail qu'il aurait dû accomplir pour présenter ce projet de loi à la Chambre il y a plus de cinq ans?

[Français]

Eric Lefebvre: Monsieur le Président, naturellement, on aurait dû déposer un projet de loi et prendre ce dossier en main bien avant.

J'ai nommé aujourd'hui des personnes victimisées par le fait que les libéraux ont laissé traîner cette problématique relevant du Code criminel. Il y a malheureusement d'innocentes victimes qui sont parties. Maintenant, faisons-le pour la suite et travaillons pour améliorer le projet de loi C-14.

Assurément, le gouvernement devra aller plus loin que ce qu'il nous a présenté.

[Traduction]

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, les députés du Parti conservateur du Canada ont démontré à la Chambre qu'ils étaient dénués de scrupules. Ils ne comprennent pas ou ne sont pas conscients qu'il s'agissait d'un enjeu électoral. Des provinces, des municipalités et de nombreux intervenants, y compris des agents d'application de la loi, souhaitent que le projet de loi C-14 soit adopté.

Les conservateurs ont avancé de piètres excuses pour tenter de justifier les discours inappropriés et irrespectueux qu'ils ont tenus jusqu'à présent et leur refus de faire adopter la mesure législative avant Noël. Je trouve que c'est triste et regrettable. Les Canadiens jugeront tôt ou tard leur comportement et leur rejet du projet de loi pour réformer le système de mise en liberté sous caution.

Le député peut-il expliquer aux habitants de sa circonscription pourquoi les conservateurs ne veulent pas faire adopter le projet de loi d'ici la fin de l'année?

[Français]

Eric Lefebvre: Monsieur le Président, en tout respect pour mon collègue, cela me fait bien rire. Ça fait dix ans que les libéraux sont au pouvoir et ça fait cinq ans qu'ils ne font rien. Tout à coup, ils viennent de voir la lumière au bout du tunnel et veulent faire le travail en trois mois. Ils ne font rien pendant dix ans et veulent maintenant que nous adoptions ce projet de loi à toute vitesse parce qu'ils viennent de voir la lumière.

J'exige un peu de respect pour les Canadiens et les Canadiennes. Nous allons faire le travail comme il se doit.

[Traduction]

L'hon. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, je me demande si le député peut nous faire part de ses réflexions sur le fait que des intervenants comme, je le répète, les forces de l'ordre, les provinces, les municipalités et les Canadiens en général réclament une mesure législative pour réformer le régime de mise en liberté sous caution. Le premier ministre et tous les députés libéraux veulent que ce projet de loi soit adopté avant la fin de l'année.

Le député ne reconnaît-il pas que les conservateurs devraient faire passer les intérêts des Canadiens avant les intérêts politiques de leur parti en laissant le projet de loi être renvoyé au comité et adopté avant la fin de l'année?

[Français]

Eric Lefebvre: Monsieur le Président, je vais donner la même réponse. Ça fait dix ans que ce gouvernement ne fait rien. Ça fait cinq ans que nous lui demandons de faire le travail. Tout à coup, les libéraux voient la lumière au bout du tunnel et ils espèrent faire adopter ce projet de loi en trois mois.

Nous n'avons aucune leçon à recevoir du gouvernement libéral. De ce côté-ci de la Chambre, nous faisons le travail de façon sérieuse. Nous le faisons pour les Canadiens et les Canadiennes. C'est ce que nous allons continuer de faire.

[Traduction]

Marilyn Gladu (Sarnia—Lambton—Bkejwanong, PCC): Monsieur le Président, c'était un excellent discours. Le vrai problème du projet de loi C-14, c'est qu'il ne supprime pas le principe de la peine la moins contraignante à la première occasion. Voilà le problème, et c'est pour cette raison que le projet de loi n'éradiquera pas la criminalité. Le député est-il d'accord?

[Français]

Eric Lefebvre: Monsieur le Président, c'est exactement l'une des raisons pour lesquelles nous devons améliorer ce projet de loi. Nous ne pouvons pas l'adopter comme demandé par les libéraux, qui n'ont rien fait depuis cinq ans. Nous allons travailler pour améliorer ce projet de loi afin d'assurer la sécurité des Canadiens et des Canadiennes.

• (1125)

[Traduction]

Cathay Wagantall (Yorkton—Melville, PCC): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir prendre la parole et je suis consciente de l'importance du présent débat pour des millions de Canadiens.

Pour les nouveaux venus au pays, ce qui a été le cas de la plupart d'entre nous ou de nos ancêtres à un moment donné, le Canada était autrefois un havre de paix garantissant à chacun une vie à l'abri du harcèlement, des agressions ou de l'extorsion. Cela se traduisait par des collectivités paisibles où les portes restaient souvent déverrouillées et où les gens n'avaient guère à craindre que leur voiture soit volée pendant leur sommeil. Cela signifiait qu'ils pouvaient profiter de la vie urbaine dynamique du Canada en sachant que les rues étaient sûres et que la lutte contre les drogues illégales et les armes à feu était une priorité. Cela signifiait que les criminels les plus dangereux étaient gardés derrière les barreaux, là où ils doivent être, et ne faisaient pas que passer devant un juge pour être tout de suite remis en liberté. Cela signifiait que le gouvernement fédéral qui protégeait les familles grâce à des lois aussi strictes que possible, tout en veillant à ce qu'elles soient appliquées dans nos tribunaux.

Après 10 ans de gouvernement libéral, la réalité est bien différente. Des projets de loi épouvantables, comme le projet de loi C-5 et le projet de loi C-75, démontrent que les conséquences des politiques idéologiques imprudentes des libéraux sont bien réelles.

Depuis 2015, les crimes violents ont augmenté de 55 %, les crimes commis avec une arme à feu ont augmenté de 130 %, les extorsions ont augmenté de 330 %, les agressions sexuelles ont augmenté de 76 % et les homicides ont augmenté de 29 %. En effet, un nouveau rapport publié récemment par l'Institut Macdonald-Laurier a analysé les données sur la criminalité dans 20 régions métropolitaines représentant près des deux tiers de la population canadienne.

Ordres émanant du gouvernement

Il a révélé que le taux de crimes violents au Canada a augmenté de façon constante depuis le milieu de la dernière décennie. Cette période a été marquée par des conditions de mise en liberté sous caution clémentes, une persécution peu sévère des criminels et des ressources policières beaucoup trop limitées. Comme l'indique le rapport:

[...] [le] problème [est] plus vaste et plus profond que beaucoup ne l'imaginent, mais bien documenté. Les politiciens ne peuvent plus s'en remettre à des explications rapides ou des anomalies régionales. Le défi est maintenant de regagner la confiance du public et de restaurer une responsabilisation prévisible pour protéger nos villes.

Quel gouvernement sensé maintiendrait des politiques qui ont entraîné une vague de criminalité persistante à l'échelle nationale? Malheureusement, l'obstruction et l'inaction ont été l'approche des libéraux pendant la majeure partie de la dernière décennie. Cependant, des projets de loi comme le projet de loi C-14 prouvent qu'une opposition déterminée et fondée sur des principes peut être efficace pour susciter le changement. Ce projet de loi est un aveu rare de la part des libéraux. Ils admettent l'échec de leurs réformes en matière de justice pénale. Bien qu'il s'agisse d'un pas dans la bonne direction, qui nous rapproche de la vision conservatrice de la mise en liberté sous caution et de la détermination de la peine, le projet de loi n'abroge pas le principe de retenue et ne rétablit pas les peines minimales obligatoires.

Qu'est-ce qui a poussé le gouvernement à présenter enfin le projet de loi C-14? Le projet de loi C-75, en 2019, a inscrit le principe de retenue dans la loi. Dès lors, les forces de l'ordre et les tribunaux étaient obligés de libérer les accusés dès que possible, en les soumettant aux conditions les moins contraignantes possibles. Concrètement, cela a eu comme conséquence de créer un système de capture et de remise en liberté qui expose les collectivités à des délinquants dangereux en attente de procès. Le projet de loi C-5, en 2022, est allé plus loin. Il a supprimé plusieurs peines minimales obligatoires et permis le recours à la détention à domicile pour des infractions graves, telles que l'agression sexuelle.

Le projet de loi C-14, dont nous débattons, commence à remédier aux graves conséquences des projets de loi C-75 et C-5. Il précise que le principe de retenue n'exige pas la libération pure et simple du délinquant. Il demande également aux tribunaux de tenir compte du nombre et de la gravité des accusations portées contre l'accusé lorsqu'ils se prononcent sur une demande de mise en liberté sous caution. Le projet de loi C-14 incite ceux qui ont abusé de notre système judiciaire et qui ont pris l'habitude de commettre des crimes graves à répétition sans subir de conséquences, ou presque, à y réfléchir à deux fois. Le projet de loi comporte d'autres éléments encourageants, tels que l'obligation d'infliger des peines consécutives pour les récidives de vol de voiture, d'introduction par effraction, d'extorsion et d'incendie criminel.

Contrairement à ce qui se passe actuellement, les peines devront être déterminées en mettant l'accent sur la protection du public canadien, du moins dans une certaine mesure, au lieu de ne tenir compte que de la réadaptation du délinquant. Lors de la détermination de la peine, le juge devra considérer dorénavant la récidive d'un comportement violent au cours des cinq dernières années comme une circonstance aggravante. Le projet de loi annulerait également en partie l'élargissement de l'admissibilité à la détention à domicile prévu dans le projet de loi C-5.

Ordres émanant du gouvernement

Oui, le projet de loi contient de nombreux rayons de lumière qui tentent de percer le ciel orageux des six dernières années d'une politique laxiste en matière de criminalité. Cependant, ce n'est pas suffisant. Le fait est que les éléments dangereux de l'idéologie libérale en matière de criminalité et de punition demeurent. Le projet de loi C-14 n'abroge pas complètement le principe de la retenue et ne rétablit pas les peines minimales obligatoires. Il s'agit véritablement d'une occasion manquée de durcir les peines pour les infractions violentes graves. Bien que les peines consécutives et les facteurs aggravants soient utiles, leur application reste à la discrétion des juges.

Pourquoi est-il important que le projet de loi soit bien conçu? Toutes les grandes agglomérations urbaines ont connu une augmentation des crimes violents, mais c'est également le cas des petites villes et des collectivités rurales du Manitoba, de l'Alberta et de ma province natale, la Saskatchewan.

• (1130)

Il n'y a tout simplement plus de temps à perdre. Les Canadiens ne se sentent plus en sécurité dans leurs collectivités. Chaque jour qui passe sans que l'on revienne à une approche sensée en matière de criminalité met davantage de Canadiens innocents en danger. Selon un sondage de Postmedia-Léger, les Canadiens sont de plus en plus préoccupés par leur sécurité personnelle et par l'efficacité de leur système judiciaire: 51 % d'entre eux se disent inquiets pour la sécurité dans leur quartier, notamment en raison du risque de violation de domicile. Cette préoccupation est particulièrement forte chez les jeunes de 35 à 54 ans, le groupe le plus susceptible d'avoir une famille et d'être propriétaire de son logement.

Une proportion saisissante de 87 % des Canadiens estime qu'ils ont le droit d'utiliser une force raisonnable contre un intrus, un chiffre qui atteint 92 % en Saskatchewan et au Manitoba, ainsi que chez les personnes de 55 ans et plus. Andrew Enns, vice-président à la haute direction de Léger, souligne que ce sentiment remonte à longtemps, mais qu'il est néanmoins révélateur, et il avance que la méfiance générale à l'égard du système judiciaire peut éroder le respect de la loi. Il est certain que les criminels ne respectent ni ne craignent ces lois, tandis que les Canadiens innocents vivent dans la peur et en subissent les conséquences.

Dans l'ensemble, 54 % des personnes interrogées estiment que le système judiciaire nuit aux citoyens respectueux de la loi, tandis que seuls 29 % pensent qu'il protège les Canadiens. C'est un constat regrettable quant à la capacité du gouvernement libéral d'inspirer confiance dans son système judiciaire, mais c'est tout à fait mérité. Les libéraux ont constamment ignoré la police, les municipalités, les chefs d'entreprise et, surtout, les Canadiens respectueux des lois, en maintenant des politiques qui ne parviennent pas à assurer notre sécurité. Les députés noteront que j'ai dit qu'ils « ont constamment ignoré », plutôt qu'ils n'ont pas vu ou compris l'augmentation de la violence criminelle qui a éclaté partout au Canada au cours de la dernière décennie de leur règne libéral.

Malheureusement pour les résidents de la Nation crie de James Smith, dans ma province natale, cette réalité tient du cauchemar. Le 4 septembre 2022, une vague d'attaques au couteau a été déferlée dans 13 endroits de cette nation et dans le village voisin de Weldon.

Myles Sanderson a tué 11 personnes et en a blessé 17 autres. Antérieurement, il avait été reconnu coupable d'infractions criminelles, y compris d'agressions à main armée, de vols qualifiés et de me-

naces. Une fois sa peine purgée, on lui avait accordé une libération d'office en août 2021, mais en mai 2022, il a enfreint la loi en ne communiquant pas avec son agent de libération conditionnelle. Dans la foulée de cette tragédie, de nombreuses questions ont été soulevées au sujet des décisions du tribunal, de la Commission des libérations conditionnelles et du Service correctionnel du Canada. Comment justifier la libération répétée de ce criminel violent en dépit de ses multiples condamnations antérieures?

Une autre tragédie a eu lieu en septembre de cette année dans la Première Nation d'Hollow Water, où Tyrone Simard, âgé de 26 ans, qui était connu de la police et de nos tribunaux, s'est livré à un horrible massacre. Il a poignardé huit personnes dans deux résidences de Hollow Water; il a tué sa propre sœur de 18 ans, Marina, et il a blessé sept autres personnes.

Pourquoi avait-il été libéré sous caution? Trois mois plus tôt, il avait été inculpé d'agression armée et de méfait. Un tribunal de Winnipeg l'a libéré à peine quatre jours plus tard aux conditions suivantes: respecter un couvre-feu, s'abstenir de consommer de l'alcool ou des drogues, ne pas posséder d'armes et, ce qui fend le cœur, ne pas voir sa sœur. Il n'a respecté aucune de ces conditions. Il est retourné chez Marina et l'a tuée.

La loi n'a suffisamment protégé ni Marina, ni la population de la Première Nation de Hollow Water, ni celle de la Nation crie de James Smith, ni celle du village de Weldon. Le système libéral fondé sur le principe de la retenue et l'imposition de peines moindres n'a pas garanti la sécurité publique. Le gouvernement doit supprimer les projets de loi C-5 et C-75 et renforcer le projet de loi C-14 pour réparer les erreurs, en mémoire des personnes ayant perdu la vie et en hommage à celles qui continuent de vivre avec d'horribles souvenirs.

La Chambre doit remplacer le principe de la retenue par une disposition accordant la priorité à la sécurité publique. Garantir la sécurité publique et communautaire est le principe qui régit les tribunaux du Canada. Nous devons rétablir les peines minimales obligatoires pour les infractions commises avec des armes à feu, les infractions sexuelles, les infractions perpétrées par les récidivistes violents et les infractions liées à la consommation de stupéfiants. L'admissibilité à une peine avec sursis doit être exclue dans les cas de vol qualifié, de trafic d'armes à feu et d'infractions commises par des contrevenants récidivistes.

Le gouvernement peut encore adopter le plan conservateur complet pour mettre fin à la décennie où il a fermé les yeux sur le chaos omniprésent, le crime et le désordre que les projets de loi C-75 et C-5 ont encouragés. Le projet de loi C-14 doit marquer le début d'un rétablissement complet de la promesse de notre pays garantissant aux Canadiens sécurité et prospérité, peu importe où ils vivent.

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai indiqué, que ce soit dans les provinces ou les municipalités ou parmi les différents intervenants ou agents chargés de l'application de la loi, les gens comprennent. Ils souhaitent que le projet de loi C-14 soit adopté. Les Canadiens souhaitent une réforme de la loi sur la mise en liberté sous caution. Les conservateurs sont motivés par un autre facteur.

Le chef de l'opposition a parlé de « violence et effusion de sang extrêmes ». Le député d'Oxford a pour sa part déclaré : « Nous vivons désormais dans une zone de guerre au Canada. » Ils lancent ces déclarations radicales pour recueillir des fonds. Ils font passer la collecte de fonds et leur propre intérêt politique avant l'intérêt des Canadiens.

La députée d'en face ne reconnaît-elle pas qu'il est grand temps que le Parti conservateur commence à penser davantage aux Canadiens, plutôt qu'à son propre leadership et au Parti conservateur du Canada, et permette l'adoption du projet de loi avant la fin de l'année? Appuiera-t-elle cette mesure?

• (1135)

Cathay Wagantall: Monsieur le Président, certaines de ces affirmations comportent une petite part de vérité. Les Canadiens souhaitent vivement que le gouvernement prenne les mesures appropriées. Le projet de loi comporte certains aspects positifs, mais il ne répond pas aux attentes des personnes qui, selon ses propres dires, demandent au gouvernement de prendre les mesures appropriées, à savoir rejeter le projet de loi C-5 et le projet de loi C-75. C'est ce qu'ils souhaitent. Ils veulent l'abrogation pure et simple du principe de la retenue et le rétablissement des peines minimales obligatoires.

Warren Steinley (Regina—Lewvan, PCC): Monsieur le Président, ce que je viens d'entendre de la part du député de Winnipeg-Nord est ridicule. Il n'y a pas de politicien plus partisan dans cette Chambre. Il ferait n'importe quoi pour le Parti libéral du Canada, y compris s'assurer que tout semble parfait de leur point de vue. La seule raison pour laquelle nous avons besoin d'une réforme du système de mise en liberté sous caution, c'est que ce député et les autres libéraux ont adopté des projets de loi désastreux au cours des 10 dernières années, rendant nos rues dangereuses. Il est inacceptable qu'il se présente devant nous et affirme que nous avons besoin d'une réforme, alors que ce sont eux qui ont causé des problèmes dans le système judiciaire. Une décision de la Cour suprême qui permettait aux personnes en possession d'images et de vidéos pédopornographiques d'écoper d'une peine d'un an est inacceptable, et tout député qui ne pense pas que cela est inacceptable n'a pas sa place ici.

Cathay Wagantall: Monsieur le Président, je suis entièrement d'accord avec tout ce que mon collègue vient de dire. Le député d'en face semble vouloir convaincre les Canadiens que les libéraux sont sur la bonne voie, alors que, de ce côté-ci de la Chambre, nous leur avons répété mille fois nos arguments au sujet des problèmes liés aux projets de loi C-5 et C-75. Ces mesures sont à l'origine des taux élevés et persistants de criminalité à l'échelle du pays. Les Canadiens ne veulent pas que le gouvernement se contente de simplement apporter un petit changement. Ils demandent au gouvernement de faire ce qui s'impose en éliminant tout ce qui est à la source de la plus grande angoisse au pays que j'ai vue depuis mon arrivée dans cette enceinte il y a 10 ans.

L'hon. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, la députée a évité de répondre à la question, qui était très simple. Les Canadiens s'attendent à ce que nous adoptions un projet de loi sur la réforme de la mise en liberté sous caution. Si nous ne le faisons pas, ce sera uniquement parce que le Parti conservateur se soucie davantage de ses activités de financement et de ses intérêts politiques. C'est la seule raison — je dis bien la seule raison — pour laquelle les Canadiens ne pourront pas voir l'adoption d'un projet de loi sur la réforme de la mise en liberté sous caution.

Ordres émanant du gouvernement

Lorsqu'elle pense aux gens de sa circonscription, la députée ne croit-elle pas que les conservateurs doivent revenir sur leur position?

Cathay Wagantall: Monsieur le Président, je représente la Saskatchewan. Je pense que le député sait à quel point cette dernière affirmation est ridicule. Il ne fait aucun doute que, partout au pays, les Canadiens veulent que le gouvernement intervienne enfin et fasse ce qui s'impose. Si le député peut me garantir que le gouvernement inclura dans son projet de loi des amendements visant à abroger les dispositions des projets de loi C-5 et C-75, alors je serai ravie d'appuyer le projet de loi.

Ils ne représentent pas les Canadiens. Ils ne soutiennent pas les Canadiens. Ils ne répondent pas aux besoins des Canadiens qui veulent des mesures de protection et de lutte contre la criminalité au pays, et qui les réclament essentiellement à cause des conséquences des projets de loi C-5 et C-75.

Doug Shipley (Barrie—Springwater—Oro-Medonte, PCC): Monsieur le Président, rapidement, j'ai passé quelques heures ici ce matin et j'ai entendu les députés d'en face, les députés libéraux, parler de la réforme de la mise en liberté sous caution. La députée conservatrice pourrait peut-être répondre à cette question puisqu'elle siège à la Chambre depuis plus de 10 ans.

Qui était au pouvoir au cours des deux dernières années? Que signifient les mots « réforme de la mise en liberté sous caution », et pourquoi sommes-nous ici à parler de cette réforme alors que les mêmes personnes sont aux commandes depuis 10 ans?

Cathay Wagantall: Monsieur le Président, 20 secondes suffisent amplement pour répondre. Si nous parlons de la réforme de la mise en liberté sous caution, c'est parce que ces personnes ont très mal géré la présentation des projets de loi, ce qui a provoqué une grande angoisse dans l'ensemble du pays et augmenté la criminalité. C'est inadmissible.

• (1140)

Fraser Tolmie (Moose Jaw—Lake Centre—Lanigan, PCC): Monsieur le Président, je suis honoré de prendre la parole au nom de la population de Moose Jaw—Lake Centre—Lanigan, à propos du projet de loi C-14, Loi sur des mesures de réforme concernant la mise en liberté sous caution et la détermination de la peine. Je tiens à souligner l'excellent travail du service de police local de Moose Jaw, où l'indice de gravité de la criminalité a baissé de près de 12 % en 2024. Les crimes contre les biens ont diminué de 23 %, et notre taux d'élucidation a considérablement augmenté. Cela montre ce qu'une police efficace peut accomplir.

Cependant, lorsque je regarde ce qui se passe ailleurs, dans la circonscription de Moose Jaw—Lake Centre—Lanigan, le tableau change radicalement. Le territoire qui relève de la GRC en Saskatchewan a connu une augmentation de 45 % des crimes violents au cours des dix dernières années. Depuis combien de temps le gouvernement libéral est-il au pouvoir? Coïncidence ou non, cela fait une décennie. Rien qu'en 2024, on a dénombré près de 22 000 victimes de crimes violents, soit 6 700 de plus qu'il y a 10 ans. Nous avons enregistré 41 homicides, le nombre le plus élevé jamais enregistré dans le territoire qui relève de la GRC. Ce contraste nous apprend quelque chose d'essentiel: les solutions locales sont importantes, mais la police municipale ne peut pas pallier les mauvaises politiques fédérales ni les règles libérales laxistes de mise en liberté sous caution, qui obligent les Canadiens à se défendre eux-mêmes et à vivre dans la peur.

Ordres émanant du gouvernement

Le gouvernement libéral a enfin admis ce que les conservateurs tentent de dire depuis des années: ses réformes de la justice pénale ont échoué. Dans son communiqué de presse sur le projet de loi C-14, le gouvernement libéral admet lui-même que l'indice de gravité des crimes violents a augmenté de 41 % depuis 2014. La GRC constate une augmentation de 45 % des crimes violents sur une période de 10 ans, en Saskatchewan. Les homicides ont augmenté de 46 % en 2024, et le taux est le plus élevé jamais enregistré. Les infractions liées aux armes à feu ont augmenté de 271 %, et le taux est le plus élevé au Canada. Les agressions contre des policiers ont augmenté de 87 %. La moitié des crimes violents sont commis par un partenaire intime et en milieu familial. Un total de 336 multirécidivistes ont été arrêtés par des équipes spécialisées rien qu'en 2024.

J'ai été membre de l'Aviation royale canadienne. J'ai fait des études sur la guerre au King's College de l'Université de Londres, au Royaume-Uni. L'évaluation des menaces est un sujet que je connais, et je peux affirmer sans hésitation aux députés que les politiques de mise en liberté sous caution du gouvernement libéral représentent un danger manifeste et imminent pour les collectivités canadiennes. En 2019, les libéraux ont adopté le projet de loi C-75, qui impose le supposé principe de retenue, ce qui oblige les juges à libérer les délinquants dès que possible. Serait-ce avant ou après la détermination de la peine? Je ne sais pas, mais l'obligation d'imposer des conditions aussi peu sévères que possible a causé des problèmes.

Puis, en 2022, les libéraux ont doublé la mise avec le projet de loi C-5, qui a supprimé les peines d'emprisonnement obligatoires pour les crimes graves commis avec une arme à feu, notamment le vol à main armée, l'extorsion avec une arme à feu et le trafic d'armes. Il en résulte un système de capture et de remise en liberté dans lequel des récidivistes violents sont libérés en quelques heures, voire en quelques minutes.

En tant qu'ancien maire de Moose Jaw, je peux affirmer que les dirigeants municipaux ne peuvent pas sortir de la crise créée par les mesures législatives fédérales en ayant davantage recours à la police. Il ne s'agit pas seulement de statistiques, mais de personnes en chair et en os. Bailey McCourt, à Kelowna, a été assassinée, vraisemblablement par son ex-mari, James Plover, quelques heures seulement après qu'il a été déclaré coupable de voies de fait, puis libéré sous caution. Savannah Kulla, une mère de quatre enfants âgée de 29 ans, a été abattue dans un centre commercial de Brampton. Son meurtrier venait d'être libéré sous caution.

En Saskatchewan, où la moitié des crimes violents ciblent un partenaire intime ou un membre de la famille, les femmes et les enfants vivent dans la terreur parce que le gouvernement actuel accorde la priorité aux criminels plutôt qu'aux victimes. Les agents de la GRC en Saskatchewan sont épuisés. En 2024, ils ont arrêté 336 délinquants multirécidivistes, mais combien ont été libérés quelques heures plus tard à cause des lois libérales sur la mise en liberté sous caution? Combien sont de retour dans la collectivité et en train de récidiver en ce moment même?

Dans les régions rurales de la Saskatchewan, quand survient une violation de domicile dans une ferme située à 30 kilomètres de la ville la plus proche, les familles doivent se débrouiller seules, car les délais d'intervention sont mesurés en heures, et non en minutes. Quand quelqu'un s'introduit dans la cellule à grains pour voler de l'équipement et menace ces familles, celles-ci ont besoin de savoir

qu'on ne donnera pas au délinquant l'occasion de récidiver en le remettant en liberté.

• (1145)

Les agriculteurs et les éleveurs méritent mieux. Les femmes qui fuient un partenaire violent méritent mieux. Les agents de police méritent mieux. Ils méritent tous que le gouvernement accorde la priorité à la sécurité publique.

Les libéraux acceptent finalement la réalité en s'appropriant la campagne que nous menons depuis quatre ans pour supprimer la loi libérale sur la mise en liberté sous caution, mais ils n'assument pas la responsabilité de leurs propres échecs. Le projet de loi C-14 valide clairement les critiques des conservateurs. Le gouvernement a admis que ses politiques ont échoué. Cependant, après avoir finalement été entendus — du moins partiellement — par le gouvernement, nous devons nous assurer, en étant aussi fermes que possible, que le projet de loi C-14 supprimera vraiment les dispositions libérales sur la mise en liberté sous caution.

Le projet de loi C-14 comporte une grave lacune: il ne touche pas au principe de la retenue. Le gouvernement prétend qu'il est en train de clarifier le concept. Il a ajouté les mots « n'exige pas » la mise en liberté, mais le principe en soi existerait toujours. Il continuerait d'exiger qu'on impose les conditions les moins sévères possibles et maintiendrait une culture axée sur la mise en liberté.

En outre, l'inversion du fardeau de la preuve ne signifie pas que les délinquants seront maintenus en détention. Le projet de loi C-14 élargirait la portée de cette disposition, en ce sens que l'accusé aurait à démontrer pourquoi il devrait être libéré, mais ce n'est là qu'un changement au fardeau procédural; ce n'est pas une présomption de détention. Les délinquants dangereux pourraient encore trouver des moyens d'être remis en liberté.

Enfin, on ne rétablirait aucune peine minimale obligatoire. Le projet de loi C-5 a éliminé les peines d'emprisonnement obligatoires pour les crimes graves commis avec une arme à feu. Le projet de loi C-14 ne ferait rien pour les rétablir. Les sentences demeureraient hautement discrétionnaires. Les juges pourraient encore accorder la détention à domicile dans des cas de vol qualifié ou de traite des personnes.

Quatrièmement, le projet de loi prévoit des recommandations, et non des obligations. Une trop grande partie du projet de loi C-14 est constitué de lignes directrices, plutôt que d'exigences. Il guiderait les tribunaux et leur suggérerait certaines considérations. En Saskatchewan, où il y a eu une augmentation de 271 % des infractions liées aux armes à feu, c'est d'une protection obligatoire, et non pas d'une suggestion, dont nous avons besoin.

Les Canadiens méritent mieux. Ils méritent le plan complet des conservateurs prévu dans le projet de loi C-242, la Loi favorisant la détention au lieu de la liberté sous caution. Dans cette optique, le projet de loi C-242 ne fait pas qu'apporter des éclaircissements; il éliminerait complètement le principe de retenue et le remplacerait par une disposition de primauté de la sécurité publique. Plutôt qu'une mise en liberté à la première occasion, aux conditions les moins sévères, la sécurité publique deviendrait le principe directeur des décisions relatives à la mise en liberté sous caution. La priorité serait accordée à la sécurité publique, un point c'est tout.

Le projet de loi C-242 créerait une catégorie d'infractions majeures qui entraînerait une détention immédiate, et non pas seulement l'inversion du fardeau de la preuve, pour les infractions commises avec des armes à feu, les infractions sexuelles, l'enlèvement et la traite de personnes, l'invasion de domicile, le vol qualifié et l'extorsion avec une arme à feu, l'incendie criminel de même que les voies de fait avec violence. Si quelqu'un est accusé d'une infraction grave et a déjà été déclaré coupable d'une telle infraction au cours des 10 années précédentes, la mise en liberté sous caution serait interdite. Il s'agit de la règle du retour en arrière sur 10 ans, une conséquence réelle pour les récidivistes.

Le projet de loi C-14 inciterait les tribunaux à prendre en considération de la protection du public. Le projet de loi C-242 les obligerait à accorder la priorité à la protection du public. Les juges devraient tenir compte des condamnations et des violations des conditions, des accusations en instance, du nombre et de la gravité des infractions ainsi que des violations commises pendant les périodes de mise en liberté.

La GRC de la Saskatchewan n'a pas arrêté 336 multirécidivistes simplement pour que les juges ne tiennent pas compte de leur dossier. Les nouvelles accusations de violence portées pendant la mise en liberté sous caution se traduiraient par la détention automatique; elle ne serait pas discrétionnaire.

Les principaux organismes d'application de la loi au Canada, l'Association canadienne des chefs de police, la Toronto Police Association, l'Association canadienne des policiers, la Fédération de la police nationale et l'Ontario Provincial Police Association, ainsi que la Fédération canadienne des municipalités et tous les gouvernements provinciaux, qu'ils soient conservateurs, néo-démocrates ou libéraux, appuient la mesure proposée par les conservateurs, tout comme 79 % des Canadiens, qui affirment qu'il est trop facile d'obtenir une libération sous caution.

Dans les régions rurales de la Saskatchewan, nous comprenons que, lorsqu'une personne fait une erreur, elle doit la corriger complètement et ne pas se contenter d'une demi-mesure. Le projet de loi C-242 corrige complètement la situation. Le projet de loi C-14 est une demi-mesure.

• (1150)

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, le député a bien décrit la situation entourant les différents intervenants à la fin de son discours. Il a notamment mentionné les nombreux organismes d'application de la loi. Nous pourrions ajouter les premiers ministres de toutes les tendances politiques, auxquels il a fait allusion, ainsi que les maires et les municipalités, y compris les grandes et les petites collectivités. Si nous leur demandions ce qu'ils pensent du projet de loi C-14, nous constaterions un soutien quasi unanime en faveur de ce type de mesure législative visant à réformer le système de mise en liberté sous caution.

Pourquoi le Parti conservateur refuse-t-il de permettre l'adoption de cette mesure législative? Nous avons entendu d'autres députés dire qu'ils refusent même qu'elle soit adoptée d'ici la fin de l'année. Le député convient-il que le Parti conservateur va empêcher...

Le vice-président: Le député de Moose Jaw—Lake Centre—Laguna a la parole.

Fraser Tolmie: Monsieur le Président, soyons francs. Les libéraux ont causé un énorme gâchis. Lorsque les autres ordres de gouvernement ou les forces policières apprennent que les libéraux en-

Ordres émanant du gouvernement

visagent peut-être de réparer les pots qu'ils ont cassés, ils vont bien sûr se rallier à leur cause, mais ils veulent que le problème soit complètement réglé. Par conséquent, s'ils avaient le choix entre le projet de loi des libéraux et ce que proposent les conservateurs, ils opteraient sans hésiter pour la solution des conservateurs.

Dan Albas (Okanagan Lake-Ouest—Kelowna-Sud, PCC): Monsieur le Président, le projet de loi C-14 permettrait toujours aux juges de libérer des délinquants et continuerait d'ordonner aux tribunaux d'appliquer les conditions les moins sévères en cas de mise en liberté. Il s'agit de la même échappatoire qui, comme l'a mentionné le député, a permis au meurtrier de Bailey McCourt de se retrouver en liberté à Kelowna quelques heures seulement après avoir été reconnu coupable de l'avoir étranglée.

Pourquoi les libéraux maintiendraient-ils une culture de mise en liberté automatique alors que la sécurité publique devrait primer?

Fraser Tolmie: Monsieur le Président, je ne pourrais jamais défendre la position des libéraux. Je suis consterné qu'ils pensent réellement que ce projet de loi serait une bonne mesure législative.

On me pose des questions sur la position des libéraux. Je ne sais pas ce qui se passe dans leur tête, mais d'après mes entretiens avec le service de police de ma région, les policiers en ont assez de faire comparaître devant un juge quelqu'un qui a commis un crime pour ensuite devoir le remettre en liberté quelques heures plus tard. C'est épouvantable. Par ailleurs, les gens ont peur de dénoncer des crimes parce qu'ils savent que les criminels qui viennent d'être arrêtés se retrouveront en liberté et s'en prendront à eux.

L'hon. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, il est difficile de croire le genre de commentaires qu'on entend de la part du Parti conservateur. Même si le projet de loi jouit de toutes sortes d'appuis, le Parti conservateur est déterminé à empêcher son adoption.

Soyons très clairs pour les gens qui ont suivi le débat: même si les conservateurs parlent de la réforme de la mise en liberté sous caution, ils ne font rien pour la soutenir, car ils veulent en faire une question politique partisane.

Les conservateurs mettront-ils la partisanerie de côté, feront-ils ce qui est dans l'intérêt des Canadiens et permettront-ils l'adoption du projet de loi?

Fraser Tolmie: Monsieur le Président, les victimes ne se soucient pas de la politique partisane; elles se soucient de la sécurité publique.

Pourquoi ne mettez-vous pas de côté la politique partisane et n'acceptez-vous pas de modifier la loi afin qu'elle protège les victimes plutôt que les criminels?

Le vice-président: Le député a utilisé le pronom « vous ». Le vice-président a effectivement mis de côté ses affiliations partisans.

Nous passons aux questions et observations. Le député de Barrie—Springwater—Oro-Medonte a la parole.

Doug Shipley (Barrie—Springwater—Oro-Medonte, PCC): Monsieur le Président, la question s'adresse à mon excellent collègue de la magnifique ville de Moose Jaw, que j'ai eu le plaisir de visiter l'été dernier, et où j'ai rencontré des policiers et des agents de la paix de la collectivité. Le député n'était pas en mesure de me rencontrer, car il était à l'extérieur de la ville à ce moment-là.

Ordres émanant du gouvernement

La criminalité a énormément augmenté dans ma ville, Barrie. D'ailleurs, un policier de notre ville a été poignardé par un homme qui avait été arrêté et libéré sous caution à 17 reprises en deux ans. Entendez-vous parler des mêmes situations chez vous?

Le vice-président: Je rappelle au député de Barrie—Springwater—Oro-Medonte qu'il ne peut pas dire « vous » en s'adressant à la présidence. Je n'étais pas là, alors je ne connais pas la réponse.

J'invite le député de Moose Jaw—Lake Centre—Lanigan à répondre.

• (1155)

Fraser Tolmie: Monsieur le Président, je suis désolé de ne pas avoir été présent à Moose Jaw à ce moment-là. J'étais coincé dans un bouchon de circulation sur l'autoroute 400, juste au sud de Barrie.

Dans ma collectivité, j'entends aussi parler de ce genre de situations où des personnes se font arrêter et libérer à répétition. Ce qui se passe, c'est que ces gens qu'on arrête et qu'on libère sans arrêt commettent des crimes de plus en plus graves.

Kelly DeRidder (Kitchener-Centre, PCC): Monsieur le Président, après neuf années de gouvernement libéral, le Canada est devenu un pays où les mères embrassent leurs enfants le matin et prient pour qu'ils rentrent à la maison sains et saufs le soir venu. Le mois dernier, Savannah Kulla, 29 ans, mère de quatre enfants, a été abattue en plein jour dans un centre commercial de Brampton. Son assassin était un homme qui avait déjà été accusé d'infractions commises avec des armes à feu et de violence entre partenaires intimes, un homme que le système de justice libéral a libéré sous caution.

Cet été, dans une salle d'audience, Bailey McCourt a supplié un juge de garder son ex-mari violent derrière les barreaux. Il l'avait déjà étranglée jusqu'à ce qu'elle perde connaissance. Le juge a quand même libéré l'individu moyennant une caution de 500 \$. Quelques heures plus tard, James Plover la pourchassait et l'assassinait. La dernière chose que Bailey a dite à la cour, c'est que Plover allait la tuer. Pour les tenants du système libéral, le risque était acceptable.

Il s'agissait de deux femmes, et leurs deux assassins n'auraient jamais dû se retrouver en liberté. C'est le coût en vies humaines du système de remise en liberté des libéraux.

Depuis 2015, les crimes violents ont augmenté de 55 %, les crimes commis avec une arme à feu, de 130 %, l'extorsion, de 330 %, les agressions sexuelles, de 76 % et les homicides, de 29 %. Ce n'est pas un résultat aléatoire; c'est la conséquence directe, prévisible et évitable des projets de loi C-75 et C-5 des libéraux. Le projet de loi C-75 a inscrit dans la loi le principe toxique de la retenue, une directive qui oblige les policiers et les juges à libérer les accusés le plus tôt possible, en leur imposant les conditions les moins sévères possibles, peu importe leur dangerosité. Le projet de loi C-5 a grandement affaibli les dispositions sur les peines minimales obligatoires et permis les peines de détention à domicile pour agression sexuelle grave, vol qualifié, trafic d'armes à feu et enlèvement.

Depuis quatre longues années, les conservateurs réclament la détention au lieu de la mise en liberté sous caution, l'abrogation du principe de retenue, le rétablissement des peines minimales obligatoires ainsi que la présomption de détention pour les récidivistes violents. Pendant ce temps, les députés d'en face se sont opposés à

nos demandes, ont voté contre nos propositions et se sont moqués de nous.

Maintenant, après des meurtres déchirants, où des familles ont payé le prix ultime, les libéraux finissent par nous imiter en présentant le projet de loi C-14, qu'ils qualifient de réforme en profondeur. Il s'agit plutôt d'une opération ciblée de relations publiques, avec un ramassis de communiqués de presse, de séances de photos et de demi-mesures qui ne font qu'effleurer la surface du problème de capture et de remise en liberté et ne le règlent aucunement.

Soyons très clairs sur ce que le projet de loi C-14 ne ferait pas. Il n'abrogerait pas le principe de la détention provisoire. Il conserve les termes qui ont donné naissance au système de capture et de remise en liberté; il ajoute simplement une phrase redondante qui dit que la détention provisoire n'implique pas nécessairement la mise en liberté. Cette phrase figure déjà deux fois dans le Code criminel, aux articles 498 et 501. Le projet de loi n'est pas une réforme, mais une note de bas de page dans un communiqué de presse. Il élargirait les dispositions d'inversion du fardeau de la preuve pour certaines infractions: vol de voiture avec violence, introduction par effraction dans un domicile, agressions avec étouffement et extorsion. C'est une bonne chose, mais les dispositions d'inversion du fardeau de la preuve ne seraient encore qu'un obstacle procédural. Les accusés pourraient encore s'en tirer avec de belles paroles.

Les Canadiens ont besoin d'un mur de briques. Ils ont besoin que tous les auteurs d'infraction grave avec violence et tous les récidivistes soient placés en détention par défaut.

Le projet de loi ajouterait des circonstances aggravantes et quelques peines consécutives, mais uniquement pour quelques combinaisons d'infractions bien précises. L'introduction par effraction ne serait prise en compte que si elle est associée à un vol de voiture pour le compte d'un gang, et uniquement pour l'infraction passible d'une peine. L'extorsion ne serait passible d'une peine consécutive à l'incendie criminel que si les deux infractions sont liées au même événement. Parallèlement, les auteurs de tueries comme Alexandre Bissonnette pourraient toujours cumuler leur admissibilité à la libération conditionnelle, car le gouvernement refuse de remettre en question les décisions de la Cour suprême.

Le projet de loi interdirait la détention à domicile pour les agressions sexuelles graves passible d'une peine inférieure à deux ans. Cela semble sévère, jusqu'à ce que l'on se souvienne que ce sont les libéraux qui ont permis la détention à domicile, dans le projet de loi C-5. Ils ont comblé une brèche qu'ils avaient eux-mêmes créée, tandis que les auteurs de vols, de trafic d'armes à feu, d'enlèvements et de crimes violents chroniques pourraient toujours purger leur peine dans leur salon.

Le projet de loi ne ferait rien pour rétablir les peines minimales obligatoires que les libéraux ont abrogées. Les peines resteraient une loterie judiciaire: inégales, incertaines et dangereuses. Il n'ajouterait pas de nouveaux juges, pas de nouvelles salles d'audience et pas de financement pour résorber les arriérés.

• (1200)

Nous constatons que 50 % des accusations dans la région de Waterloo sont abandonnées parce que le système est engorgé. La police régionale de Waterloo nous a personnellement appris qu'une personne sur cinq faisant l'objet d'une ordonnance de mise en liberté libérale est prise en flagrant délit de violation des conditions. Plus de la moitié de ces contrevenants sont des récidivistes violents arrêtés à plusieurs reprises pour les mêmes infractions mineures, et, en raison de l'arriéré libéral, la moitié des accusations que les agents portent ne vont jamais devant un juge. Dans un cas sur cinq, la moitié des accusations sont abandonnées. Ce n'est pas de la justice. C'est un service d'abonnement à la criminalité.

Pas plus tard que le mois dernier, à Richmond Hill, un prédateur de 53 ans aurait séduit un enfant en ligne, organisé une rencontre au lac Wilcox et agressé sexuellement cet enfant. Le projet de loi C-14 ne changerait rien pour cet enfant. Il n'y aurait pas de dispositions d'inversion du fardeau de la preuve, et la détention à domicile serait toujours possible si la peine est inférieure à deux ans. C'est jouer à la roulette russe avec la vie de nos enfants.

Le projet de loi C-14 est une demi-mesure présentée comme une victoire. Les Canadiens méritent le plan complet des conservateurs, le véritable plan prévoyant la prison et non la liberté sous caution pour lequel nous nous battons depuis le premier jour.

Voici à quoi ressemblerait une véritable réforme. Nous devrions abroger le principe de la retenue des libéraux et le remplacer par une disposition axée sur la sécurité publique. La sécurité publique et communautaire devrait être le principe directeur de toute décision relative à la mise en liberté sous caution. La détention devrait être la norme, et il ne suffit pas de renverser le fardeau de la preuve pour toutes les infractions graves avec violence, telles que l'utilisation d'armes à feu, l'agression sexuelle, l'enlèvement, la traite des personnes, la violation de domicile, le vol qualifié, l'extorsion avec une arme à feu et l'incendie criminel, ainsi que pour tous les récidivistes violents. Nous devrions rétablir les peines minimales obligatoires pour ces crimes précis, ces peines que les libéraux ont abolies avec le projet de loi C-5. Nous devrions en finir avec la détention à domicile pour les auteurs de vols qualifiés, d'infractions liées aux armes à feu et de trafic, ainsi que pour les récidivistes violents, et ne plus leur permettre de purger leur peine dans leur salon. Nous devrions exiger des juges qu'ils prennent en considération l'intégralité du casier judiciaire, chaque condamnation, chaque infraction et chaque accusation en suspens, et faire passer le seuil de risque de « probabilité marquée » à « raisonnablement prévisible ». Nous devrions empêcher toute personne ayant fait l'objet d'une condamnation pour acte criminel de cautionner une libération, afin qu'aucun criminel ne se porte garant d'un autre criminel, et exiger des non-résidents qu'ils remettent leur passeport. Nous devrions également financer les tribunaux, nommer davantage de juges et résorber les retards afin que le travail des agents ne soit pas gâché et que les victimes obtiennent justice.

C'est ce que réclament les chefs de police de tout le pays. C'est ce que réclament les familles des victimes. C'est ce que Savannah Kulla et Bailey McCourt méritaient, mais n'ont jamais obtenu.

Nous proposerons des amendements afin que le projet de loi C-14 tienne ses promesses. Nous nous efforcerons de transformer les promesses libérales en réalités conservatrices. Toutefois, si le gouvernement refuse, s'il s'accroche à son idéologie défaillante, alors le projet de loi C-14 échouera au seul test qui compte: assurer

Ordres émanant du gouvernement

la sécurité des Canadiens ce soir, demain soir et tous les soirs suivants.

Les Canadiens en ont assez des clarifications et des demi-mesures des libéraux. Ils veulent des condamnations conservatrices. Il est grand temps de mettre les criminels en prison, et non en liberté sous caution, pour que la sécurité règne dans nos rues.

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai remarqué que la députée a indiqué que les conservateurs allaient proposer des amendements. Ils veulent apporter des changements au projet de loi.

Les députés se rendent sûrement compte que c'est ce que l'on fait lors de l'étape de l'étude en comité. Les députés doivent permettre au projet de loi de franchir l'étape de la deuxième lecture. Comme les conservateurs disent vouloir apporter des changements au projet de loi, ils devraient lui permettre d'être renvoyé au comité.

Pourquoi les conservateurs ne permettent-ils pas, à tout le moins, que le projet de loi soit renvoyé au comité aujourd'hui, afin qu'ils puissent voir si leurs amendements jouissent de l'appui de la majorité? Après tout, les libéraux sont en situation minoritaire, même au comité. Pourquoi les conservateurs ne permettent-ils pas le renvoi du projet de loi au comité aujourd'hui?

• (1205)

Kelly DeRidder: Monsieur le Président, on nous dit continuellement que nous sommes en opposition, que nous ne sommes pas impartiaux sur ces questions et que nous ne collaborons pas avec le gouvernement pour adopter des projets de loi sur ces questions, mais, la vérité, c'est que c'est l'inverse qui se produit. Nous croyons en la démocratie et nous estimons que les gens doivent savoir ce que contient le projet de loi et ce que les conservateurs font pour les protéger et faire en sorte que les criminels se retrouvent en prison.

[Français]

Mario Simard (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, j'écoute attentivement les interventions de mes collègues conservateurs aujourd'hui. Il se dégage quelque chose d'assez étonnant. On dirait que, loin de vouloir faire progresser une mesure législative, les conservateurs cherchent à attiser la grogne au sein de la population en démontrant des cas de figure qui sont tout à fait discutables, mais qui ne doivent pas être interprétés à outrance. Je ne sais pas quel est leur objectif.

Ce matin, le chef de l'opposition officielle était prêt à tenir un débat d'urgence sur des considérations un peu farfelues en disant que les libéraux sont maintenant responsables de certains crimes au sein de la société. C'est politique, assurément, mais je ne suis pas persuadé que cela fasse avancer le débat présentement. Mes collègues conservateurs devraient peut-être recadrer un peu leurs interventions s'ils veulent être pertinents.

[Traduction]

Kelly DeRidder: Monsieur le Président, il est vraiment malheureux que le député d'en face dise qu'on exagère ce qui se produit au pays. Ces situations sont bien réelles. Des vies sont vraiment perdues. Voilà les véritables conséquences de ce que les libéraux ont fait au système de justice du Canada.

Nous n'essayons pas de bloquer quoi que ce soit. Nous essayons de montrer aux Canadiens comment nous travaillons à les protéger et à faire en sorte que ces criminels aillent en prison.

Ordres émanant du gouvernement

Anna Roberts (King—Vaughan, PCC): Monsieur le Président, c'était un excellent discours. La députée a parlé de la traite des personnes. Hier, dans la région d'York, avec la police d'Hamilton, on a arrêté un homme pour traite d'enfants de moins de 18 ans.

La députée pourrait-elle expliquer à ceux qui nous regardent que nos enfants sont notre avenir? Le Canada n'a pas d'avenir sans eux. La députée est-elle d'accord?

Kelly DeRidder: Monsieur le Président, tout d'abord, ces choses sont absolument dévastatrices. Les enfants sont la prochaine génération et ils ne sont pas en sécurité.

Tout ce que j'ai à dire, c'est que ces délinquants ne devraient pas se retrouver dans les rues pour s'en prendre aux enfants. Les enfants représentent l'avenir, et notre pays a le devoir d'assurer leur sécurité.

L'hon. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, j'ai des nouvelles pour les députés du Parti conservateur. Au bout du compte, il y a des meurtres. Même des enfants sont assassinés. Il y a eu toutes sortes de crimes violents, même lorsque M. Harper était premier ministre du Canada. Ce n'est rien de nouveau. Ce qui est nouveau, c'est que, lors de la campagne électorale, le premier ministre a promis aux Canadiens de réformer la mise en liberté sous caution.

Les conservateurs accepteront-ils de procéder à la réforme de la mise en liberté sous caution cette année?

Kelly DeRidder: Monsieur le Président, certes, il y avait de la criminalité avant l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, mais depuis, le nombre de crimes violents a augmenté de 55 %, le nombre de crimes commis avec une arme à feu, de 130 %, le nombre d'extorsions, de 330 %, le nombre d'agressions sexuelles, de 76 %, et le nombre d'homicides, de 29 %. Il faut garder ces criminels en prison.

• (1210)

Kevin Waugh (Saskatoon-Sud, PCC) Monsieur le Président, j'ai attendu avec impatience toute la journée ce débat sur le projet de loi C-14, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et la Loi sur la défense nationale.

Depuis 10 ans, dans ce pays, la criminalité ne cesse d'augmenter. En fait, même dans ma province, la Saskatchewan, et dans ma ville, Saskatoon, au cours de ces 10 années pendant lesquelles les libéraux ont été au pouvoir, des politiques laxistes en matière de criminalité ont été adoptées et la criminalité grave a augmenté partout.

Je viens de consulter le site Web du service de police de Saskatoon, et les statistiques sur la criminalité sont impressionnantes. J'en livrerai quelques-unes aux députés aujourd'hui.

Si l'on compare les statistiques actuelles à celles d'il y a 10 ans, dans ma ville, les agressions ont augmenté de 35 %, les enlèvements et prises d'otages, de 33 %, les agressions sexuelles, de 66 %, et le harcèlement criminel et les introductions par effraction avec arme à feu, de 300 %. Tout cela au cours des 10 dernières années.

Ma circonscription compte la plus forte concentration de personnes âgées du pays. En lisant ces chiffres, je me suis souvenu d'un incident qui s'est produit cet été dans ma circonscription, Saskatoon-Sud. Je dois le raconter.

Une femme de 75 ans promenait son chien, comme elle le fait habituellement tous les matins. Elle et son chien passaient devant l'un des magnifiques jardins communautaires de la circonscription,

et, en passant, elle a remarqué une femme qui se déplaçait d'une parcelle à l'autre dans le jardin. La personne âgée a alors demandé à cette dame si elle avait une parcelle dans le jardin et ce qu'elle y faisait. Elle lui a dit que, si elle n'avait pas de parcelle, elle devait partir, car des personnes avaient passé des heures à s'occuper de leur jardin.

C'est tout ce qu'il a fallu pour que cette jeune femme de 27 ans agresse la personne âgée de 75 ans qui promenait son chien. La victime a été saisie par les cheveux, jetée à terre, puis agressée avec un outil de jardinage, si on peut même imaginer une telle chose. Heureusement, cela ne s'est pas terminé aussi mal que cela aurait pu, mais la victime a perdu une poignée de cheveux. Elle s'en est sortie sans fracture, mais imaginons le traumatisme subi par cette femme de 75 ans qui promenait son chien et qui s'est fait sauter dessus par cette femme de 27 ans.

L'agresseuse a été appréhendée peu après grâce à l'intervention de la police municipale de Saskatoon. Les agents l'ont trouvée cachée dans un buisson voisin et l'ont arrêtée. Elle a été accusée de voies de fait graves, d'agression contre une agente de la paix, d'omission de se conformer à une promesse et de manquement aux conditions de sa probation. La police indique que la femme a frappé une agente spéciale au visage alors qu'elle était en train d'être incarcérée. Elle était recherchée ailleurs dans la province, ce qui ne surprendra personne. Elle s'est retrouvée dans Saskatoon-Sud, et c'est en raison de cette agression dans ce jardin communautaire qu'elle a finalement été appréhendée.

Après avoir entendu parler de cette affaire, j'ai envoyé une carte à cette dame âgée. Après l'avoir reçue, elle s'est présentée à mon bureau de circonscription. Elle nous a raconté en détail ce qui s'était passé ce jour-là: elle avait quitté son domicile avec son chien, traversé ce jardin communautaire et trouvé cette jeune femme de 27 ans en train de fouiller dans chaque parcelle. Elle a ensuite parlé, bien sûr, de la criminalité dans notre ville. La criminalité est en effet hors de contrôle après une décennie de politiques libérales laxistes.

Ce sont des faits réels. Une femme de 75 ans, qui se sent généralement en sécurité dans ma ville et ma circonscription, a été agressée sans raison apparente. Je vais donner quelques exemples supplémentaires, si on me le permet.

Au début du mois, une importante saisie de drogue a eu lieu dans ma circonscription, dans le quartier Stonebridge. Selon le service de police de Saskatoon, le 6 novembre, les agents ont saisi plus de 22 000 \$ en espèces, 750 grammes de fentanyl, plus d'un demi-kilo de méthamphétamine, 362 grammes de cocaïne, plusieurs téléphones portables et divers accessoires liés au commerce illégal de la drogue.

• (1215)

Pendant la campagne électorale, je me souviens précisément avoir fait du porte-à-porte dans ce quartier. Il est troublant de penser que j'ai probablement frappé à cette porte dans Stonebridge, sans avoir la moindre idée de ce qui se passait de l'autre côté. Je me demande combien d'entre nous, à la Chambre, se sont retrouvés dans des situations semblables dans nos collectivités, lorsque des incidents ont été signalés et ont donné lieu à des condamnations par la suite. Les députés se sont peut-être dit: « Ah oui, j'ai fait du porte-à-porte dans ce quartier. »

J'aurais bien aimé pouvoir dire aux députés qu'il s'agissait d'un incident isolé dans ma ville, mais je ne le peux pas. L'an dernier, la police a conclu une enquête de neuf mois qui a mené à l'arrestation de cinq trafiquants de drogue de haut niveau, dont trois travaillaient dans ma circonscription. Le total des saisies était le suivant: 4,2 kilogrammes de cocaïne, près de 3 kilogrammes de méthamphétamine, 16 000 \$ en espèces, une carabine de neuf millimètres, une arme de poing prohibée, des munitions, des téléphones cellulaires, divers autres équipements et plusieurs véhicules.

En mai, la police a procédé à l'arrestation de deux individus à Saskatoon pour trafic de stupéfiants. Des mandats de perquisition ont été exécutés à plusieurs endroits dans la ville et ses environs. La police a de nouveau saisi une quantité de stupéfiants, du matériel lié à la consommation de drogue et plus de 400 000 \$ en espèces.

Durant l'été, mon collègue le député de Barrie—Springwater—Oro-Medonte et moi-même avons rencontré le chef de police de Saskatoon, Cam McBride. En fait, notre rencontre a duré plus d'une heure. Nous avons parlé du fait que les lois laxistes en matière de libération sous caution ont permis à des récidivistes violents de prendre le contrôle de nos villes. Ce fut une conversation très intéressante dans mon bureau.

Au cours de cette rencontre, Cam McBride, le chef de police de la ville, a déclaré que les agents qui patrouillent dans les rues arrêtent si souvent les mêmes personnes qu'ils connaissent leur nom, précisant qu'ils les appréhendent le lundi, qu'elles sont relâchées, de retour dans la rue, puis qu'ils les appréhendent à nouveau le mardi soir. Cette situation est le résultat de politiques désastreuses de capture et de remise en liberté, ainsi que de lois libérales laxistes, telles que le projet de loi C-5 et le projet de loi C-75.

Au début de l'année, j'ai envoyé un questionnaire à mes concitoyens pour connaître leur opinion sur la criminalité dans notre ville. La grande majorité des réponses indiquaient que le système judiciaire devait changer dans ce pays. Les libéraux doivent abandonner leurs politiques judiciaires inefficaces et adopter les politiques conservatrices qui sévissent réellement contre la criminalité.

J'ai accompagné à plusieurs reprises des ambulanciers et des policiers dans ma ville. La première chose que j'ai remarquée, c'est qu'ils connaissent les gens par leur nom. Les récidivistes sont arrêtés tôt dans la journée et, malheureusement, relâchés dans l'après-midi ou dans la soirée.

La semaine dernière, dans notre ville, la police a tenu une conférence de presse pour aborder un certain nombre de questions. Deux obstacles doivent être surmontés dans ma ville pour que l'effectif complet d'agents soit atteint: le premier est le recrutement, et le second est le retard accumulé. Le gouvernement provincial essaie d'apporter son aide. Il a proposé de verser 8 millions de dollars pour financer des dizaines de postes d'agents, mais le public ne verra malheureusement pas les effets de cette aide avant longtemps.

La police de ma ville a demandé une augmentation de 158 millions de dollars du budget municipal. Cette question sera débattue la semaine prochaine à Saskatoon. Toutes les collectivités subissent des pressions pour embaucher de nouveaux agents. C'est un défi de plus en plus difficile à relever, car de moins en moins de personnes s'intéressent aujourd'hui à une carrière dans la police. C'est regrettable.

Prenons l'exemple de la GRC. Malheureusement, nous avons eu des incidents majeurs dans notre province au cours des dernières

années. Il faudrait des centaines, voire des milliers d'agents de la GRC de plus dans nos municipalités et nos villes pour atteindre l'effectif complet promis par le gouvernement. Nous sommes loin du compte. En Saskatchewan, où se trouve la Division Dépôt de la GRC à Regina, il manque actuellement plus de 100 agents de la GRC dans nos collectivités.

En terminant, je tiens à dire qu'il s'agit d'un projet de loi important, même si nous savons qu'il y a beaucoup de lacunes à corriger. Nous sommes impatients de poursuivre le débat sur le projet de loi C-14.

• (1220)

Will Greaves (Victoria, Lib.): Monsieur le Président, tout le monde reconnaît que le gouvernement a la responsabilité de continuer à faire ce qu'il faut pour réduire la criminalité au pays. Plus tôt aujourd'hui, plusieurs collègues conservateurs ont parlé des taux de criminalité élevés, en particulier en Saskatchewan. Selon les données publiées par Statistique Canada plus tôt cette année, la Saskatchewan a malheureusement le taux de criminalité le plus élevé de toutes les provinces du Canada. À cet égard, je me demande si le député a parlé à ses collègues du gouvernement de la Saskatchewan, dont le parti est au pouvoir depuis près de 20 ans, pour savoir ce qu'ils font pour lutter contre la criminalité dans leur province.

Je tiens à préciser que les conservateurs n'hésitent pas à dénigrer le pays chaque fois qu'ils en ont l'occasion. Ce faisant, ils passent à côté des bonnes nouvelles. Le taux de criminalité a diminué de 5 % en Saskatchewan par rapport à l'année précédente et de 4 % à l'échelle du Canada. Les conservateurs sont-ils prêts à faire ce qu'il faut pour soutenir cette tendance en appuyant les réformes du gouvernement en matière de mise en liberté sous caution et de détermination de la peine?

Kevin Waugh: Monsieur le Président, c'est quand même ironique que le député vienne de Victoria, où il y a beaucoup de campements et de crimes depuis quelques années. Comme nous l'avons remarqué, bien des Saskatchewanais évitent, pour une raison ou une autre, de voyager aux États-Unis ces temps-ci. Nous aimerions être accueillis en Colombie-Britannique, mais la criminalité dans sa ville, Victoria, est aussi grave que partout ailleurs au pays.

Nous parlons de ce que la population souhaite en ce moment, et cela fait trois ou quatre ans que nous en parlons. Les libéraux ont eu 10 ans pour régler les problèmes causés par le projet de loi C-75, et voilà qu'ils proposent une solution clairement insuffisante.

Bob Zimmer (Prince George—Peace River—Northern Rockies, PCC): Monsieur le Président, mon collègue de la Saskatchewan a prononcé un excellent discours. Je pense que tous les Canadiens se posent la question suivante au sujet du gouvernement: peut-on croire que les libéraux qui ont brisé le système de justice actuel vont redresser la situation, alors que c'est à cause d'eux que nous sommes confrontés à toute cette criminalité partout au pays? Avez-vous confiance en ce gouvernement?

Le vice-président: La présidence ne répondra pas à cette question, mais le député de Saskatoon-Sud le fera.

Kevin Waugh: Monsieur le Président, non, évidemment que nous n'avons pas confiance. Les 10 dernières années ont été catastrophiques. Les libéraux ont finalement réalisé que les projets de loi C-5 et C-75 étaient ridicules. De ce côté-ci de la Chambre, nous le disons depuis des années.

Ordres émanant du gouvernement

Il faut des mesures plus sévères en matière de mise en liberté sous caution et de libération. Il faut mettre les criminels derrière les barreaux. Au centre-ville de Calgary, 75 personnes ont été accusées de la plupart des agressions et autres incidents qui se produisent dans la ville. Un petit nombre de personnes à Calgary causent la majorité des problèmes dont les services de police de la ville doivent s'occuper.

[Français]

Mario Simard (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, je vais peut-être faire la même mise en garde que j'ai fait un peu plus tôt à mon collègue. C'est un sujet qui est très sérieux. Il faut faire attention de ne pas faire perdre confiance à la population envers les institutions. J'ai l'impression que, ce que font les conservateurs depuis ce matin avec leur exemple, c'est d'essayer d'attirer la grogne au sein de la population en disant que tout est brisé, les criminels sont laissés en liberté, le système ne fonctionne pas.

C'est quand même étonnant: ce matin, le chef de l'opposition officielle est venu dire qu'il fallait un débat d'urgence sur l'extorsion libérale, que le Parti libéral était responsable de l'extorsion.

Moi, je demande à mes collègues conservateurs de ramener le discours...

Le vice-président: Je dois laisser le temps au député de Saskatoon-Sud de répondre à la question.

[Traduction]

Kevin Waugh: Monsieur le Président, le problème présentement est le laxisme envers les criminels. La situation au Canada est tout simplement désastreuse.

Je tiens à souligner le travail de mon chef, qui a parcouru le pays d'un océan à l'autre pour écouter les témoignages de victimes d'extorsion, ce qui explique pourquoi nous avons demandé la tenue d'un débat d'urgence. Ces incidents se produisent à Calgary, à Edmonton, à Vernon, à Surrey et en Ontario. Les cas d'extorsion ont augmenté de 330 %, mais à la Chambre, il n'y a que le chef et les députés du Parti conservateur du Canada qui en parlent.

Bob Zimmer (Prince George—Peace River—Northern Rockies, PCC) Monsieur le Président, je suis reconnaissant de pouvoir parler du projet de loi C-14, le projet de loi sur la mise en liberté sous caution et la détermination de la peine que le gouvernement propose apparemment pour corriger tous les problèmes causés par les libéraux au cours des 10 dernières années.

Je vais poser une question aux Canadiens: croient-ils que les mêmes libéraux qui ont mis à mal notre système de justice vont réellement le réparer? C'est exactement la question que nous nous posons en tant que conservateurs. Voici un gouvernement qui est au pouvoir depuis 10 ans, même s'il se présente comme étant nouveau. Aujourd'hui, ses députés prétendent vouloir régler le problème. Certains le souhaitent peut-être réellement, mais encore une fois, c'est un problème qu'ils ont eux-mêmes créé.

Les problèmes de criminalité galopante, de consommation de drogues et de surdoses dus à leur idéologie laxiste en matière de criminalité et d'approvisionnement sûr ne sont pas le fruit de notre imagination, comme de nombreux Canadiens le comprennent à leurs dépens. Ces statistiques sont tirées du document « British Columbia Crime Trends, 2014-2023 ». En 2014, on a enregistré au total 53 209 infractions violentes. En 2023, on est passé à 86 205. Nous ne sommes pas les seuls à en parler. Ces effets sont bien réels.

Cette situation est en partie attribuable au projet de loi C-75 des libéraux et au principe de la retenue en vertu duquel on doit privilégier la libération à la première occasion plutôt que la détention. Il prévoit des conditions de mise en liberté sous caution raisonnables. Ces mesures s'appliquent dans tout le système judiciaire, dans tout le pays. Qu'il s'agisse des procureurs ou des magistrats, ils suivent les directives du gouvernement, ce qui est désastreux pour notre pays.

En Colombie-Britannique, les crimes violents ont augmenté de près de 50 %, tandis que le nombre total d'agressions sexuelles a augmenté de plus de 95 %. Ce sont des chiffres incroyables. Les cas d'extorsion ont augmenté de 481 % en Colombie-Britannique. Les conséquences des politiques libérales sont réelles, et les gens le ressentent, comme mon collègue de la Saskatchewan vient de le mentionner. Depuis 2015, au Canada, les crimes violents ont augmenté de 55 %; les crimes commis avec une arme à feu, de 130 %; les cas d'extorsion, de 330 %; les agressions sexuelles, de 76 %; et les homicides, de 29 %. Ce sont des statistiques et, parfois, les chiffres ne reflètent pas vraiment la réalité qui se cache derrière.

Je parlerai d'abord de certaines localités de ma circonscription, en commençant par ma ville natale, Dawson Creek. Un reportage a été diffusé récemment à l'émission *The Fifth Estate* sur cette ville, où j'ai vécu jusqu'à l'âge de 5 ans. La famille de ma mère comptait parmi les premiers colons établis à Dawson Creek. Elle y est restée pendant longtemps. Le reportage de CBC s'intitule « Behind the fear: The unsolved killings in Dawson Creek, B.C. ». Quiconque pense à Dawson Creek s'imaginer une ville très paisible, une ville agricole. J'aimerais bien croire que c'est encore le cas.

Voici un extrait du reportage:

Les données montrent à quel point la situation est insensée. Selon Statistique Canada, le taux d'homicides de la ville est 14 fois supérieur à la moyenne nationale. Le nombre de surdoses y a quintuplé de 2016 à 2023.

Dans ce contexte, la sécurité semble difficile à assurer, tant pour les criminels que pour les citoyens ordinaires. Les habitants dénoncent la situation: les criminels sont arrêtés, mais ils passent rarement beaucoup de temps derrière les barreaux. Des gens disparaissent sans laisser de trace. La vie de toxicomanes s'effondre. Certains deviennent même des agents armés d'un chaos désespéré. On dirait que rien ni personne ne peut remédier à quoi que ce soit.

Les libéraux sont arrivés au pouvoir en 2016, et voilà où nous en sommes après 10 ans de règne libéral.

Je passe maintenant à la prochaine localité dont je veux parler aujourd'hui: Fort Nelson. Fort Nelson se trouve à environ 4 heures au nord de la ville où je vis, Fort St. John. Pas plus tard que l'année dernière, j'ai parlé à un policier mécontent, là-bas. Il a dit que 15 personnes causent 90 % des demandes d'intervention. Voilà qui en dit long sur le taux de récidive des criminels qui sont arrêtés, puis remis en liberté sans être incarcérés.

● (1225)

Voici un article du 29 septembre dernier, intitulé « Fort Nelson "tow truck war" continues with another arson investigation », où il est question d'une enquête policière sur un nouvel incendie criminel à Fort Nelson en raison de la guerre des remorqueurs. On peut y lire ceci:

Selon la police, plusieurs véhicules étaient déjà en flammes à l'arrivée des pompiers sur les lieux.

Les enquêteurs ont précisé que l'entreprise On-It Towing a été la cible de nombreux incendies suspects au cours des 16 derniers mois. Les éléments de preuve recueillis sur les lieux laissent penser que chacun d'eux a été déclenché intentionnellement.

Au cas où les députés ne le sauraient pas, Ben Wall est le propriétaire de cette entreprise de remorquage. D'ailleurs, cet été, j'ai fait un vidéo avec lui pour mettre en lumière sa situation, car pour tout dire, les policiers savent qui sont les responsables, mais ils ne parviennent pas à les garder derrière les barreaux.

Je lui ai envoyé un texto ce matin pour lui demander quelle est la valeur totale des dommages causés par ces récidivistes. Il m'a répondu: « Je ne connais pas la valeur exacte, mais elle se situe entre 1,5 million et 2 millions de dollars. Il y a eu 10 occurrences distinctes d'incendie criminel et 2 de vandalisme envers de l'équipement ou d'autres biens. Étonnamment, à notre connaissance, aucun vol n'a vraiment été commis. Je calcule la valeur en fonction de l'indemnisation versée par les assurances. Nous avons perdu entre 200 000 \$ et 400 000 \$ par rapport au prix d'achat. » Il s'agit de l'écart entre ce que les assurances lui ont versé et la valeur des pièces d'équipement. M. Wall a également mentionné les frais d'acquisition de nouveau matériel, les frais d'installation, les pertes de revenu, les frais d'administration et j'en passe. Les députés devraient écouter la dernière ligne de sa réponse, car elle est très importante: « [...] sans parler d'à quel point cela a détruit ma vie [...] »

Je sais que M. Wall et sa famille se sentent menacés dans cette communauté. Il semble que les criminels s'en tirent impunément, et rien n'indique que ce calvaire achève.

Voici maintenant un article de Fort St. John, où j'habite aujourd'hui. Paru le 19 mars dernier, il s'intitule « La GRC de Fort St. John arrête un homme recherché aux longs antécédents criminels ». J'en lis un extrait:

M. Calliou a une fois de plus été libéré sous caution alors qu'il avait auparavant été accusé plus de 20 fois d'avoir enfreint ses conditions de mise en liberté. Il a été assujéti à un couvre-feu imposé par le tribunal qui l'obligeait à résider à Prince George. Sachant que l'homme avait enfreint cette condition et qu'il se trouvait vraisemblablement dans la région de Peace, la police a lancé un mandat d'arrestation contre lui.

C'est là un autre exemple très navrant du récidivisme qui sévit dans ma circonscription seulement.

Je terminerai avec deux anecdotes. Je n'ai pas d'article à citer, mais on m'a raconté ces histoires de vive voix. Cori Ramsay, une conseillère municipale de Prince George, était à Ottawa il y a à peine deux semaines. Alors qu'elle accompagnait des agents de la GRC dans leur patrouille, à Prince George, quelqu'un a essayé de s'introduire par effraction au Village des valeurs. Cette personne a été arrêtée, puis emprisonnée avant d'être remise en liberté, moins d'une heure et demie après. Lors de la même patrouille, quatre heures plus tard, la police l'a de nouveau arrêtée pour un autre crime. C'est déjà assez dur pour les Canadiens de prendre connaissance des statistiques sur la criminalité, mais en plus, ils entendent des témoignages réels. Ce n'est là qu'une histoire parmi les milliers qui se produisent au pays sans qu'on y fasse quoi que ce soit, à cause de mesures comme le projet de loi C-75 et des mauvaises politiques passées du gouvernement libéral.

J'ai une autre anecdote concernant Prince George. Comme les députés le savent, les pompiers sont venus à Ottawa récemment. Des pompiers de Prince George m'ont donné de nombreux exemples des difficultés au centre-ville. Je leur ai demandé combien de temps au juste est consacré à la lutte contre les incendies. Ils m'ont répondu qu'ils passent 90 % de leur temps à traiter des cas de surdose et des incendies allumés par les mêmes personnes, des toxicomanes. Encore une fois, c'est à cause des politiques laxistes des libéraux en matière de criminalité et d'approvisionnement sûr. Voilà ce que sont

Ordres émanant du gouvernement

les vrais effets de ces politiques sur les collectivités, et ces effets se sont accumulés sur 10 ans. Les libéraux prétendent maintenant qu'ils forment un nouveau gouvernement, ce qui est faux, et nous savons que c'est faux.

Comme je l'ai fait au début de mon intervention, je demande aux Canadiens s'ils croient que les mêmes libéraux qui ont mis à mal notre système judiciaire vont réellement le réparer. Nous venons de démontrer que ce n'est pas le cas.

• (1230)

John-Paul Danko (Hamilton-Ouest—Ancaster—Dundas, Lib.): Monsieur le Président, selon un rapport publié cet été, la criminalité à Prince George a connu une baisse considérable; elle a diminué de 13,87 %, soit son niveau le plus bas depuis 2020. Je tiens à souligner que la GRC assure les services policiers à Prince George, ainsi qu'en Saskatchewan. Or, le chef de l'opposition a qualifié la GRC de « méprisable ».

Le député d'en face va-t-il désavouer les propos de son chef et défendre les femmes et les hommes qui assurent la sécurité de sa collectivité?

Bob Zimmer: Monsieur le Président, le fait est que, après tant de crimes commis sur leur propriété, les gens n'appellent tout simplement plus la police. Ils se rendent compte que les criminels ne sont pas incarcérés pour ce qu'ils font et qu'il y a un régime de la porte tournante.

Notre détachement local de la GRC est formidable. Nous avons travaillé avec ses représentants. Que ce soit à Prince George, à Fort Nelson, à Fort St. John ou à Dawson Creek, ils sont excellents. Ils font de leur mieux pour rétablir la justice dans les rues malgré les mesures législatives du gouvernement libéral.

• (1235)

Marilyn Gladu (Sarnia—Lambton—Bkejwanong, PCC): Monsieur le Président, mon collègue a fait un excellent discours. Je siège à la Chambre depuis 10 ans, et les libéraux affirment depuis le début qu'ils vont s'occuper du système de justice pénale. D'abord, il y a eu le projet de loi C-75. La police a dit qu'il était épouvantable parce qu'il laissait les récidivistes en liberté. Puis, les libéraux ont présenté le projet de loi C-5, qui a remplacé les peines minimales obligatoires par l'assignation à résidence, ce qui a empiré les choses. Les libéraux ont vu la criminalité monter en flèche et, sous Arif Virani, quand il était ministre de la Justice, ils ont essayé à nouveau de réformer la mise en liberté sous caution.

Je pose au député la même question qu'il pose aux Canadiens: est-il convaincu que le projet de loi C-14 va régler le problème que les libéraux prétendent vouloir régler depuis 10 ans?

Bob Zimmer: Monsieur le Président, comme je l'ai dit au début, que l'on pense aux lois issues du projet de loi C-75, du projet de loi C-5 ou de bien d'autres encore, toutes ces mesures législatives demeurent en vigueur. Tout à coup, nous sommes censés croire que le projet de loi C-14 va régler tous les problèmes. C'est ce que les libéraux disent aux Canadiens.

Nous savons que ce n'est pas vrai et que cela n'arrivera pas. C'est là la prémisse de la question que j'ai posée dans mon discours aujourd'hui. J'espère simplement que les Canadiens voient clair dans le jeu des libéraux, qui tentent de récrire l'histoire. Je pense que les Canadiens subissent les effets de la criminalité dans leurs rues, et cette situation ne va pas disparaître de sitôt.

Ordres émanant du gouvernement

Will Greaves (Victoria, Lib.): Monsieur le Président, mon collègue, qui vient également de la Colombie-Britannique, a omis de mentionner une bonne nouvelle: l'indice de gravité de la criminalité dans notre province a diminué de 11 % par rapport à l'année dernière, selon Statistique Canada.

Au cœur des plaintes des conservateurs à ce sujet se trouve le fait que les Canadiens ont essentiellement choisi notre parti pour former le gouvernement. Les Canadiens sont-ils convaincus que le gouvernement réduira la criminalité? Voilà la question du député. De toute évidence, d'après les résultats des élections d'il y a sept mois, la réponse est oui.

Si les conservateurs étaient sérieux au sujet de la question de confiance, ils ne se livreraient pas à de petits jeux à la Chambre sur les motions de confiance; leur leader parlementaire ne se cacherait pas derrière les rideaux, en prétendant que son application de vote ne fonctionne pas; et les députés conservateurs ne trouveraient pas de piètres excuses pour justifier leur absence lors du vote de confiance envers le gouvernement.

Les députés conservateurs demandent si les Canadiens font confiance au gouvernement. Cependant, la vraie question est de savoir si les conservateurs sont prêts à accepter que les Canadiens ont exprimé leur confiance envers le gouvernement libéral, sa vision de l'avenir et ses efforts pour résoudre ces problèmes.

Bob Zimmer: Monsieur le Président, le record de la question la plus longue de l'histoire de la Chambre vient probablement d'être battu.

Les libéraux sont de beaux parleurs. Je pense que vous êtes la preuve, s'il en est, qu'ils peuvent parler beaucoup. On nous l'a dit aux dernières élections: il y avait beaucoup de discussions. On ne vous a pas nécessairement confié un mandat. Vous êtes en situation de gouvernement minoritaire; vous n'avez pas obtenu la majorité: il y a un problème là. Les Canadiens ne sont pas prêts à vous faire confiance en vous permettant de former un gouvernement majoritaire.

Je vais revenir aux simples statistiques de la Colombie-Britannique, puisque vous les avez citées. En 2014, il y a eu 53 209 infractions au total. En 2023, il y en a eu 86 205. Les statistiques parlent d'elles-mêmes.

Le vice-président: Avant de revenir aux questions et observations, je rappelle au député qu'il doit éviter d'utiliser le pronom « vous ». La présidence ne participe pas au débat.

Nous en sommes aux questions et observations. Le député de Regina—Lewvan a la parole.

Warren Steinley (Regina—Lewvan, PCC): Monsieur le Président, je prends note de l'observation formulée par le simple député libéral à l'extrême gauche au sujet de la GRC et de l'emploi du terme « méprisable ». Sait-il que le budget pour lequel il vient de voter a réduit de 98 millions de dollars le budget de la GRC?

Je représente la Division Dépôt et j'ai parlé à son commandant. Le gouvernement libéral a réduit le budget de la GRC de 98 millions de dollars et il a demandé à la GRC d'embaucher 1 000 recrues sans prévoir un sou dans le budget. Il manque maintenant 220 millions de dollars à la GRC à cause du gouvernement libéral. Voilà ce qui est méprisable.

Bob Zimmer: Monsieur le Président, mon collègue de la Saskatchewan souligne que les libéraux disent une chose pendant les élec-

tions et en font une autre lorsqu'ils sont au pouvoir. Ce projet de loi en est une autre preuve.

Les libéraux coupent de nombreux services sur lesquels les Canadiens comptent, notamment à Anciens Combattants. J'espère que les Canadiens regardent ce débat et qu'ils voient qui dit la vérité et qui va vraiment réduire la criminalité. Les libéraux ont eu 10 ans pour agir, mais ils n'ont tout simplement rien fait.

L'hon. Mark Gerretsen: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Dans l'échange précédent, le député de Regina—Lewvana qualifié un député de la Chambre de « simple député libéral » d'arrière-ban. Je ne pense pas qu'il soit approprié de faire référence à un député de cette façon. De toute évidence, cette formulation se voulait dégradante. Le député a peut-être eu le temps de réfléchir. Peut-être souhaite-t-il s'excuser d'avoir traité un député autrement que de la façon honorable dont nous sommes tous traités.

● (1240)

Le vice-président: Je remercie le whip en chef du gouvernement. Il a bien raison de rappeler aux députés qu'ils doivent faire attention aux mots qu'ils utilisent. Il y a beaucoup de nouveaux députés à la Chambre, et les règles sont claires: on ne doit pas prêter d'intentions ou de motifs à un député. Je remercie le whip en chef du gouvernement de ce rappel.

Le député de Prince George—Peace River—Northern Rockies invoque le Règlement.

Bob Zimmer: Monsieur le Président, je sais que nous devons poursuivre le débat, mais, en ce qui concerne le député qui vient d'invoquer le Règlement, nous avons parlé de questions assez graves, de la criminalité, des victimes et de tout le reste. Son groupe rigole et rit depuis le début. Je trouve un peu fort qu'il reproche en quelque sorte à notre député de ne pas se comporter correctement, alors qu'il a fait preuve d'un manque total de respect envers la Chambre et le débat qui se déroule aujourd'hui.

L'hon. Mark Gerretsen: Monsieur le Président, je tiens à préciser que j'étais assis dans l'antichambre et que j'ai observé l'incident à la télévision. Je suis venu ici pour porter cette question à votre attention. Il est tout à fait inexact et faux de dire que je rigole à ce sujet. Si je pouvais utiliser un autre mot pour décrire cela, je le ferais, mais je ne peux pas le faire à la Chambre.

Marilyn Gladu: Monsieur le Président, j'interviens au sujet du même rappel au Règlement. Comme j'étais présente au débat, je peux affirmer que la secrétaire d'État à la Lutte contre la criminalité était l'une des personnes qui parlaient et rigolaient pendant que les députés participaient au débat. Je voulais simplement ajouter cette information.

Le vice-président: Je vais tenir compte de tout ce que les députés ont dit. J'attire l'attention des députés sur le Règlement. L'article 16, qui porte sur le décorum, est excellent, et tous les députés auraient intérêt à s'en rappeler. Tous les articles du Règlement sont utiles. Les députés feraient bien de les garder à l'esprit lorsqu'ils s'adressent les uns aux autres et parlent les uns des autres à la Chambre.

J'attire plus particulièrement l'attention de la Chambre sur l'article 18 du Règlement. À partir de la deuxième ligne, on peut lire: « Nul député ne doit se servir d'expressions offensantes pour l'une ou l'autre des deux Chambres ni pour un de leurs membres. Aucun député ne peut critiquer un vote de la Chambre, sauf pour proposer que ce vote soit rescindé. »

Cet article s'intitule « Remarques irrévérencieuses ou offensantes. Critique d'un vote. »

Je sais que beaucoup de députés reviennent d'une semaine dans leur circonscription. Il arrive que l'on oublie le nom d'une circonscription. Il arrive également que l'on oublie certains articles du Règlement.

Il est bon de se rappeler qu'il faut éviter de tenir des propos insultants à propos des autres députés ou visant à les insulter. Il faut également s'abstenir de prêter des motifs aux propos que tient un député. Rappelons-nous de toutes ces règles.

Par ailleurs, j'aimerais rappeler aux députés que l'article 16(2) du Règlement leur interdit de passer entre un député qui a la parole et le fauteuil.

Cela dit, je considère que l'affaire est close.

Nous reprenons le débat. Le député d'Oxford a la parole.

Arpan Khanna (Oxford, PCC) Monsieur le Président, c'est toujours un honneur de prendre la parole à la Chambre sur un sujet qui touche les Canadiens d'un océan à l'autre. J'ai parlé de ce sujet à maintes reprises. J'ai présenté le projet de loi favorisant la détention au lieu de la liberté sous caution afin de sévir contre les récidivistes violents.

Nous avons organisé des assemblées publiques dans tout notre beau pays, à Surrey, à Winnipeg, à St. Thomas, à Vaughan et à Peel. Les Canadiens sont très inquiets. Ils sont effrayés par ce qui se passe dans leurs collectivités. Les assemblées publiques ont attiré des centaines de citoyens sans affiliation politique parce qu'ils sont inquiets. Pour beaucoup d'entre eux, c'était la première fois qu'ils assistaient à une assemblée publique. Ils ont exprimé leur profonde inquiétude au sujet de la sécurité publique.

Je me suis récemment rendu à Vaughan avec ma collègue, la députée de King—Vaughan. Nous avons rencontré des victimes, des chefs d'entreprise, de jeunes étudiants et d'autres Canadiens. Ils ont dit ne plus reconnaître le pays qu'ils connaissaient et qu'ils aiment encore aujourd'hui. Ils sont préoccupés par le taux de criminalité dans leur communauté, ainsi que par la gravité des crimes commis. Le changement auquel on assiste actuellement, que ce soit dans une grande ville ou dans une collectivité rurale comme Oxford, ne concerne pas seulement l'augmentation de la criminalité, mais aussi le type de crimes commis. Il y a des fusillades en plein jour, des violations de domicile avec violence et des détournements de véhicules. Ce sont des actes qui n'ont jamais pris une telle ampleur au pays.

Le gouvernement parle souvent des droits garantis par la Charte, mais nous constatons qu'il protège les droits des criminels en vertu de la Charte. Je parle tous les jours avec des Canadiens, et ils disent que les criminels agissent en toute impunité. Les politiques libérales en matière de criminalité sont indulgentes envers les criminels et sévères envers les Canadiens. Dans ma circonscription, Oxford, une victime de Beachville m'a écrit pour me dire qu'elle avait l'impression d'être celle qui est assignée à résidence, alors que son agresseur se promène librement dans la collectivité. Elle doit changer ses habitudes pour éviter de le croiser dans une bibliothèque publique, un musée ou une épicerie. Les criminels n'ont à se soucier de rien. C'est le type de système que les libéraux ont créé.

Les conservateurs ont toujours demandé : « Qu'en est-il des droits garantis par la Charte des Canadiens respectueux des lois et des

Ordres émanant du gouvernement

règles qui ne sont pas des criminels? » Qu'en est-il des droits garantis par la Charte de cette grand-mère de 71 ans qui est allée faire l'épicerie? Tout ce qu'elle voulait, c'était se rendre au magasin, acheter de la nourriture, revenir à la maison, préparer un bon repas et passer du temps avec sa famille, mais elle a été brutalement poignardée à mort dans un stationnement. Elle n'avait absolument rien fait de mal. Qu'en est-il des droits garantis par la Charte de Bailey McCourt ou de Cait Alexander, ou des autres victimes qui vivent une période difficile?

Les politiques libérales ont entraîné un virage majeur. Au lieu de renforcer la sécurité publique et de protéger les Canadiens, elles donnent plus de pouvoir aux criminels. Notre système n'exerce aucun effet dissuasif à l'heure actuelle. Les criminels savent comment déjouer le système, et ils le font tous les jours. Ils n'ont aucune crainte des conséquences. La loi est censée dissuader les gens de commettre des crimes, mais lorsqu'on adopte des lois laxistes de capture et de remise en liberté comme les projets de loi C-75 et C-5, c'est ce qui se produit.

Cela ne s'est pas fait du jour au lendemain. C'est le résultat direct des politiques mises de l'avant par les libéraux, et nous vivons maintenant ce cauchemar. Les manchettes que nous voyons sont dignes des films de gangsters hollywoodiens. Pas plus tard qu'hier soir, à Abbotsford, il y a eu un autre appel d'extorsion. Nous n'avions jamais eu de problème d'extorsion auparavant dans notre pays. Lors de mon passage à Surrey pour l'assemblée publique sur le thème du recours aux peines d'emprisonnement plutôt qu'à la mise en liberté sous caution, j'ai rencontré des résidents qui m'ont raconté que leur maison avait été la cible de tirs. Un homme a dit qu'une balle était passée tout juste au-dessus du lit de sa fille. Si elle avait été debout, elle aurait pu être atteinte.

• (1245)

Le premier ministre était en Colombie-Britannique il y a quelques jours. Il se promenait sur la plage, observait l'eau et admirait ce qui se passait. Pas très loin, il y avait une assemblée publique sur l'extorsion. Les familles et les victimes se sont réunies pour faire part de leurs préoccupations. Dans toutes les conférences de presse que le premier ministre a données pendant qu'il était en Colombie-Britannique et dans toutes les visites qu'il a faites, où il achetait de la crème glacée et menait la belle vie, pas une seule fois il n'a parlé d'extorsion. J'aurais cru qu'un premier ministre qui se souciait de la sécurité publique parlerait d'une des plus grandes crises qui sévit dans cette collectivité, mais il ne l'a pas fait. Il n'a accordé aucune importance aux préoccupations de ces gens.

Il s'agit ici d'agir. Pendant sept mois, les libéraux ont retardé, nié et fait de l'obstruction. Pendant des années, nous avons parlé de présenter un projet de loi et les avons poussés à soulever ces questions, mais ils nous ont ignorés. Ils ont tout simplement ignoré nos appels à l'action. Je l'ai dit et je le répète : je suis heureux qu'ils aient enfin admis qu'il existe un problème. C'était la première étape. Comme pour tout problème, si nous refusons d'en admettre l'existence, comme ils l'ont fait pendant quatre ans, le problème persiste. Je suis heureux qu'ils reconnaissent enfin, sous la pression politique, que nous avons un problème.

Ordres émanant du gouvernement

Le projet de loi présenté par les libéraux, comme je l'ai dit et je le répète, revient à essayer de soigner une blessure par balle avec un pansement. C'est une solution de fortune qui permettrait d'arrêter une partie du saignement, mais qui ne guérirait pas les blessures ni les problèmes que nous observons dans la société actuelle. C'est certainement un pas dans la bonne direction, mais cela ne suffit pas. Cela n'arrêterait pas la vague de criminalité qui déferle sur tout le pays.

J'ai présenté le projet de loi favorisant la détention au lieu de la liberté sous caution, qui irait beaucoup plus loin que le projet de loi C-14. Il abrogerait le principe de la retenue des libéraux qui permet aux récidivistes violents d'être libérés dès que possible et dans les conditions les moins contraignantes, un principe que les juges de paix invoquent constamment lorsqu'ils libèrent ces criminels. Les libéraux ont reconnu que le principe de la retenue posait effectivement un problème et qu'ils allaient y apporter quelques changements, mais il existe toujours.

Les conservateurs estiment que la sécurité publique doit être une priorité. Les libéraux parlent de l'application de la loi. Ils font de grandes annonces, comme l'embauche de 1 000 nouveaux agents de la GRC. Ils répètent cela depuis des années. Ils n'embauchent personne. Le ministre de la Sécurité publique a dit que ce n'était pas son travail d'embaucher.

Les libéraux se moquent de la volonté des Canadiens. Ils ne reconnaissent pas que leurs actions sont à l'origine des problèmes actuels. C'est pourquoi nous avons présenté un projet de loi à la Chambre pour mettre fin à l'extorsion. Ils ont voté contre. Nous avons présenté un projet de loi pour mettre fin aux vols et aux détournements de véhicules avec violence qui se produisent dans la collectivité. Ils ont voté contre. Nous avons présenté une motion visant à accélérer l'adoption du projet de loi favorisant la détention au lieu de la liberté sous caution, qui bénéficie du soutien de l'ensemble du pays. Ils l'ont bloquée. Ils nous empêchent de protéger nos collectivités.

Les conservateurs sont unis. Nous continuerons à soulever ces enjeux. Nous reviendrons à un Canada où tous les Canadiens, peu importe d'où ils viennent, peuvent vivre dans un quartier sûr, élever leur famille, se promener dans le parc et prendre un café avec leurs amis sans craindre de se faire tirer dessus. Nous vivons dans une société où chacun se sentira en sécurité et protégé. Les libéraux ne peuvent pas y arriver. Nous, nous le pouvons.

• (1250)

L'hon. Nathaniel Erskine-Smith (Beaches—East York, Lib.): Monsieur le Président, je tiens d'abord à souligner le décès d'Olga Crombie, une résidente de ma collectivité. Elle était une épouse et une mère dévouée ainsi qu'un véritable pilier pour sa famille. Elle était connue pour son amour inconditionnel, sa force et son altruisme. Sa mémoire reste bien vivante grâce à sa famille. Je tiens à saluer tout particulièrement son fils, Steve.

Je remercie le député de ses observations. La sécurité publique peut être un dossier complexe, surtout lorsqu'il est question de la détention avant procès. En ce qui concerne les récidivistes violents, je pense qu'il y a consensus à la Chambre. Nous devrions toutefois savoir que plus de 70 % des accusés au pays sont mis en détention dans l'attente de leur procès, et ils sont présumés innocents jusqu'à preuve du contraire. En général, les données montrent que les personnes qui sont détenues avant leur procès sont plus susceptibles de récidiver lorsque l'affaire est close.

Le député pourrait-il parler des aspects complexes entourant la détention avant procès et la récidive?

Arpan Khanna: Monsieur le Président, il y a la présomption d'innocence dans notre pays. C'est un principe fondamental que nous défendrons sans réserve. Les personnes que nous ciblons sont les récidivistes violents qui en ont fait une carrière, qui font partie du crime organisé et qui terrorisent constamment nos collectivités.

Les statistiques ne mentent pas. À Kelowna, la GRC et le maire ont dit que 15 personnes sont responsables à elles seules de près de 1 500 crimes. On ne parle pas de gens innocents. Ce sont des gens qui ont été déclarés coupables. À Vancouver, 40 personnes ont commis à elles seules 6 000 crimes.

Nous ciblons le petit nombre de personnes qui s'en prennent à nos collectivités de façon répétée et constante. C'est à eux que nous voulons nous attaquer avec ce projet de loi.

Larry Brock (Brantford—Brant-Sud—Six Nations, PCC): Monsieur le Président, je remercie mon collègue d'avoir rédigé le projet de loi favorisant la détention au lieu de la liberté sous caution.

Le député peut-il décrire la différence substantielle entre les approches adoptées dans sa mesure législative et le projet de loi C-14 en ce qui concerne les récidivistes violents, ainsi que la façon dont son projet de loi crée une présomption de détention?

• (1255)

Arpan Khanna: Monsieur le Président, je pourrais passer la journée à parler des différences entre ces deux projets de loi. Les libéraux n'ont pas touché au principe de la retenue dans leur projet de loi. Nous le supprimerions, et nous ajouterions le principe de la sécurité du public comme considération première. Nous modifierions les conditions de libération. Nous modifierions aussi le critère juridique afin qu'il soit plus difficile pour les récidivistes violents d'obtenir une mise en liberté sous caution. Nous obligerions les juges à examiner les antécédents criminels d'une personne.

Nous apporterions tous ces changements pour renforcer notre système afin que les récidivistes violents restent derrière les barreaux, comme il se doit.

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je trouve intéressant que le député ait attiré l'attention sur l'extorsion. Je comprends l'importance de ce problème. J'ai eu de nombreuses discussions à ce sujet. Le premier ministre en a parlé, à l'instar de nombreux membres du caucus libéral.

Le projet de loi C-14 porte notamment sur l'extorsion. Les conservateurs parlent beaucoup d'extorsion. Ils ont ici l'occasion de faire quelque chose pour s'attaquer à ce problème en permettant l'adoption du projet de loi. Le député s'engagera-t-il à permettre l'adoption du projet de loi sur la réforme de la mise en liberté sous caution avant la fin de l'année?

Arpan Khanna: Monsieur le Président, tout ce que le député a dit, c'est que les libéraux ne font que parler du problème. Le premier ministre en a parlé, tout comme le député. Les libéraux ont eu des discussions à propos de ceci et de cela. Tout ce qu'ils font depuis 10 ans, c'est parler.

L'année dernière, notre chef adjoint a présenté le projet de loi C-381 au Parlement. Qu'ont fait les libéraux? Ils ont voté contre. Ils ont eu l'occasion de défendre les intérêts de leurs concitoyens, mais ils ne l'ont pas fait.

Winnipeg a l'un des taux de criminalité les plus élevés au pays, mais le député défend constamment les politiques libérales inefficaces qui mettent sa circonscription en danger chaque jour. Lorsque nous avons tenu une assemblée publique dans sa circonscription, des gens de tous les horizons y ont participé, même des libéraux. Les députés libéraux ont dit qu'ils n'étaient pas certains de ce qui se passait au sein de leur propre parti, qu'ils avaient besoin de changements dès maintenant et qu'ils appuyaient le projet de loi favorisant la détention au lieu de la liberté sous caution.

L'hon. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, le député ne comprend pas ce qui se passe à Winnipeg. Si c'était le cas, il saurait que la Ville de Winnipeg a pris des mesures et que le gouvernement provincial a fait de même.

Reconnaîtra-t-il que le gouvernement fédéral n'est pas le seul qui doit intervenir pour régler ces problèmes et qu'il devrait aussi encourager les provinces et les villes à agir?

Arpan Khanna: Monsieur le Président, je comprends que tous les ordres de gouvernement doivent travailler ensemble. Le problème avec les députés libéraux, c'est qu'ils ne veulent pas assumer la responsabilité de régler à la Chambre ce sur quoi ils ont le contrôle. Le Code criminel est une responsabilité fédérale. La GRC est une responsabilité fédérale. L'Agence des services frontaliers du Canada est une responsabilité fédérale.

Au lieu de pointer tout le monde du doigt, ils devraient peut-être se regarder dans le miroir et assumer la responsabilité de leurs propres actes.

Fred Davies (Niagara-Sud, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour parler d'une question fondamentale pour les Canadiens: la sécurité et la conviction que la loi protège les innocents plutôt que de récompenser les criminels violents.

Après 10 années difficiles de politiques libérales laxistes en matière de criminalité, les Canadiens dans tout le pays font les frais d'un système judiciaire qui fait passer les récidivistes violents avant la sécurité des familles et des propriétaires de petite entreprise. En présentant ce projet de loi, le gouvernement reconnaît maintenant que la stratégie du « sitôt arrêté, sitôt relâché » a échoué. Cependant, cela ne suffit pas pour que les Canadiens soient en sécurité dans leur pays et pour que ceux qui commettent des crimes soient emprisonnés et ne soient pas libérés sous caution.

Il est encourageant de voir que le gouvernement a enfin répondu aux demandes du Parti conservateur. Nous plaçons depuis quatre ans pour que soit abolie la mise en liberté sous caution libérale. L'adoption du principe de sécurité publique et communautaire est un des aspects de ce projet de loi que nous souhaitons voir modifiés, renforcés ou améliorés. Cela signifie, fondamentalement, éliminer le principe de la retenue, présumer la détention pour les infractions graves et transformer les mesures superflues des libéraux en mesures obligatoires pour les juges.

Je vais expliquer aux députés pourquoi. J'ai fait une promesse à un groupe de personnes de ma circonscription il y a plusieurs mois, après l'agression brutale d'une enfant de trois ans dans une rue où j'ai grandi, chez mes grands-parents, à Welland. J'ai promis que je prendrais la parole à la Chambre jusqu'à ce qu'il y ait une réforme de la mise en liberté sous caution et une modification du système judiciaire pour des personnes comme Daniel Senecal. Ce récidiviste venait d'être remis en liberté après avoir purgé une peine d'un an seulement de prison pour une agression sexuelle sur un garçon de 12 ans. Il a purgé une peine d'un an pour cette agression sexuelle,

puis a été remis en liberté dans la collectivité. Quelques semaines plus tard, il a brutalement agressé sexuellement une fillette de trois ans à Welland. Alors qu'elle dormait dans son lit la nuit, cette enfant de trois ans a été brutalement agressée et laissée pour morte.

Je sais que tous les députés connaissent cette affaire. Je continue d'en parler sans relâche, et je suis reconnaissant aux nombreuses personnes de ma circonscription qui ont signé la pétition que j'ai lancée et qui a été déposée à la Chambre, il y a environ une semaine. Des dizaines de milliers de personnes ont demandé au gouvernement de modifier les lois sur la mise en liberté sous caution et d'entreprendre une réforme en la matière.

Dans ma circonscription, le samedi matin, la rencontre de personnes qui ont survécu à des agressions sexuelles ou dont les enfants ont connu le même sort est en voie de devenir une habitude. Nous nous réunissons autour d'un café le samedi matin dans mon bureau, et ces personnes me donnent la force de poursuivre cette quête. Samedi dernier, elles sont venues plus nombreuses. Elles semblent savoir que leur seule voix est celle de leur représentant à la Chambre des communes. Elles se sont adressées aux conseils municipaux du Sud de l'Ontario pour demander aux administrations municipales de soutenir cet effort visant à faire adopter la réforme de la libération sous caution à la Chambre des communes.

Dans un contexte d'inaction, les gens sont prêts à tout pour sensibiliser l'opinion publique, qu'il s'agisse des délégations du Sud de l'Ontario devant les conseils municipaux ou des manifestations qui ont éclaté dans la région de Niagara. Plusieurs manifestations ont eu lieu devant des palais de justice et des immeubles municipaux. Ces personnes sont frustrées par l'inaction qui règne après 10 ans du système des « portes tournantes ».

Il y a quelques semaines, un policier est venu à mon bureau et je lui ai demandé: « Comment fonctionne le système des portes tournantes, car j'en entends beaucoup parler et les conservateurs en discutent également? » Il m'a regardé et a dit que je n'allais pas le croire, mais qu'en l'espace d'environ 60 jours, il avait arrêté le même individu à 30 reprises. Dans certains cas, les délinquants sont placés à l'arrière d'une voiture de police, ils s'engagent à comparaître, puis ils sont relâchés, pour être à nouveau arrêtés quelques heures plus tard.

Cela m'amène à la question de la mise en liberté après le délai le plus court possible et dans les conditions les moins contraignantes.

● (1300)

Daniel Senecal, l'homme qui a violé et battu une enfant de 3 ans, a été libéré prématurément. Il a récidivé et il est maintenant détenu dans l'attente de son procès. Avec ce projet de loi, il serait probablement libéré dans environ sept ans, s'il est reconnu coupable. Nous attendons ce procès.

Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes ne cesse de demander pourquoi nous refusons de renvoyer ce projet de loi au comité où nous pourrions l'examiner et y apporter des modifications. Eh bien, c'est ce que nous avons fait avec le projet de loi C-3 au Comité de l'immigration. Nous avons accompli un travail considérable, comme mon collègue peut en témoigner. Nous avons travaillé pendant des mois et apporté de nombreuses modifications positives au projet de loi, mais lorsque nous l'avons renvoyé à la Chambre, le gouvernement l'a rejeté d'un seul vote.

Ordres émanant du gouvernement

Je comprends que le gouvernement préfère que nous n'en parlions pas ici, sur le parquet de la Chambre, car cela soulève bien trop des problèmes inhérents à ce projet de loi, beaucoup trop de ces lacunes. Nous finirons par l'étudier en comité et nous proposerons des amendements. Je peux vous garantir que lorsque ces amendements reviendront à la Chambre, le gouvernement annulera tout ce que nous voulons faire pour améliorer ce projet de loi. C'est une farce.

En ce qui concerne la coopération, le gouvernement aime dire que nous sommes en situation de gouvernement minoritaire et qu'il faut collaborer. Je lui demande de le prouver, car nous avons essayé de le faire et les ministériels ont rejeté nos propositions. Nous allons réessayer avec ce projet de loi. Je demande au secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre de s'engager aujourd'hui à prendre nos amendements au sérieux et à ne pas les rejeter d'emblée lorsqu'ils seront présentés à l'étape du rapport. J'espère qu'il accèdera à cette demande dès aujourd'hui.

Je voudrais maintenant aborder certains aspects de ce projet de loi concernant l'Agence des services frontaliers du Canada, ou disons ce qui reste de l'Agence des services frontaliers du Canada. Nous avons entendu le ministre dire qu'il voulait embaucher 1 000 nouvelles recrues à la GRC et 1 000 nouvelles recrues à l'Agence des services frontaliers du Canada. Cela semble intéressant et impressionnant, mais si l'on tient compte des départs à la retraite, de l'attrition et des personnes qui quittent la profession, cela ne représente qu'une goutte d'eau dans l'océan par rapport à ce dont l'Agence des services frontaliers du Canada a réellement besoin pour protéger les Canadiens aujourd'hui.

À l'heure actuelle, l'Agence des services frontaliers du Canada n'a pas la capacité voulue pour former 1 000 nouveaux agents. C'est là le premier problème. Deuxièmement, le moral à l'Agence est vraiment très bas et le taux de suicide, très élevé. Le moral est en berne, et le gouvernement doit s'interroger là-dessus pour apporter les améliorations qui s'imposent à l'Agence afin de rendre la profession d'agent attrayante aux yeux d'éventuelles recrues.

Fait intéressant, l'Agence a récemment réduit sa capacité de détention partout au Canada. Nous parlons ici d'emprisonnement et non de mise en liberté sous caution. L'Agence a réduit de plus de 40 % sa capacité de détention à l'échelle du pays. Comment cette réalité est-elle prise en compte dans le projet de loi dont nous parlons aujourd'hui?

Je pourrais aborder bien d'autres sujets. J'aimerais parler du problème d'extorsion existant au Canada et des problèmes de criminalité. Dans ma collectivité, je suis propriétaire de plusieurs entreprises que je continue de gérer. Je vois que le taux de criminalité dans nos rues a considérablement augmenté au cours des dernières années. Dans ma petite ville natale, Port Colborne, je signale avec tristesse que le crime atteint un niveau alarmant pour le milieu des affaires. Nous n'avons jamais vu autant de caméras de sécurité dans nos maisons, nos entreprises et nos immeubles commerciaux et dans les rues de nos collectivités et municipalités. Nous misons sur elles maintenant pour la surveillance et pour aider la police à attraper les criminels qui rôdent dans nos rues.

En conclusion, j'espère vraiment que le gouvernement prendra au sérieux nos propositions quand le projet de loi sera renvoyé au comité et qu'il nous aidera à l'améliorer. Soyons clairs. Je continuerai chaque jour de prendre la parole à la Chambre sur cette question jusqu'à ce que les criminels tels que Daniel Senecal soient condamnés à passer le reste de leur vie en prison et que ce dernier n'ait plus

jamais l'occasion d'agresser un très jeune enfant, comme il l'a fait à Welland il n'y a pas si longtemps.

● (1305)

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, à certains égards, les propos du député m'encouragent. Je peux lui donner ma parole. Au bout du compte, j'espère que ce projet de loi sera renvoyé au comité. Ce sont les conservateurs qui en décideront. Si le projet de loi est renvoyé au comité, tous les amendements seront pris au sérieux et examinés.

Cela dit, la promesse que je lui fais est que le sort du projet de loi sera en fin de compte déterminé par une majorité à la Chambre. Les libéraux ne sont pas majoritaires. Nous avons besoin d'appuis pour réunir une majorité.

Le député ne convient-il pas que la réforme de la mise en liberté sous caution est importante, non seulement pour les parlementaires, mais aussi pour les Canadiens? Voilà l'enjeu: il s'agit des habitants des circonscriptions que nous représentons. Le député s'engagera-t-il à faire tout ce qui est en son pouvoir pour que cette...

Le vice-président: Je dois donner au député de Niagara-Sud l'occasion de répondre.

Fred Davies: Monsieur le Président, je suis tout à fait déterminé à renforcer la réforme de la mise en liberté sous caution au Canada, mais ce projet de loi n'y contribue pas. Nous le renverrons au comité. Nous allons l'améliorer en présentant des amendements.

Je signale au secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre que tous les amendements au projet de loi sur l'immigration ont été rejetés parce que les libéraux se sont fiés à quelques députés néo-démocrates qui ne siégeaient pas au comité et qui n'ont pas pu participer au débat que nous avons eu. Lorsque ce projet de loi sera renvoyé au comité, j'encourage tous les députés à prendre nos amendements au sérieux et à les adopter.

● (1310)

Michael Ma (Markham—Unionville, PCC): Monsieur le Président, aujourd'hui, alors que nous discutons du projet de loi C-14, le gouvernement libéral semble vouloir précipiter son étude et le renvoyer au comité. Des députés ont parlé de l'inefficacité des comités.

Nous précipitons l'adoption d'un projet de loi qui ne règle pas les problèmes fondamentaux des projets de loi C-5 et C-75. J'aimerais que le député nous en dise plus à ce sujet. Pourquoi le gouvernement libéral nous presse-t-il d'étudier le projet de loi C-14, un projet de loi incomplet qui présente des lacunes?

Fred Davies: Monsieur le Président, il faut adopter ce projet de loi de toute urgence pour empêcher que des individus comme celui dont j'ai parlé soient libérés trop tôt. Il est urgent de veiller à ce que les récidivistes n'aient pas la possibilité de récidiver et que les délinquants violents, en particulier ceux qui s'en prennent aux enfants, restent derrière les barreaux.

Selon le projet de loi dans sa forme actuelle, je présume que Daniel Senecal sera libéré dans environ sept ans, s'il est condamné. Il est urgent de régler le problème, mais nous aurons besoin de temps pour débattre adéquatement du projet de loi à la Chambre afin que les Canadiens puissent entendre notre point de vue et comprendre les problèmes que pose le projet de loi. Si nous en débattons raisonnablement à la Chambre, nous parviendrons à une bonne solution pour tous les Canadiens.

Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, mon collègue trouvera peut-être que je suis un peu hors sujet par rapport au projet de loi à l'étude, mais c'est important pour moi, en tant que députée d'un parti qui n'a jamais été reconnu à la Chambre, de faire savoir aux Canadiens que ceux d'entre nous qui ne sont pas membres permanents des comités sont au courant de ce qui s'y passe.

Mon intervention fait suite à la remarque du député où il a dit que les députés du NPD ne siègent pas au comité. Je ne m'exprime pas au nom des néo-démocrates, mais comme j'ai été dans la même situation à bien des reprises, je tiens à assurer aux Canadiens que quand on présente des amendements en tant que député d'un parti qui n'est pas reconnu à la Chambre, on a accès à ce qui se passe au comité. Dans le cas de ma collègue qui siège juste devant moi, la députée de Vancouver-Est, personne ne connaît ce projet de loi mieux qu'elle, puisqu'elle a travaillé sur ses différentes versions au fil des travaux de nombreux comités.

Le député peut ne pas être d'accord sur la façon dont certains collègues ont voté, y compris moi-même, mais ce n'est pas parce que nous n'avions pas accès à l'information. Nous avons largement accès à l'information. Nous voulions que le projet de loi C-3 soit adopté.

Fred Davies: Monsieur le Président, j'apprécie le commentaire de la députée. Je conviens que, sans représentants permanents au sein des comités, il est difficile, du moins pour moi en tant que membre du comité, de prendre connaissance du point de vue des personnes dont le parti n'est pas reconnu. Cependant, nous avons travaillé sur d'innombrables amendements, ce qui a pris beaucoup de temps et demandé beaucoup d'efforts, pour finalement les voir tous rejetés à notre retour ici, au moyen d'une seule mise aux voix. Pas un seul amendement...

Le vice-président: Nous reprenons le débat. Le député de Calgary McKnight a la parole.

Dalwinder Gill (Calgary McKnight, PCC): Monsieur le Président, comme toujours, c'est un honneur pour moi de prendre la parole à la Chambre au nom des habitants de Calgary McKnight. Je souhaite aujourd'hui traiter plus spécialement de ce projet de loi, car la sécurité des Canadiens est une question qui me tient particulièrement à cœur, comme c'est certainement le cas pour bon nombre de mes collègues, des députés.

Je suis convaincu qu'outre la crise du coût de la vie, l'augmentation du taux de criminalité au Canada est le problème le plus important auquel doit s'attaquer la législature actuelle. Je ne suis pas le seul à observer cette vague croissante de criminalité; les rapports récents de Statistique Canada corroborent cette tendance. Depuis l'élection des libéraux en 2015, les crimes violents ont augmenté de 55 %, les crimes commis avec une arme à feu de 130 %, les agressions sexuelles de 76 %, les homicides de 29 % et les extorsions de 330 %.

À Calgary, environ 75 récidivistes sont responsables d'une grande partie des appels liés à des actes criminels à l'échelle de la ville. Un commissaire de police de Calgary a déclaré que ces 75 criminels commettent des centaines de délits, allant des agressions à main armée aux vols dans les magasins en passant par la consommation de drogues illégales. Nous avons entendu des histoires de ce genre de partout au pays. À Vancouver, les mêmes 40 délinquants ont été associés à plus de 6 000 interventions infructueuses. Les inspecteurs de police de Calgary affirment que ces cri-

Ordres émanant du gouvernement

minels font simplement le tour du système et qu'ils continuent de commettre des infractions dès leur mise en liberté.

Ma circonscription correspond au Nord-Est de Calgary, où il y a eu cinq agressions contre des employés des transports en commun au cours de l'été. Lors d'un de ces incidents, on a utilisé du poivre de Cayenne contre un chauffeur d'autobus, qu'on a ensuite roué de coups, à tel point qu'il était dans un état critique et a dû être hospitalisé. Dans un autre cas, un chauffeur d'autobus a été poignardé et battu. Il a subi des blessures mettant sa vie en danger et il a donc dû être hospitalisé lui aussi.

Cet été, à Kelowna, une femme a été assassinée par son ex-mari seulement trois heures après la condamnation de ce dernier pour voies de fait. Il était censé être libéré pour une période de 10 semaines en attendant la remise d'un rapport psychiatrique, mais trois heures plus tard, à seulement quatre kilomètres du palais de justice, il a agressé son ex-femme et une autre femme avec un marteau, tuant finalement son ex-femme.

Le mois dernier, une mère de quatre enfants a été abattue par son ex-petit ami devant un centre commercial de Brampton alors qu'il était en liberté sous caution. Un autre homme en liberté sous caution a commis un massacre au couteau au Manitoba en septembre dernier, tuant même sa sœur de 18 ans. Les exemples sont innombrables.

Je salue les efforts et le courage de nos policiers et des autres premiers intervenants dans leur lutte contre la hausse de la criminalité, mais je suis déçu par le programme du gouvernement libéral qui limite la capacité du système de justice à maintenir les délinquants dangereux derrière les barreaux. La hausse de la criminalité est en grande partie due aux lois libérales issues des projets de loi C-75 et C-5.

Adoptée en 2019, la loi issue du projet de loi C-75 oblige les juges à mettre en liberté les prévenus à la première occasion raisonnable et aux conditions les moins sévères possibles. Pour aggraver la situation, en 2022, la loi issue du projet de loi C-5 a encore affaibli la dissuasion en abrogeant de nombreuses peines minimales obligatoires pour des infractions graves, comme l'agression sexuelle. Elle a également abrogé les peines d'emprisonnement obligatoires pour les crimes graves commis avec une arme à feu, comme l'extorsion avec une arme à feu.

L'extorsion est devenue l'un des crimes affichant la croissance la plus rapide au Canada. Les services de police de tout le pays ont signalé des vagues de menaces contre les propriétaires de petites entreprises dans des collectivités comme Brampton, Surrey, Vancouver et Calgary. Des familles sont régulièrement victimes de tirs, d'incendies criminels et de menaces à leur domicile. La semaine dernière, alors que je me trouvais dans ma circonscription, quatre citoyens distincts se sont présentés à mon bureau pour demander de l'aide après avoir reçu des appels d'extorsion. Les communautés sud-asiatiques sont les plus touchées par les cas d'extorsion au Canada, et les autorités de la Colombie-Britannique ont même dû mettre en place un groupe de travail spécial dédié à ces incidents.

Ordres émanant du gouvernement

L'extorsion est devenue si grave que plus de la moitié des Canadiens ne se sentent plus en sécurité chez eux. C'est pourquoi, l'année dernière, mon collègue conservateur, le député d'Edmonton Gatteway, a présenté le projet de loi C-381, Loi sur la protection contre l'extorsion. Ce projet de loi aurait instauré des peines minimales obligatoires plus sévères en ce qui concerne l'extorsion et il aurait fait de l'incendie criminel une circonstance aggravante. Les libéraux l'ont honteusement édulcoré, privant ainsi les Canadiens de la protection dont ils ont désespérément besoin.

• (1315)

Plus récemment, mon collègue, le député d'Oxford, a présenté le projet de loi C-242, Loi favorisant la détention au lieu de la liberté sous caution. Le projet de loi C-242 donnerait la priorité à la sécurité du public et aux droits des survivants plutôt qu'à la liberté des criminels. Il instaurerait des règles plus strictes pour la mise en liberté sous caution dans le cas de crimes graves, comme les infractions commises avec une arme à feu, les agressions sexuelles, les vols qualifiés, les enlèvements et la traite de personnes, et il exigerait que les juges tiennent compte de l'ensemble du casier judiciaire du contrevenant. Mais surtout, le projet de loi C-242 mettrait fin au phénomène de la porte tournante en empêchant la mise en liberté à répétition des récidivistes violents.

Il semble maintenant que les libéraux commencent enfin à écouter les maires, les premiers ministres et les associations policières de tout le pays qui réclament la fin de l'expérience infructueuse du sitôt arrêté, sitôt libéré. Après quatre ans de campagne menée par les conservateurs pour supprimer la libération sous caution libérale, les libéraux ont finalement accepté la réalité qui veut que les droits des survivants soient plus importants que ceux des criminels.

Le projet de loi C-14 élargirait les règles relatives à l'inversion du fardeau de la preuve pour la mise en liberté sous caution à la suite de certaines infractions commises avec violence et usage d'une arme. Il obligerait également les juges à tenir davantage compte de la sécurité publique et des antécédents du délinquant, tout en préservant le principe de la retenue et les fondements du régime de mise en liberté sous caution.

Étant donné le climat de peur qui règne actuellement au Canada et l'augmentation de l'indice de gravité des crimes violents au Canada, qui a bondi de 41 % au cours des 10 dernières années, je doute que le projet de loi C-14, dans sa forme actuelle, aille assez loin pour remédier aux lacunes de la réforme de la mise en liberté sous caution et restaurer la confiance dans notre système judiciaire pour garantir la sécurité du public.

Le plan des conservateurs à l'égard de la mise en liberté sous caution miserait avant tout sur la sécurité publique plutôt que sur le principe de la retenue. Nous rétablirions les peines minimales obligatoires pour les crimes commis avec une arme à feu, les agressions sexuelles, les enlèvements, la traite des personnes, les vols qualifiés, l'extorsion avec une arme à feu, les incendies criminels et d'autres crimes violents graves. Les auteurs de vols qualifiés, d'actes de violence ou de crimes contre les biens ainsi que quiconque aurait pratiqué la traite des personnes ne seraient pas admissibles à une peine avec sursis. Nous obligerions également les juges à prendre en compte les antécédents criminels au lieu de simplement les encourager à s'y intéresser.

À moins que de tels changements ne soient apportés, je crois que des délinquants violents et dangereux continueront d'être remis en liberté et d'ainsi représenter une menace pour la société.

• (1320)

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai mentionné le problème de l'extorsion, qui est effectivement très grave.

Le premier ministre, qui a été élu en avril, s'est engagé envers les Canadiens, comme l'ont fait tous les députés libéraux. Nous allons concrétiser la réforme de la mise en liberté sous caution. La seule chose qui risque de nous empêcher d'y arriver avant la fin de l'année, c'est le Parti conservateur du Canada.

Ce qui me pose problème, c'est d'entendre les députés parler d'extorsion au lieu de faire un geste concret pour y faire obstacle en laissant les discours de côté pour adopter le projet de loi. Le député s'engage-t-il à faire de son mieux pour que le projet de loi soit adopté avant la fin de l'année?

Dalwinder Gill: Monsieur le Président, les conservateurs réclament une réforme de la mise en liberté sous caution depuis des années, et nous avons proposé plusieurs projets de loi pour garder les récidivistes violents derrière les barreaux.

Si les libéraux voulaient vraiment assurer la sécurité des Canadiens, ils appuieraient le projet de loi des conservateurs favorisant la détention au lieu de la liberté sous caution. En ce moment, les libéraux essaient de dissimuler un problème qu'ils ont eux-mêmes créé. S'ils voulaient vraiment lutter contre la criminalité, ils appuieraient notre projet de loi.

J'espère que nous pourrions travailler de concert pour le plus grand bien des Canadiens.

L'hon. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, j'ai posé une question très précise. Il faut reconnaître que le député n'a pas bronché: il est immédiatement revenu à son discours, en ignorant complètement la question.

Si le député veut vraiment lutter contre l'extorsion et que le chef du Parti conservateur veut vraiment lutter contre l'extorsion, au lieu de débiter du blabla politique sur leur volonté de faire obstruction au projet de loi, le député s'engagera-t-il à ce que le projet de loi C-14 soit adopté avant la fin de l'année, ce qui constitue une promesse électorale du Parti libéral? Oui ou non?

Dalwinder Gill: Monsieur le Président, il y a eu un rassemblement en Colombie-Britannique où l'on prônait la fin du financement des organisations policières, et un député libéral y a assisté. Si des députés libéraux assistent à ce genre de rassemblement en Colombie-Britannique, comment peut-on faire échec au crime?

L'hon. Kevin Lamoureux: C'est ridicule, monsieur le Président. Le Parti libéral n'est pas favorable à l'abolition du financement des forces policières. Le député le sait, mais il persiste à refuser de répondre à une question très précise.

Le député ne convient-il pas que l'adoption d'un projet de loi pour réformer la mise en liberté sous caution est dans l'intérêt du Canada? Nous sommes saisis du projet de loi aujourd'hui. Les conservateurs peuvent y proposer des amendements. Encore une fois, le député va-t-il s'engager à laisser le projet de loi être adopté avant la fin de l'année, oui ou non?

• (1325)

Dalwinder Gill: Monsieur le Président, c'est difficile de faire confiance à quelqu'un pour résoudre un problème qu'il a lui-même créé. Les projets de loi C-5 et C-75 des libéraux se sont révélés désastreux et ils ont causé du tort aux Canadiens. J'espère que les libéraux pourront corriger leurs erreurs et apporter une aide efficace à la société et aux familles canadiennes.

Harb Gill (Windsor-Ouest, PCC): Monsieur le Président, j'ai un ami qui possède un magasin à Rexdale, en Ontario. Son magasin a été la cible de 2 attaques à main armée au cours des 15 derniers jours. Il s'agissait là encore d'affaires liées à l'extorsion. Au cours des 10 dernières années, le nombre de cas d'extorsion a augmenté de 330 % au Canada et de plus de 360 % dans l'ensemble de l'Ontario. À en juger par ces tendances, les libéraux n'ont pas proposé la moindre solution sensée depuis 10 ans.

Voici la question que je pose à mon collègue: que comptons-nous faire, nous, les conservateurs?

Dalwinder Gill: Monsieur le Président, les projets de loi C-5 et C-75 des libéraux sont à l'origine des problèmes que nous tentons de résoudre aujourd'hui. Les conservateurs ont mené le débat sur des enjeux brûlants tels que le coût de la vie et la taxe sur le carbone, ce qui a contraint les libéraux à agir. J'espère que les libéraux prendront note des préoccupations de mes concitoyens que j'ai relayées ici aujourd'hui.

Anna Roberts (King—Vaughan, PCC): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-14, qui propose une réforme tant attendue du cadre canadien de mise en liberté sous caution et de détermination de la peine. Pendant trop longtemps, le système a accordé plus d'importance aux droits des délinquants qu'à la sécurité de nos collectivités. En collaboration avec les associations de policiers, les gouvernements provinciaux, les victimes et les survivants, nous avons écouté nos concitoyens et plaidé en faveur d'un renforcement des règles relatives à la mise en liberté sous caution et à la détermination de la peine.

Il est toutefois important de rappeler que ces réformes interviennent après des années d'échecs des politiques libérales. Il aura fallu des années aux libéraux pour reconnaître les problèmes causés par les projets de loi C-75 et C-5. Même aujourd'hui, avec le projet de loi C-14, ils ne suppriment pas le principe de la retenue, qui impose aux policiers et aux juges de libérer les accusés le plus rapidement possible en leur imposant les conditions les moins sévères possibles. Ce principe est au cœur du phénomène de capture et de remise en liberté à la source de la crise qui sévit au Canada.

Les chiffres révèlent une augmentation de la criminalité dans nos collectivités. Dans ma circonscription, King—Vaughan, entre 2020 et 2024, les vols de fait ont augmenté de 73 %, les vols qualifiés, de 119 %, et les homicides, de 100 %. Autrement dit, le nombre de personnes assassinées a doublé entre 2020 et 2024. Les introductions par effraction ont augmenté de 69 %, les agressions sexuelles ont connu une hausse vertigineuse de 194 %, et les vols de véhicules à moteur ont grimpé de 122 %. Entre 2019 et 2025, la police régionale de York a inculpé 19 522 individus pour des infractions criminelles. Parmi ces individus, 32,6 % ont été inculpés à nouveau pour avoir enfreint les conditions de leur mise en liberté sous caution ou d'autres conditions de libération. Ces chiffres montrent un système qui, trop souvent, échoue à protéger le public contre les récidivistes.

Ordres émanant du gouvernement

Récemment, lors d'une assemblée publique à Vaughan, la population s'est réunie pour écouter l'histoire de Darian Hailey Henderson-Bellman, une jeune femme de 25 ans tuée par balle le 28 juillet 2020. L'auteur présumé du meurtre, Darnell Reid, avait déjà été arrêté à quatre reprises pour avoir enfreint les conditions de sa liberté sous caution en prenant contact avec elle. Il avait également été arrêté et inculpé en mai 2020 pour possession d'une arme à feu illégale.

S'il n'a passé que six jours en détention avant d'être libéré de nouveau, c'est à cause du principe de la retenue des libéraux, qui favorise la capture et la remise en liberté. À peine trois mois plus tard, il a abattu une jeune et belle âme qui avait toute la vie devant elle. Selon les parents de Darian, Paul Henderson et Flo Bellman, les tribunaux doivent faire de la sécurité publique une priorité et tenir compte des droits des victimes et des survivants au moment de décider d'accorder ou non la mise en liberté sous caution.

M. Henderson a affirmé qu'en ce moment, ce sont les policiers, le procureur de la Couronne et la victime qui doivent expliquer pourquoi le délinquant devrait rester en détention, ce qui n'a aucun sens. Il dit qu'il faut plutôt faire le contraire.

Il a aussi affirmé que Darian serait encore en vie aujourd'hui si Darnell Reid n'avait pas été une fois de plus libéré sous caution. Selon lui, les tribunaux ont misé sur la caution pour justifier cette mesure, même si cet individu avait déjà enfreint les conditions de sa liberté sous caution à plusieurs reprises sans qu'il y ait de conséquences. C'est ce qui a coûté la vie à leur fille.

La douleur que ressentent M. Henderson et Mme Bellman est inimaginable. Chaque jour, ils revivent la tragédie: le moment où leur fille a été abattue, la douleur causée par sa perte et la conscience que le système l'a laissée tomber.

• (1330)

Ce qui est triste pour M. Henderson et Mme Bellman, c'est qu'ils doivent revivre la mort tragique de leur fille et la manière brutale dont elle a été tuée. Elle a été atteinte par quatre balles, dont une dans l'œil. Ses parents ont dit ceci: « Le système semble privilégier les droits des délinquants au détriment de la sécurité et du bien-être des victimes et des survivants [...] Les pertes quotidiennes en vies humaines sont inacceptables [...] Il faut garder les délinquants violents à l'écart pour protéger les personnes les plus vulnérables de la société. »

Dans un article, on cite le chef de la police régionale de Durham, Peter Moreira, qui a dit que le nombre de personnes en liberté sous caution qui commettent des crimes graves est un « problème croissant » partout en Ontario.

Selon lui, en l'absence de moyens de dissuasion puissants, ces personnes, qui ont déjà démontré qu'elles ne méritent pas de fréquenter les lieux publics et de vivre parmi nous, vont récidiver et faire de plus en plus de victimes.

Le chef de la police régionale d'York, Jim MacSween, a affirmé sans équivoque que la politique libérale envers les délinquants violents doit changer. Il a déclaré ceci: « Une fois de plus, on voit des cas de personnes libérées sous caution qui commettent des crimes graves au sein de nos collectivités. Afin de garantir la sécurité publique et de protéger nos agents, nous avons besoin d'un système de mise en liberté sous caution qui prend des mesures efficaces contre les récidivistes violents tout en préservant la confiance du public. »

Ordres émanant du gouvernement

Ma circonscription, King—Vaughan, fait l'expérience directe de cette situation. Il y a quelques mois, Abdul Aleem Farooqi, a été abattu devant ses quatre enfants lors d'une violation de domicile à Vaughan. La semaine dernière, la police régionale d'York a annoncé que des arrestations avaient été effectuées et que des accusations avaient été portées. L'un des suspects, Mohammad Abuhmaid, un homme de 26 ans de Mississauga, était en liberté sous caution au moment du meurtre. Il fait face à plusieurs accusations, notamment meurtre au premier degré, introduction par effraction dans un dessein criminel, vol à main armée, possession de biens volés d'une valeur supérieure à 5 000 \$ et manquement aux conditions de sa probation.

La police a déclaré: « Quatre formes distinctes de mise en liberté lui ont permis de se trouver dans la collectivité [...] La gravité des infractions varie [...], mais il est préoccupant que ce type d'événement se produise. »

De plus, un jeune de 16 ans est toujours en fuite, recherché pour plusieurs infractions, notamment meurtre au premier degré et vol à main armée. Ces tragédies pourraient être évitées. Si les lois sur la mise en liberté sous caution avaient donné la priorité à la sécurité publique et non à la politique libérale privilégiant le principe de la retenue, M. Farooqi serait peut-être encore en vie. Ses enfants auraient toujours leur père, au lieu de faire face aujourd'hui à une perte inimaginable.

Le projet de loi C-14 propose certaines améliorations, mais il ne va pas assez loin. Il ne supprime pas le principe de la retenue, la disposition précise qui a été ajoutée dans le projet de loi C-75 et qui demande aux juges et à la police de donner la priorité à la remise en liberté. Les peines minimales obligatoires abrogées par le projet de loi C-5 n'ont pas été rétablies, ce qui laisse la détermination de la peine à la discrétion du juge. Les limites imposées aux peines avec sursis ne sont pas suffisantes. Les personnes condamnées pour vol qualifié, possession d'armes à feu et traite de personnes peuvent toujours bénéficier d'une détention à domicile.

Récemment, un enquêteur de police m'a raconté qu'il avait arrêté un individu en possession d'une arme à feu illégale. Lors de son arrestation, l'individu lui a dit en riant qu'il serait libéré avant qu'on ait fini de remplir la paperasse. Il a également dit à l'enquêteur que, puisque les libéraux avaient supprimé la peine minimale obligatoire pour possession illégale d'arme à feu, il n'aurait pas à purger de peine minimale de trois ans de prison. Il allait être libéré en un rien de temps. Il avait le sourire fendu jusqu'aux oreilles.

Les libéraux ont passé des années à ignorer le gâchis qu'ils ont créé avec les projets de loi C-75 et C-5. Ils ont enfin reconnu que des changements s'imposent, mais leurs soi-disant réformes laissent toujours les récidivistes dangereux dans un système qui privilégie leur remise en liberté au détriment de la sécurité publique.

• (1335)

[Français]

Angelo Iacono (Alfred-Pellan, Lib.): Monsieur le Président, j'ai une question pour ma collègue d'en face. Les conservateurs ont constamment changé de position sur le projet de loi C-75, d'abord en jurant de l'abroger complètement, puis en ciblant le principe de retenue et maintenant en proposant de le modifier. Le projet de loi C-14 clarifie désormais que la retenue ne signifie pas « libération automatique ».

Avec de tels revirements constants, pourquoi faire confiance à un parti si peu clair sur les principes de justice fondamentale?

[Traduction]

Anna Roberts: Monsieur le Président, j'aimerais que le député regarde les gens de ma circonscription dans les yeux et leur dise qu'ils ont tout rendu possible. Je crois que le candidat libéral de M. Carney, le député de Victoria...

Le vice-président: Je dois interrompre la députée.

La députée ne peut pas utiliser le prénom, le nom de famille ou le nom complet du premier ministre à la Chambre. Les députés font des erreurs en ce qui concerne le Règlement de la Chambre.

Je vais laisser la députée de King—Vaughan terminer.

Anna Roberts: Monsieur le Président, le premier ministre a dit plus tôt que le candidat libéral de Victoria a officiellement demandé de défendre la police, de désarmer la plupart des policiers et de promouvoir la décriminalisation des drogues. S'ils croient que...

Kevin Lamoureux: Défendre?

Une voix: Définancer.

Anna Roberts: Pardon, Kevin. Définancer la police...

Le vice-président: Je dois interrompre la députée. La députée ne peut pas utiliser le prénom, le nom de famille ou le nom complet d'un député, quel qu'il soit, y compris un certain secrétaire parlementaire. Je donne 10 secondes à la députée pour terminer son intervention, puis nous reviendrons aux questions et observations.

Le député de Victoria invoque le Règlement.

Will Greaves: Monsieur le Président, en tant que nouveau député, je me demande si le Président pourrait nous dire s'il est approprié d'utiliser des adjectifs visant les personnes et de qualifier d'autres députés de « très agaçants » dans les commentaires formulés à la Chambre.

Le vice-président: Je soupçonne que si je dis que cela relève du débat, il y aura d'autres rappels au Règlement de la part des députés. Tant qu'on reste dans les limites du débat, je ne chercherai pas à savoir si des gens sont blessés ou s'ils n'aiment pas la façon dont certains députés sont décrits.

Une voix: Oh, oh!

Le vice-président: À l'ordre.

Nous avons déjà traité de cette question à la Chambre. Je renvoie les députés aux règles du décorum, qui se trouvent aux articles 16 et 18 du Règlement. C'est ma décision, et je vais invoquer l'article 10 du Règlement afin que nous puissions poursuivre le débat avant les déclarations de députés et la période des questions.

Je vais laisser la députée de King—Vaughan terminer en 10 secondes.

• (1340)

Anna Roberts: Monsieur le Président, je m'excuse. Je ne me sens pas très bien aujourd'hui, mais je tiens à préciser quelque chose. Ma circonscription, King—Vaughan, est très contrariée parce que les policiers n'ont aucun pouvoir lorsqu'ils procèdent à des arrestations. Ils mettent les malfaiteurs en prison, mais ceux-ci en sortent aussitôt.

Ordres émanant du gouvernement

Michael Guglielmin (Vaughan—Woodbridge, PCC): Monsieur le Président, ma collègue a prononcé un excellent discours. Elle vient de la région de Vaughan, exactement là où se situe ma circonscription, et elle ne connaît que trop bien les graves conséquences de la criminalité chez nous. Il y a eu sept fusillades en seulement trois semaines dans notre collectivité. Il faut absolument faire quelque chose.

J'ai écouté le débat et j'entends sans cesse dire que les conservateurs semblent retarder la réforme de la mise en liberté sous caution. Cependant, cela fait quatre ans que nous l'attendons. Maintenant que le projet de loi est déposé, nous voulons que les libéraux aillent jusqu'au bout et qu'ils suppriment le principe de la retenue.

Je me demande si la députée pourrait expliquer pourquoi le gouvernement libéral doit prendre au sérieux nos amendements sur le principe de la retenue et pourquoi il ne doit pas seulement le préciser, mais carrément le supprimer.

Anna Roberts: Monsieur le Président, je tiens à faire savoir au député de Vaughan—Woodbridge que nous devons protéger nos citoyens. Une citoyenne est revenue aujourd'hui au Canada pour témoigner devant le Comité, et elle doit repartir parce que la loi ne la protège pas. Elle reçoit des menaces de mort tous les jours. Nous devons veiller à ce que ces individus restent derrière les barreaux afin que les femmes et les enfants puissent vivre dans ce pays comme nous le faisons auparavant, c'est-à-dire sous la protection de la police.

Kristina Tesser Derksen (Milton-Est—Halton Hills-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de l'opposition d'avoir parlé de l'histoire de Darian Hailey Henderson-Bellman. Sa famille vit dans ma circonscription, et c'est une histoire tragique et déchirante.

La députée a mentionné l'inversion du fardeau de la preuve. À l'heure actuelle, il incombe au procureur de la Couronne de prouver qu'un accusé ne devrait pas se voir accorder la mise en liberté sous caution. Avec le projet de loi C-14, des dispositions transfèreraient le fardeau à l'accusé, qui serait tenu de prouver pourquoi il devrait être autorisé à obtenir une mise en liberté sous caution.

La députée connaît-elle les dispositions relatives à l'inversion du fardeau de la preuve qui sont contenues dans le projet de loi C-14? Comment pense-t-elle que ces changements auront une incidence positive sur la sécurité publique?

Anna Roberts: Monsieur le Président, je remercie la députée d'avoir soulevé cette question. Je peux vous dire que j'ai rencontré les parents. Je peux vous dire que le problème est...

Le vice-président: Les députés doivent s'adresser à la présidence, et non directement à leurs collègues en utilisant le « vous ».

Je vais permettre à la députée de King—Vaughan de compléter sa réponse.

Anna Roberts: Monsieur le Président, nous avons rencontré les parents lors de notre assemblée publique. Cet individu a été libéré à quatre reprises et il a tué leur unique enfant.

Nous devons renforcer ces lois afin de garantir que les multirécidivistes restent en prison si nous voulons préserver la vie des gens.

Amanpreet Gill (Calgary Skyview, PCC): Monsieur le Président, après cette dernière décennie libérale, les Canadiens de tout le pays vivent dans un climat de peur et de désordre que personne ne devrait accepter comme étant normal. Chaque jour, des familles se réveillent avec une nouvelle histoire de violence et des réci-

vistes sont remis en liberté sous caution pour commettre à nouveau des crimes, parfois quelques heures plus tard. Chaque jour, les Canadiens sont témoins des conséquences d'un système judiciaire faussé par l'idéologie imprudente du premier ministre, qui consiste à capturer et remettre en liberté, et chaque jour, le gouvernement prétend que tout va bien, mais rien n'est plus faux.

Dans ma province, l'Alberta, et plus précisément à Calgary, j'ai pu constater de mes propres yeux les ravages causés par les lois libérales laxistes en matière de mise en liberté sous caution. Ce sont les habitants de ces quartiers qui doivent faire face aux crimes commis par des récidivistes violents. Ce sont les familles de ces collectivités qui supportent le fardeau lorsque les délinquants sexuels récidivistes enfreignent leurs conditions de libération et que rien ne change. Ce sont les Canadiens ordinaires qui, malheureusement, y réfléchissent désormais à deux fois avant de se rendre au parc, d'aller à l'épicerie ou simplement de sortir après la tombée de la nuit. Ce n'est pas un hasard. C'est la conséquence directe des choix faits par le gouvernement libéral.

Les ravages sont évidents. Depuis 2015, les crimes violents ont augmenté de 55 %, les infractions liées aux armes à feu, de 130 %, les extorsions, de 330 %, les agressions sexuelles, de 76 % et les homicides à l'échelle nationale ont augmenté de près de 30 %. Ce ne sont pas seulement des chiffres. Chaque chiffre représente un Canadien qui pourrait ne jamais rentrer chez lui, des familles qui ne se réuniront plus jamais et des collectivités qui ne seront plus jamais les mêmes.

Nous assistons également à une augmentation inquiétante du nombre de cas d'extorsion dans tout le pays. Calgary et Surrey en sont les exemples les plus frappants. La police a ouvert des dizaines de nouvelles enquêtes au cours des quelques derniers mois seulement. Des chefs d'entreprise sont menacés, intimidés, voire victimes de coups de feu. La situation est devenue si grave que Surrey a créé une équipe de police spéciale et mis en place un fonds de récompense de 250 000 \$ pour tenter de contrer la vague de criminalité croissante. Cette augmentation des cas d'extorsion montre exactement ce qui se passe lorsque des récidivistes savent qu'ils peuvent bénéficier de la libération sous caution pour revenir menacer les gens. À Calgary et à Surrey, les Canadiens ne devraient pas vivre dans la crainte de se faire extorquer de l'argent ou de voir leur famille menacée, mais cela devient de plus en plus courant sous le système défaillant des libéraux.

Malgré tout, les libéraux continuent de défendre des mesures législatives qui alimentent la crise, comme le projet de loi C-75, qui fait passer la mise en liberté des criminels avant la protection des collectivités, et le projet de loi C-5, qui a remplacé les peines minimales obligatoires pour les crimes violents commis avec une arme à feu et d'autres infractions graves. Ces mesures ont amené le gouvernement à traiter les criminels violents comme des victimes, en reléguant les Canadiens respectueux des lois au rang des considérations secondaires.

Ordres émanant du gouvernement

Depuis des années, les conservateurs mettent le gouvernement en garde: son approche en matière de mise en liberté sous caution et de détermination de la peine sème le chaos. Depuis des années, les libéraux nient le problème, ils esquivent la question et ils balaisent nos avertissements du revers de la main, et depuis des années, les Canadiens en paient le prix. Aujourd'hui, après une dizaine d'années d'incompétence, les libéraux prétendent soudainement vouloir corriger les lacunes du système de mise en liberté sous caution. Or, ce qu'ils ont présenté est trop peu, trop tard. C'est très loin d'être suffisant.

Le projet de loi C-14 est l'exemple le plus récent de dossier où le gouvernement se démène pour copier les idées conservatrices qu'il a longtemps combattues. Pour tout dire, les libéraux de Carney copient les propositions des conservateurs...

• (1345)

Le vice-président: Je dois interrompre le député pour lui rappeler qu'il ne doit pas utiliser le prénom, le nom de famille ou le nom complet du premier ministre ou de tout autre député.

J'invite le député à poursuivre son discours, sans oublier ce que je viens de dire.

Amanpreet Gill: Monsieur le Président, les libéraux copient les propositions des conservateurs à un rythme fascinant. Les conservateurs ont proposé d'élargir la portée des règles relatives à l'inversion du fardeau de la preuve à l'égard des crimes graves. Les libéraux ont voté contre, puis ils ont copié notre proposition.

Le député Khanna a présenté la Loi favorisant la détention au lieu de la liberté sous caution...

Le vice-président: Le député a mentionné le nom de famille du député d'Oxford. Il peut désigner les autres députés par le nom de leur circonscription, mais pas par leur nom de famille ou leur prénom.

J'invite le député à poursuivre.

Amanpreet Gill: Monsieur le Président, le député d'Oxford a présenté la Loi favorisant la détention au lieu de la liberté sous caution, qui reconnaît les agressions contre les premiers intervenants comme étant des infractions graves. Les libéraux s'y sont opposés, puis ils ont recyclé l'idée.

Les libéraux voudraient faire croire aux Canadiens que ce projet de loi règle la crise de la mise en liberté sous caution, mais ce n'est pas le cas. L'individu qui commet un crime violent ne devrait pas être confiné à la maison devant Netflix. Les criminels doivent perdre le privilège de circuler librement dans la rue. Ce ne sont pas des dispositions pour protéger les Canadiens; c'est un communiqué de presse se faisant passer pour un projet de loi. C'est pourquoi les conservateurs travailleront sans relâche pour que le projet de loi C-14 élimine la liberté sous caution libérale.

Heureusement, nous avons déjà proposé la vraie solution, le projet de loi C-242, la loi conservatrice favorisant la détention au lieu de la liberté sous caution, qui a été présenté par le député d'Oxford. Contrairement au projet de loi C-14, qui apporte des modifications mineures, le projet de loi C-242 réformerait le système afin de protéger le public. Il abrogerait le principe libéral de la retenue et le remplacerait par la clause de primauté de la sécurité publique, mettant ainsi fin à la culture de la mise en liberté automatique. Le projet de loi créerait une catégorie d'infractions graves qui entraînerait une véritable présomption de détention, et non pas seulement un transfert du fardeau de la preuve pour des infractions telles que les

crimes commis avec une arme à feu, les infractions sexuelles, les enlèvements, la traite de personnes, les violations de domicile, les vols qualifiés, l'extorsion, les incendies criminels et les agressions violentes. Le projet de loi renforcerait la norme de risque et obligerait les juges à tenir compte de l'ensemble des antécédents criminels de l'accusé.

Le projet de loi C-242 comprend également une disposition rétroactive de 10 ans, de sorte que si une personne condamnée pour une infraction violente grave commet une autre infraction violente grave alors qu'elle est déjà en liberté sous caution, elle s'exposerait presque assurément à une présomption de détention. Il renforcerait les règles en matière de caution en interdisant aux personnes condamnées par voie de mise en accusation de se porter garantes et exigerait la remise du passeport des non-résidents, le cas échéant. Voilà à quoi ressemble un véritable plan de protection des Canadiens, et c'est ce que proposent les conservateurs.

Cette réforme est urgente. Un récent sondage du *National Post* a révélé que plus de la moitié des Canadiens ne se sentent plus en sécurité dans leur propre quartier. Dans un pays comme le nôtre, prospère, pacifique et fier, cela devrait choquer tous les députés. Malheureusement, cette crainte est tout à fait rationnelle. Les gens voient ce qui se passe autour d'eux. Ils voient le système judiciaire qui fonctionne comme une porte tournante, la police qui arrête sans cesse les mêmes délinquants, des scènes de crime là où leurs enfants jouent et un gouvernement qui refuse de prendre ses responsabilités.

Nous avons un ministre de la Sécurité publique qui dit sans gêne: « Je ne suis pas responsable de l'embauche des agents [de la GRC ou de l'ASFC] ». Si le ministre de la Sécurité publique n'est pas chargé de veiller à ce que nous ayons suffisamment d'agents de première ligne, qui l'est? Voilà le niveau de responsabilisation qu'on offre aux Canadiens.

À Calgary, en particulier au centre-ville, mais aussi dans toute la ville, les habitants ont été témoins de l'une des pires hausses de la criminalité violente depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement libéral. Les arrêts de transport en commun sont devenus dangereux. Les propriétaires de petites entreprises sont victimes de vols à répétition. Les familles vivent dans la crainte d'être prises dans des fusillades entre gangs, et les personnes âgées se sentent piégées dans leur propre maison. Ce sont là des préoccupations sérieuses de personnes réelles, qui méritent mieux qu'un projet de loi symbolique.

Nous, les députés conservateurs, ne nous arrêterons pas tant que nous n'aurons pas obtenu l'abrogation des lois libérales créant ce système des portes tournantes. Nous ne nous arrêterons pas tant que les auteurs de crimes violents ne subiront pas de conséquences sérieuses et que la sécurité dans les rues ne sera pas la norme au Canada, et non l'exception.

Le gouvernement a le choix. Il peut adopter un plan entièrement conservateur, abolir le système de mise en liberté sous caution qui favorise la récidive et protéger les Canadiens, ou il peut continuer sur cette voie irresponsable dans laquelle il s'est engagé il y a une décennie. Les Canadiens savent déjà de quel côté sont les conservateurs. Nous sommes du côté des victimes, des familles et des collectivités sûres et fortes. Nous sommes du côté du gros bon sens.

Il est temps de mettre fin à la mise en liberté sous caution libérale et de rétablir la sécurité publique au pays. Les conservateurs et les Canadiens sont prêts. La seule question qui demeure est de savoir si les libéraux sont prêts.

• (1350)

Le vice-président: Avant de passer aux questions et observations, je rappelle aux députés que, à l'approche de l'heure réservée aux déclarations de députés et à la période des questions, le paragraphe 16(2) du Règlement s'applique toujours. Les députés ne peuvent pas passer entre le Président et un député qui a la parole, parce qu'il est très difficile de voir si la personne qui parle a terminé ou non. Par conséquent, j'invite les députés à aviser leurs collègues que nous ne sommes pas censés faire ça à la Chambre.

Nous passons aux questions et observations. Le député d'Alfred-Pellan a la parole.

[Français]

Angelo Iacono (Alfred-Pellan, Lib.): Monsieur le Président, il y a quelque chose que je ne comprends pas. Les conservateurs font vraiment passer la politique avant le pays. Les Canadiens accueillent favorablement un projet de loi qui garantit que les auteurs d'agression sexuelle n'auront plus droit à l'assignation à résidence pour purger leur peine. Il s'agit de protéger les survivants et de garder nos communautés en sécurité. Je cherche une femme dans le caucus conservateur qui se lèvera et demandera à ses collègues pourquoi ils s'opposent à une mesure qui garantit que les auteurs d'agression sexuelle ne pourront plus bénéficier d'une assignation à résidence pour purger leur peine.

Est-ce qu'il y a une femme qui serait capable de faire ça de l'autre côté de la Chambre?

• (1355)

[Traduction]

Amanpreet Gill: Monsieur le Président, nous prenons les crimes très au sérieux, même les crimes sexuels. Le projet de loi C-242, la Loi favorisant la détention au lieu de la liberté sous caution, est tout à fait constitutionnel et il couvre tout.

De ce côté-ci de la Chambre, nous cherchons à protéger les femmes, les enfants et tout le monde, afin que tous les Canadiens soient en sécurité dans les rues, que les familles canadiennes soient en sécurité et que les Canadiens ne reçoivent pas des appels de menaces.

Fraser Tolmie (Moose Jaw—Lake Centre—Lanigan, PCC): Monsieur le Président, l'une des choses que j'entends de la part des policiers et des victimes, en particulier dans ma collectivité, c'est que les victimes ont peur de témoigner parce que la personne qui a commis le crime contre elles a été libérée sous caution dans les heures, voire les minutes qui ont suivi sa détention par la police.

Le député approuve-t-il cela? Devrait-il y avoir des peines plus sévères pour les criminels?

Amanpreet Gill: Monsieur le Président, oui, c'est très grave.

Le député conservateur d'Oxford a présenté le projet de loi C-242. Voilà ce sur quoi nous devons agir. On ne doit pas remettre les délinquants en liberté. Il faut se montrer sérieux à leur égard.

Les libéraux nous ont fait vivre de nombreux échecs au cours de la dernière décennie. Le taux de criminalité monte en flèche. Rien qu'à Surrey, les cas d'extorsion ont augmenté de près de 550 %. C'est un chiffre très élevé. Nous ne pouvons pas tolérer une telle chose au Canada.

Harb Gill (Windsor-Ouest, PCC): Monsieur le Président, un député d'en face a déjà demandé que l'on prive la police de son fi-

Ordres émanant du gouvernement

nancement. Il affirmait que désarmer la police serait le meilleur moyen de lutter contre la criminalité. En tant qu'ancien policier, je trouve cela extrêmement choquant, et les Canadiens aussi.

Voici la question que je veux poser à mon collègue: que pense-t-il du retrait du financement de la police?

Amanpreet Gill: Monsieur le Président, il est honteux qu'un député d'en face ait participé à un rassemblement en faveur du retrait du financement de la police.

D'une part, j'ai discuté avec des policiers la semaine dernière. Ils comptent sur nous. Ils comptent sur le gouvernement du Canada pour leur fournir davantage d'outils. Ils ont besoin de plus d'effectifs. Il y a quelque temps, on a annoncé l'ajout de 1 000 nouveaux policiers, mais aucun n'a encore été embauché.

D'autre part, les libéraux déclarent qu'ils assistent à ce genre de rassemblement parce qu'ils souhaitent priver la Gendarmerie royale du Canada de son financement. C'est inacceptable.

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, il est absolument ridicule de laisser entendre que le gouvernement ou le Parti libéral n'est pas en faveur du financement de la police.

Parlons de quelque chose de plus sérieux: le Parti conservateur cherche constamment à faire obstruction au projet de loi C-14...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît.

Le secrétaire parlementaire a la parole.

L'hon. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, comme je l'ai dit, il est absolument ridicule que le Parti conservateur tente de donner la fausse impression que le Parti libéral, ou le gouvernement, n'appuie pas le financement de nos services de police. En réalité, les forces de police, les provinces et les municipalités appuient toutes le projet de loi C-14. Elles veulent toutes une réforme de la mise en liberté sous caution, et c'est aussi le cas des Canadiens. C'est le Parti conservateur du Canada qui continue de faire obstruction au projet de loi C-14.

Quand les conservateurs permettront-ils l'adoption du projet de loi C-14? C'est ce que les Canadiens désirent, et c'est que nous désirons nous aussi. Pourquoi les conservateurs n'acceptent-ils pas d'adopter le projet de loi avant la fin de l'année?

Amanpreet Gill: Monsieur le Président, c'est une question que le député devrait poser au membre de son caucus qui a participé à ce rassemblement. Il ne devrait pas nous la poser. C'est maintenant au premier ministre de décider. Est-ce qu'il congédiera ce député qui siège sur ses banquettes, ou est-ce qu'il lui permettra de rester?

En ce qui concerne le projet de loi C-14, les conservateurs appuieront tout projet de loi qui vise à accroître la sécurité des Canadiens, mais nous estimons que ce projet de loi est insuffisant. Il serait préférable que...

• (1400)

Le Président: Malheureusement, le temps est écoulé. Nous devons maintenant passer aux déclarations de députés.

*Déclarations de députés***DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS***[Traduction]***LES LAURÉATS DES PRIX DU PREMIER MINISTRE**

Sima Acan (Oakville-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole pour rendre hommage aux enseignants exceptionnels de ma magnifique circonscription, Oakville-Ouest, qui ont reçu le Prix du premier ministre pour l'excellence dans l'enseignement. Ce prix célèbre les réalisations d'enseignants qui se surpassent. Ce sont des leaders dans leurs classes, des mentors et des guides qui soutiennent nos enfants tout au long de leur parcours et qui font un effort supplémentaire pour aider les élèves à réussir, au-delà du programme scolaire. À ce jour, ce prix a récompensé plus de 2 300 enseignants et est considéré comme la plus haute distinction au Canada pour les enseignants du préscolaire, du primaire et du secondaire.

Je tiens à féliciter chaleureusement Mme Phi Tran et M. Vittorio Iafarte, lauréats du certificat régional d'excellence dans l'enseignement, ainsi que M. Kevin Carter, qui a reçu le certificat régional d'excellence dans l'enseignement des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques. Je les remercie pour leurs contributions exceptionnelles à l'établissement des bases dont les enfants ont besoin pour prendre le meilleur départ possible dans la vie.

* * *

L'INDUSTRIE DU TOURISME

Tony Baldinelli (Niagara Falls—Niagara-on-the-Lake, PCC): Monsieur le Président, cette semaine, l'Association de l'industrie touristique du Canada tient son congrès annuel sur le tourisme à Gatineau. Le thème de cette année est « Le tourisme bâtit le Canada ». Le tourisme est assurément le moteur de mes collectivités de Niagara Falls et de Niagara-on-the-Lake. En effet, Niagara compte plus de 40 000 travailleurs dans le secteur du tourisme.

Au Canada, un emploi sur dix est lié au tourisme, une industrie qui génère 130 milliards de dollars d'activité économique, mais qui pourrait générer beaucoup plus sans les politiques libérales malavisées. Sous le gouvernement libéral, le tourisme n'est tout simplement pas une priorité. Selon l'Association de l'industrie touristique du Canada, les coupes dans le Fonds d'attraction de congrès internationaux, le Programme pour la croissance du tourisme et le financement de base de Destination Canada, ainsi que l'exclusion du tourisme de la déduction pour amortissement, compromettent le potentiel du secteur.

Dans un pays où tant de choses sont brisées après 10 ans de gouvernement libéral, on peut compter sur les libéraux pour réduire les programmes qui fonctionnent réellement. Le tourisme bâtit le Canada. Malheureusement, le budget libéral ne permet pas de libérer son plein potentiel.

* * *

LES INITIATIVES DU GOUVERNEMENT À HAMILTON

John-Paul Danko (Hamilton-Ouest—Ancaster—Dundas, Lib.): Monsieur le Président, la semaine dernière, Hamilton a accueilli le ministre de la Sécurité publique et le secrétaire d'État (Sports) pour annoncer le financement fédéral du nouveau et remarquable YWCA de Hamilton. Ensuite, la secrétaire d'État (Lutte contre la criminalité) a participé à la table ronde de la mairesse sur la sécurité communautaire pour discuter des mesures fédérales visant à mettre fin à la criminalité. Nous avons accueilli la ministre

de l'Industrie afin de promouvoir la politique d'achat de produits canadiens de notre gouvernement, et nous avons rencontré des dirigeants étudiants, des travailleurs et des innovateurs qui soutiennent la prochaine génération d'emplois au Canada. Le ministre du Logement et de l'Infrastructure a également rencontré des partenaires du secteur du logement à Hamilton afin de poursuivre les efforts visant à rendre le logement plus abordable et de confirmer que le système de transport léger sur rail de Hamilton reste une priorité du budget fédéral.

Ce budget prévoit des milliards de dollars d'investissements supplémentaires et de possibilités pour Hamilton et les villes de tout le Canada. Le leadership ne se résume pas à des slogans à l'américaine, à des théories du complot, à la colère et à la division. Un gouvernement efficace, un véritable leadership, c'est faire partie d'une grande équipe qui obtient des résultats pour Hamilton et tous les Canadiens.

* * *

LE 50^E ANNIVERSAIRE DE SPRUCE MEADOWS

John Barlow (Foothills, PCC): Monsieur le Président, avec des couleurs à couper le souffle, plus vives qu'on ne peut l'imaginer, des bruits et des odeurs qui titillent les sens, et des spectateurs qui acclament des athlètes de niveau mondial, à deux et à quatre pattes, qui réalisent l'impossible, voilà ce que signifie vivre l'expérience de Spruce Meadows, le plus grand centre équestre du Canada, qui célèbre son 50^e anniversaire.

Fruit de la vision audacieuse de Ron et Margaret Southern, Spruce Meadows est une institution de renommée mondiale reconnue pour son excellence équestre et appréciée pour son respect des traditions et des valeurs du Sud de l'Alberta. Les efforts soutenus des Southern, l'hospitalité des Prairies et les racines profondes de la communauté ont permis de bâtir quelque chose de vraiment remarquable. Leurs filles, Linda et Nancy, perpétuent cet héritage familial, un héritage inoubliable, tandis que nous acclamons Eric Lamaze et Hickstead, le capitaine Canada Ian Millar et Big Ben, ainsi qu'Erynn Ballard, qui sont devenus des athlètes olympiques et des légendes canadiennes.

À la famille Southern, aux bénévoles, au personnel, aux athlètes et aux amateurs qui se sont investis corps et âme dans cette aventure, je remercie Spruce Meadows d'accueillir le monde entier à Foothills depuis 50 ans.

* * *

LA SCIENCE RENCONTRE LE PARLEMENT

Salma Zahid (Scarborough-Centre—Don Valley-Est, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui est une journée pour célébrer la science. Le Bureau de la conseillère scientifique en chef et le Centre sur les politiques scientifiques canadiennes ont réuni aujourd'hui à Ottawa 45 chercheurs venus de tout le Canada pour l'événement « La science rencontre le Parlement ». Ces chercheurs comptent parmi nos leaders émergents les plus brillants et représentent l'ensemble des disciplines, des sciences naturelles au génie, en passant par les sciences de la santé et les sciences sociales. Ils sont sur la Colline pour faire part de leurs idées, échanger avec les parlementaires et renforcer le lien vital entre la science et la politique pour s'attaquer aux défis les plus urgents du Canada. Il est essentiel d'établir des relations de confiance entre ceux qui produisent des données probantes et ceux qui les appliquent.

Des occasions comme celle d'aujourd'hui permettent aux deux communautés de se rencontrer, d'échanger des idées et de mieux se comprendre. En tant que présidente du Comité permanent de la science et de la recherche, je suis fière de promouvoir la science. J'invite tous mes collègues à se joindre à moi pour souhaiter la bienvenue aux personnes qui participent à l'événement « La science rencontre le Parlement ».

* * *

● (1405)

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Amanpreet Gill (Calgary Skyview, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui au nom des citoyens de Calgary afin d'exprimer leur inquiétude face à la peine récemment prononcée qui ébranle la confiance du public dans le système judiciaire.

Dans une affaire d'extorsion qui a eu lieu dans notre ville, le délinquant a été condamné à 18 mois de prison, dont 6 mois d'assignation à résidence. Étant donné la gravité du crime, la peine est très légère.

Il ne s'agissait pas d'une infraction mineure. La victime a été prise pour cible à Calgary et contrainte de rembourser plus de 200 000 \$ liés à des paris illégaux de tiers. On lui a montré des images de corps découpés en morceaux pour tenter de lui faire peur. Cette menace est d'une gravité extrême, rien de moins.

Cette affaire montre clairement une chose: nos lois ne tiennent pas compte de la gravité de l'extorsion et du crime organisé. Il est temps de renforcer la loi afin que les criminels subissent des conséquences réelles et que les Calgariens bénéficient de la protection à laquelle ils ont droit.

* * *

JASWANT SINGH KHALRA

Sukh Dhaliwal (Surrey Newton, Lib.): Monsieur le Président, il y a 30 ans, le défenseur des droits de la personne Jaswant Singh Khalra s'est présenté ici, à Ottawa, pour exhorter les parlementaires à prêter attention aux disparitions et aux meurtres de milliers de sikhs au Pendjab, en Inde. Quelques mois seulement après cette visite, il a été enlevé, torturé et tué pour son courage et ses convictions.

Avant sa mort tragique, il a transmis un message puissant qui continue aujourd'hui d'inspirer les gens partout dans le monde. Il nous a rappelé que nous ne devons jamais rester silencieux face à l'injustice.

Alors que nous rendons hommage au courage et au sacrifice de Jaswant Singh Khalra, réaffirmons notre engagement commun envers la vérité, la justice et les droits de la personne, des valeurs qui constituent le fondement de notre démocratie.

* * *

L'ABORDABILITÉ

Cheryl Gallant (Algonquin—Renfrew—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, les Canadiens consacrent plus de ressources aux impôts qu'à toute autre dépense. Ils dépensent plus en impôts qu'en logement. Le gouvernement représente notre achat le plus coûteux, mais les libéraux ont l'audace de prendre la parole pour nous dire que rendre le gouvernement plus coûteux est une mesure d'accessibilité financière.

Déclarations de députés

Les libéraux auraient pu réduire le coût des aliments pour les Canadiens en supprimant la taxe sur le carbone pour les industries. Ils ont plutôt choisi de rendre les aliments plus coûteux en augmentant la taxe. Cela fait grimper le coût des engrais et du matériel agricole. Les libéraux ont promis aux Canadiens qu'ils pourraient avoir le beurre et l'argent du beurre, mais le prix des produits de boulangerie a augmenté de près de 6 % par rapport à l'année dernière.

Nous connaissons maintenant le plan des libéraux. Ils vont interdire les emballages alimentaires en plastique, ce qui retirera des milliers de produits des rayons des magasins. Ce n'est pas inabordable si ce n'est pas disponible.

Les Canadiens ne devraient pas avoir à attendre une génération pour que les choses changent. Ils ont besoin d'un gouvernement conservateur abordable dès maintenant.

* * *

[Français]

LA PHILANTHROPIE

Gabriel Ste-Marie (Joliette—Manawan, BQ): Monsieur le Président, la philanthropie est la force tranquille qui élève la société. Elle est ce lien vivant entre la liberté et la fraternité, entre l'individu et la communauté. Elle nous rappelle que la grandeur d'un peuple ne se mesure pas seulement à ses lois ou à ses institutions, mais à la générosité de ses âmes.

Le 15 novembre dernier était la journée consacrée à rappeler cette vérité: la philanthropie est une espérance active. Aujourd'hui, alors que ses artisans sont présents sur la Colline, je veux les saluer et leur adresser un vibrant remerciement.

Je rends plus particulièrement hommage à Philanthropie Lanaudière, qui incarne cette volonté de justice et de solidarité. Par leurs actions, l'équipe et ses partenaires font reculer l'indifférence, ils ouvrent des chemins où chacun peut trouver sa place et sa dignité. Ils prouvent que la richesse véritable n'est pas dans l'accumulation, mais dans le partage.

En cette journée, sachons que donner, c'est affirmer la vie, c'est préparer l'avenir. Que la philanthropie demeure pour nous tous une lumière et un devoir.

* * *

● (1410)

[Traduction]

LOUIS RIEL

Ginette Lavack (Saint-Boniface—Saint-Vital, Lib.): Monsieur le Président, le 16 novembre rappelle à notre souvenir Louis Riel, un leader visionnaire, fondateur du Manitoba et un des pères fondateurs de la Confédération.

[Français]

Dimanche dernier, j'ai eu l'honneur d'assister, aux côtés du premier ministre, au 140^e anniversaire de l'exécution de Louis Riel.

Plus d'un siècle après qu'un premier ministre a trahi Louis Riel, il est particulièrement significatif qu'un autre premier ministre choisisse aujourd'hui de l'honorer pleinement. Louis Riel nous rappelle que la lutte pour la justice et l'égalité demeure actuelle. Son héritage perdure à Saint-Boniface et partout au Canada, inspirant notre engagement envers le respect, le partenariat et la réconciliation avec la nation métisse.

Déclarations de députés

Je souhaite saluer le travail de la Fédération des Métis du Manitoba et de l'Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba pour faire rayonner cette mémoire vivante.

[Traduction]

Au nom de la Chambre, je rends hommage à Louis Riel et à sa vision durable pour le pays. Que cette journée nous rappelle toujours la force et la résilience des Métis de Rivière-Rouge.

* * *

[Français]

LE BUDGET

Jason Groleau (Beauce, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement libéral nous présente un budget à l'encre rouge, un budget « carte de crédit générationnel ». Il dépense sans compter et ce sont les contribuables d'aujourd'hui et des générations futures qui paieront la facture. Pour les libéraux, 1 + 1, ça fait toujours 10.

Même l'agence Fitch Ratings, qui évalue la cote de crédit du Canada, tire la sonnette d'alarme. Elle prévient que les libéraux ne respectent jamais leurs propres limites budgétaires et que cela aggrave l'état des finances. Même le directeur parlementaire du budget est contre. Il révèle que le gouvernement a tout simplement laissé tomber son engagement de réduire la dette relative au PIB. Ce n'est pas pour rien qu'ils veulent le « clarifier ».

Ce premier ministre nous offre une carte de crédit sans limite, mais il endette l'avenir de nos enfants et même de nos petits-enfants.

Les conservateurs, eux, vont continuer de défendre les familles, les travailleurs, les entreprises, les contribuables et de s'opposer fermement à ce gouvernement irresponsable et dépensier.

* * *

LA BATAILLE DE VERTIÈRES

Natilien Joseph (Longueuil—Saint-Hubert, Lib.): Monsieur le Président, « la liberté ne se donne pas, elle se conquiert. » Ce sont les paroles célèbres du général Jean-Jacques Dessalines.

Le 18 novembre 1803 s'est tenue la bataille de Vertières, l'une des plus grandes batailles de l'histoire moderne. En tant que député fédéral, mais aussi en tant que fils d'Haïti, je tiens à souligner la force, le courage et la résilience du peuple haïtien, qui a combattu contre l'armée de Napoléon pour se libérer de ses chaînes et acquiescer sa liberté. La bataille de Vertières incarne le courage, la dignité et la détermination du peuple haïtien.

Pourtant, depuis lors, le pays fait face à des défis qui persistent encore aujourd'hui. Dans ce contexte, la coopération du Canada prend tout son sens, car en tant qu'allié d'Haïti, il lui apporte son soutien, quoique cet appui ne remplace pas le leadership qui doit venir d'Haïti.

En soulignant la bataille de Vertières, je rends hommage aux héros du passé.

Ansanm, tout bagay posib.

[Traduction]

LE PREMIER MINISTRE DU CANADA

Ted Falk (Provencher, PCC): Monsieur le Président, les Canadiens veulent des salaires plus élevés, des rues plus sûres, des frontières sécurisées et un pays autonome. Ils ne peuvent pas obtenir cela du premier ministre, qui donne la priorité à Brookfield, la société qu'il a présidée.

Lorsque le premier ministre a rencontré Donald Trump, il n'a rien rapporté au Canada, sauf un contrat de 80 milliards de dollars américains pour un réacteur nucléaire pour Brookfield, et donné à Donald Trump les emplois, l'investissement et une participation de 20 % dans les bénéfices de Westinghouse. Les Canadiens n'obtiennent rien. Pendant qu'il était président, le premier ministre a ordonné à Brookfield d'éviter de payer 6,5 milliards de dollars en impôts canadiens grâce à des sociétés-écrans qu'il a créées aux Bermudes et aux îles Caïmans, en plus d'un magasin de vélos.

La taxe sur l'inflation et la taxe sur le carbone pour les industries du premier ministre rendent les aliments encore plus chers, tandis que le PDG de Brookfield affirme que l'inflation augmente ses profits. Lorsque le premier ministre se rend à l'étranger, Brookfield décroche le contrat. Lorsqu'il rentre au pays, ce sont les Canadiens qui paient la note.

* * *

L'EMPLOI CHEZ LES JEUNES

L'hon. Arielle Kayabaga (London-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je parle au nom des habitants de London-Ouest lorsque je dis que nous nous réjouissons de l'adoption du budget. Je tiens à souligner l'une des mesures concrètes qu'il prévoit, qui est directement issue d'une activité de consultation prébudgétaire organisée dans ma circonscription: la création d'un groupe pour le climat du Canada. Il s'agit d'un programme pratique, misant sur les compétences, qui formera des jeunes Canadiens à des emplois concrets dans les domaines de la résilience, des interventions d'urgence, de la rénovation, de la construction écologique et des infrastructures communautaires.

Lorsque j'ai rencontré des jeunes de London-Ouest, le message était on ne peut plus clair. Ils veulent des possibilités concrètes, bien rémunérées et en lien avec les besoins réels de notre économie locale. Le groupe pour le climat répond exactement à ces attentes. Il aiguille les jeunes vers des carrières recherchées et aide les employeurs à combler des pénuries de main-d'œuvre critiques. C'est ainsi que l'on bâtit une économie canadienne forte. En nous concentrant sur les résultats, nous veillons à ce que les investissements fédéraux profitent aux personnes qui en ont réellement besoin. London a contribué à l'élaboration de cette initiative.

Je continuerai à œuvrer pour que nos jeunes soient en première ligne.

• (1415)

LE PREMIER MINISTRE DU CANADA

Andrew Lawton (Elgin—St. Thomas—London-Sud, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais que le premier ministre, un homme de haut vol, cumule les résultats au même rythme que les milles aériens. Depuis son arrivée au pouvoir, il a parcouru 153 000 kilomètres dans le cadre de 28 voyages en avion, donc l'équivalent de 4 fois le tour de la planète. Le voilà qui repart cette semaine pour se rendre aux Émirats arabes unis, puis en Afrique du Sud. Ce n'est pas surprenant de sa part, lui qui collectionne les passeports comme des Pokémon et qui se considère comme Européen quand il côtoie ses homologues de l'élite mondiale à Davos.

Qu'est-ce que les Canadiens ont tiré de tout ce kilométrage? Ils n'ont droit ni à des accords commerciaux ni à un allègement tarifaire — seulement à des séances de photos et à des lettres d'intention creuses. Le premier ministre a dépassé l'échéance qu'il s'était lui-même fixée pour conclure un accord avec les États-Unis, et son voyage de huit jours en Asie aux frais de la princesse n'a rien donné. Les droits de douane chinois sont toujours en vigueur, l'Inde en a imposé de nouveaux, et pas un seul droit de douane sur les produits canadiens n'a été levé en huit mois. En ce qui concerne l'obligation de rendre des comptes, le premier ministre n'a participé que 11 fois à la période des questions cet automne.

Si le premier ministre s'ennuie autant au Canada, pourrait-il réserver un aller simple la prochaine fois?

LES FONDATIONS COMMUNAUTAIRES

Zoe Royer (Port Moody—Coquitlam, Lib.): Monsieur le Président, partout au Canada, les fondations communautaires sont au cœur des quartiers. Elles rassemblent les gens, mettent en commun les ressources et veillent à ce que l'on réponde aux besoins locaux avec empathie et grâce à des solutions communautaires. Dans ma région, la Coquitlam Foundation et la Port Moody Foundation continuent d'avoir un impact considérable grâce à leur soutien aux arts et à l'environnement et aux bourses d'études et subventions qu'elles accordent aux jeunes.

Cette semaine, Matthew Sebastiani et les dirigeants de fondations de partout au Canada sont ici à Ottawa pour nous rappeler à quel point leur travail est essentiel à l'échelle nationale. Je remercie tous les bénévoles, les donateurs et les dirigeants communautaires des fondations qui aident les gens à s'épanouir. Ils renforcent les familles, les quartiers et les fondements de notre identité nationale.

QUESTIONS ORALES

[Français]

LES FINANCES

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, les Canadiens avaient besoin d'un budget abordable pour des vies abordables. Ils ne peuvent plus payer leurs factures et acheter des produits à l'épicerie, mais le premier ministre leur a donné plus d'inflation dans le cadre de ce budget.

Selon le directeur parlementaire du budget, il s'agit du plus grand déficit de l'histoire du pays hors pandémie. C'est le double du déficit que Justin Trudeau a laissé. Il dépasse de 16 milliards de dollars la somme que le premier ministre avait promise pendant les élec-

Questions orales

tions. Il a brisé sa promesse de réduire la dette par rapport au PIB. Le déficit s'élève à 78 milliards de dollars, ce qui représente 5 000 \$, plus l'inflation, pour chaque famille.

Comment les familles vont-elles payer un autre montant de 5 000 \$ pour un budget coûteux?

L'hon. François-Philippe Champagne (ministre des Finances et du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, je suis content de voir que le leader de l'opposition a lu le sommaire exécutif du budget. Il y a une chose qui est vraie: nous n'allons prendre aucune leçon des conservateurs.

Hier, les conservateurs ont voté contre des investissements en infrastructures. Les conservateurs ont voté contre des investissements dans le logement. Les conservateurs ont voté contre la productivité et l'innovation au pays. Les conservateurs ont voté contre des investissements en défense.

De ce côté-ci de la Chambre, nous allons toujours nous battre pour un Canada fort. Nous allons bâtir un Canada fort ensemble. Les conservateurs devraient se poser des questions aujourd'hui: pourquoi n'appuient-ils pas les Canadiens?

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, qu'est-ce que les Canadiens obtiennent en retour des 150 000 kilomètres parcourus par le premier ministre, soit l'équivalent de quatre fois le tour de la Terre?

Il a rencontré les Américains qui ont doublé les droits de douane sur notre acier, notre aluminium et nos autos. Il a rencontré les Indiens qui ont augmenté les droits de douane sur nos pois. Il a rencontré les Chinois qui ont, eux aussi, augmenté les droits de douane sur nos fermiers et nos pêcheurs.

Pourquoi, chaque fois que le premier ministre prend l'avion pour rencontrer des dirigeants étrangers, les Canadiens doivent-ils payer des droits de douane encore plus élevés?

L'hon. François-Philippe Champagne (ministre des Finances et du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, c'est justement la question que les Canadiens se posent à la maison. Comment les conservateurs ont-ils osé voter contre le Canada hier?

Dans ce budget-là, nous parlions justement de renforcer la souveraineté du Canada. Nous parlions d'investir dans notre capacité militaire. Nous parlions d'augmenter les salaires des militaires.

Comment les conservateurs vont-ils aller dans leur circonscription expliquer à leurs concitoyens qu'ils ont voté contre le Canada hier, alors que nous avons besoin d'être là tous ensemble pour répondre à un moment historique dans l'histoire de notre nation?

• (1420)

[Traduction]

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, les Canadiens sont à court d'argent et ils avaient besoin d'un peu de répit. Au lieu de cela, le premier ministre leur a présenté le budget le plus coûteux de l'histoire du Canada, et il l'a entièrement mis sur la carte de crédit nationale.

Le directeur parlementaire du budget a révélé que le premier ministre avait doublé les déficits de Trudeau, avait ajouté 16 milliards de dollars à la dette qu'il avait promise, et qu'il avait augmenté le ratio dette-PIB, brisant ainsi une autre promesse. Les 78 milliards de dollars de dette supplémentaire représentent environ 5 000 \$ pour chaque famille en difficulté financière dans ce pays.

Questions orales

Comment le premier ministre pense-t-il que les mères célibataires, les aînés et les propriétaires de petites entreprises qui n'arrivent pas à payer leurs factures pourront payer 5 000 \$ de plus à cause de l'inflation qu'il cause?

L'hon. François-Philippe Champagne (ministre des Finances et du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, nous n'avons aucune leçon à recevoir des conservateurs. Hier, sous la direction de leur chef, ils ont voté contre les investissements dans les infrastructures. Sous la direction de leur chef, ils ont voté contre les investissements dans le logement. Sous la direction du chef conservateur, ils ont voté contre la productivité et l'innovation au pays. Sous la direction de leur chef, ils ont voté contre les investissements dans notre souveraineté.

De ce côté-ci de la Chambre, nous bâtirons un Canada fort, nous donnerons plus de pouvoir aux Canadiens et nous protégerons notre souveraineté parce que nous croyons au Canada.

* * *

LE LOGEMENT

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, je pense que personne n'a réussi à enchaîner autant de slogans dans une seule réponse, et je suis bien placé pour le savoir.

Parlons de logement. Le ministre dit qu'ils dépensent des milliards de dollars de plus pour le logement. Selon les données dont nous disposons aujourd'hui, les mises en chantier ont diminué de 17 % par rapport à l'année précédente. Là où nous en avons le plus besoin, à Toronto, elles ont baissé de 42 % d'une année à l'autre. À Vancouver, elles ont diminué de 36 % en un an. En Ontario, elles ont baissé de 35 %, et en Colombie-Britannique, de 22 %.

Comment se fait-il que, plus les libéraux dépensent, moins on peut construire?

L'hon. Gregor Robertson (ministre du Logement et de l'Infrastructure et ministre responsable de Développement économique Canada pour le Pacifique, Lib.): Monsieur le Président, le chef de l'opposition ne tient pas compte des résultats cumulatifs depuis le début de l'année. Il se base sur les données mensuelles. Il déforme les faits. Il se trompe de chiffres. Les conservateurs ont parfois du mal avec les chiffres; nous comprenons cela.

Selon les résultats cumulatifs depuis le début de l'année, il y a eu en 2025 une augmentation des mises en chantier de 5 % par rapport à 2024.

* * *

LE COMMERCE INTERNATIONAL

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, que retirent les Canadiens des 28 voyages effectués par le premier ministre et des 150 000 kilomètres qu'il a parcourus, ce qui équivaut à faire quatre fois le tour de la planète, à leurs frais? Le premier ministre a rencontré les Américains et ceux-ci ont doublé les droits de douane sur notre acier, notre aluminium et nos automobiles, et les ont triplés sur nos produits forestiers. Il a rencontré les Chinois, et ceux-ci ont augmenté les droits de douane qu'ils imposent sur les exportations des agriculteurs et des pêcheurs canadiens. Il a rencontré les Indiens, et ceux-ci ont haussé les droits de douane sur les pois canadiens. Il a rencontré les Britanniques, et ceux-ci ont maintenu leurs mesures qui font obstruction au bœuf canadien.

Pourquoi est-ce que chaque fois que le premier ministre emprunte l'avion, les pays étrangers finissent par imposer plus de droits de douane au détriment des Canadiens?

L'hon. Maninder Sidhu (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, nous avons une bonne nouvelle pour les Canadiens. L'Allemagne vient de signer un accord de 1 milliard de dollars avec Lockheed Martin Canada pour soutenir les emplois au Canada. Voilà ce que procure aux Canadiens la présence du premier ministre sur la scène internationale pour vendre ce que le Canada a à offrir. L'objectif est d'ouvrir de nouveaux débouchés et de créer de bons emplois au Canada.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre a dépensé des millions de dollars pour ses voyages de haut vol dans le monde entier. Il a fait 28 voyages et parcouru 150 000 kilomètres, et il est maintenant temps de faire le bilan. Les Américains ont augmenté les droits de douane sur les voitures, l'aluminium, l'acier et le bois d'œuvre canadiens. Les Indiens ont augmenté les droits de douane sur les pois. Les Chinois les ont augmentés pour les agriculteurs et les pêcheurs du Canada. Je me permets maintenant de présenter la liste complète de tous les droits de douane que le premier ministre a réussi à faire baisser pour le Canada.

● (1425)

L'hon. Maninder Sidhu (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, le chef conservateur continue de s'opposer aux mesures de soutien pour les travailleurs et les entreprises du Canada. Il a refusé d'appuyer le plan du gouvernement qui vise à doubler les exportations vers des pays autres que les États-Unis au cours de la prochaine décennie. En fait, il a qualifié de « poudre de perlimpinpin » les exportations canadiennes autres que le pétrole. Le chef conservateur pense-t-il que les 5 milliards de dollars d'exportations canadiennes de bœuf sont de la poudre de perlimpinpin ou que c'est le cas du gaz naturel liquéfié de la Colombie-Britannique destiné à la Corée du Sud? Qu'en est-il des 7,6 milliards de dollars de poissons et de fruits de mer pêchés par les travailleurs canadiens? Qu'il s'agisse de taxes imaginaires ou de poudre de perlimpinpin, le chef conservateur doit se rallier à nous et nous laisser le champ libre.

* * *

[Français]

L'IDENTITÉ ET LA CULTURE CANADIENNES

Christine Normandin (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, Québecor a annoncé la semaine dernière le congédiement de 87 employés travaillant dans le secteur des médias. Depuis deux ans, c'est près de 800 personnes qui ont perdu leur emploi à TVA. C'est dramatique pour la culture québécoise. C'est dramatique pour la diversité de l'information au Québec. La plus grande télévision privée québécoise est au bord du gouffre et Ottawa ne fait rien, préférant la voir mourir à petit feu.

Il va en falloir combien encore, des mises à pied, avant que le gouvernement « allume »?

*Questions orales**[Traduction]*

L'hon. Steven Guilbeault (ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes et ministre responsable des Langues officielles, Lib.): Monsieur le Président, nos pensées accompagnent certainement les familles et les communautés qui sont touchées par ces pertes d'emploi. Toutefois, la question de ma collègue du Bloc québécois aurait peut-être plus de pertinence si le Bloc québécois n'avait pas voté contre le budget le plus important dans l'histoire du pays, qui comprend du financement pour le journalisme local. On se lève à la Chambre pour dire que ce qui se passe est tellement dommage, mais on vote contre des investissements pour le journalisme local au Québec et partout au Canada. C'est incompréhensible.

Christine Normandin (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, essayons d'imaginer comment les gens de TVA reçoivent ça, le message libéral. Les libéraux nous parlent d'investissements historiques pour la culture, mais, là-dedans, il n'y a pas une cenne pour eux autres. Eux autres, ils peuvent bien crever. C'est ça, le message des libéraux aux gens de TVA. Ces mêmes libéraux ont été les seuls à refuser d'aller sur les ondes de TVA, qui réclamait justement de l'argent parce qu'elle n'en a plus. À TVA, on diffuse notre musique et nos histoires et on suscite des débats. Les Québécois, ils se reconnaissent dans TVA, mais Ottawa s'en contrefout.

C'est quoi le problème des libéraux avec notre télévision?

L'hon. Steven Guilbeault (ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes et ministre responsable des Langues officielles, Lib.): Monsieur le Président, dans le budget auquel le Bloc québécois s'est opposé, il y a 150 millions de dollars pour Radio-Canada/CBC, le plus important producteur de culture au Québec. Les bloquistes ont voté contre ça. Il y a 26 millions de dollars pour l'Office national du film du Canada, qui est à Montréal, et les bloquistes ont voté contre ça. Il y a 127 millions pour le Fonds des médias du Canada et 48 millions pour le Fonds de la musique du Canada. Ils ont voté contre toutes ces initiatives en culture au Québec et partout au pays. C'est scandaleux.

Martin Champoux (Drummond, BQ): Monsieur le Président, oui, mais il n'y a rien pour les radiodiffuseurs privés. Afin de plaire au très puissant président américain, le premier ministre a décidé d'abolir la taxe sur les services numériques. Les revenus tirés de cette taxe auraient pu servir à créer un fonds pour soutenir le secteur de la culture et des médias à long terme, dont TVA, qui en a grandement besoin. Non seulement les libéraux ont refusé de créer un fonds, mais, en plus, ils n'ont absolument rien fait pour assurer l'avenir de la télévision privée au Québec et au Canada.

Pourquoi les libéraux ont-ils abandonné les radiodiffuseurs privés?

L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, tout comme mon collègue qui vient d'énumérer nos réalisations et nos engagements en matière de culture en fonction du budget, moi, je suis mystifié de regarder les députés du Bloc québécois revendiquer des pistes d'atterrissage, des ports, des quais à Saguenay, des investissements dans de grands projets, des appuis pour la santé et le logement au Québec, puis, oups, traverser le pont en arrivant à la rivière des Outaouais et voter contre tout ça.

Comment se fait-il que les députés du Bloc québécois ne se soient pas levés avec les députés libéraux pour voter pour le Québec et pour ce budget?

LES FINANCES

Jasraj Hallan (Calgary-Est, PCC): Monsieur le Président, avec son budget coûteux financé à crédit, le premier ministrefait aujourd'hui des dépenses inconsidérées dont les contribuables paieront le prix plus tard. Il utilise au maximum la carte de crédit du Canada. Des organismes de surveillance exposent les manipulations comptables des libéraux. Fitch et le gardien de la rigueur budgétaire affirment que la note de crédit du Canada est à risque parce que les libéraux ne respectent jamais leurs propres cibles budgétaires.

Combien d'autres rapports d'organismes de surveillance en matière de finances faudra-t-il pour que le premier ministre freine enfin ses coûteuses dépenses à crédit?

L'hon. Wayne Long (secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Monsieur le Président, j'ai un conseil à donner au chef de l'opposition. Je lui recommande de retourner dans son antichambre et de réinitialiser son robot conversationnel conservateur, parce qu'il ne fait que ressasser les mêmes vieilles rengaines.

Hier soir, la Chambre a adopté un budget de portée historique. Nous allons investir dans les infrastructures, dans la défense et dans le logement. Nous allons transformer le pays en le faisant passer de la dépendance à la résilience. Je trouve regrettable que les députés d'en face ne nous aient pas appuyés.

• (1430)

Jasraj Hallan (Calgary-Est, PCC): Monsieur le Président, l'Agence du revenu du Canada est un désastre sous ce type, et il essaie de jouer à l'humoriste ici. Le gardien de la rigueur budgétaire a mis au jour les astuces comptables douteuses des libéraux. Il a dit que les libéraux ont moins de 8 % de chances d'atteindre leurs propres cibles budgétaires, celles qu'ils ont inventées alors qu'ils essayaient de cacher 100 milliards de dollars sous de prétendus investissements.

Le premier ministre a essayé de faire ce tour de passe-passe au Royaume-Uni. Il essaie de faire le même tour de passe-passe aux Canadiens. Au lieu de trafiquer les chiffres pour cacher son ego de 100 milliards de dollars, pourquoi ne met-il pas tout simplement un frein à ses dépenses à crédit effrénées et coûteuses?

L'hon. Wayne Long (secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Monsieur le Président, ils veulent parler de slogans et de la citation de slogans. Ils citent si souvent le « Food Professor » qu'on pourrait croire qu'il est le chef personnel du chef et qu'il sert sans cesse les mêmes vieux restants.

Hier soir, nous avons adopté un budget générationnel qui transformera ce pays. Il est dommage que le parti d'en face n'ait pas appuyé notre budget.

John Brassard (Barrie-Sud—Innisfil, PCC): Monsieur le Président, tous les Canadiens devraient remercier leur bonne étoile d'avoir un directeur parlementaire du budget dont le travail consiste à évaluer de façon indépendante et honnête les déficits, les dettes et les dépenses du gouvernement. La semaine dernière, le gardien de la rigueur budgétaire a dénoncé la comptabilité créative du budget financé à crédit du premier ministre, en affirmant qu'il utilise « une définition des investissements en capital allant au-delà du traitement qui en est fait dans les Comptes publics et des pratiques internationales ».

Questions orales

Autrement dit, le premier ministre trafique les chiffres, et son déficit hors de contrôle vient amplifier la dette et le déficit.

Combien d'autres signaux d'alarme devront être déclenchés avant que le premier ministre freine ses dépenses dans son budget financé à crédit?

L'hon. Patty Hajdu (ministre de l'Emploi et des Familles et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario, Lib.): Monsieur le Président, ce budget change la donne pour les familles de tout le pays, qu'il s'agisse du programme d'alimentation en milieu scolaire, que les conservateurs aiment dénigrer, mais qui remplit des ventres vides dans ma circonscription, Thunder Bay—Supérieur-Nord, et dans l'ensemble du pays, ou de notre programme d'éducation préscolaire et de garde d'enfants, qui réduit les frais.

Écoutons bien ceci: « Le programme d'éducation préscolaire et de garde d'enfants a considérablement allégé la charge mentale et financière de notre famille, surtout en cette période difficile. »

Ce sont les paroles d'un parent. On ne peut pas trouver mieux comme témoignage.

* * *

LES NOMINATIONS GOUVERNEMENTALES

John Brassard (Barrie-Sud—Innisfil, PCC): Monsieur le Président, quelle est la réponse des libéraux aux avertissements du directeur parlementaire du budget par intérim? Ils lui ont fait savoir qu'ils chercheraient à le remplacer par quelqu'un qui ferait preuve « de tact et de discrétion ». On peut supposer que cela signifie remplacer le gardien de la rigueur budgétaire par quelqu'un issu du cercle restreint des amis du premier ministre, qui reçoivent leurs ordres de lui.

L'indépendance et la surveillance exercées par le gardien de la rigueur budgétaire permettent de dénoncer les supercheries et de tirer la sonnette d'alarme, afin que chaque député et chaque Canadien soit informé lorsqu'on truque les comptes.

Pourquoi les chiens de garde qui s'opposent aux loups au sujet du budget financé à crédit sont-ils menacés?

L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, il existe bien sûr une procédure bien établie pour la nomination du directeur parlementaire du budget, qui prévoit la consultation de tous les députés, y compris le chef de l'opposition. Nous attendons avec impatience les commentaires des députés sur ce processus de dotation très important.

* * *

[Français]

LES FINANCES

Dominique Vien (Bellechasse—Les Etchemins—Lévis, PCC): Monsieur le Président, le budget « carte de crédit » du premier ministre est une facture qu'il refile à nos enfants. Après 10 ans de ce gouvernement, les familles en arrachent et doivent mettre 50 % de plus de dépenses sur leur carte de crédit juste pour vivre. Pendant ce temps, l'agence de notation Fitch affirme qu'il y a un risque élevé que les finances fédérales se détériorent parce que les libéraux dépassent constamment leurs propres limites.

L'avis de Fitch convaincra-t-il le premier ministre de cesser ses dépenses incontrôlées et irresponsables?

L'hon. Joël Lightbound (ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement, Lib.): Monsieur le Président, il est fascinant d'écouter les conservateurs à la période des questions orales. Ce n'est pas surprenant que les Québécois et les Canadiens aient rejeté un chef qui passe son temps à écrire des petites phrases pour la période des questions orales, que ses députés répètent joliment. Or, les conservateurs ne sont pas capables de soutenir un budget qui présente une réelle vision pour bâtir le Québec et le Canada. Ce budget prévoit des investissements, notamment dans la défense, qui vont soutenir de bons emplois dans Chaudière-Appalaches, au chantier Davie et chez tous ses fournisseurs. Il va aussi soutenir de bons emplois à Base Camp Connect, à Lévis, qui fournit des systèmes de communication aux Forces armées canadiennes.

C'est ce contre quoi ils ont voté hier, et c'est regrettable.

Dominique Vien (Bellechasse—Les Etchemins—Lévis, PCC): Monsieur le Président, est-ce que le ministre est en train de nous dire que Fitch et le directeur parlementaire du budget sont des menteurs? D'ailleurs, les libéraux veulent congédier le directeur parlementaire du budget. Dans son récent rapport, ce dernier confirme que le gouvernement a abandonné les crans d'arrêt pour réduire la dette. Il prévient que cela menace directement la cote de crédit du Canada et la confiance des investisseurs.

J'ai une question simple. Combien d'autres rapports alarmants du directeur parlementaire du budget faudra-t-il avant que le premier ministre mette fin à ce désordre financier?

● (1435)

L'hon. Joël Lightbound (ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement, Lib.): Monsieur le Président, il est important de souligner que la position fiscale du Canada est la meilleure des pays du G7 avec le plus bas ratio de la dette au PIB parmi les pays du G7. La situation à laquelle nous faisons face actuellement, avec le changement de l'ordre économique mondial, demande de l'ambition et du sérieux pour l'avenir du pays. C'est exactement ce que présente le budget de 2025, avec des investissements en infrastructure et en défense. Il vise plus d'abordabilité avec une baisse d'impôts pour la classe moyenne, et il investit pour la productivité et pour l'innovation.

C'est ça, le budget de 2025.

[Traduction]

Billy Morin (Edmonton-Nord-Ouest, PCC): Monsieur le Président, après 10 ans de déficits libéraux, les Canadiens doivent utiliser des cartes de crédit pour régler près de 50 % de plus de leurs dépenses. Fitch Ratings, l'agence qui accorde une note de crédit au gouvernement libéral, affirme que ce dernier dépasse souvent ses cibles budgétaires. En outre, le directeur parlementaire du budget sonne également l'alarme: « Dans le budget de 2025, le gouvernement abandonne la cible budgétaire précédente de réduction du ratio de la dette fédérale au PIB à moyen terme. »

Combien d'autres rapports du chien de garde des finances faudra-t-il pour que le premier ministre limite ses dépenses coûteuses par carte de crédit?

Questions orales

L'hon. Wayne Long (secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Monsieur le Président, examinons certains faits. Je sais que le parti d'en face n'aime pas vraiment parler des faits. Nous avons la meilleure note de crédit au monde et le ratio dette nette-PIB le plus bas du G7. Le Fonds monétaire international prévoit que l'économie du Canada connaîtra l'une des croissances les plus rapides du G7. Nous nous concentrons sur l'établissement de l'économie la plus forte du G7.

Le parti d'en face lance des slogans dépassés et prononce de beaux discours, mais, nous, nous nous efforçons de bâtir l'économie la plus forte. Nous répondrons aux attentes des Canadiens parce que c'est ce qu'ils attendent d'un gouvernement sérieux.

* * *

[Français]

L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

Mario Simard (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, voici la preuve que le budget ne répond pas aux besoins des Québécois. Hier, le jour même où il était adopté, la compagnie forestière Arbec mettait à pied près de 100 travailleurs à Amos.

Pourtant, il y a à peine trois semaines, les représentants de l'industrie étaient à Ottawa pour réclamer du soutien. Les représentants d'Arbec étaient présents. Ils demandaient que le fédéral leur avance 50 % de tous les futurs droits compensateurs et antidumping à payer. Ils demandaient aussi une subvention salariale pour éviter d'avoir à mettre à pied leurs travailleurs.

Le budget les ignore, et le résultat, c'est que 100 travailleurs perdent leur gagne-pain. Qu'est-ce que le gouvernement attend pour agir?

L'hon. François-Philippe Champagne (ministre des Finances et du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, nous serons toujours là pour les travailleurs de la foresterie. Nous avons un fonds qui vise justement à aider les entreprises.

Hier, coup de théâtre, le Bloc québécois votait contre les projets au Québec. Le Bloc québécois a voté contre l'expansion du port de Saguenay, contre l'expansion du port du Montréal et contre Exploramer et son pavillon des requins. Le Bloc québécois est contre le pavillon des requins, contre l'Espace Hubert-Reeves, contre le Chantier naval Forillon et contre le centre sportif de Montréal-Nord.

Les Québécois sont mystifiés aujourd'hui. Où était le Bloc québécois hier?

Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Monsieur le Président, nous sommes de tout cœur avec la centaine de travailleurs d'Arbec, à Amos, qui sont mis à pied.

La compagnie n'avait pas d'autre choix, parce qu'Ottawa a ignoré les besoins que l'industrie et le Bloc québécois martèlent depuis des semaines: ça prend une subvention salariale, justement pour éviter des mises à pied comme celles-là.

Pour l'industrie en général, le fédéral doit avancer 50 % des droits compensateurs et antidumping des Américains. Les libéraux n'ont rien fait dans le budget et 100 familles de chez nous apprennent qu'elles vont passer les Fêtes dans la précarité.

Maintenant, qu'est-ce que le gouvernement va faire pour eux?

L'hon. François-Philippe Champagne (ministre des Finances et du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, les députés

du Bloc québécois sont en retard dans les nouvelles. Hier, ils devaient être occupés à voter contre le budget et contre les projets au Québec, mais j'ai des nouvelles pour eux.

Nous sommes déjà en contact avec Arbec. Nous sommes déjà à négocier une ligne de crédit. Nous sommes déjà prêts à les appuyer, justement pour faire le pivot.

Les députés du Bloc québécois, au lieu de se concentrer à voter contre des projets au Québec, devraient regarder comment ils peuvent appuyer le gouvernement pour faire avancer notre pays ensemble.

* * *

[Traduction]

LES FINANCES

L'hon. Rob Moore (Fundy Royal, PCC): Monsieur le Président, le budget coûteux financé à crédit du premier ministre refile les dépenses inconsidérées d'aujourd'hui aux contribuables de demain.

Après 10 ans de règne libéral, les Canadiens doivent augmenter de 50 % la part de leurs dépenses qu'ils mettent sur leurs cartes de crédit. Selon Fitch Ratings, les finances fédérales risquent fortement de se détériorer davantage, puisque le gouvernement dépasse souvent ses cibles budgétaires.

Combien d'autres rapports d'organismes de surveillance des finances faudra-t-il pour que le premier ministre mette un frein à ses dépenses coûteuses financées à crédit?

● (1440)

L'hon. Wayne Long (secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Monsieur le Président, en tant que fier député du Sud du Nouveau-Brunswick comme le député d'en face, je crois au budget que nous avons adopté hier soir. Le budget prévoit des investissements transformationnels et générationnels dans la défense et les infrastructures. Il comprend un fonds des corridors commerciaux de 5 milliards de dollars, ce qui représentera une somme considérable pour le port de Saint John et le port de Belledune.

De ce côté-ci de la Chambre, nous écoutons les Canadiens, nous croyons en notre budget et nous savons qu'il transformera le Canada. Il est dommage que les députés d'en face ne nous aient pas appuyés hier soir. Je sais que les Canadiens nous appuient. Nous allons...

Le Président: Le député de Fundy Royal a la parole.

L'hon. Rob Moore (Fundy Royal, PCC): Monsieur le Président, le député sait que ses concitoyens, tout comme les miens, ont du mal à joindre les deux bouts. Les dépenses irréflechies du gouvernement ne font qu'aggraver la situation.

En plus de l'agence de notation Fitch qui signale que la position économique du Canada risque de se détériorer, il y a le directeur parlementaire du budget qui affirme que comme les libéraux ne se soucient pas de respecter leurs propres cibles budgétaires, la situation a déjà commencé à se dégrader, et ce sont les Canadiens qui en paient le prix. Il n'y a pas de quoi s'étonner que le premier ministre veuille congédier le directeur parlementaire du budget: ce dernier dit la vérité aux Canadiens, et la vérité fait mal.

Je vais répéter ma question: combien d'autres...

Questions orales

Le Président: Le leader du gouvernement à la Chambre a la parole.

L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, le député est un député d'expérience. En vérité, il a tellement d'expérience qu'il était ici pendant les 10 années où l'encre rouge du gouvernement Harper coulait à flot. Ce gouvernement a enregistré les pires déficits budgétaires de l'histoire du pays. C'est drôle, à l'époque, le député ne disait rien à ce sujet. Cependant, il a voté contre un budget qui crée des débouchés dans tout le Canada atlantique et dans tout le Nouveau-Brunswick, et qui crée des débouchés pour les jeunes néo-brunswickois dans les secteurs de l'énergie et des infrastructures.

Nous allons continuer de bâtir le pays malgré le député, malgré son passé écrit à l'encre rouge et malgré son attitude négative.

[Français]

Bernard Généreux (Côte-du-Sud—Rivière-du-Loup—Katawiskomik—Témiscouata, PCC): Monsieur le Président, le budget déficitaire du premier ministre refile la facture aux contribuables d'aujourd'hui, mais aussi à ceux de demain. En même temps, les Canadiens sont forcés de mettre presque 50 % de plus de dépenses sur leurs cartes de crédit.

Fitch, l'agence de crédit, avertit que les finances fédérales risquent fortement de se détériorer encore davantage. Le directeur parlementaire du budget dit que les coûts des emprunts vont augmenter.

Combien d'autres rapports de chiens de garde financiers faudra-t-il pour que le premier ministre arrête de dépenser irresponsablement?

L'hon. Anna Gainey (secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse), Lib.): Monsieur le Président, de ce côté-ci de la Chambre, nous investissons pour bâtir des familles et des communautés fortes. Les investissements dans le budget vont créer des emplois et des carrières de qualité pour les jeunes. Cela va protéger les mesures de soutien qui aident les familles à aller de l'avant.

Notre nouveau gouvernement livre un budget qui va bâtir, protéger et renforcer le Canada. J'encourage les députés d'en face à voter pour le budget cet après-midi.

[Traduction]

John Williamson (Saint John—St. Croix, PCC): Monsieur le Président, après 10 ans de mauvaise gestion libérale, les familles canadiennes paient 50 % plus de factures avec une carte de crédit qu'il y a à peine 10 ans, à cause des dépenses inflationnistes des libéraux.

Fitch Ratings prévient qu'à cause des dépenses excessives du gouvernement, les finances « risquent fortement de se détériorer davantage ». Le gardien de la rigueur budgétaire indique que les libéraux ont abandonné leur propre cible budgétaire de réduction du ratio dette-PIB, qui est essentielle pour préserver la cote de crédit AAA du Canada. Il n'est pas étonnant que le coûteux premier ministre tente de congédier quiconque sait utiliser une calculatrice à la Chambre.

Quand le premier ministre cessera-t-il d'utiliser au maximum la carte de crédit du Canada et reviendra-t-il à l'essentiel?

L'hon. Dominic LeBlanc (président du Conseil privé du Roi pour le Canada et ministre responsable du Commerce Canada—

États-Unis, des Affaires intergouvernementales, du Commerce intérieur et de l'Unité de l'économie canadienne, Lib.): Monsieur le Président, tout comme son collègue de Fundy Royal, le député devrait parfaitement se rappeler l'époque où il était membre du Cabinet du premier ministre Harper. Ils étaient submergés par les dépenses liées aux cartes de crédit et les compressions gouvernementales. Les conservateurs prétendent désormais s'intéresser à des choses comme la lutte contre la criminalité, mais ils ont réduit le nombre d'agents de l'Agence des services frontaliers du Canada et sous-financé la Gendarmerie royale du Canada. Qu'ont-ils fait hier? Ils ont voté contre des investissements au Nouveau-Brunswick, sa province et la mienne, et dans les infrastructures qui permettront de bâtir l'économie la plus forte.

Comme l'a dit le ministre des Finances, nous n'avons aucune leçon à recevoir du député.

• (1445)

Cathay Wagantall (Yorkton—Melville, PCC): Monsieur le Président, avec son budget coûteux financé à crédit, le premier ministre refile le fardeau des dépenses inconsidérées d'aujourd'hui aux contribuables de demain. Pendant ce temps, les Canadiens portent près de 50 % de plus de leurs dépenses à leurs cartes de crédit, craignent de perdre leur maison et leur entreprise et risquent la faillite. Si seulement le gouvernement s'en préoccupait.

Les avertissements de Fitch et du gardien de la rigueur budgétaire du Parlement sonnent l'alarme. Abandonner une cible budgétaire pour la remplacer par une autre, c'est déjà loin de renforcer la confiance des investisseurs au Canada.

Combien d'autres rapports d'organismes de surveillance des finances faudra-t-il pour que le premier ministre mette un frein à ses dépenses coûteuses à crédit?

L'hon. Stephanie McLean (secrétaire d'État (Aînés), Lib.): Monsieur le Président, hier, en cette Chambre, le Parti conservateur a voté contre le budget de 2025...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Pas du début, mais la députée peut poursuivre.

L'hon. Stephanie McLean: Monsieur le Président, les conservateurs ont voté contre les repas pour les enfants dans les écoles. Ils ont voté contre une baisse d'impôt pour la classe moyenne. Ils ont voté contre une enveloppe de 75 millions de dollars pour la formation des apprentis. Ils ont voté contre un crédit remboursable pour les préposés aux bénéficiaires. Ils ont voté contre l'affectation de 45 millions de dollars pour lutter contre la violence faite aux femmes et ils ont voté contre des mesures d'aide cruciales pour les aînés, comme la Sécurité de la vieillesse.

Les Canadiens veulent savoir qui...

Le Président: La députée de Sudbury a la parole.

* * *

LES RESSOURCES NATURELLES

Viviane Lapointe (Sudbury, Lib.): Monsieur le Président, le Nord de l'Ontario est fier de son patrimoine minier. La région est connue dans le monde entier comme une puissance minière, et elle est prête à jouer un rôle de premier plan dans le domaine de l'économie propre.

Questions orales

Le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles a visité la région la semaine dernière. Il a vu de ses propres yeux les occasions concrètes offertes par le Nord de l'Ontario pour réaliser le plan du gouvernement visant à faire croître l'économie. De grands projets du Nord de l'Ontario figurent sur la liste, ce qui montre clairement que la région est au cœur de l'avenir du Canada au chapitre des minéraux critiques.

Le ministre peut-il nous dire ce que cela signifie pour les travailleurs et pour les villes de la région?

L'hon. Tim Hodgson (ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, la mine Crawford contribuera à consolider le leadership du Canada dans le domaine des matériaux industriels propres. La mine fournira du nickel de qualité à faible teneur en carbone pour les batteries en acier écologique. On prévoit que ses émissions seront inférieures de près de 90 % à la moyenne mondiale, et qu'elle créera 1 000 emplois directs et 3 000 emplois indirects au cours de sa durée de vie de 40 ans. Voilà comment le gouvernement agit de façon décisive pour bâtir un Canada fort et autonome. Voilà comment il accélère la réalisation des projets grâce au Bureau des grands projets.

LA TARIFICATION DU CARBONE

John Barlow (Foothills, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement libéral est le plus coûteux de l'histoire du Canada, et chaque dollar dépensé par le premier ministre provient des poches des Canadiens qui travaillent dur, ce qui fait grimper le coût de tout.

Les prix des denrées alimentaires sont 50 % plus élevés que le taux cible, et les experts ont averti les libéraux que la taxe sur le carbone pour les industries fait grimper le coût des engrais, du matériel agricole et des denrées alimentaires. Les libéraux aiment dire que cette taxe est imaginaire, mais ils augmentent leur propre taxe imaginaire dans le budget. Est-ce qu'ils disent aux parents des 700 000 enfants qui font la queue devant les banques alimentaires qu'ils imaginent des choses?

Pourquoi le premier ministre augmente-t-il la taxe sur le carbone pour les industries alors que les aliments sont déjà inabordables?

L'hon. Heath MacDonald (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, le budget est à la hauteur des circonstances: il vise à accélérer les projets d'édification nationale et à diversifier les échanges commerciaux dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire, pour l'économie et les générations futures dont parle le député.

Le plan prévoit 150 milliards de dollars pour les infrastructures seulement, y compris pour les corridors commerciaux, les programmes Agri-marketing et Agri-stabilité, le Règlement sur les combustibles propres et les mesures incitatives pour la production de biocarburants; du financement pour l'Agence canadienne d'inspection des aliments destiné au commerce numérique; et des investissements dans CanExport, Exportation et développement Canada et Affaires mondiales. Tout cela vise à diversifier le commerce et à stimuler la croissance du secteur de l'agriculture. Il y a aussi la politique Achetez canadien, qui est très importante pour tous les agriculteurs et les éleveurs du pays.

John Barlow (Foothills, PCC): Monsieur le Président, ce budget a pour effet de faire peser la dette intergénérationnelle sur les familles canadiennes.

Voici un fait que le ministre a complètement occulté: l'inflation alimentaire augmente 40 % plus rapidement au Canada qu'aux États-Unis. Le Canada est le seul pays du G7 où l'inflation alimentaire a augmenté pendant quatre mois consécutifs. Il y a un nombre record de 2,2 millions de Canadiens qui ont dû se rendre dans une banque alimentaire en un seul mois.

Pourquoi le premier ministre manque-t-il à sa promesse envers les Canadiens en augmentant la taxe sur le carbone pour les industries et en augmentant le coût des aliments pour les Canadiens qui ont déjà du mal à mettre du pain sur la table?

• (1450)

L'hon. Heath MacDonald (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, nous savons tous que les dernières recherches de l'Institut climatique du Canada démontrent que les systèmes de tarification du carbone pour l'industrie n'ont pratiquement aucune incidence sur les ménages.

L'agriculture joue un rôle important dans notre réussite à mener les pays du G7. Nous allons soutenir nos producteurs, nos éleveurs et nos agriculteurs.

Rosemarie Falk (Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement libéral est le plus coûteux de l'histoire du Canada. Chaque dollar dépensé par le premier ministre vient des poches des Canadiens et fait grimper tous les coûts.

Le coût de la préparation pour nourrissons a bondi de près de 84 % depuis 2017. Il est vraiment alarmant d'apprendre que de plus en plus de parents prennent des mesures désespérées pour nourrir leur bébé. Pourtant, quand les libéraux ont eu l'occasion de réduire le coût des aliments, ils ont choisi de l'augmenter.

Pourquoi le premier ministre augmente-t-il la taxe sur le carbone pour les industries et rend-il la nourriture plus chère?

L'hon. Buckley Belanger (secrétaire d'État (Développement rural), Lib.): Monsieur le Président, je tiens simplement à souligner qu'en ce qui concerne le budget, la Saskatchewan est à l'écoute. La Saskatchewan est attentive.

Pendant 10 ans, les conservateurs de la Saskatchewan ont voté contre des projets et des programmes de plusieurs milliards de dollars qui auraient aidé ma province à progresser plus rapidement et à devenir plus forte. Ils ont agi ainsi uniquement pour se livrer à des jeux politiques mesquins et immatures.

Nous allons y mettre un terme dès aujourd'hui, car en tant que député de la Saskatchewan, je vote en faveur du budget et des intérêts de la Saskatchewan.

Rosemarie Falk (Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake, PCC): Monsieur le Président, le budget libéral et les initiatives mentionnées par le député ne fonctionnent pas. Les parents ont toujours du mal à acheter du lait maternisé sous le gouvernement libéral, et Statistique Canada rapporte maintenant une autre augmentation de 6 % du prix du lait maternisé par rapport à l'année dernière.

Les libéraux ont eu l'occasion de réduire le coût des aliments pour les Canadiens en abolissant la taxe sur le carbone pour les industries, mais ils ont choisi de rendre les aliments plus chers en l'augmentant. Je pose donc de nouveau la question: pourquoi, alors que tant de parents ont du mal à nourrir leurs bébés, le premier ministre augmente-t-il la taxe sur le carbone pour les industries et rend-il les aliments plus chers?

Questions orales

L'hon. Buckley Belanger (secrétaire d'État (Développement rural), Lib.): Monsieur le Président, je sais que les conservateurs n'ont pas élaboré de budget au cours des 10 dernières années, alors ils manquent un peu de pratique. Quelle partie de ce budget supprimeraient-ils? Serait-ce le Centre du patrimoine de la GRC? Serait-ce les milliers de logements que nous allons nous engager à construire en Saskatchewan? Mettraient-ils fin au projet minier d'intérêt national dans le Nord de la Saskatchewan, ou élimineraient-ils les 370 millions de dollars en biocarburants au profit de nos producteurs de canola? Voteraient-ils contre les 257,6 millions de dollars pour les avions de lutte contre les incendies?

Que seriez-vous prêt à supprimer? Quelles initiatives destinées à la Saskatchewan sacrifieriez-vous?

Le Président: Encore une fois, je vous demande de bien vouloir vous adresser à la présidence.

[Français]

L'honorable député de Montmorency—Charlevoix a la parole.

Gabriel Hardy (Montmorency—Charlevoix, PCC): Monsieur le Président, j'étais avec un éleveur bovin la semaine dernière à Château-Richer, et nous parlions de la taxe fédérale sur le carbone industrielle, qui fait augmenter le coût de l'énergie, du transport, de la transformation tout le long de la chaîne d'approvisionnement. Il en résulte une augmentation de 17 % du prix du bœuf pour ses clients.

Il n'est cependant pas le seul à voir ces augmentations. Selon Statistique Canada, le prix des pommes, des oranges, du poulet, du jus de fruits, des carottes, et même celui du café a augmenté de 35 %. Le prix de la nourriture augmente 40 % plus vite au Canada qu'aux États-Unis.

Pourquoi les libéraux continuent-ils d'augmenter le prix de l'épicerie pour les Canadiens?

L'hon. Julie Dabrusin (ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Lib.): Monsieur le Président, il faudrait peut-être commencer par dire que le prix sur le carbone industriel ne s'applique pas au Québec. Mon collègue aimerait peut-être s'informer à ce sujet. De plus, le prix sur le carbone industriel ne fait pas que les prix de la nourriture sont plus élevés au pays.

Notre gouvernement veut continuer de lutter contre les changements climatiques tout en appuyant les familles partout au pays. J'espère que les conservateurs vont aussi décider d'aider les familles.

• (1455)

Gabriel Hardy (Montmorency—Charlevoix, PCC): Monsieur le Président, il existe aussi une autre taxe complètement inventée: c'est la taxe sur le carburant.

Hier, les libéraux avaient l'occasion de réduire le coût des aliments en éliminant la taxe sur le carburant, mais ils ont choisi de continuer de rendre la nourriture encore plus chère. Dans les banques alimentaires au Québec, ce sont des familles et des couples où les deux membres ont chacun un emploi qui se présentent pour avoir de la nourriture parce qu'ils doivent choisir entre se nourrir, se loger et mettre du « gaz » dans leur voiture pour aller au travail. C'est 17 ¢ d'augmentation par litre que ça va coûter aux familles canadiennes chaque fois qu'elles se rendent à la pompe.

Pourquoi le premier ministre maintient-il sa taxe sur le carburant et continue à rendre la nourriture encore plus chère?

L'hon. Joël Lightbound (ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement, Lib.): Monsieur le Président, hier, mon collègue avait l'occasion de voter pour une baisse d'impôt pour 22 millions de Canadiens. Hier, il avait l'occasion de voter pour un programme d'alimentation scolaire pour les jeunes les plus vulnérables partout au Québec. Hier, il avait l'occasion de voter pour des investissements en logement, en infrastructure, dans l'Espace Hubert-Reeves. Hier, il avait l'occasion d'investir en défense pour augmenter, entre autres, le salaire de nos hommes et de nos femmes des Forces armées canadiennes, mais il a voté contre.

Maintenant, la bonne nouvelle, c'est qu'il peut se reprendre juste après la période des questions orales en appuyant la motion des voies et moyens. À défaut, il pourra toujours aller marcher derrière les rideaux, comme certains de ses collègues.

* * *

[Traduction]

L'ÉCONOMIE

Jagsharan Singh Mahal (Edmonton-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement libéral est le gouvernement le plus coûteux de l'histoire du Canada. Chaque dollar dépensé par le premier ministre vient des poches des Canadiens et fait augmenter le coût de tout. Les libéraux auraient pu réduire le prix des aliments en supprimant la taxe sur les emballages en plastique, qui augmente le prix des fruits et légumes de 34 % et coûte 400 \$ au ménage moyen; au lieu de cela, ils ont choisi de la maintenir.

Pourquoi le premier ministre maintient-il la taxe sur les emballages et rend-il la nourriture plus chère?

L'hon. Julie Dabrusin (ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Lib.): Monsieur le Président, pourquoi le député d'en face ne cesse-t-il pas d'inventer des histoires? Il n'y a pas de taxe sur les emballages en plastique. Veut-il que je le lui répète?

J'aimerais que les conservateurs s'en tiennent aux faits et qu'ils collaborent avec nous pour poursuivre le travail dans l'intérêt des Canadiens.

Philip Lawrence (Northumberland—Clarke, PCC): Monsieur le Président, chaque dollar que les libéraux dépensent vient des poches des travailleurs canadiens. Pierre Tremblay, un haut fonctionnaire nommé par les libéraux, a presque doublé son budget de voyage pour pouvoir dépenser des milliers de dollars en déplacements inutiles en limousine.

Au lieu de demander aux jeunes Canadiens de sacrifier leur avenir, pourquoi le premier ministre ne demande-t-il pas à un de ses hauts fonctionnaires d'envisager de sacrifier de temps en temps un trajet en limousine?

L'hon. Tim Hodgson (ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement dépense moins pour que nous puissions investir davantage. Nous avons investi 60 milliards de dollars dans la première série de grands projets et 57 milliards de dollars dans la deuxième. Ainsi, on crée des emplois et on rend le Canada plus fort.

Questions orales

Philip Lawrence (Northumberland—Clarke, PCC): Monsieur le Président, nous avons entendu la même rengaine de la part du gouvernement actuel et du gouvernement précédent: « les Canadiens n'ont jamais eu la vie aussi belle ». En réalité, les Canadiens, les familles et les travailleurs tirent le diable par la queue. Pourtant, le gouvernement continue de défendre l'indéfendable. Pendant que les Canadiens font la queue en nombre record devant les banques alimentaires, les bureaucrates libéraux se vautrent dans le luxe libéral.

Le gouvernement va-t-il prendre des mesures disciplinaires contre cette personne et peut-être même réduire son budget pour les déplacements?

L'hon. Tim Hodgson (ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, il s'agit d'une organisation indépendante qui fait du bon travail et qui nous aide à bâtir un avenir nucléaire pour notre pays. Nous bâtissons à Darlington, à Pickering et à Bruce. Nous bâtissons un Canada fort.

* * *

[Français]

L'IDENTITÉ ET LA CULTURE CANADIENNES

Marianne Dandurand (Compton—Stanstead, Lib.): Monsieur le Président, dans les régions comme chez nous dans les Cantons-de-l'Est, on a des médias locaux et des organismes culturels, tant anglophones que francophones, qui jouent un rôle essentiel pour nous informer et faire vivre notre culture. Aujourd'hui, avec la montée du numérique et la mondialisation, nos façons de nous informer et de consommer la culture évoluent.

Je voudrais demander au ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes comment notre gouvernement va protéger et promouvoir la richesse culturelle et la diversité qui font la force de notre région.

L'hon. Steven Guilbeault (ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes et ministre responsable des Langues officielles, Lib.): Monsieur le Président, face à l'incertitude mondiale, il faut absolument protéger notre identité et notre souveraineté culturelle. C'est pourquoi le budget de 2025 investit des sommes historiques dans la culture, dans l'identité et dans les médias, dont 38 millions de dollars pour les médias locaux partout au pays. Le gouvernement a fait le choix stratégique de renforcer notre secteur culturel et notre secteur médiatique avec un investissement de 150 millions de dollars dans CBC/Radio-Canada. Ce secteur représente 65 milliards de dollars de PIB et près de 670 000 emplois.

Investir dans notre souveraineté culturelle, c'est investir dans notre avenir et préserver les histoires racontées...

• (1500)

Le Président: L'honorable député de Windsor-Ouest a la parole.

* * *

[Traduction]

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Harb Gill (Windsor-Ouest, PCC): Monsieur le Président, l'extorsion échappe à tout contrôle. Le nombre de cas a augmenté de 330 % au Canada et de près de 360 % en Ontario depuis 2015. Il y a deux semaines, une habitation de Windsor a été criblée de balles à cause d'une affaire d'extorsion. En tant qu'ancien policier, je sais que les criminels profitent de nos lois laxistes en matière de mise en liberté sous caution et du manque d'outils des forces de l'ordre.

Les Canadiens méritent de vivre en sécurité et non de se faire servir des prétextes. Quand les libéraux prendront-ils la situation au sérieux et quand appuieront-ils le plan conservateur qui consiste à sévir contre l'extorsion répandue et à protéger les communautés? Bon Dieu, vont-ils faire quelque chose?

L'hon. Ruby Sahota (secrétaire d'État (Lutte contre la criminalité), Lib.): Monsieur le Président, nous prenons très au sérieux l'extorsion au Canada. L'extorsion avec une arme à feu est passible d'une peine maximale d'emprisonnement à perpétuité.

Les extorqueurs pensent qu'ils vont s'en tirer impunément. Les députés savent-ils pourquoi? C'est parce que nous ne donnons pas aux forces de l'ordre les outils dont elles ont besoin pour arrêter les extorqueurs. Le projet de loi C-2 leur donnerait ces outils, mais les conservateurs s'y opposent et refusent de donner aux policiers les outils d'accès légal dont ils ont besoin pour mettre la main au collet des extorqueurs, donc ces derniers savent qu'ils peuvent s'en tirer impunément.

Tamara Jansen (Cloverdale—Langley City, PCC): Monsieur le Président, alors que les Canadiens sont terrorisés dans leurs propres quartiers, notre premier ministre, grand globe-trotter, s'est rendu en Colombie-Britannique pour se promener tranquillement sur le quai White Rock. Pendant ce temps, les familles de Surrey barricadaient leurs portes et des maisons et des commerces étaient la cible de tirs pour la deuxième et la troisième fois. Il s'est promené au coucher du soleil pendant que les gangs exigeaient de leurs victimes qu'elles leur donnent cinq autres noms de personnes à extorquer, sans quoi elles seraient les prochaines à y passer. Il est ahurissant qu'il ait pris l'avion pour aller faire des blagues au bord de l'eau au lieu de s'attaquer au problème de l'extorsion.

Pourquoi les libéraux ne soutiennent-ils pas le plan des conservateurs visant à lutter contre la crise de l'extorsion?

L'hon. Ruby Sahota (secrétaire d'État (Lutte contre la criminalité), Lib.): Monsieur le Président, les conservateurs n'ont aucun plan. S'ils en avaient un, ils appuieraient le projet de loi C-14. Le projet de loi C-14 prévoit que les peines infligées aux extorqueurs soient consécutives. Il rendrait également plus difficile l'obtention de la mise en liberté sous caution pour les extorqueurs.

Voilà pourquoi il est essentiel que les conservateurs appuient ces mesures et appuient le projet de loi C-2. Je pense qu'ils ne les appuient pas parce que cela perturberait leurs campagnes de financement.

Marc Dalton (Pitt Meadows—Maple Ridge, PCC): Monsieur le Président, CTV vient de rapporter que des coups de feu liés à un cas d'extorsion ont été tirés à Abbotsford. En Colombie-Britannique, des collectivités entières vivent dans la peur, car le nombre de cas d'extorsion a augmenté de près de 500 %. La situation est inacceptable, et elle en dit long sur le gouvernement libéral et son approche indulgente et magnanime envers les criminels.

Les conservateurs proposent des solutions pendant que les libéraux restent muets. Pas plus tard que ce matin, le chef conservateur a demandé un débat d'urgence sur l'extorsion. Les libéraux ont rejeté sa demande.

Quand les libéraux prendront-ils l'extorsion au sérieux au lieu de répéter des banalités?

Questions orales

L'hon. Sean Fraser (ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Lib.): Monsieur le Président, ce n'est pas parce que mon collègue ne lit pas les projets de loi que le gouvernement présente à la Chambre des communes que ceux-ci n'existent pas. Je l'invite à lire le projet de loi C-14, Loi sur les mesures de réforme concernant la mise en liberté sous caution et la détermination de la peine, qui ferait en sorte que les personnes accusées d'extorsion avec violence ne pourraient pas facilement être libérées sous caution. Je l'invite à lire le projet de loi C-2, Loi visant une sécurité rigoureuse à la frontière, qui donnerait aux forces de l'ordre les outils dont elles ont besoin pour mettre la main au collet des auteurs d'extorsion avant que les gens de sa circonscription subissent les conséquences de leurs activités.

Si le député veut faire baisser le ton à la Chambre pour nous amener à collaborer, il peut voter en faveur de ces projets de loi pour sévir contre l'extorsion. Sinon, il peut continuer de s'en servir pour se faire du capital politique.

* * *

[Français]

L'EMPLOI

Bienvenu-Olivier Ntumba (Mont-Saint-Bruno—L'Acadie, Lib.): Monsieur le Président, en tant que jeune, je sais à quel point un emploi d'été au Canada qui est soutenu par Emplois d'été Canada peut être déterminant pour les jeunes, car il leur permet d'acquérir de bonnes compétences.

Que fait le gouvernement pour aider les jeunes à bien amorcer leur carrière?

L'hon. Anna Gainey (secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse), Lib.): Monsieur le Président, le député de Mont-Saint-Bruno—L'Acadie est un exemple excellent de la façon dont Emplois d'été Canada aide les jeunes à réussir.

Emplois d'été Canada soutient des emplois de qualité pour les jeunes afin de développer des compétences et d'obtenir de l'expérience sur le marché du travail. Avec le budget de 2025, nous allons soutenir environ 100 000 emplois dans le cadre d'Emplois d'été Canada. C'est 24 000 emplois de plus que l'été dernier. Nous soutenons également la Stratégie emploi et compétences jeunesse et le Programme de stages pratiques pour étudiants qui, ensemble, permettront de soutenir plus de 75 000 emplois.

Nous sommes là pour les jeunes alors que nous bâtissons un Canada fort.

* * *

● (1505)

[Traduction]

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Amarjeet Gill (Brampton-Ouest, PCC): Monsieur le Président, le nombre de cas d'extorsion a augmenté de 330 % au Canada depuis 2015. Il s'agit d'une crise nationale, mais, une fois de plus, les libéraux ont refusé de tenir un débat d'urgence à ce sujet.

À Peel, la police a porté des accusations contre un homme impliqué dans deux fusillades, à Brampton et à Caledon, liées au crime organisé. Le nombre de cas d'extorsion monte en flèche. Les gens ont peur, les familles sont inquiètes, et les entreprises sont ciblées.

Les conservateurs ont un plan pour endiguer la montée de l'extorsion. Quand les libéraux appuieront-ils enfin le plan des conservateurs visant à lutter contre la crise endémique de l'extorsion au Canada?

L'hon. Ruby Sahota (secrétaire d'État (Lutte contre la criminalité), Lib.): Monsieur le Président, quel est le plan des conservateurs? Nous l'avons entendu à la Chambre tout à l'heure: il s'agit de retarder l'adoption de notre projet de loi. Nous avons présenté les projets de loi C-2, C-12 et C-14, des mesures qui contribueraient à lutter contre ce genre de crimes. Le projet de loi prévoit des peines plus sévères et il serait plus difficile pour les délinquants d'obtenir une mise en liberté sous caution.

Cependant, les conservateurs ne veulent pas appuyer de véritables solutions: ils veulent uniquement retarder les choses, faire des compressions et recueillir des fonds pour leur propre usage.

* * *

L'ASSURANCE-MÉDICAMENTS

Don Davies (Vancouver Kingsway, NDP): Monsieur le Président, l'an dernier, le Parlement a adopté un projet de loi visant à offrir des médicaments contre le diabète et des produits destinés à la contraception à tous les Canadiens par l'entremise de notre système de santé public. C'est essentiel pour la santé de millions de personnes, et c'est le fondement d'un régime universel d'assurance-médicaments.

Dans le budget de 2025, les libéraux ont promis aux Canadiens qu'ils protégeraient l'assurance-médicaments, mais ils n'y ont consacré aucun financement.

Le premier ministre peut-il confirmer clairement qu'il tiendra parole et qu'il mettra des fonds à la disposition de toutes les provinces et de tous les territoires qui souhaitent conclure une entente sur l'assurance-médicaments avec le gouvernement fédéral?

L'hon. Marjorie Michel (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement protégera toujours le système de santé du Canada, y compris l'assurance-médicaments et les soins dentaires. Ce sont des engagements clairs, et nous allons les respecter. Je suis en discussion avec tous mes homologues provinciaux et territoriaux pour déterminer la meilleure façon de les aider à renforcer notre système de santé, et cela comprend l'assurance-médicaments.

* * *

LES AFFAIRES DU NORD

Lori Idlout (Nunavut, NDP): *Uqaqtittiji*, les Inuits dépendent de la chasse et du piégeage dans un environnement hostile. Le Nunavut est un vaste territoire. Il compte plus de 45 000 kilomètres de côtes, mais on n'y trouve aucune base de recherche et de sauvetage. Lorsque les Nunavummiuts sont en difficulté, ils doivent attendre que les secours arrivent d'Halifax, qui se trouve à plus de 2 000 kilomètres de distance. Le Nunavut a besoin d'une base de recherche et de sauvetage située en un point central, à Sanirajak.

Le gouvernement entend-il répondre à ce besoin ou laissera-t-il les Inuits continuer de risquer leur vie lorsqu'ils sont en déplacement?

L'hon. Rebecca Chartrand (ministre des Affaires du Nord et de l'Arctique et ministre responsable de l'Agence canadienne de développement économique du Nord, Lib.): Monsieur le Président, le budget de 2025 prévoit des investissements historiques, affectant notamment 1 milliard de dollars au nouveau fonds d'infrastructure pour l'Arctique dans le but d'améliorer les aéroports, les ports de mer et les routes praticables en toute saison, qui sont des infrastructures essentielles aux activités de recherche et de sauvetage. En améliorant les infrastructures de transport et de communication dans le Nord, le budget renforce directement la sécurité dans cette région du pays. Il s'agit d'intervenir plus rapidement et d'assurer une meilleure coordination en cas d'urgence sur terre, en mer ou sur la glace.

Voilà des investissements qui témoignent de l'importance que nous attachons à l'équité, à la réconciliation et à la protection de la vie des habitants du Nord du Canada.

Le Président: Avant de poursuivre, je tiens à mentionner qu'il est interdit de prendre des photos à la Chambre. Je n'ai rien vu de la sorte aujourd'hui, mais hier, d'autres personnes et moi avons vu des députés prendre des photos avec leur téléphone.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

• (1510)

[Traduction]

LES VOIES ET MOYENS

MOTION N^o 7

L'hon. François-Philippe Champagne (ministre des Finances et du Revenu national, Lib.) propose que la motion des voies et moyens en vue du dépôt d'un projet de loi intitulé Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 novembre 2025 soit agréée.

[Français]

Le Président: Si un député participant en personne désire que la motion soit adoptée ou adoptée avec dissidence ou si un député d'un parti reconnu participant en personne désire demander un vote par appel nominal, je l'invite à se lever et à l'indiquer à la présidence.

[Traduction]

L'hon. Mark Gerretsen: Monsieur le Président, nous demandons que la motion soit adoptée avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

[Français]

L'hon. François-Philippe Champagne propose que le projet de loi C-15, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 novembre 2025, soit lu pour la première fois et imprimé.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

Ordres émanant du gouvernement

[Traduction]

LOI SUR DES MESURES DE RÉFORME DE LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CAUTION ET LA DÉTERMINATION DE LA PEINE

La Chambre reprend l'étude de la motion portant que le projet de loi C-14, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et la Loi sur la défense nationale (mise en liberté sous caution et détermination de la peine), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Doug Shipley (Barrie—Springwater—Oro-Medonte, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui au nom des formidables habitants de Barrie—Springwater—Oro-Medonte au sujet de...

Des voix: Oh, oh!

Le vice-président adjoint (John Nater): À l'ordre. Je demande aux députés qui discutent entre eux de bien vouloir sortir de la Chambre ou de mettre fin à leurs conversations privées. La Chambre siège et nous reprenons le débat.

Je vais demander au député de Barrie—Springwater—Oro-Medonte de recommencer son intervention.

Doug Shipley: Monsieur le Président, je voudrais prendre quelques instants pour remercier les habitants de Barrie qui ont assisté au défilé du père Noël ce week-end, malgré la pluie. C'était formidable de voir tout le monde là-bas. C'était un beau défilé. Je remercie la chambre de commerce du Grand Barrie de l'avoir organisé.

Passons maintenant aux choses sérieuses. Je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui au nom des habitants de Barrie—Springwater—Oro-Medonte au sujet du projet de loi C-14.

Le projet de loi C-14 vise à modifier le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et la Loi sur la défense nationale afin de préciser que le principe de la retenue introduit par le gouvernement libéral ne rend pas la mise en liberté obligatoire. Il propose également d'élargir la portée des dispositions prévoyant l'inversion du fardeau de la preuve et demanderait aux tribunaux de tenir compte du nombre et de la gravité des accusations en instance lorsqu'ils statuent sur la mise en liberté sous caution. Enfin, il ajouterait de nouvelles circonstances aggravantes, imposerait certaines peines consécutives, limiterait la détention à domicile pour les délinquants sexuels et renforcerait les pouvoirs en matière de détention des jeunes et de divulgation.

Les conservateurs réclament depuis des années des changements concrets pour réparer notre système de mise en liberté sous caution brisé, et je suis heureux de constater que des mesures sont prises pour assurer la sécurité de nos collectivités après des décennies de déclin sous le gouvernement libéral. En réalité, ce projet de loi constitue une rare reconnaissance de la part du gouvernement libéral que son approche du système de justice pénale a échoué. En déposant ce projet de loi, il reconnaît que l'indice de gravité des crimes violents a augmenté de 41 % au cours de la dernière décennie et que les homicides, les agressions sexuelles et les cas d'extorsion ont tous augmenté sous sa gouverne.

Ordres émanant du gouvernement

Les habitants de ma collectivité et de tout le Canada vivent dans la peur. Des collectivités autrefois paisibles et accueillantes sont aujourd'hui plongées dans la criminalité. Presque tous les grands centres-villes du Canada sont submergés par la consommation de drogue, les introductions par effraction et le désordre public. Les chiffres ne mentent pas. Depuis 2015, les crimes violents ont augmenté de 55 %, les crimes commis avec une arme à feu ont bondi de 130 %, les cas d'extorsion ont explosé de 330 %, les agressions sexuelles ont augmenté de 76 % et les homicides, de 29 %.

L'Institut Macdonald-Laurier a récemment publié son rapport sur les crimes violents en milieu urbain, qui examine les taux de criminalité dans 20 des plus grandes régions métropolitaines de recensement du Canada. Les résultats sont alarmants. Au cours de la dernière décennie, les taux de crimes violents et d'agressions sexuelles ont augmenté dans les 20 régions métropolitaines de recensement. L'indice de gravité des crimes violents a notamment augmenté de 71 % à Kitchener, de 63 % à Québec et de 61 % à St. Catharines. Il ne s'agit pas seulement de chiffres. Ces statistiques préoccupantes représentent des vies brisées, des familles déchirées et des collectivités vivant dans la peur.

Comment en sommes-nous arrivés là? Le gouvernement libéral a présenté des projets de loi laxistes en matière de criminalité, comme les projets de loi C-5 et C-75, qui accordaient une grande priorité à la libération des récidivistes violents et supprimaient les peines d'emprisonnement obligatoires pour certains crimes violents, déclenchant ainsi une vague de criminalité dans tout le pays. Plus précisément, le projet de loi C-75 a inscrit dans la loi le principe de la retenue, qui enjoint aux tribunaux de libérer les délinquants à la première occasion raisonnable et en imposant les conditions les moins sévères possibles dans les circonstances. Le projet de loi C-5 a aboli la plupart des peines minimales obligatoires et a rendu possible la détention à domicile pour des crimes graves et odieux, tels que les agressions sexuelles et le trafic de stupéfiants.

En 2023, le gouvernement libéral a déposé le projet de loi C-48, qui élargissait les dispositions d'inversion du fardeau de la preuve, mais ne rendait pas plus difficile l'obtention d'une mise en liberté sous caution et ne faisait rien pour compliquer l'obtention d'une mise en liberté sous caution pour les récidivistes violents.

J'ai parlé à des services de police un peu partout au pays et j'ai accompagné des policiers pendant leurs patrouilles dans plusieurs villes, d'un océan à l'autre. J'entends toujours le même message: un très petit nombre de personnes sont responsables de la majorité des crimes. Il s'agit de délinquants qui sont arrêtés et mis en liberté le jour même, puis qui commettent des crimes pendant qu'ils sont en liberté. Ces individus mettent à rude épreuve nos tribunaux, nos collectivités et nos premiers intervenants.

Nous avons été témoins d'une série d'incidents violents au cours de l'été, notamment le meurtre tragique de Bailey McCourt par son ex-mari quelques heures seulement après sa mise en liberté sous caution à la suite d'une condamnation pour voies de fait. Dans ma propre localité, Greg Pierzchala, un agent de la Police provinciale de l'Ontario et un résident de Barrie, a été pris en embuscade et assassiné par un récidiviste violent qui était en liberté sous caution et frappé d'une interdiction à vie de posséder des armes à feu.

Pas plus tard que l'année dernière, l'agent Jim Peters, un policier de Barrie, a été poignardé dans l'exercice de ses fonctions par un récidiviste violent qui était en probation au moment de l'attaque au couteau. Heureusement, Jim s'est rétabli. Au cours des deux années ayant précédé cet incident, l'individu responsable avait été arrêté et

libéré 17 fois et avait eu plus de 100 interactions avec le service de police de Barrie.

Récemment, Tom Stamatakis, le président de l'Association canadienne des policiers, a comparu devant le comité de la justice. Je lui ai demandé quelles répercussions ces types d'incidents ont sur la santé mentale des agents en première ligne. Il a dit au comité que des agents sont agressés chaque jour par des récidivistes. Il a raconté une histoire horrible survenue en avril, où un délinquant a tenté de mettre le feu à un agent de police en versant sur lui un liquide inflammable pendant que celui-ci tentait de l'arrêter.

● (1515)

Thomas Carrique, le commissaire de la Police provinciale de l'Ontario et le président de l'Association canadienne des chefs de police, a dit quelque chose de semblable au comité de la justice:

Quand ces criminels sont amenés devant la justice, puis remis en liberté, et que les agents constatent clairement un risque accru — c'est-à-dire que les criminels sont relâchés et qu'ils continuent de s'en prendre à des Canadiens innocents et respectueux de la loi, y compris des policiers dans l'exercice légitime de leurs fonctions —, c'est très démoralisant.

Les services de police connaissent de graves difficultés de recrutement et de maintien en poste à cause des risques inouïs auxquels les agents sont exposés quand ils essaient d'appréhender ces personnes. Il ne s'agit pas seulement d'une crise de sécurité publique, c'est aussi une crise de santé mentale pour ceux qui sont en première ligne. Les agents sont épuisés et démoralisés; ils quittent la profession en nombre record. Qui en souffre? Ce sont tous les Canadiens qui comptent sur eux pour assurer leur sécurité. Ces tragédies ne sont pas isolées et ne sont pas survenues indépendamment de tout. Elles sont le résultat de la mise en liberté sous caution, à maintes reprises, de délinquants dangereux à cause des lois de capture et de remise en liberté du gouvernement libéral.

Tandis que le gouvernement libéral niait que notre système de mise en liberté sous caution présentait des problèmes, les conservateurs s'efforçaient de trouver des solutions. Au cours de la présente législature seulement, les conservateurs ont présenté plusieurs projets de loi visant à lutter contre la hausse vertigineuse du taux de criminalité, notamment le projet de loi C-242, Loi favorisant la détention au lieu de la liberté sous caution, qui vise à inverser le fardeau de la preuve pour les crimes graves et à protéger les premiers intervenants, ainsi que le projet de loi C-246, qui propose de rendre obligatoires les peines consécutives pour des crimes comme les agressions sexuelles. Le gouvernement libéral y est resté indifférent ou il a voté contre.

Même si nous saluons tous les efforts constructifs visant à réparer notre système défaillant de mise en liberté sous caution et à rétablir la sécurité dans nos collectivités, les conservateurs estiment que cette mesure législative ne va pas assez loin. En fait, elle rate la cible, et l'exemple le plus flagrant, c'est le principe de la retenue. Le projet de loi C-14 confirme désormais que la retenue ne signifie pas forcément la mise en liberté. Cependant, il prévoit toujours une voie vers la mise en liberté et maintient la directive d'imposer les conditions les moins contraignantes possibles pour contrevenant.

Les conservateurs estiment que le principe de la retenue doit être carrément remplacé par une disposition qui établit la priorité du principe directeur de la sécurité publique et communautaire. Nous estimons également que le projet de loi ne réforme pas véritablement le système de détermination de la peine. Les conservateurs considèrent qu'il faut rétablir les peines minimales obligatoires pour les infractions graves avec violence, notamment celles qui sont commises avec une arme à feu, l'enlèvement, la traite des personnes, le vol qualifié, l'extorsion avec une arme à feu, l'incendie criminel et autres. L'abrogation de ces peines dans le cadre du projet de loi C-5 était une erreur qui a entraîné une augmentation de la criminalité et du chaos dans nos collectivités.

Un autre point sur lequel nous espérons voir des améliorations concerne les infractions qui seraient admissibles à la détention à domicile. Nous sommes très préoccupés par le fait que le projet de loi permettrait toujours aux personnes accusées de vol qualifié, de trafic de stupéfiants et d'infractions liées aux armes à feu d'être admissibles à la détention à domicile. Cela dit, les modifications proposées au système de justice pénale pour les adolescents sont encourageantes. Lors de la dernière session, lorsque nous avons étudié la crise des vols de voitures au Canada, nous avons découvert avec consternation à quel point des jeunes étaient fréquemment impliqués dans des crimes violents.

Le commissaire Thomas Carrique, de la Police provinciale de l'Ontario, a souligné qu'un nombre important de jeunes font partie des réseaux organisés de vol de voitures, et que beaucoup d'entre eux sont armés.

Le chef de police adjoint Robert Johnson du service de police de Toronto a informé le comité qu'un tiers des personnes arrêtées pour détournement de véhicule à Toronto sont de jeunes délinquants.

Au-delà du vol de voitures, Clayton Campbell, le président de l'association des policiers de Toronto, a récemment informé le comité de la justice que, rien qu'à Toronto, plus d'une douzaine de jeunes ont été accusés de meurtre au cours de la dernière année et que 102 armes à feu illégales ont été saisies sur des jeunes. Cela souligne l'urgence de mettre à jour nos lois en matière de justice et de mise en liberté sous caution afin de tenir compte de l'évolution du profil des délinquants au Canada.

Les conservateurs travailleront en collaboration pour veiller à ce que le projet de loi soit renforcé et à ce qu'il atteigne vraiment l'objectif d'assurer la sécurité de nos collectivités. Nous espérons que tous les partis s'uniront pendant l'étude en comité pour adopter des amendements raisonnables. Si ces changements ne sont pas apportés, les délinquants dangereux resteront en liberté, les collectivités demeureront en danger et les familles continueront de vivre dans la peur.

Les Canadiens méritent mieux. Ils méritent un gouvernement qui fait passer leur sécurité en premier. Ils méritent un système de justice qui protège les victimes, et non les criminels. C'est pourquoi nous demandons au gouvernement libéral de travailler avec nous pour mettre fin au fléau de la criminalité, du chaos et du désordre dans nos rues. Il est temps de rétablir la sécurité, la reddition de comptes et la justice pour tous les Canadiens. Les conservateurs se rangeront toujours du côté des victimes, des familles et des collectivités sûres.

• (1520)

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur

Ordres émanant du gouvernement

le Président, pendant la période des questions, un certain nombre de députés ont parlé d'extorsion. L'extorsion est un problème très important. Le premier ministre ainsi que bon nombre de mes collègues en ont parlé. En ce qui concerne les projets de loi C-2 et C-14, à un moment donné, le Parti conservateur doit comprendre que les Canadiens veulent des mesures concrètes.

Voilà des mesures concrètes et importantes. Le projet de loi C-14 contribuera à lutter contre l'extorsion et bien d'autres problèmes.

Le député s'engagera-t-il à ce que le projet de loi soit adopté avant la fin de l'année?

Doug Shipley: Monsieur le Président, je dois être honnête. Je remercie le député de ne pas avoir crié après moi comme vous l'avez fait après tout le monde toute la matinée. Je vous en suis reconnaissant.

J'aimerais toutefois souligner que, vous dites vouloir des mesures concrètes, sauf que ce que j'entends du Parti libéral en face, ce sont des mesures comme celles que le député de Victoria a réclamées publiquement, à savoir cesser de financer la police, désarmer la plupart des corps policiers et promouvoir la décriminalisation des drogues. Il a demandé ces choses publiquement. Le Parti conservateur n'appuie aucune de ces mesures. Le genre de mesures que nous appuierions consisterait à mettre les criminels en prison dans le cadre d'un système de mise en liberté sous caution plus rigoureux.

Le vice-président adjoint (John Nater): Je rappelle au député qu'il doit adresser ses observations à la présidence.

Nous reprenons les questions et observations. Le député de Moose Jaw—Lake Centre—Lanigan a la parole.

• (1525)

Fraser Tolmie (Moose Jaw—Lake Centre—Lanigan, PCC): Monsieur le Président, je connais très bien la circonscription de mon collègue. J'y étais de passage l'été dernier, sur l'autoroute 400. Cette région est toujours intéressante. Malheureusement, il n'y était pas à ce moment-là.

Mon collègue a parlé de la prise de mesures. Je suis entre autres préoccupé par les condamnations. Il a indiqué qu'un individu de sa collectivité avait été arrêté et libéré 17 fois, sans jamais avoir été condamné.

Qu'elles sont les mesures absentes du projet de loi libéral que les conservateurs veulent maintenant faire adopter par les libéraux? Qu'en pense le député?

Doug Shipley: Monsieur le Président, je remercie le député d'être passé faire un tour à Barrie cet été. J'invite tous mes collègues, de tous les partis, à sortir de l'autoroute 400 à Barrie. C'est une ville formidable. Les gens sont toujours les bienvenus. Nous n'hésiterons pas à leur faire visiter les lieux. On y fait de l'excellent travail en ce moment. Le maire s'occupe actuellement du nettoyage de la ville après avoir décrété l'état d'urgence. Il s'agit de nettoyer ce qui traîne encore et de démanteler les campements. Les travaux vont bon train. J'invite les députés à venir constater le travail remarquable accompli par le maire, la Ville de Barrie et son corps policier. Je remercie le député de ses bons mots au sujet de mon coin de pays.

Ordres émanant du gouvernement

Oui, je suis heureux que le député ait mentionné l'incident tragique du policier de Barrie qui a été poignardé dans un restaurant-minute là-bas alors qu'il était en service. Le policier était là pour passer un bon moment, mais les choses se sont compliquées. Comme je l'ai déjà dit, l'auteur du crime avait été arrêté et remis en liberté sous caution 17 fois au cours des 2 années précédentes à peine. Il avait eu plus de 100 interactions avec les policiers.

Aujourd'hui, nous parlons de la loi sur les mesures de réforme concernant la mise en liberté sous caution. C'est incroyable. Nous réformons quelque chose qui, sous les libéraux, a été mis en œuvre encore et encore, mais nous ne faisons pas les choses correctement. Nous devons bien faire les choses. Nous devons assurer la sécurité du public et des policiers. Nous devons veiller à ce que les criminels, en particulier ceux qui ont fait l'objet de 17 arrestations et condamnations en 2 ans, restent derrière les barreaux.

[Français]

Mario Beaulieu (La Pointe-de-l'Île, BQ): Monsieur le Président, le projet de loi abolit le principe de l'échelle lorsqu'il y a renversement du fardeau de la preuve à l'étape de la libération provisoire.

Au Bloc québécois, nous remettons cette mesure en question parce que les décisions de la Cour suprême n'ont jamais établi que la détention provisoire était interdite.

J'aimerais connaître l'opinion de mon collègue.

[Traduction]

Doug Shipley: Monsieur le Président, je m'excuse, je n'ai pas mis mon oreillette assez rapidement pour entendre l'interprétation, donc je vais simplement parler de problèmes que nous tentons de régler aujourd'hui. J'espère que ma réponse sera utile au député.

Je signale que de 2015 à 2023, le nombre de crimes violents a augmenté de 49,84 %, le nombre d'homicides, de 27,75 %, le nombre d'agressions sexuelles, de 74,83 %, le nombre de crimes violents commis avec une arme à feu a augmenté de 116,41 %, le nombre de cas d'extorsion, de 357 %, le nombre de vols de voitures, de 45,7 %, et le nombre de cas de sévices sexuels contre un enfant a augmenté de 118 %. Ces statistiques sont épouvantables. Tous ces crimes ont été perpétrés sous la surveillance des libéraux, de 2015 à 2023. Nous devons examiner de plus près la réforme du régime de mise en liberté sous caution et faire en sorte que les criminels demeurent derrière les barreaux.

Ron McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam, Lib.): Monsieur le Président, je suis reconnaissant de pouvoir m'exprimer au sujet du projet de loi C-14, que présente le gouvernement pour renforcer les lois relatives à la mise en liberté sous caution et à la détermination de la peine. Ce projet de loi, qui compte plus de 80 articles, marque une étape importante dans la modernisation du système de justice pénale canadien et le renforcement de la sécurité publique. Aujourd'hui, je souhaite parler de trois modifications qui visent à protéger nos collectivités en renforçant le régime de détermination de la peine. Ces modifications créeraient de nouvelles circonstances aggravantes pour les infractions commises contre les premiers répondants, ainsi que pour les infractions de vol et de méfaits visant les infrastructures essentielles et le vol à l'étalage.

Récemment, j'ai rencontré Keegan Gordon et Steve Piccolo, deux pompiers de Coquitlam, qui étaient à Ottawa pour la conférence législative annuelle des pompiers. Ces messieurs ont tous deux souligné que les mesures de protection offertes aux premiers

répondants dans le projet de loi sont nécessaires. Une circonstance aggravante, c'est une circonstance ou un détail relatif à une infraction qui rend le crime plus grave et qui peut entraîner des peines plus sévères. Ces facteurs indiquent au tribunal que certains comportements justifient des peines plus sévères.

Ces modifications comprennent des dispositions spécifiques visant à mieux protéger nos premiers répondants, qui sont confrontés à une augmentation inquiétante de la violence et des menaces dans l'exercice de leurs fonctions essentielles. Chaque jour, les pompiers, les ambulanciers paramédicaux et les policiers risquent leur vie pour assurer la sécurité de nos collectivités. Ils acceptent que leur travail comporte des risques, y compris s'exposer à des immeubles en flammes, à des situations volatiles et à l'inconnu. Cependant, personne ne devrait avoir à accepter d'être agressé dans l'exercice de ses fonctions.

Le risque fait partie du métier, pas les agressions. Or, partout au Canada, les incidents se multiplient. De plus en plus de premiers répondants sont menacés ou agressés dans l'exercice de leurs fonctions. En octobre, une ambulancière de Kamloops, en Colombie-Britannique, a été agressée alors qu'elle faisait le plein de son ambulance dans une station-service, un dimanche soir. Un inconnu s'est approché d'elle et l'a frappée sans raison. En mars, Greg Stubbs, un ambulancier paramédical de l'île de Vancouver, a été agressé et gravement blessé alors qu'il répondait à un appel dans un campement du centre-ville de Victoria. À Winnipeg, les dirigeants syndicaux ont signalé près de 100 agressions contre des premiers répondants pour l'année 2025 seulement, dont celle contre un pompier qui a été frappé au visage avec une barre métallique pendant qu'il était en service.

Nos policiers, nos ambulanciers paramédicaux et nos pompiers doivent être assurés que leur sécurité est importante. Le projet de loi C-14 propose une nouvelle circonstance aggravante dans la détermination de la peine pour les contrevenants qui commettent des actes violents et d'autres crimes contre les premiers intervenants dans l'exercice de leurs fonctions. Cette modification répondra aux appels répétés à dénoncer la violence contre les premiers intervenants et à dissuader de se livrer à ce type de violence. La modification proposée s'inspire de modifications antérieures, notamment celles dans la loi issue du projet de loi C-3, qui a modifié le Code criminel et le Code canadien du travail de sorte à créer une circonstance aggravante lorsque la victime d'une infraction est un travailleur de la santé. Au fond, cette modification garantira que les juges envisagent d'imposer des peines plus sévères lorsque la violence vise ceux qui sont au service des citoyens.

Le message du projet de loi C-14 est clair. Si quelqu'un s'en prend aux premiers intervenants, c'est tolérance zéro. Il devra répondre de ses actes. Tout comme nous devons protéger ceux qui interviennent dans les moments de crise, nous devons aussi protéger les systèmes dont ils dépendent pour faire leur travail: nos réseaux électriques, nos réseaux de communication et nos corridors de transport. Le projet de loi C-14 vise à atteindre cet objectif en instaurant une nouvelle circonstance aggravante qui s'appliquera aux infractions de vol et de méfait ayant une incidence sur les infrastructures essentielles.

Nous constatons partout au Canada une forte augmentation des vols et des dommages visant les lignes électriques, les chemins de fer et les réseaux de télécommunication. En théorie, on pourrait croire que l'on a affaire à des infractions contre les biens, mais ces crimes peuvent paralyser des hôpitaux, retarder les premiers intervenants et mettre en danger des collectivités entières. Selon Statistique Canada, les vols de métaux, notamment de fils de cuivre et de plaques d'éégout, par exemple, ont augmenté de 56 % entre 2018 et 2022. Bell a recensé plus de 2 200 cas de vol de cuivre dans le pays depuis 2022, les zones les plus touchées étant Hamilton, Cambridge, Windsor et la région du Saguenay au Québec. Rien qu'à Calgary, plus de 40 incidents ont visé les infrastructures de télécommunication, causant pour plus de 1,4 million de dollars en dommages et en réparations. Le vol de fils de cuivre touche des quartiers entiers, privant des foyers d'électricité, d'Internet ou d'accès aux communications d'urgence.

• (1530)

Lorsque ces crimes ne sont pas signalés, le danger ne fait que s'intensifier, compromettant la vie des gens.

Le projet de loi C-14 précise que les attaques contre des infrastructures ne constituent pas des crimes mineurs contre les biens; il s'agit de graves menaces contre la sécurité publique. Le projet de loi propose de considérer comme une circonstance aggravante le fait qu'une infraction telle qu'un vol, un méfait ou un vol qualifié ait gêné l'accès à une infrastructure essentielle, ait gêné son fonctionnement ou l'ait rendue dangereuse ou impropre à l'usage. Si quelqu'un vole, endommage ou perturbe les systèmes dont dépend la population canadienne, comme les réseaux de transport de l'électricité, de communication ou de transport, il s'agit d'une menace pour la sécurité publique. Le projet de loi propose que notre système de justice le considère ainsi.

Le projet de loi C-14 vise également à s'attaquer aux crimes qui nuisent aux entreprises et aux communautés, notamment le vol à l'étalage. On parle ici de vols à l'étalage importants qui sont perpétrés à répétition à des fins lucratives par des réseaux organisés dans le but de revendre, de troquer ou de retourner frauduleusement la marchandise. Le gouvernement a entendu les préoccupations soulevées par les provinces, les territoires et les intervenants de l'industrie concernant le problème croissant que pose ce type de vol.

Des reportages et des données de l'industrie montrent que le vol organisé dans les commerces de détail a explosé au Canada, ce qui coûte des milliards de dollars, implique des récidivistes et des actes de violence, et paralyse les entreprises locales. Plus précisément, le Conseil canadien du commerce de détail, ou CCCD, signale que les détaillants ont perdu environ 9,1 milliards de dollars à cause du vol en 2024, une augmentation par rapport aux années précédentes, et que le vol organisé est un facteur contribuant à la fermeture de plusieurs magasins de détail. Le CCCD indique également qu'environ 45 % des cas de vol en 2024 impliquaient des actes de violence contre des employés ou des clients. À Vancouver, la police a enregistré près de 7 700 incidents de vol à l'étalage l'année dernière, soit une augmentation d'environ 12 % par rapport à l'année précédente, avec une hausse de 40 % des vols à l'étalage au centre-ville.

Le projet de loi C-14 reconnaît cette réalité et y répond en cherchant à garantir que le système judiciaire traite les vols à l'étalage organisés, répétés et motivés par le profit avec le sérieux qu'ils méritent. Si les tribunaux considèrent depuis longtemps la motivation financière comme un facteur aggravant en common law, la modification proposée codifierait ce principe dans la loi. La codification

Ordres émanant du gouvernement

est importante, car elle garantit la cohérence à l'échelle nationale et indique clairement aux juges, aux délinquants et au public que ces crimes sont graves et seront traités comme tels.

Le projet de loi C-14 introduirait des facteurs aggravants lors de la détermination de la peine afin de garantir que les tribunaux reconnaissent la gravité de ces crimes. En soulignant leur impact sur la sécurité publique, les systèmes essentiels et les collectivités, la loi signalerait aux juges que ces infractions ne sont pas des affaires ordinaires de vol ou d'agression.

En conclusion, le projet de loi C-14 indique clairement que les attaques contre ceux qui courent affronter le danger, les atteintes aux systèmes sur lesquels nous comptons ou les vols qui nuisent à nos collectivités sont des comportements inacceptables, et qu'ils seront traités avec tout le sérieux qu'ils exigent. Nous soutenons les premiers répondants, nous protégeons les infrastructures essentielles et nous appuyons les entreprises et les collectivités canadiennes. Grâce à ces mesures, nous envoyons un message simple, mais puissant: le Canada ne tolère aucune attaque contre sa population, ses systèmes ou ses quartiers.

• (1535)

Anna Roberts (King—Vaughan, PCC): Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour ses observations sur l'importance de nos policiers et de leur travail pour assurer notre sécurité.

Que pense le député de son collègue de Victoria, qui demande que la police soit privée de financement?

Ron McKinnon: Monsieur le Président, je suis convaincu que l'ensemble de nos systèmes et de nos premiers répondants doivent bénéficier d'un financement et d'un soutien adéquats.

Je ne sais pas exactement à quels propos la députée fait allusion, mais je suis tout à fait favorable au maintien d'un financement adéquat de nos services de police et de nos services d'urgence en général.

[Français]

Patrick Bonin (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, lors de la 44^e législature, le Bloc québécois avait présenté un projet de loi pour encadrer le recours à l'arrêt Jordan, entre autres pour s'assurer que, pour les infractions primaires comme celles à caractère sexuel, les meurtres, les enlèvements, les crimes avec arme à feu ou le terrorisme, l'arrêt Jordan ne pourrait pas être invoqué.

J'aimerais entendre ce que mon honorable collègue pense de cette proposition.

[Traduction]

Ron McKinnon: Monsieur le Président, je ne connais pas suffisamment le principe de Jordan pour répondre à cette question, mais je remarque que, dans ce projet de loi, nous soulignons l'importance d'alourdir les peines pour les crimes violents et les délinquants sexuels, et d'informer notre système judiciaire que nous considérons ces questions avec le plus grand sérieux. Les juges devraient faire preuve d'une grande prudence lorsqu'ils accordent la liberté sous caution et lorsqu'ils envisagent la libération pour ce type de crimes. Nous mettons également en œuvre des dispositions relatives au renversement du fardeau de la preuve pour de nombreux autres crimes afin de garantir que notre système judiciaire soit davantage conscient du danger que représentent certains individus et que nous les maintenions à l'écart de la société.

Ordres émanant du gouvernement

● (1540)

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je me demande si mon collègue peut nous dire ce qu'il pense de l'appui apporté au projet de loi C-14, que ce soit par les provinces, les municipalités, les organismes d'application de la loi ou de nombreux premiers répondants. Les Canadiens sont généralement favorables à une réforme du système de mise en liberté sous caution, et un grand nombre de personnes ont plaidé en faveur des changements que le projet de loi C-14 apporterait.

Mon collègue pourrait-il nous dire à quel point il est crucial de respecter les nombreuses consultations qui ont eu lieu? Nous voulons que le projet de loi soit adopté avant la fin de l'année. Pourrait-il nous dire s'il croit qu'il est important de non seulement adopter cette mesure législative, mais aussi de le faire avant la fin de l'année?

Ron McKinnon: Monsieur le Président, c'est une excellente question. Bien entendu, nous avons mené de vastes consultations auprès des premiers intervenants, des policiers et des législateurs de tout le pays pour déterminer la direction à prendre et nous y engager.

Il est essentiel que nous adoptions ce projet de loi rapidement afin de pouvoir prendre les mesures appropriées dans les meilleurs délais. Comme le député l'a mentionné, il est essentiel que nous le fassions avant d'ajourner pour la pause.

Warren Steinley (Regina—Lewvan, PCC): Monsieur le Président, nous savons que le député de Victoria veut réduire le financement de la police. À l'occasion d'une cérémonie du jour du Souvenir, je me suis entretenu avec Mike Lokken, le commandant de la Division Dépôt, et je me demande si le député sait que ce budget privera la GRC de 98 millions de dollars.

Savait-il, lorsqu'il a voté en faveur du budget, que le financement de la GRC serait réduit de 98 millions de dollars? Les libéraux demandent à la GRC d'en faire plus avec moins.

Ron McKinnon: Monsieur le Président, je sais que, dans le budget, nous faisons beaucoup d'ajustements. Nous allons notamment ajouter 1 000 membres à la GRC et 1 000 autres à l'Agence des services frontaliers du Canada. Nous ajusterons également diverses dépenses gouvernementales dans tous les secteurs afin de nous assurer que les fonds servent aux bonnes choses au bon moment.

Tamara Jansen (Cloverdale—Langley City, PCC): Monsieur le Président, il est temps de parler franchement aujourd'hui, car les familles de Surrey et de tout le Canada méritent la vérité pure et simple, et non une autre série de paroles creuses de la part d'Ottawa. Au cours des derniers mois, j'ai rencontré des propriétaires d'entreprise et des familles à Surrey, à Cloverdale, à Clayton et à Langley City, et les conversations que j'ai eues m'ont fait réfléchir. Partout où je vais, les gens baissent la voix, regardent par-dessus leur épaule et me disent la même chose: « Tamara, on ne se sent plus en sécurité ».

Récemment, j'ai organisé à mon bureau une table ronde à laquelle ont participé plusieurs propriétaires de petites entreprises locales. L'un d'entre eux gère quelques petits restaurants à Surrey. Ce sont des établissements familiaux que la communauté fait vivre, où la cuisine est bonne et où le personnel connaît les clients par leur nom. Il était assis en face de moi, les mains jointes à la manière de ceux qui essaient de rester sereins. Je lui ai demandé comment les choses allaient. Il a réfléchi un instant avant de répondre que des

membres de son personnel avaient été suivis jusqu'à leur voiture, qu'ils avaient reçu des menaces, et qu'ils surveillaient le stationnement plutôt que les clients. Il a dit que ce n'était pas ainsi qu'il voulait gérer ses affaires.

Il ne s'est pas fâché et il n'a pas dramatisé. Il a simplement décrit la peur qui s'est doucement installée chez bien trop de familles de travailleurs de la région, qui sont venues ici persuadées que le Canada était un pays sûr, stable et riche de possibilités. Il était triste. Ce qu'il a décrit n'est pas normal; cela devrait troubler tous les députés. Ce n'est pas le Canada que nous avons bâti. Ce n'est pas l'avenir que nous voulons léguer à nos enfants et à nos petits-enfants.

Les gens de Surrey sont plongés dans une situation qui ne devrait exister nulle part. Des coups de feu liés à des cas d'extorsion ont été tirés dans des salles de réception, des restaurants, des bureaux de compagnies d'assurance et des résidences familiales. Des hommes d'affaires respectés ont été assassinés. Des maisons ont été la cible de coups de feu deux fois au cours de la même semaine, parce que les criminels se sentaient assez en confiance pour retourner sur les lieux. Dans des quartiers comme Cloverdale, autrefois tranquilles, paisibles et sûrs, les familles installent maintenant des caméras, renforcent les portes et restent à la maison au lieu d'accepter des invitations à des anniversaires et à des rassemblements familiaux. Les Canadiens ne devraient pas vivre ainsi.

Quand le gouvernement libéral a présenté le projet de loi C-14, les gens espéraient que le gouvernement se réveillait enfin et qu'il allait réparer le gâchis qu'il avait créé. Ils espéraient que ce serait le moment où le gouvernement allait réaliser l'ampleur de la crise et comprendre que les cas d'extorsion, les crimes commis avec des armes à feu et les activités du crime organisé ne faisaient plus les manchettes seulement une fois de temps en temps, mais qu'ils faisaient désormais partie de la réalité quotidienne de personnes innocentes. Ils espéraient voir au minimum un signe de courage, mais l'espoir s'évanouit quand les dirigeants ne se montrent pas à la hauteur. Malheureusement, le projet de loi C-14 n'est pas à la hauteur de la situation. Il n'en fait pas assez. Il n'est pas assez décisif. Il ne présente pas la clarté morale dont un gouvernement a besoin lorsque la sécurité de ses citoyens est en jeu.

Pour comprendre pourquoi il en est ainsi, nous devons examiner comment nous en sommes arrivés là. Les criminels de ce pays ont appris qu'il n'y a pas grand-chose à craindre de notre système de justice. Ils ont appris que les peines sont souvent terriblement clémentes. Ils ont appris que les réformes mises en place par le gouvernement fédéral au cours de la dernière décennie ont fait pencher la balance, non pas vers un système qui tient les criminels responsables de leurs actes, mais vers un système qui libère les criminels plus rapidement que les services de police ne peuvent remplir la paperasse requise.

Le principe de la retenue, la règle selon laquelle les services de police et les tribunaux doivent favoriser la mise en liberté sous caution dans les conditions les moins sévères possibles, demeure intact. Le projet de loi C-14 ne le supprimerait pas. Ce principe peut sembler doux et humain, mais en réalité, il dit aux délinquants violents que le système de justice se soucie davantage de leur confort que de notre sécurité.

Les peines minimales obligatoires, qui constituent le message le plus clair qu'un pays puisse envoyer pour signifier que les crimes violents ne seront pas tolérés, ont été démantelées par le gouvernement en 2022 à l'aide du projet de loi C-5. Ce que les Canadiens doivent savoir aujourd'hui, c'est que le projet de loi C-14 ne les rétablirait pas — pas une seule. Par conséquent, il n'y a aucune certitude dans la détermination de la peine, aucune clarté et aucune limite claire et nette.

Pire encore, pour les crimes impliquant des armes à feu, les vols, le trafic de drogue et même l'extorsion, on peut encore opter pour la détention à domicile au lieu d'imposer une vraie détention dans une prison ou dans un établissement sécurisé. On parle de détention à domicile dans les mêmes quartiers où vivent les victimes. On ne saurait trop insister sur les dangers d'un tel système.

Je ne dis pas cela à la légère: les criminels qui exploitent ces réseaux d'extorsion connaissent nos lois mieux que la plupart des députés. Ils connaissent les échappatoires. Ils savent que, même s'ils se font prendre, les conséquences peuvent être minimales. Ils mènent leurs activités avec impudence parce que la loi le leur permet.

• (1545)

Selon ses données nationales sur la criminalité, le Canada se démarque au sein du G7 par la fréquence de l'extorsion et la vitesse à laquelle elle prend de l'ampleur. Cette crise a été créée par les lois libérales qui ont permis aux délinquants violents d'opérer avec impunité. Je le répète: cette crise est le résultat direct des choix du gouvernement libéral, et les chiffres sont d'une épouvantable limpidité. Le nombre de crimes violents a fortement augmenté depuis 2015. Le nombre d'infractions liées aux armes à feu a plus que doublé. Les cas d'extorsion ont augmenté à un rythme qui devrait alarmer tous les élus du pays. Le nombre d'agressions sexuelles a augmenté de façon spectaculaire, et ce sont les femmes qui paient le prix le plus élevé pour le laxisme du gouvernement.

De ces faits découle une vérité tout aussi douloureuse: la violence faite aux femmes demeure une considération secondaire dans les politiques fédérales en matière de justice. J'ai parlé à des femmes ici, à Surrey, à Cloverdale et à Langley, qui sont toujours traumatisées à la suite d'une agression. Certaines n'arrivent pas à dormir. D'autres évitent certaines rues ou certaines heures de la journée, et d'autres encore ne se sentent pas en sécurité chez elles. Lorsqu'elles se tournent vers le système de justice afin d'obtenir de la protection, elles constatent trop souvent qu'on se montre clément envers les délinquants.

Le projet de loi C-14 aurait pu changer cela. Il aurait pu fixer une limite afin que les récidivistes violents, les prédateurs sexuels et les hommes qui s'en prennent aux femmes subissent de graves conséquences, mais il n'en fait rien. Il maintiendrait les mêmes dispositions qui permettent à un trop grand nombre d'individus dangereux de se faufiler entre les mailles du filet. Il permettrait encore que les prédateurs violents reçoivent une simple assignation à résidence, et il inciterait encore le système à donner aux délinquants une deuxième chance tout en laissant les femmes gérer elles-mêmes leurs peurs.

Un gouvernement qui prétend défendre les femmes ne peut pas continuer à défendre les hommes qui leur font du mal. Voilà pourquoi la position des conservateurs est si différente et tellement nécessaire. Nous croyons que le devoir de tout gouvernement est d'abord et avant tout de protéger ses citoyens, et non d'atténuer la

Ordres émanant du gouvernement

vérité ou de minimiser un danger qui guette les familles. Son devoir en est un de protection.

Pour ce faire, il faut rétablir les peines minimales obligatoires pour les crimes violents graves, car une société qui ne prévoit aucune conséquence n'a aucun espoir de rétablir l'ordre. Il faut mettre fin à l'ère des passe-droits pour les délinquants violents qui évitent ainsi la prison. La loi doit défendre les innocents avant de réconforter les coupables. Cela signifie également qu'il faut mettre fin à l'assignation à résidence pour des peines qui n'auraient jamais dû être purgées à la maison. Permettre à un délinquant violent de vivre à quelques pas des personnes qu'il a terrorisées, ce n'est pas faire preuve de compassion. Avoir une justice sévère, ce n'est pas être cruel, c'est protéger la population.

Être protecteur signifie aussi de renforcer notre frontière et de soutenir nos policiers, non pas en faisant des annonces, mais en prenant des mesures concrètes. Depuis trop longtemps, les criminels font entrer illégalement des armes à feu dans notre pays plus rapidement que le gouvernement ne met en place des solutions pour régler ce problème. Depuis trop longtemps, on demande aux policiers d'en faire plus avec moins de ressources. Un pays sûr a besoin d'un gouvernement qui donne aux forces de l'ordre tous les outils dont elles ont besoin, pas d'un gouvernement qui se contente de promettre de faire quelque chose un jour à qui veut bien l'entendre.

Je terminerai en disant ceci. Je pense souvent à mes petits-enfants et au Canada qu'ils méritent: un Canada où les enfants circulent à vélo dans leur quartier en toute confiance, un Canada où les femmes se rendent à leur voiture sans hésitation et un Canada où les propriétaires d'entreprises ouvrent leurs portes le matin sans vérifier les silhouettes dans le stationnement. Nous pouvons rebâtir ce Canada, mais nous n'y arriverons pas avec des demi-mesures faibles ou un cadre juridique clément. Nous rebâtissons ce Canada avec la clarté, la conviction et le courage de déclarer que la sécurité n'est pas optionnelle; elle est fondamentale.

Le projet de loi C-14 est insuffisant. Les Canadiens méritent un système de justice qui fait ce qui s'impose, qui dit les choses clairement et qui, dans chacune de ses décisions, fait passer leur sécurité en premier et non au second plan. La sécurité publique doit être la priorité absolue des forces de l'ordre. Rien ne devrait être plus important que cela. Nous devons rétablir les peines d'emprisonnement obligatoires pour ceux qui utilisent des armes à feu et pour ceux qui commettent des infractions sexuelles. Un pays qui ne punit pas ces crimes ne peut pas prétendre qu'il prend la justice au sérieux.

Nous devons mettre fin aux pratiques absurdes qui permettent la détention à domicile pour les vols, le trafic de drogue et les infractions liées aux armes à feu. Ce ne sont pas des infractions mineures. Ce sont des gestes qui détruisent le tissu social de nos collectivités. Lorsqu'une personne s'est montrée violente à maintes reprises, les forces de l'ordre doivent d'abord prendre la simple décision de garder cette personne en prison pour assurer la sécurité du public. Ce ne sont pas des idées radicales. Ce sont les normes minimales à appliquer dans un pays déterminé à protéger ses concitoyens.

Les Canadiens sont des gens résilients et de bonne volonté, mais ils en ont assez de voir leurs quartiers devenir de plus en plus dangereux pendant qu'Ottawa propose des lois laxistes.

Ordres émanant du gouvernement

• (1550)

Ryan Turnbull (secrétaire parlementaire du ministre des Finances et du Revenu national et du secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Monsieur le Président, comment la députée d'en face justifie-t-elle aux résidents de Cloverdale—Langley City sa position sur ce projet de loi?

Cela a été reconnu à maintes reprises, notamment par la Fédération canadienne des municipalités, par des maires de partout au pays, par des ministres de la Justice, même dans sa province, et par des associations de policiers, comme l'Association canadienne des policiers, l'Association canadienne des chefs de police, l'Association des policiers de l'Ontario, l'Association de la Police provinciale de l'Ontario, l'Association des chefs de police de l'Ontario, l'association des policiers de Toronto et le service de police de London. Ce sont des associations de policiers qui représentent la base, des femmes et des hommes qui protègent les collectivités, jour après jour, et qui réclament ces changements. Ils disent tous la même chose: ce projet de loi représente un grand pas dans la bonne direction.

Comment la députée peut-elle qualifier ce projet de loi de laxiste? Pourquoi ne défend-elle pas un projet de loi solide visant à bâtir des collectivités plus fortes et plus sûres partout au Canada?

Tamara Jansen: Monsieur le Président, j'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur une lettre que le ministre de la Sécurité publique, M. Anandasangaree, vient de recevoir...

Des voix: Oh, oh!

[Français]

Le président suppléant (Gabriel Ste-Marie): Je tiens à rappeler à l'honorable députée qu'on ne peut pas nommer les personnes par leur nom, mais bien par leur titre.

L'honorable députée a la parole.

[Traduction]

Tamara Jansen: Monsieur le Président, le ministre de la Sécurité publique a reçu aujourd'hui une lettre de la police de Surrey. Je voudrais en citer un extrait:

Surrey est l'une des villes canadiennes qui connaissent la croissance la plus rapide [...] La crise de l'extorsion qui sévit actuellement et qui s'est imposée en seulement quelques années exige une intervention rapide, décisive et collective. Aucun Canadien ne devrait vivre dans la peur [...]

Le texte se poursuit ainsi: « Nous demandons donc respectueusement la tenue d'une réunion d'urgence entre la Ville de Surrey, les dirigeants locaux, fédéraux et provinciaux et les hauts dirigeants de toute la vallée du Bas-Fraser. »

Il s'agit d'une crise qui n'a pas été réglée, et cette lettre provient du service de police de Surrey.

Ryan Turnbull: Une demande de réunion n'est pas...

[Français]

Le président suppléant (Gabriel Ste-Marie): Je demande aux députés d'observer le décorum à la Chambre.

L'honorable député de Repentigny a la parole.

Patrick Bonin (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, au Bloc québécois, nous nous opposons généralement aux peines minimales obligatoires, entre autres parce qu'elles n'ont pas démontré qu'elles dissuadent les criminels de commettre un crime. De plus,

elles ont démontré qu'elles pouvaient générer de nombreuses injustices concernant la détermination de la peine.

Est-ce que mon honorable collègue peut me dire si elle a vu des études qui démontrent que les peines minimales obligatoires ont un effet dissuasif sur les crimes? N'est-elle pas inquiète, justement, qu'il y ait de nombreuses injustices dans la détermination des peines?

• (1555)

[Traduction]

Tamara Jansen: Monsieur le Président, nous avons la preuve que les peines minimales obligatoires sont efficaces. Avant que les libéraux ne modifient les lois, il n'y avait pas de crises de l'extorsion ou de la criminalité comme celles que nous vivons actuellement. Le cadre laxiste en matière de criminalité reste intact dans ce projet de loi. Il préserve la culture de la mise en liberté. Il ne prévoit aucune peine obligatoire pour les délinquants dangereux et il refuse d'accorder la priorité à la sécurité publique dans la loi. Ce qui manque, c'est exactement ce que les Canadiens réclament: des conséquences fermes, des normes claires et des lois qui favorisent les innocents plutôt que les violents. Tant que cela ne se produit pas, tant qu'ils ne règlent pas le problème, rien ne changera vraiment.

L'hon. Mark Gerretsen (Kingston et les Îles, Lib.): Monsieur le Président, la députée vient de parler des peines minimales obligatoires. Elle a dit qu'il est prouvé qu'elles peuvent changer les comportements. Peut-elle citer un seul rapport crédible fondé sur des données qui étaye cette affirmation? Elle a dit que c'est prouvé. C'est ce qu'elle a dit il y a un instant. Je cherche un rapport qui contient des données à l'appui de cette affirmation.

Tamara Jansen: Monsieur le Président, les Canadiens en ont assez de cette propagande. Les projets de loi d'initiative ministérielle C-75 et C-5 ont créé un cercle vicieux de capture, mise en liberté et récidive au sein de notre système de justice. Depuis leur entrée en vigueur, les crimes violents ont augmenté de 41 %. Dans ma propre circonscription, j'ai rencontré des petits entrepreneurs qui sont terrifiés à l'idée d'être victimes d'extorsion et des familles qui ont peur de rentrer chez elles le soir. Ce sont des exemples qui montrent parfaitement comment l'assouplissement des règles du système judiciaire nuit à son fonctionnement.

[Français]

Mario Beaulieu (La Pointe-de-l'Île, BQ): Monsieur le Président, les conservateurs veulent resserrer la lutte contre la criminalité. Ma collègue serait-elle d'accord pour qu'on serre la vis aux organisations criminelles en créant un registre des organisations criminelles?

[Traduction]

Tamara Jansen: Monsieur le Président, je crois que nous avons déjà pris quelques mesures qui s'imposaient, par exemple en désignant le gang Bishnoi comme entité terroriste.

Il est vraiment important d'être conscients des fusillades et de l'extorsion qui ont lieu dans nos quartiers. Les Canadiens ont besoin d'un projet de loi qui rétablit les peines d'emprisonnement obligatoires pour les infractions liées aux armes à feu et les infractions sexuelles.

Iqwinder Gaheer (Mississauga—Malton, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole à la Chambre aujourd'hui au sujet d'une question qui touche l'essence même de la confiance des Canadiens dans leur système de justice, soit la réforme de la mise en liberté sous caution. Ce n'est pas une question de procédure judiciaire. Il est question de la sécurité des collectivités, qui est directement liée à la responsabilité que nous avons en tant que parlementaires de défendre la justice et l'équité.

Partout au pays, les Canadiens constatent les répercussions des réseaux criminels de plus en plus sophistiqués, des récidivistes violents et des infractions liées au crime organisé. Ils nous posent une question très simple: en faisons-nous assez pour assurer leur sécurité? Cette question pèse très lourd, car, quand la confiance du public dans le système de justice est minée, le fondement même de notre démocratie s'affaiblit.

Grâce au projet de loi C-14, Loi sur des mesures de réforme concernant la mise en liberté sous caution et la détermination de la peine, nous renforçons ce fondement. Le projet de loi établit une voie claire et responsable pour l'avenir, une voie qui protège la sécurité publique et qui respecte les droits inscrits dans la Charte. L'objectif de notre loi sur la mise en liberté sous caution est simple: il s'agit de gérer les personnes en attente de procès de manière à réduire les risques, à favoriser la reddition de comptes et à maintenir la présomption d'innocence.

Soyons clairs. Les conversations sur la sécurité ne sont pas des débats théoriques. Elles n'ont pas lieu dans les amphithéâtres des facultés de droit ou aux symposiums de juristes. Elles ont lieu dans les salons, dans les petites entreprises et lors des réunions communautaires sur la sécurité. À Mississauga—Malton, j'ai entendu des familles, des travailleurs et des dirigeants locaux qui constatent de leurs propres yeux les conséquences des infractions commises par les récidivistes violents et le crime organisé. C'est pourquoi notre réponse, guidée par des experts de l'ensemble du système de justice, consiste à fournir des outils plus efficaces et plus intelligents aux tribunaux pour qu'ils puissent évaluer les risques et imposer de véritables conditions.

Soyons clairs. Nous ne renonçons pas au principe de la retenue. Nous respectons ce principe, mais il ne peut rimer avec complaisance. Le principe de la retenue ne peut pas signifier qu'il faut fermer les yeux. Il ne peut se faire au détriment de la sécurité publique.

Nous connaissons les enjeux. Nous ne débattons pas de principes abstraits. Nous débattons pour qu'une victime de violence se sente en sécurité lorsqu'elle dénonce son agresseur, pour que justice soit faite dans les quartiers aux prises avec des vols de voitures et pour que les familles se sentent en sécurité lorsqu'elles rentrent chez elles le soir, sachant que les récidivistes dangereux ne passent pas entre les mailles du filet. Le projet de loi reconnaît l'urgence de cette réalité.

Premièrement, nous élargissons la portée de la disposition relative au renversement du fardeau de la preuve afin que les personnes accusées de certaines des infractions les plus graves, allant de la traite des personnes à l'extorsion avec violence et au vol de voitures lié au crime organisé, doivent démontrer pourquoi elles devraient être libérées. Il s'agit d'une approche équilibrée, qui accorde la priorité à la sécurité publique tout en protégeant les droits constitutionnels.

Ordres émanant du gouvernement

Deuxièmement, nous resserrons les conditions de mise en liberté sous caution en veillant à ce que les tribunaux envisagent des restrictions réelles et concrètes, notamment des couvre-feux, des limites géographiques et des interdictions concernant les armes ou les outils de cambriolage.

Troisièmement, on donne plus de renseignements aux juges. Nous prolongeons de 5 à 10 ans la période durant laquelle les condamnations antérieures sont prises en considération, car les tribunaux devraient voir l'ensemble du comportement et non seulement une portion de celui-ci.

Nous renforçons également un principe essentiel que les Canadiens défendent, à savoir que les victimes et les collectivités méritent de se sentir en sécurité. Je vais dire les choses clairement, car les enjeux exigent que l'on soit clair. Ces réformes ne visent pas à laisser tomber la présomption d'innocence. Ces changements ne sont pas conçus pour punir ceux qui ne présentent aucun risque. Ils visent à faire en sorte que, lorsqu'un individu présente un risque manifeste, comme un récidiviste violent, un membre d'une organisation criminelle ou une personne ayant un comportement dangereux, le système de justice dispose des outils nécessaires pour réagir avec fermeté et de façon responsable. Cet équilibre est la pierre angulaire d'une société démocratique où, en protégeant les droits, on protège les gens.

Le projet de loi C-14 témoigne du type de pays que nous voulons être, un pays où le système de justice n'est pas craint, mais où il inspire confiance. Dans ma circonscription, de nombreuses personnes travaillent tard dans les domaines de la logistique, du transport, des services aéroportuaires et de l'hôtellerie. Beaucoup sont des nouveaux arrivants qui rentrent chez eux seuls la nuit ou qui dépendent des transports en commun à des heures inhabituelles. Ce sont ces personnes qui ont le plus à gagner d'un système de justice qui prend au sérieux les récidivistes violents. Ce sont à ces personnes que je dois rendre des comptes lorsque je prends la parole à la Chambre. Nos lois doivent évoluer pour répondre aux défis auxquels nous sommes confrontés actuellement.

● (1600)

Nous ne devons pas perdre de vue un autre principe: la justice ne peut pas simplement être punitive, car une justice sans espoir n'est pas une véritable justice, une responsabilisation sans réadaptation n'est pas un véritable progrès et une punition sans perspective de changement mène à des cycles dangereux, comme nous l'avons déjà constaté. Nous devons garder la conviction que les gens peuvent s'améliorer, même après avoir commis des torts, et en fait, surtout après avoir commis des torts. Le système judiciaire devrait faire partie de cette réadaptation.

Nous devons nous assurer que les politiques que nous proposons fonctionnent sur le plan du droit pénal, qu'elles ont un effet positif sur le taux de récidive et que nous ne nous contentons pas de punir des gens qui devraient être aidés par d'autres moyens. Il faut garder à l'esprit que, pour les crimes moins graves, l'emprisonnement est souvent inefficace et indûment punitif et qu'il entraîne les gens sur une voie parfois sans retour.

Ordres émanant du gouvernement

Nous devons demeurer un pays vigilant en matière d'équité. Nous savons malheureusement que les Canadiens autochtones, noirs et marginalisés sont surreprésentés dans le système de justice pénale, ce qui est une honte. C'est pourquoi la mise en œuvre du projet de loi s'accompagnerait de données claires, d'une surveillance rigoureuse et d'une collaboration continue avec les provinces et les territoires, car la sécurité et l'équité ne sont pas des forces opposées; ce sont deux piliers d'une société éprise de justice.

Le débat sur la réforme de la mise en liberté sous caution ne porte pas uniquement sur la législation; il concerne la protection des Canadiens, la force de notre démocratie et la confiance que les gens accordent chaque jour au système judiciaire. Les réformes proposées par le gouvernement établissent un juste équilibre: elles sont fermes là où la fermeté est nécessaire, équitables là où l'équité est essentielle, et fondées sur la conviction que la sécurité publique est indissociable de la justice.

J'exhorte tous les députés à appuyer le projet de loi, à défendre la sécurité des collectivités et à soutenir un système judiciaire digne des citoyens que nous servons, non pas pour des gains politiques, mais pour les familles, les travailleurs et les propriétaires de petites entreprises de leur circonscription et de toutes les circonscriptions du pays qui veulent simplement se sentir en sécurité là où ils vivent.

• (1605)

Lisa Hepfner (Hamilton Mountain, Lib.): Monsieur le Président, le discours de mon collègue était très éloquent. Je sais qu'il a une formation en droit, et je trouve que de nombreux passages de son discours étaient particulièrement poignants. Il a mentionné la Charte des droits et libertés. Je sais que certaines des mesures prises par les libéraux et dénoncées par les conservateurs concernent des dispositions invalidées par la Cour suprême, car elles ont été jugées inconstitutionnelles dans la mesure où elles conduisaient à certaines des situations qu'il a évoquées dans son discours au sujet des injustices de notre système judiciaire.

Selon le député, les Canadiens souhaitent-ils que nous respections la Charte des droits et libertés, ou devrions-nous simplement invoquer la disposition de dérogation chaque fois qu'un sujet fait polémique?

Iqwinder Gaheer: Monsieur le Président, je crois que les Canadiens ont à cœur la Charte des droits et libertés. Pendant la campagne électorale et les périodes où le chef de l'opposition a fait campagne, il a sans cesse évoqué la règle du « retrait sur trois prises ». Une telle mesure serait inconstitutionnelle dès le départ. Ce n'est pas le type de loi et de société que les Canadiens désirent. Ils veulent des lois qui fonctionnent en harmonie avec la Charte des droits et libertés.

Ellis Ross (Skeena—Bulkley Valley, PCC): Monsieur le Président, je conviens que c'était un discours très éloquent. Les libéraux insistent beaucoup sur la Charte des droits. Pourtant, nous n'avons encore rien entendu au sujet des victimes ou de leurs droits garantis par la Charte.

Certaines situations nous ébranlent fortement. Je pense entre autres au récidiviste qui avait été mis en liberté sous caution après avoir agressé sexuellement un garçon de 12 ans et qui a agressé sexuellement une fillette de 3 ans, une fillette qui doit d'ailleurs être suivie à l'hôpital. Les histoires du genre abondent dans les médias. Le député est-il toujours d'avis que la Charte des droits l'emporte sur les droits et le bien-être de la victime de 3 ans ou sur ceux du garçon de 12 ans qui a été agressé sexuellement?

Iqwinder Gaheer: Monsieur le Président, je pense que la question est sans fondement, car si mon collègue avait écouté mon discours et qu'il avait bel et bien lu le projet de loi, il saurait que nous comptons durcir les dispositions législatives sur la mise en liberté sous caution pour que, dans une situation identique à celle que le député a mentionnée, il soit plus difficile d'obtenir une mise en liberté sous caution. S'ils ont à cœur les droits des victimes, et les victimes avec qui j'ai parlé sont en faveur du projet de loi, j'espère que mes collègues d'en face se rallieront eux aussi à nous.

[Français]

Mario Beaulieu (La Pointe-de-l'Île, BQ): Monsieur le Président, dans le projet de loi, on enlève beaucoup de latitude aux juges. Notamment, on impose des détentions provisoires pour une panoplie de crimes qui ne constituent pas nécessairement une menace pour le public, par exemple pour le vol de voiture. Ce n'est pas parce qu'on est accusé de vol de voiture qu'on est nécessairement coupable ni qu'on représente une menace pour le public.

Le Bloc québécois ne s'oppose pas à toute forme de renversement de la preuve, comme dans le cas des infractions pour la violence conjugale, mais j'aimerais entendre un peu plus mon collègue s'exprimer à ce sujet.

[Traduction]

Iqwinder Gaheer: Monsieur le Président, la responsabilité ultime de décider de la mise en liberté sous caution et de la peine qui sera finalement prononcée incomberait toujours au juge; celui-ci disposerait d'une marge de manœuvre à cet égard.

En ce qui concerne l'inversion du fardeau de la preuve introduit spécifiquement pour le vol d'automobile, je précise que c'est au vol d'automobile avec violence auquel s'applique cette inversion. Lorsque nous parlons simplement de vol d'automobile, les principes de justice sont maintenus, et la mise en liberté sous caution est en fait garantie par la Charte des droits et libertés, de sorte que le principe s'applique toujours.

Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, on ne cesse de parler de la Charte, et, comme je pense que le projet de loi C-14 est important parce qu'il nous faut une réforme de la mise en liberté sous caution, je pense que nous devons réfléchir aux principes de l'ensemble de notre législation, du Commonwealth au Canada. Tout commence par le principe de Blackstone de 1760, qui est difficile à entendre en ce moment, mais qui est fondamental. Le principe, c'est qu'il vaut mieux que neuf coupables soient libérés plutôt qu'un innocent soit emprisonné.

Ce sont des choix difficiles, et il ne s'agit pas seulement de la Charte.

• (1610)

Iqwinder Gaheer: Monsieur le Président, nous savons que le droit canadien et la Constitution du Canada sont des arbres vivants. Je pense donc qu'il est logique d'examiner les lois d'autres pays. La Charte s'appliquera toujours aux mesures législatives que nous présenterons. Je suggère donc à tous les députés d'appuyer le projet de loi.

Kurt Holman (London—Fanshawe, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-14, au nom des habitants de London—Fanshawe.

Chaque semaine, lorsque je parle avec des habitants de ma circonscription, ils me font part de leurs préoccupations sur la façon dont la criminalité les affecte au quotidien. Des gens me disent que, dans leur quartier, ils ne sentent plus le même degré de confort et de prévisibilité qu'auparavant. Ils parlent de la hausse de la criminalité dans leur collectivité et du fait que le système de justice semble trop prompt à remettre en liberté les mêmes délinquants qui récidivent sans arrêt. Les gens se demandent pourquoi les conséquences prévues pour les récidivistes qui commettent des crimes graves et violents semblent plus faibles que jamais.

Ces préoccupations se font particulièrement ressentir dans l'Est de London, qui fait partie de la circonscription que je représente. Cependant, le problème ne se limite plus à l'Est de London. Dans les dernières semaines, j'ai assisté à des assemblées publiques avec des collègues des collectivités voisines, et j'ai entendu parler des mêmes situations et des mêmes frustrations qu'on observe partout à London et ailleurs. Partout, les gens doivent faire face aux mêmes situations, aux mêmes risques et à la même réalité à cause d'un système qui, par défaut, permet de libérer des récidivistes.

En examinant les données pancanadiennes, nous constatons que ces préoccupations reflètent une tendance nationale qui s'accroît depuis des années. Partout au Canada, nous voyons les conséquences d'un système qui privilégie par défaut la remise en liberté. Nous connaissons des cas déchirants où des individus aux longs antécédents de violence avaient été libérés, puis avaient commis une autre infraction grave quelques jours, voire quelques heures plus tard. Partout au pays, des familles ont vécu des tragédies qui n'auraient jamais dû se produire.

Les groupes communautaires, les défenseurs des victimes et les travailleurs de première ligne réclament des changements parce qu'ils voient de leurs propres yeux ce qui se passe lorsque les avertissements ne sont pas pris en compte. Ces voix méritent d'être entendues. Ces gens méritent un système de justice qui les soutient au lieu de les laisser réparer les pots cassés.

Depuis près de 10 ans, les dispositions législatives canadiennes sur la mise en liberté sous caution et la détermination de la peine ont été façonnées par les projets de loi C-75 et C-5 des libéraux. Les lois en question ont affaibli le principe de dissuasion, atténué les conséquences sérieuses pour les crimes graves et enjoint aux juges d'accorder la priorité à la mise en liberté. Elles ont créé un système qui permet aux récidivistes violents d'être libérés plus facilement. Les services de police partout au pays en subissent les conséquences.

Lorsque je parle à des agents de première ligne, ils décrivent la même tendance: un certain nombre de multirécidivistes font sans cesse des allers-retours dans le système sans subir de conséquences sérieuses. Les agents me parlent de leur ras-le-bol de voir les mêmes individus arrêtés le lundi, remis en liberté le mardi et réincarcérés à la fin de la semaine pour une autre infraction violente. Il ne s'agit pas d'un problème théorique, mais d'une réalité quotidienne pour ceux qui sont chargés d'assurer la sécurité publique. C'est pourquoi ils demandent au Parlement de leur donner enfin un système qui fonctionne.

À London, les conséquences sont flagrantes. Dans des quartiers où la vie était auparavant sans surprise et où régnait la sécurité, on rapporte maintenant une hausse du nombre d'incidents liés à des dommages matériels, à des comportements violents et à des attitudes menaçantes. Les habitants disent que lorsqu'ils se promènent en soirée, comme ils l'ont toujours fait, ils ressentent maintenant un

Ordres émanant du gouvernement

certain malaise. Les parents disent faire plus attention qu'avant aux endroits que fréquentent les enfants après l'école. Les gens qui finissent de travailler tard me disent qu'ils craignent pour leur sécurité lorsqu'ils attendent le transport en commun ou qu'ils marchent dans les stationnements. Des voisins qui auparavant ne verrouillaient jamais leurs portes les surveillent désormais à longueur de journée.

Ces expériences n'ont rien d'imaginaires et elles pèsent lourd sur les gens, qui veulent simplement se sentir en sécurité dans leur quartier. Le chef de police de London a été clair à ce sujet: il a dit que le régime actuel ne fonctionne pas et que les crimes violents à répétition sont le symptôme d'un problème beaucoup plus grave dans le système de justice. Il a souligné que la remise en liberté d'individus au lourd passé sans garanties efficaces met la population en péril et que les habitants de London font les frais de décisions qui ne tiennent pas compte des tendances observables à la violence récurrente.

Le chef de police a demandé une réforme de toute urgence de la mise en liberté sous caution ainsi que des peines plus sévères pour les personnes qui commettent des infractions graves avec violence, ce qui indique de toute évidence que le statu quo ne répond pas aux besoins des personnes mêmes qu'il est censé protéger. Il a insisté sur le fait qu'il est temps d'adopter une approche qui favorise la détention au lieu de la mise en liberté sous caution et qui tient compte de la réalité à laquelle les agents et la population sont confrontés chaque jour.

Les avertissements ne datent pas de cette année: les chefs de police, les agents de première ligne, les survivants d'actes criminels, les maires et les dirigeants communautaires les répètent constamment. Depuis 10 ans, mes collègues conservateurs soulèvent les mêmes préoccupations à la Chambre en réclamant une réforme plus rigoureuse de la mise en liberté sous caution, tandis que les libéraux ignorent tout le monde qui sonne l'alarme.

Maintenant, avec le projet de loi C-14, le gouvernement reconnaît enfin que le système qu'il a créé au moyen de mesures législatives comme le projet de loi C-75 a échoué. Le projet de loi instaurerait quelques mesures qui représentent un pas dans la bonne direction. Ainsi, il élargirait certaines règles relatives à l'inversion du fardeau de la preuve, il ajouterait de nouvelles circonstances aggravantes et il apporterait des ajustements limités aux règles de détermination de la peine.

● (1615)

Les services de police se réjouissent de toute l'aide qu'ils peuvent obtenir, mais ces mesures à elles seules ne règlent pas les problèmes sous-jacents. La source du problème demeure. Le projet de loi C-14 n'abroge pas le principe de la retenue introduit dans le projet de loi C-75. Selon ce principe, quand les juges optent pour la mise en liberté sous caution, ils doivent imposer les conditions les moins sévères possibles. Le principe de la retenue est au cœur de tout le système de capture et de remise en liberté. Il demeure ancré dans la culture qui entoure les décisions relatives à la mise en liberté sous caution partout au Canada. Il en résulte des conditions de remise en liberté qui exposent la population à des risques inutiles.

Ordres émanant du gouvernement

Le projet de loi C-14 dit que le principe de la retenue ne garantit pas une remise en liberté, mais il laisse le cadre existant en place. Au lieu d'être le point de référence, la sécurité publique est reléguée au second plan. Ce principe ne crée pas une véritable présomption de détention pour les délinquants violents ou récidivistes. Il ne rétablit pas les peines minimales obligatoires pour les crimes violents graves. Il n'oblige pas les juges à considérer de longs antécédents de violence comme un facteur de risque grave, même si c'en est un. Il ne tient pas compte des réserves exprimées par les services de police, y compris celles qui ont été exprimées à London, c'est-à-dire que le système continue de laisser la porte ouverte aux délinquants qui représentent un danger réel.

C'est précisément pour cette raison que les conservateurs ont proposé une solution pratique dans le cadre de leur plan favorisant la détention au lieu de la liberté sous caution, un plan conçu pour fermer cette porte et ramener la sécurité publique au cœur des décisions de mise en liberté sous caution. Dans le cadre de ce plan, on présume que les délinquants violents seront détenus plutôt que remis en liberté. Les personnes qui auraient enfreint les conditions de leur mise en liberté provisoire n'ont pas droit à une infinité de chances. Les crimes graves tels que les infractions à caractère sexuel, les vols qualifiés, la traite des personnes, les enlèvements, les incendies criminels et les infractions graves liées aux armes à feu ne peuvent pas être sanctionnés par des peines avec sursis ou des assignations à domicile. Les juges doivent systématiquement tenir compte de l'ensemble des antécédents criminels. Les personnes qui ont un casier judiciaire lourd ne peuvent pas se porter garantes. Les non-résidents susceptibles de s'enfuir doivent remettre leur passeport. Enfin, les conséquences en cas de non-respect des conditions de mise en liberté sous caution sont automatiques.

Ces réformes reflètent ce que les citoyens attendent d'un système de justice qui les protège. Elles correspondent aux attentes que m'ont exprimées les gens de London, aux besoins exprimés par les policiers de tout le pays et à un principe simple: la sécurité doit être la priorité absolue.

Les conservateurs appuieront le projet de loi C-14 à l'étape de la deuxième lecture parce qu'il va dans la bonne direction, mais nous nous efforcerons de lui donner davantage de mordant. Nous ferons pression pour éliminer le principe de la retenue. Nous ferons pression pour que la sécurité publique redevienne le principal critère à considérer. Nous ferons pression afin de rétablir les peines minimales obligatoires pour les crimes violents graves. Nous ferons pression pour prolonger la période d'inadmissibilité à la détention à domicile. Nous ferons pression pour qu'il y ait une réelle présomption de détention pour les récidivistes violents. Nous ferons pression pour que les juges tiennent compte de tous les antécédents criminels et des accusations en instance.

Les habitants de London—Fanshawe veulent se sentir en sécurité. Ils veulent avoir l'assurance que les récidivistes violents ne seront pas libérés sans que des mesures de protection adéquates aient été mises en place. Ils veulent un système de justice qui les protège, qui soutient les victimes et qui tient les personnes dangereuses responsables de leurs actes. Le projet de loi C-14 ne va pas assez loin, mais nous nous efforcerons d'y remédier. Nous travaillerons à rétablir la sécurité et la confiance dans nos collectivités. Nous défendrons les victimes, les familles et toutes les personnes qui méritent de se sentir en sécurité, peu importe où elles vivent.

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, lorsque les députés du Parti conservateur parlent comme s'ils souhaitaient réellement une réforme de la mise en liberté sous caution, mais qu'au moment de passer à l'action en votant en faveur d'une telle réforme au Canada, ils se dérobent, il y a de quoi être inquiet. Les conservateurs se soucient davantage d'amasser des fonds pour leur parti politique. Ils se soucient davantage de soulever une question pour présenter des discours prémâchés que de prendre des mesures concrètes.

Le député qui vient de parler s'engagera-t-il à faire de son mieux pour pousser le caucus conservateur à permettre l'adoption du projet de loi sur la réforme de la mise en liberté sous caution avant la fin de l'année?

• (1620)

Kurt Holman: Monsieur le Président, je m'offusque qu'on transforme ce sujet en question partisane. C'est de la sécurité des Canadiens dont nous parlons ici, en particulier en ce qui concerne le système de justice. J'ajoute cependant que j'appuie le projet de loi C-14, même s'il ne va pas assez loin. C'est parce que les habitants de London—Fanshawe ne peuvent pas se permettre d'attendre encore pendant que le Parlement débat de la solution parfaite. J'appuie le projet de loi C-14 à l'étape de la deuxième lecture parce que les gens comme moi exigent des changements dès maintenant. Je ne prétends pas pour autant qu'il règle les problèmes de fond créés par les projets de loi C-75 et C-5. Je veux simplement que le projet de loi soit renvoyé au comité, où il pourra être amélioré. Les habitants de London veulent être protégés; ils ne veulent pas de demi-mesures. Je réclamerai de véritables améliorations.

De plus, le projet de loi C-14 prévoit l'inversion du fardeau de la preuve en cas d'infractions violentes. Inverser le fardeau de la preuve, c'est mieux que de ne rien faire...

Le vice-président adjoint (John Nater): Nous poursuivons les questions et observations. La députée de Cloverdale—Langley City a la parole.

Tamara Jansen (Cloverdale—Langley City, PCC): Monsieur le Président, je sais que la commission de police de Surrey a récemment envoyé une lettre au ministre de la Sécurité publique pour le supplier de pouvoir rencontrer des représentants du gouvernement fédéral.

Mon collègue pense-t-il que si les libéraux avaient appuyé notre motion en faveur de la détention au lieu de la liberté sous caution, nous serions davantage en mesure de protéger les citoyens aujourd'hui?

Kurt Holman: Oui, monsieur le Président, je crois en effet que la proposition des conservateurs nous aurait permis de faire beaucoup plus pour régler les problèmes actuels, qui découlent des projets de loi C-75 et C-5 des libéraux.

J'aimerais aussi revenir sur ce dont je parlais plus tôt. Le projet de loi C-14 étendrait l'inversion du fardeau de la preuve aux auteurs d'infractions violentes, ce qui est mieux que rien. Le problème, c'est que le cadre d'application de l'inversion du fardeau de la preuve demeure celui que les libéraux ont créé avec le projet de loi C-75, ce qui fait que la mise en liberté demeure le résultat habituel. Dans le cas des personnes aux longs antécédents de violence qui ont enfreint à maintes reprises les conditions qui leur sont imposées, il faudrait penser d'abord à la sécurité publique. Le projet de loi C-14 ne fait pas ce changement, c'est pourquoi les conservateurs veulent une véritable présomption de maintien en détention pour les récidivistes violents dangereux.

[Français]

Mario Beaulieu (La Pointe-de-l'Île, BQ): Monsieur le Président, lors de la 44^e législature, le Bloc québécois avait proposé le projet de loi C-392 pour encadrer le recours à l'arrêt Jordan, qui fait qu'on arrête des procédures et qu'on libère des criminels en disant que le délai a été trop long.

Nous voudrions qu'il soit impossible d'avoir recours à l'arrêt Jordan pour les crimes à caractère sexuel, les meurtres, les enlèvements, les crimes avec des armes à feu ou le terrorisme. Je voudrais savoir ce qu'en pense mon collègue.

[Traduction]

Kurt Holman: Monsieur le Président, je prie le député d'en face de m'excuser, mais je ne suis pas familier avec le projet de loi sur l'arrêt Jordan. Je n'étais pas ici à la 44^e législature.

En ce qui concerne le projet de loi C-14, je tiens à mentionner que les chefs de police et les parties prenantes ont été largement consultés, sauf que les consultations ne valent pas des mesures concrètes. Depuis des années, les chefs de police réclament une réforme substantielle de la mise en liberté sous caution. Les collectivités demandent la même chose. Le gouvernement a attendu tout ce temps pour reconnaître que le projet de loi C-75 a créé de graves problèmes. Le projet de loi C-14 recolle quelques morceaux, mais il ne s'attaque pas au cœur du problème. Le principe de la retenue est toujours là, mais la culture privilégie toujours la mise en liberté automatique. Il faut écouter pour agir, et il faut agir à temps, pas des années plus tard.

Ryan Turnbull (secrétaire parlementaire du ministre des Finances et du Revenu national et du secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi sur la réforme de la mise en liberté sous caution et de la détermination de la peine.

De toute évidence, chaque Canadien mérite de se sentir en sécurité dans sa collectivité. Pourtant, trop souvent, les gens me disent que leur sentiment de sécurité a été ébranlé, non seulement par les manchettes qu'ils voient, mais aussi par la présence dans leur collectivité de récidivistes violents, ce qui les pousse à se demander avec inquiétude si les lois sont adaptées aux réalités d'aujourd'hui.

La sécurité publique, nous en conviendrons tous, est le fondement de la confiance dans toutes les collectivités. Il s'agit d'un lien de confiance entre les citoyens, entre les citoyens et leur gouvernement, entre les citoyens et un système qui est censé faire respecter la justice. La sécurité publique permet aux collectivités de prospérer, aux entreprises de prendre de l'expansion, aux familles de vivre sans peur et aux enfants de grandir dans des quartiers sûrs.

Ordres émanant du gouvernement

Voilà pourquoi je suis fier d'appuyer le projet de loi C-14, Loi sur les mesures de réforme concernant la mise en liberté sous caution et la détermination de la peine. Le projet de loi prend des mesures concrètes pour bâtir cette confiance et faire en sorte que les lois protègent tous ceux qu'elles sont censées servir. Il donnerait aux forces de l'ordre les outils qu'ils réclament et dont ils ont besoin.

En tant que député de Whitby, j'ai le privilège de rencontrer des résidents de tous les horizons: des familles dont les parents accompagnent les enfants à pied jusqu'à l'école, des propriétaires de petite entreprise qui ouvrent leurs portes chaque jour, des éducateurs qui façonnent notre avenir et des premiers intervenants qui assurent notre sécurité. Immanquablement, toutes ces personnes ont une attente commune, soit de vivre dans une communauté où elles se sentent en sécurité et où elles peuvent se fier au système de justice non seulement sur papier, mais aussi en pratique. La sécurité est essentielle pour une communauté saine, et les Canadiens méritent de savoir que la loi les protège et protège leurs êtres chers.

La sécurité publique n'est pas qu'un engagement que j'ai en tant qu'élu; elle me touche aussi personnellement. Mon père a fait partie du service de police régional de Peel pendant trois décennies pour servir et protéger notre collectivité, celle où j'ai grandi. Il m'a appris que, pour assurer la sécurité des gens, il faut du courage et de la détermination. Il faut un sens aigu du devoir, mais aussi une bonne carapace et de la compassion, en particulier pour les personnes touchées par la criminalité.

Je garde de vifs souvenirs de mon enfance et du téléavertisseur de mon père qui se mettait à sonner au milieu de la nuit parce qu'il a été détective aux homicides pendant une grande partie de sa carrière. Il mettait un gilet pare-balles et se précipitait dehors pour être le premier sur les lieux afin d'appréhender des délinquants violents. D'ailleurs, de nombreux délinquants violents de notre collectivité ont été traduits en justice grâce au travail que mon père a accompli pendant trois décennies. Mon père était mon héros et il le demeure aujourd'hui. S'il m'écoute en ce moment, j'espère qu'il sait à quel point je lui suis reconnaissant de sa longue et distinguée carrière dans les forces de l'ordre et à quel point j'ai appris de lui au fil des ans. Il était dévoué à l'application de la loi et, à bien des égards, j'ai suivi ses traces. J'espère sérieusement qu'en participant à l'amélioration des lois, je le rends fier.

Le projet de loi C-14 fait partie de ces efforts. J'ai confirmé auprès de mon père, qui, je le sais, appuie ce projet de loi, que les efforts législatifs dont nous débattons en ce moment suivent une voie qui permet de faire des pas importants dans la bonne direction.

Je tiens également à remercier du fond du cœur les agents du service de police régional de Durham, les hommes et les femmes qui patrouillent dans nos rues, répondent aux urgences, enquêtent sur les crimes graves et réconfortent les familles à la suite d'une tragédie. Leur courage est ce qui permet d'assurer la sécurité de notre collectivité. Nous apprécions sincèrement leur travail, et nous les remercions chaque jour pour leur dévouement.

Ordres émanant du gouvernement

En septembre, j'ai eu l'occasion de rencontrer notre chef de police, Peter Moreira, et son équipe de direction pour discuter des défis croissants que doit relever notre collectivité, comme les récidives, les vols de voitures, le crime organisé, la traite des personnes, la violence motivée par la haine et les problèmes sociaux persistants liés à la pauvreté, à l'itinérance, à la santé mentale et à la toxicomanie dans notre région. Lorsque les personnes chargées de protéger nos collectivités nous disent que ce projet de loi est important, je crois que nous devrions les écouter. Pour bien assurer la sécurité publique, il faut de la coordination, des investissements et les bons outils pour appliquer les lois. Les Canadiens veulent un système de justice qui accorde la priorité à la sécurité et à la reddition de comptes, et c'est exactement ce que leur offre le projet de loi C-14.

Plus tôt cette année, j'ai tenu une table ronde sur la sécurité publique dans ma circonscription et j'ai été ravi que le ministre de la Sécurité publique y participe. La semaine dernière, j'y ai aussi organisé une assemblée publique en ligne sur le projet de loi avec le ministre de la Justice et procureur général. Nous nous sommes entretenus personnellement avec des membres des forces de l'ordre, des fournisseurs de services, des représentants d'organismes de services aux victimes et des résidents. Toutes ces personnes nous ont exhortés à adopter le projet de loi et à continuer d'aller de l'avant. Beaucoup d'entre elles nous ont également exhortés à mettre la partisannerie de côté. J'exhorte donc les députés d'en face à mettre fin à leurs tactiques dilatoires afin de renvoyer le projet de loi au comité.

• (1625)

Le projet de loi C-14 répond à cette demande en renforçant les conditions de mise en liberté sous caution pour les auteurs d'infractions graves, en élargissant les dispositions relatives au renversement du fardeau de la preuve pour les récidivistes violents et en veillant à ce que les tribunaux accordent la priorité à la sécurité des victimes et des collectivités. Il répond à l'appel de ceux qui nous ont demandé de mettre en œuvre ces réformes, des réformes qui reflètent les attentes des Canadiens et qui auraient un effet réel et mesurable sur la prévention des préjudices et le rétablissement de la confiance dans le système de justice canadien.

Avec plus de 80 modifications ciblées, notamment au Code criminel, à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et à la Loi sur la défense nationale, ce projet de loi vise à améliorer l'efficacité du système judiciaire en clarifiant les processus et les normes de détermination de la peine. Les nouvelles mesures de détermination de la peine prévues dans le projet de loi C-14 comprennent des mesures de protection contre les crimes visant les premiers intervenants, des sanctions pour le vol organisé dans les commerces de détail et la protection des infrastructures essentielles. Le projet de loi rendrait également obligatoires les peines consécutives pour les crimes violents répétés, supprimerait la détention à domicile comme option pour les crimes sexuels graves et rétablirait les interdictions de conduire obligatoires pour les infractions causant la mort ou des lésions corporelles. Il s'agit là de changements réels et responsables qui protégeraient les personnes et contribueraient à restaurer la confiance dans le système de justice canadien.

Voilà à quoi ressemblent concrètement la reddition de comptes, la protection des collectivités et la sécurité. La justice doit servir tout le monde, en particulier les victimes. Ce projet de loi est important pour les gens de ma collectivité, comme Kimberley Black, qui a été violemment attaquée alors qu'elle faisait du jogging à Whitby. Elle a survécu miraculeusement, mais se remet encore du

traumatisme causé par cette attaque. Une femme de 83 ans, Eleanor Doney, a été attaquée mortellement dans sa propre entrée par un adolescent de 14 ans. De telles histoires déchirent le tissu social et laissent des empreintes négatives durables sur toute la population. Le projet de loi C-14 est important pour les victimes d'actes criminels et constitue vraiment une approche de la réforme du système de justice axée sur les victimes.

Je tiens également à dire que les associations de policiers accueillent le projet de loi C-14 comme une étape nécessaire. Elles soulignent que les victimes, les agents et les collectivités méritent d'être en sécurité et de savoir que les délinquants violents ne continueront pas à faire des victimes dans nos quartiers. Elles ont préconisé exactement le genre de mesures que contient ce projet de loi.

Par exemple, l'association des policiers de la région de Durham s'est dite optimiste à la suite de la présentation du projet de loi C-14. Elle a également affirmé qu'il s'agit d'un « pas en avant grandement nécessaire dans notre système de justice pénale » et que « bon nombre de ces recommandations se reflètent dans le projet de loi ».

Ces changements comprennent des options de peines consécutives pour les récidivistes violents, des restrictions sur le recours aux peines avec sursis, des modifications au principe de la retenue, l'élargissement des motifs tertiaires de détention pour y intégrer le nombre d'accusations en instance ou leur degré de gravité, l'élargissement de la disposition prévoyant l'inversion du fardeau de la preuve dans les cas de récidive violente, la capacité pour la police d'identifier les jeunes qui sont dans une situation grave et urgente et l'obligation pour les tribunaux, au moment de déterminer la peine, de considérer comme une circonstance aggravante le fait que la victime était un premier intervenant dans l'exercice de ses fonctions.

C'est ce que dit l'association des policiers de ma circonscription. Elle me rappelle constamment, et à juste titre, qu'elle représente les simples policiers, ceux qui patrouillent sur le terrain, et pas nécessairement les dirigeants, comme le chef de police et les surintendants. La réalité, c'est qu'ils ont parfois des divergences d'opinions.

Ce qui est remarquable, dans ce cas-ci, c'est que les associations de policiers et les associations des chefs de police sont d'accord sur le fait que le projet de loi sur la mise en liberté sous caution et la détermination de la peine améliore concrètement les choses. N'oublions pas que, dans sa déclaration, l'association nous exhorte également à respecter la Charte des droits et libertés, y compris les dispositions visant à renforcer les conditions de mise en liberté sous caution et à accorder la priorité à la sécurité publique, tout en veillant à ce que les personnes qui présentent le plus grand risque pour les collectivités demeurent en détention.

Bref, ce projet de loi bénéficie d'un vaste appui. Les projets de loi peuvent toujours être améliorés dans le cadre du processus parlementaire. Je n'oublie jamais qu'un débat animé et de bonne foi au sein d'un comité peut permettre de relever des problèmes et de trouver des moyens de renforcer un projet de loi. Voici ce que je propose aux députés d'en face qui se plaisent à invoquer ce que j'appellerais des excuses pour ne pas renvoyer ce projet de loi au comité: renvoyons le projet de loi au comité et apportons-y des améliorations au besoin. Nous pourrions ainsi continuer de faire passer la sécurité publique avant tout en donnant aux forces de l'ordre et à notre système de justice les ressources et les outils qu'ils réclament pour réussir à bien assurer la sécurité de nos collectivités.

• (1630)

Tako Van Popta (Langley Township—Fraser Heights, PCC): Monsieur le Président, je pense qu'on s'entend largement à la Chambre pour dire qu'il est nécessaire de réformer le système de mise en liberté sous caution afin de lutter contre les crimes graves et violents commis par des récidivistes.

Le projet de loi C-14 constitue un pas dans la bonne direction, et j'en suis heureux. Ma question d'aujourd'hui porte sur les crimes répétés non violents. Dans les centres-villes, les crimes contre les biens sont un fléau. J'ai quelques statistiques de la Downtown Vancouver Business Improvement Association: 143 appels ont été passés concernant des dommages matériels, 357 appels ont été passés concernant des vols de voitures, et 4 960 appels ont été passés concernant la consommation de drogues en public.

Des gens se font arrêter à leur sortie de prison. Ils sont libérés plus tard dans la journée, et le lendemain, ils récidivent. Ils ne sont pas violents, mais ils constituent une nuisance et un fléau dans les villes.

• (1635)

Ryan Turnbull: Monsieur le Président, je suis d'accord avec le député d'en face pour dire que certains des points qu'il soulève constituent de vrais problèmes.

Bien que le projet de loi n'aborde pas tout, il met un accent particulier sur les réformes en matière de mise en liberté sous caution et de détermination de la peine pour remédier à ce que les conservateurs ont signalé à maintes reprises, à savoir un système qui ne parvient pas à trouver un juste équilibre pour assurer la sécurité des collectivités et maintenir des gens en détention, sans possibilité de libération sous caution dans les cas où l'on peut établir qu'ils représentent une menace pour la sécurité publique. Le projet de loi sur les mesures de réforme concernant la mise en liberté sous caution et la détermination de la peine met l'accent sur la question des récidivistes violents.

En posant cette question, êtes-vous en train de dire que nous ne devrions pas sévir contre les délinquants violents les plus éhontés et renforcer notre système de mise en liberté sous caution parce que le projet de loi ne s'attaque pas aux petits vols dans nos collectivités? Cela me semble absurde.

Le vice-président adjoint (John Nater): Les députés doivent s'adresser à la présidence.

Nous poursuivons les questions et observations. Le député de Bourassa a la parole.

[Français]

Abdelhaq Sari (Bourassa, Lib.): Monsieur le Président, je remercie énormément mon collègue de son intervention et je le félicite. Je félicite aussi son père de l'implication qu'il a eue dans la société.

Comme mon collègue a eu un temps de parole limité, est-ce qu'il peut maintenant expliquer comment ce projet de loi pourrait, premièrement, faciliter la collaboration avec les instances municipales et régionales et, deuxièmement, limiter la délinquance de personnes potentiellement très dangereuses dans les rues?

[Traduction]

Ryan Turnbull: Monsieur le Président, l'inversion du fardeau de la preuve prévue dans le projet de loi pour les infractions graves avec violence est particulièrement importante. De toute évidence, le

Ordres émanant du gouvernement

projet de loi inverse le fardeau de la preuve, ce qui signifie que les délinquants et leurs avocats devront prouver qu'ils ne représentent pas un risque pour la société. Ainsi, la mise en liberté sous caution ne sera plus envisagée plus ou moins par défaut dans le cas d'un récidiviste.

En inversant le fardeau de la preuve, ces dispositions renforceront considérablement la capacité de notre système judiciaire à détenir ces gens sans possibilité de libération sous caution, surtout et seulement s'ils font l'objet d'accusations qui montrent clairement qu'ils ont des antécédents de crimes violents répétés.

Bob Zimmer (Prince George—Peace River—Northern Rockies, PCC): Monsieur le Président, je remercie le père du député de son service. Cependant, le député d'en face faisait partie du gouvernement Trudeau précédent qui a présenté les projets de loi C-5 et C-75, qui ont causé tous les problèmes qu'il tente de résoudre avec le projet de loi C-14.

Je ne comprends tout simplement pas pourquoi, si vous devez régler le problème maintenant, vous avez présenté les projets de loi C-5 et C-75 en premier lieu.

Le vice-président adjoint (John Nater): Je rappelle encore une fois aux députés qu'ils doivent adresser leurs observations à la présidence.

La secrétaire parlementaire du ministre des Finances a la parole.

Ryan Turnbull: Monsieur le Président, de toute évidence, le gouvernement est déterminé à s'attaquer aux problèmes de sécurité publique et à veiller à ce que les récidivistes violents ne soient pas libérés sous caution et se voient imposer des peines plus sévères lorsqu'il est logique de le faire. Je pense que cela a toujours été le cas. Je sais que les députés d'en face aiment présenter des propositions et des mesures législatives qui seraient invalidées par la Cour suprême et jugées inconstitutionnelles ou non conformes à la Charte des droits et libertés.

Nous cherchons à trouver un juste équilibre. Lorsque nous constatons que notre système de justice ne parvient pas à trouver un juste équilibre entre les libertés dont jouissent les Canadiens et les conséquences que subissent les personnes qui choisissent d'enfreindre la loi, nous nous concentrons sur ces problèmes et nous nous y attaquons.

Nous avons mené des consultations partout au pays. Il est très clair que nous faisons ce qu'il faut dans ce projet de loi parce que les maires, les ministres provinciaux de la Justice et toutes les associations de policiers sont d'accord avec nous.

* * *

[Français]

MESSAGE DU SÉNAT

Le vice-président adjoint (John Nater): J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a transmis un message pour l'informer qu'il a adopté le projet de loi suivant, qu'il soumet à l'assentiment de la Chambre: le projet de loi S-201, Loi concernant un cadre national sur la maladie falciforme.

*Ordres émanant du gouvernement**[Traduction]*

Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député de Regina—Lewvan, L'économie; la députée d'Algonquin—Renfrew—Pembroke, La tarification du carbone; le député de Mont-Riding, La santé mentale et les dépendances.

* * *

● (1640)

[Français]

**LOI SUR DES MESURES DE RÉFORME CONCERNANT
LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CAUTION ET LA
DÉTERMINATION DE LA PEINE**

La Chambre reprend l'étude de la motion portant que le projet de loi C-14, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et la Loi sur la défense nationale (mise en liberté sous caution et détermination de la peine), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Andréanne Larouche (Shefford, BQ): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-14 concernant la liberté provisoire et toute cette question de la révision du système de justice qui est en ce moment au cœur d'une étude que nous faisons au Comité permanent de la condition féminine. J'avais proposé au Comité d'étudier le recours à l'article 810 du Code criminel canadien pour voir si ça convenait à la question de la sécurité des femmes victimes de violence conjugale, notamment. En collaboration avec les conservateurs, nous voulions aussi nous pencher sur la liberté sous caution et d'autres aspects du système de justice pour voir si ça répondait adéquatement aux besoins des femmes victimes de violence conjugale.

Je me rappelle que mes collègues libérales me disaient que nous n'avions pas besoin de faire cette étude parce qu'un projet de loi s'en venait et qu'il allait régler les problèmes des violences faites envers les femmes. Moi, j'avais émis des bémols en disant qu'on pouvait très bien étudier en parallèle le système de justice au Comité permanent de la condition féminine sous l'angle particulier de la problématique du manque de confiance des femmes. En effet, trop souvent, elles n'osent pas dénoncer leurs agresseurs parce qu'elles ont perdu confiance dans le système. Je disais que nous pouvions très bien faire cette étude, puis voir le projet de loi. Je me rends finalement compte que, ce que je vais dire aujourd'hui, ce sont des bémols que nous, au Bloc québécois, mentionnerons en comité lorsque nous aurons l'occasion, nous l'espérons, d'étudier un peu plus sérieusement ce projet de loi. C'était mon introduction.

Parlons d'abord du contexte général. Le gouvernement libéral propose le projet de loi C-14 pour durcir la mise en liberté sous caution. Le projet de loi est une réponse politique à des cas médiatisés de récidivistes violents. On a notamment vu des sorties du côté du Manitoba. On le sait, il y a même des endroits au pays où on qualifie d'épidémie les violences envers les femmes en contexte conjugal. C'est quand même sérieux. On le reconnaît. On sait que des conservateurs poussent pour une approche encore plus dure, notamment avec le projet de loi C-242, et souvent populiste avec l'approche « trois prises et un retrait ». Ce principe aiderait-il nécessairement? Nous nous questionnons.

Ce que nous observons en ce moment, c'est un système qui est déjà sous pression. Donnons quelques statistiques: 72,56 % des per-

sonnes détenues au pays en 2022-2023 sont en attente de leur procès. Il s'agit d'un sommet historique. En 2019 et en 2020, ce taux était de 64,89 %. C'est donc une hausse de près de 8 % en trois ans. Aussi, seulement 26,51 % des personnes sont détenues après condamnation. La conclusion est donc que le problème n'est pas la libération sous caution, du moins ce serait à voir. C'est plutôt la lenteur du système et les ressources insuffisantes.

Le projet de loi C-14 précise que le principe de la retenue « n'exige pas la mise en liberté ». C'est à l'article 14, mais cela va à l'encontre de la présomption d'innocence et des arrêts St-Cloud, Antic et Zora, qui définissent la libération comme la règle et la détention comme l'exception. Au Bloc québécois, nous nous inquiétons du recul judiciaire et de la réduction du pouvoir discrétionnaire des juges. C'est donc un élément que nous voulons aller étudier en comité.

Il y a aussi la multiplication des renversements du fardeau de la preuve. Le projet de loi C-14 augmente le nombre de situations où l'accusé doit prouver qu'il peut être libéré. On ajoute notamment le vol de véhicule à moteur, l'extorsion, l'introduction par effraction dans une maison d'habitation. On ajoute aussi les infractions de traite des personnes. Je serais curieuse d'aller étudier cela un peu plus, parce qu'en ce moment, dans le Groupe parlementaire multipartite contre l'esclavage moderne et la traite des personnes, un groupe non partisan dont je fais partie et qui étudie cette question, on voit qu'il y a quand même des statistiques montrant une augmentation inquiétante. Ce projet de loi pourrait-il répondre à cette problématique qui est en hausse? C'est à voir. Il y a aussi les infractions qui impliquent l'étouffement, la suffocation, l'étranglement lors d'une agression. Plusieurs victimes nous ont parlé de ces horreurs. Cela semble être quelque chose qui revient dans les cas d'agression. En comité, nous avons entendu des témoignages assez troublants de la part de victimes. Il existe aussi un risque de transformer la détention provisoire en détention automatique dans un grand nombre de dossiers. Il faut donc aller voir plus loin.

● (1645)

Le Bloc québécois appuie le projet de loi, mais je dirais que c'est un appui critique. Nous voulons voter pour que le projet de loi soit étudié en comité, mais, comme je l'ai dit, nous avons de nombreuses réserves. Notre préoccupation majeure, c'est de protéger les victimes à tout prix sans toutefois démolir la présomption d'innocence. C'est un équilibre à trouver.

J'aimerais aborder un autre sujet et parler des vraies causes de la criminalité.

Les experts répètent que des ruptures de parcours proviennent de la crise du logement. C'est clair et il y a un lien frappant. Lorsqu'une femme ne peut pas trouver un logement, elle reste dans le cycle de violence conjugale et dans un cycle de pauvreté parce qu'elle ne veut pas se retrouver à la rue. Les dépendances aggravent aussi cette crise. D'ailleurs, en raison du manque de transferts fédéraux en matière de santé, on ne peut pas s'attaquer sérieusement à cette question, qui devrait être vue comme une question de santé publique.

Le manque de services psychosociaux fait aussi partie des causes. Au Québec, nous avons un modèle différent, qui regroupe la santé et les services publics. Je le répète souvent en comité, les groupes communautaires au Québec bénéficient de ce système dont nous nous sommes dotés plutôt que d'avoir recours seulement l'hospitalocentrisme. C'est du moins ce que nous espérons. Nous avons un système de groupes communautaires et de services psychosociaux qui font partie intégrante de ce qu'on devrait offrir comme trajectoire de soins aux victimes.

La pauvreté extrême pousse aussi les gens à la criminalité. Je fais encore un lien avec le fait qu'elle maintient les femmes dans un cycle de violence conjugale. Vendredi dernier, j'ai pris part à une journée de finances au féminin organisée chez moi, à Granby. J'ai entendu les témoignages frappants de femmes qui, aujourd'hui, réussissent, mais qui ont autrefois été victimes de violence et qui restaient dans leur situation parce qu'elles étaient maintenues dans un cycle de pauvreté. C'est lorsqu'elles ont décidé de s'autonomiser économiquement, de se sortir de cette pauvreté, de trouver un emploi et de développer leur richesse personnelle qu'elles ont réussi à sortir du cycle de la violence.

Où sont donc les responsabilités? Le fédéral modifie le Code criminel, mais la justice est administrée par le Québec et les provinces, qui manquent de financement. On l'oublie, mais c'est un autre exemple de déséquilibre fiscal qui nuit à l'embauche des juges. Le fédéral tarde à les nommer, comme on le voit. Il n'est pas un champion de la nomination des juges. Parfois même, il les nomme sans respecter ses règles. Le déséquilibre fiscal nuit aussi aux délais raisonnables et à la disponibilité des services correctionnels et cliniques.

Des éléments sont problématiques dans le projet de loi C-14. Il s'agit notamment du retrait implicite du principe de l'échelle. Il y a trop d'obligations imposées à un juge, ce qui crée à un risque de justice automatique. Des peines consécutives obligatoires peuvent aussi créer des injustices. Il y a l'encadrement problématique dans la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. Il y a notamment une confusion concernant le calcul du temps déjà purgé. C'est quand même quelque chose qu'il faudra étudier en comité. Il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Nous serions curieux de voir ce que cela peut apporter de plus.

Finalement, ce que le Bloc québécois propose, c'est une vraie lutte contre le crime organisé, qui comprend notamment un registre des organisations criminelles. C'est important. Nous voulons aussi interdire la parade avec les emblèmes de ces groupes criminels, ce qui est aussi important. Nous voulons que le fardeau de la preuve soit inversé pour la saisie des biens criminels. Nous souhaitons que soit criminalisé le recrutement des jeunes par les gangs, parce que nous voyons que c'est un fléau dans la région de Montréal.

Nous proposons aussi l'encadrement de l'arrêt Jordan pour les crimes les plus graves. C'est un élément qui a été mentionné en comité. Ce n'est pas normal que, en raison des délais, les agresseurs de femmes victimes de violence conjugale s'en sortent. Il faudrait encadrer cela, du moins pour certains crimes comme les agressions sexuelles. Nous proposons aussi le retrait de l'exemption religieuse en matière de discours haineux.

Finalement, le projet de loi C-14 contient de bonnes intentions, mais il comporte aussi plusieurs risques. Le projet de loi pourrait menacer la présomption d'innocence, augmenter la détention d'innocents et réduire la confiance dans le système de justice. Mon collègue de Rivière-du-Nord, qui est porte-parole en matière de jus-

tice, pourrait l'expliquer encore mieux que moi. Le Bloc québécois veut renforcer la sécurité sans sacrifier les droits fondamentaux.

Je terminerai mon discours en présentant quelques statistiques intéressantes.

Au Québec, en 2022, les femmes représentaient 89 % des victimes des agressions sexuelles déclarées par la police, selon l'Institut national de santé publique du Québec, ou INSPQ. Le taux de femmes victimes d'agressions sexuelles déclarées est de 157,5 femmes pour 100 000, contre 19 hommes pour 100 000. À partir de l'âge de 15 ans, au Québec, une femme sur quatre, soit 25 %, a déclaré avoir subi une agression sexuelle commise par une personne autre que le ou la partenaire intime. Ce taux est d'environ 6 % pour les hommes. Au Québec, en 2021, les femmes représentaient 76,4 % des victimes de violence conjugale, soit les infractions commises par un partenaire intime. Toujours en 2021, les personnes de 25 à 39 ans représentaient 48,2 % des victimes d'infractions commises dans un contexte intime. Le taux atteignait 725,3 pour 100 000 chez les personnes âgées de 25 à 29 ans.

• (1650)

Voici un exemple pertinent en provenance de l'actualité au Québec. Le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale a publié en mars 2025 un communiqué dans lequel il interpelle le gouvernement sur l'insuffisance des mesures législatives et des ressources pour protéger les femmes victimes de violence.

Sur ce, je vais maintenant répondre aux questions de mes collègues.

Abdelhaq Sari (Bourassa, Lib.): Monsieur le Président, je remercie énormément ma collègue de sa présentation. Avant de poser ma question, j'aimerais lui dire que je suis d'accord sur plusieurs points qu'elle a soulevés. En raison de mon expérience au sein du Service de police de la Ville de Montréal et comme vice-président de la Commission de la sécurité publique, j'ai été confronté à ces réalités. J'ai constaté la recrudescence de la violence, notamment dans les couples.

On parle d'aide financière, de la nomination des juges, et ainsi de suite. Je suis d'accord sur ces éléments-là. Ma collègue pourrait-elle également nous parler de l'aide que nous pouvons offrir en matière de prévention? Ce serait très pertinent. Comment pouvons-nous offrir de l'aide sur le plan de la prévention, que ce soit au Québec ou ailleurs au Canada?

Andréanne Larouche: Monsieur le Président, pas plus tard que ce matin, à la radio, on parlait du nouvel Institut Écho. Je vais essayer de m'informer davantage sur le sujet. Ce projet, mis sur pied par le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, aborde la question du logement et comporte un volet de prévention, je crois, qui pourrait répondre à ces préoccupations.

En comité, on nous rappelle souvent qu'il faut aborder le problème de façon holistique. On ne peut pas penser que, en s'attaquant simplement à la question du système de justice, on va tout régler. Il faut aussi travailler en amont en faisant de la prévention. D'ailleurs, notre prochaine étude portera sur la montée du mouvement antiféministe.

*Ordres émanant du gouvernement**[Traduction]*

Tako Van Popta (Langley Township—Fraser Heights, PCC): Monsieur le Président, on dit souvent que le gouvernement libéral a présenté le projet de loi comme solution de rechange à son ancien projet de loi, le projet de loi C-75, qui a instauré le principe de la retenue. Par conséquent, pourquoi ne pas se débarrasser tout simplement du principe de la retenue qui a été instauré par le projet de loi C-75, au lieu de recourir à ces solutions de rechange maladroites, qui ne seront probablement pas aussi efficaces qu'elles pourraient l'être?

[Français]

Andréanne Larouche: Monsieur le Président, je vais répondre simplement à mon collègue.

En comité, les conservateurs soulèvent la question du projet de loi C-75. Pour le moment, il n'existe pas d'unanimité concernant le principe de retenue, ni parmi les groupes consultés ni chez les intervenants au sein du système de justice qui comparaissent en comité. Voilà la réponse que je peux lui donner.

Gabriel Ste-Marie (Joliette—Manawan, BQ): Monsieur le Président, je tiens à remercier et à féliciter l'honorable députée de Shefford de son excellent discours. J'aimerais qu'elle parle un peu plus des propositions de notre formation politique, le Bloc québécois. J'aimerais aussi qu'elle nous parle des préoccupations entourant l'arrêt Jordan qu'elle a soulevées durant son discours.

Andréanne Larouche: Monsieur le Président, lors de la législature précédente, le Bloc québécois a déposé un projet de loi visant à encadrer l'arrêt Jordan. Cela faisait suite aux demandes de beaucoup de victimes et de regroupements de femmes victimes de violence conjugale. Ces derniers déploraient le fait que, en raison de l'arrêt Jordan, certains agresseurs n'avaient pas à subir leur procès.

L'arrêt Jordan existe, mais nous aimerions l'encadrer, du moins pour certains crimes précis. C'est quelque chose qui a été demandé par les victimes. Lors de la législature précédente, nous avons entendu en comité des victimes dans le cadre de l'étude du projet de loi du Bloc québécois sur l'encadrement de l'arrêt Jordan. De nombreux groupes et de nombreuses victimes appuyaient cette idée, et cet appui revient régulièrement.

Nous verrons si nous réussissons à soulever de nouveau cette question si importante dans cette nouvelle législature.

[Traduction]

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je me demande si la députée peut convenir que la réforme de la mise en liberté sous caution, ou la justice en général, est une responsabilité partagée. Les municipalités, les provinces et le gouvernement fédéral ont tous un rôle à jouer, et nous devons également en tenir compte lorsque le projet de loi sera renvoyé au comité.

[Français]

Andréanne Larouche: Monsieur le Président, il est vrai que j'ai abordé ce point trop rapidement. La question de mon collègue va me permettre de terminer mon discours en rappelant l'importance de cet élément et en soulignant le déséquilibre que cela crée. Lorsque nous adoptons des lois ici, au niveau fédéral, c'est bien, mais ensuite, nous transférons aux provinces et aux municipalités la gestion des problèmes de criminalité.

Le Québec s'occupe de l'administration de la justice et de la question de l'itinérance, qui impliquent des dépenses et des questions de sécurité pour les municipalités. Ces dernières se retrouvent à devoir prendre ces défis à bras-le-corps. C'est pour ça qu'il faut faire attention aux lois que nous adoptons ici, car, inévitablement, nous finissons par reporter ces responsabilités sur les provinces, le Québec et les municipalités.

● (1655)

[Traduction]

Kerry Diotte (Edmonton Griesbach, PCC): Monsieur le Président, c'est un honneur de prendre la parole aujourd'hui au sujet de la sécurité publique au Canada ou, plus précisément, du manque de sécurité publique dans notre pays depuis qu'il est dirigé par le gouvernement libéral.

Le projet de loi C-14 s'inscrit dans la longue liste des occasions ratées des libéraux. À l'heure actuelle, nous devrions concentrer nos efforts pour renforcer les lois canadiennes sur la mise en liberté sous caution et protéger les citoyens respectueux des lois. Nous devrions améliorer la sécurité publique et garder les criminels derrière les barreaux. Nous devrions protéger les victimes contre les contrevenants dangereux et garder les meurtriers en prison, comme il se doit.

Au lieu de cela, les libéraux ont présenté un projet de loi qui est loin d'apporter les changements dont nous avons besoin pour corriger le système de justice du Canada. Nous devons sévir contre la criminalité. Nous devons garder les criminels en prison, surtout les récidivistes violents. Nous devrions augmenter les peines pour les récidivistes violents, y compris les individus qui commettent des agressions sexuelles.

C'est une question de sécurité publique. C'est le gros bon sens. Les conservateurs attirent l'attention sur ces problèmes depuis des années.

L'approche laxiste des libéraux en matière de mise en liberté sous caution ne fonctionne tout simplement pas. Dans le passé, nous nous sommes opposés à leurs lois généreuses sur la mise en liberté sous caution et à leurs réformes en matière de détermination de la peine qui renvoient les criminels dans les rues. À maintes reprises, leurs lois ont accordé aux criminels la liberté de continuer à semer le chaos. Ces politiques de la porte tournante permettent aux criminels de récidiver. Malheureusement pour les Canadiens, sous les libéraux, les criminels ont essentiellement une carte de sortie de prison à bon compte. C'est un jeu dangereux de Monopoly.

Cet été, notre pays a été secoué par une série de crimes violents très médiatisés. Il est déchirant de savoir que chacun de ces crimes aurait pu être évité et, à cet égard, chaque crime représente un échec de notre système, qui n'a pas su protéger nos citoyens. Malheureusement, bon nombre de ces crimes ont été commis dans ma collectivité, Edmonton.

Pas plus tard que cet été, Cody Desjarlais était en prison. Il faisait face à 27 chefs d'accusation, dont un pour conduite avec facultés affaiblies. Malgré tout, il a été remis en liberté sous caution. Le 4 juillet, il a été remis en liberté, et moins de 2 semaines plus tard, il s'est livré à une série d'actes criminels. Il a volé un véhicule. Il a ensuite utilisé ce véhicule volé pour heurter de plein fouet un cycliste de 59 ans. Par après, il a attaqué un homme de 40 ans à coups de poignard. La liste des accusations qui pèsent contre lui est maintenant longue comme le bras: tentative de meurtre, voies de fait graves, recel, conduite dangereuse — deux fois —, conduite d'un véhicule alors que ses droits de conducteur étaient suspendus, violation d'une ordonnance de mise en liberté, possession d'une arme qui constitue un danger pour le public, voies de fait causant des lésions corporelles, agression armée, délit de fuite, vol d'un véhicule à moteur et j'en passe.

Cody Desjarlais n'aurait jamais dû avoir la possibilité de commettre tous ces actes criminels. Il aurait dû rester derrière les barreaux. Le public aurait dû être gardé à l'abri du danger qu'il représente. Les crimes qu'il a commis sont déjà graves et dangereux, mais malheureusement, d'autres personnes en liberté sous caution ont commis des crimes encore pires.

Je vais maintenant parler d'un crime qui n'aurait pas dû se produire, un crime horrible. Il s'agit du meurtre de Bailey McCourt. Mme McCourt a été tuée dans un stationnement par son ex-mari, James Plover. Or, il y a un hic: quelques heures à peine avant ce meurtre, James Plover avait été remis en liberté sous caution après avoir été reconnu coupable de voies de fait.

Il est évident que ce meurtre n'aurait jamais dû se produire. M. Plover aurait dû être derrière les barreaux. Cet après-midi-là, il avait été reconnu coupable d'avoir tenté d'étrangler quelqu'un et d'avoir proféré des menaces. C'était un délinquant dangereux qui aurait dû être incarcéré. Au lieu de cela, il avait le loisir de causer encore plus de tort. Notre système de justice aurait pu protéger Bailey McCourt, mais nos lois l'ont abandonnée.

Marina Simard est une autre victime des lois indulgentes des libéraux en matière de mise en liberté sous caution. À 18 ans seulement, elle avait toute la vie devant elle. Malheureusement, elle a été assassinée par son frère Tyrone, qui avait 26 ans. On le devine: il était en liberté sous caution.

● (1700)

Il y a tellement d'exemples déchirants comme ceux-là. Il y en a trop pour que je les énumère tous aujourd'hui, mais je dois aussi mentionner Savannah Kulla. Elle était âgée de 29 ans et avait 4 enfants. Elle a été brutalement abattue dans un centre commercial de Brampton. Son meurtrier, Anthony Deschepper, ô surprise, était en liberté sous caution. À la suite du meurtre insensé de Mme Kulla, un enquêteur de police a fait au *Toronto Sun* une déclaration peu encourageante sur la vague de criminalité. Il a dit ce qui suit aux journalistes:

Si on continue de libérer ce genre d'individus, des événements comme celui-ci vont se produire. C'est inévitable [...] Il y a tellement de gens comme ça en liberté; aucune communauté n'est en sécurité. Le système de mise en liberté sous caution est défaillant, et il a coûté la vie à une jeune femme.

Ce meurtre aurait pu être évité. Il suffit de garder les criminels derrière les barreaux. Est-ce si difficile?

Je suis de tout cœur avec les familles et les proches de ces victimes. Je présente mes plus sincères condoléances aux familles de Bailey McCourt, de Marina Simard et de Savannah Kulla.

Ordres émanant du gouvernement

Que cela serve de rappel à tous les députés: les mesures législatives que nous adoptons à la Chambre ont des répercussions réelles. Nous devons défendre les Canadiens et les protéger. Comme je l'ai dit, le projet de loi C-14 est une occasion manquée de le faire. C'est une occasion manquée de renforcer les peines pour les infractions graves avec violence. C'est une occasion manquée pour les libéraux de rectifier leurs erreurs désastreuses. C'est une occasion manquée d'assurer la sécurité des Canadiens.

Les lois du Canada doivent changer. Depuis 2015, les crimes violents ont augmenté de 55 %, et les crimes commis à l'aide d'une arme à feu, de 130 %. L'extorsion a augmenté de 330 % dans l'ensemble du pays. Les agressions sexuelles ont augmenté de 76 %, et les homicides, de 29 %. Dans un récent sondage, Léger Marketing a interrogé les Canadiens sur la sécurité publique. Malheureusement, les résultats sont venus confirmer ce que les conservateurs savaient déjà: les Canadiens ne se sentent pas en sécurité. D'après les résultats du sondage, 51 % des Canadiens se disent préoccupés par la sécurité générale dans leur quartier, et plus de la moitié de la population estime que le système de justice va à l'encontre des intérêts des citoyens.

Les policiers de tout le pays savent que les lois laxistes des libéraux ne fonctionnent pas. Le chef de police de Saskatoon, Cam McBride, a réclamé une réforme urgente du régime de mise en liberté sous caution. Il a affirmé qu'en tout temps dans nos collectivités, il y a des délinquants violents qui ont vraiment besoin de l'encadrement et du soutien que leur offre l'incarcération ou la détention provisoire.

L'Association des policiers de l'Ontario a vertement critiqué le régime de mise en liberté sous caution du Canada, et a prévenu qu'il mettait les collectivités en danger. Voici ce qu'a dit son président:

Chaque jour, nos membres travaillent sans relâche pour assurer la sécurité des collectivités que nous servons. Pourtant, des délinquants violents et récidivistes sont régulièrement mis en liberté sous caution et relâchés dans les rues [...] Cette menace constante mine la sécurité publique, érode la confiance envers notre système de justice et met en danger à la fois les policiers et les personnes innocentes.

Ce projet de loi accomplit une bonne chose. Les libéraux admettent ainsi que leurs réformes du système de justice pénale ont échoué. Dans un communiqué, les libéraux ont eux-mêmes reconnu ce problème. Ils ont souligné que l'indice de gravité des crimes violents a augmenté de 41 % depuis 2014. C'est scandaleux.

Les conservateurs s'efforceront toujours de renforcer les lois sur la mise en liberté sous caution. Nous devons faire passer la sécurité publique et la sécurité des collectivités avant les droits des criminels. Nous devons garder les délinquants dangereux hors de nos rues. Mes collègues et moi demandons au gouvernement de mettre fin à la criminalité, au chaos et au désordre dans nos rues.

● (1705)

Bob Zimmer (Prince George—Peace River—Northern Rockies, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux que le député d'Edmonton Griesbach soit de retour à Ottawa et à la Chambre. Il est bon de le revoir.

Le député a fait allusion à certaines des erreurs commises par le gouvernement Trudeau au cours des 10 dernières années en ce qui concerne les lois issues des projets de loi C-5 et C-75. En raison de ces échecs, nous sommes maintenant aux prises avec une criminalité et des problèmes endémiques.

Ordres émanant du gouvernement

Dans son discours, le député a laissé entendre que le projet de loi C-14 n'est en fait qu'une chose: un aveu d'échec des libéraux en matière de justice. Est-il d'accord?

Kerry Diotte: Monsieur le Président, c'est ce que j'entends tout le temps dans ma collectivité.

C'est vraiment terrifiant et désolant que, dans un pays comme le Canada, les gens aient peur de se promener dans la rue, dans leur quartier. En tant que député, je crois sincèrement que le premier point à l'ordre du jour des Canadiens, des parlementaires, c'est d'assurer la sécurité des citoyens. Ce devrait être la priorité. Rien ne devrait justifier que les gens ne puissent pas se promener en toute sécurité dans leur collectivité, en plein jour ou la nuit. Ils ne devraient pas avoir peur de sortir, peu importe l'heure du jour ou de la nuit.

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, l'une des choses qui devraient être soulignées dans le projet de loi, qui, à mon avis, bénéficie d'un vaste appui auprès de tous les députés, concerne les premiers intervenants et la violence dont ils sont victimes. C'est triste lorsque cela se produit, mais le projet de loi traite de cette question particulière. Je me demande si le député pourrait nous dire ce qu'il pense des premiers intervenants.

Kerry Diotte: Monsieur le Président, malheureusement, les premiers intervenants sont souvent victimes de crimes; comme ils sont les premiers à intervenir, ils sont toujours en danger.

J'ai parlé personnellement à des premiers intervenants. Ils sont convaincus que, pour qu'ils soient en mesure de faire leur travail, soit s'occuper des gens, sans risquer de subir d'agressions physiques, il faut des lois plus sévères pour assurer leur sécurité et garder les récidivistes violents derrière des barreaux.

Warren Steinley (Regina—Lewvan, PCC): Monsieur le Président, il y en a qui ont du mal à suivre ce soir.

Le député libéral de Winnipeg-Nord vient de faire quelque chose de très intéressant. Il a évoqué un élément du projet de loi C-14 que lui et ses collègues auraient déjà pu adopter. Le projet de loi d'initiative parlementaire présenté par le député de Cariboo—Prince George aurait pu être adopté il y a deux semaines. Il aurait contribué à protéger les premiers intervenants en faisant de toute atteinte à leur personne dans l'exercice de leurs fonctions une circonstance aggravante. Ce projet de loi d'initiative parlementaire a été présenté par notre député, mais les libéraux n'ont pas voulu l'adopter à l'unanimité.

Ils nous demandent d'adopter le projet de loi C-14 pour protéger les premiers intervenants, alors que c'est exactement ce que nous avons proposé la semaine dernière, mais les libéraux n'ont pas permis l'adoption du projet de loi. C'est une technique de diversion, et les libéraux l'utilisent assez souvent. Mon collègue est-il d'accord avec cela?

Kerry Diotte: Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord, et nous entendons ce message tout le temps. C'est ce que me disent les gens de ma circonscription.

Le projet de loi est laxiste en matière de criminalité, et c'est ce que nous obtenons comme résultat.

L'hon. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, je me demande si le député pourrait nous dire ce qu'il pense de l'importance d'adopter le projet de loi afin que les Canadiens puissent bénéficier

d'une réforme de la mise en liberté sous caution avant la fin de l'année.

Kerry Diotte: Monsieur le Président, de toute évidence, ce projet de loi doit être considérablement retravaillé.

● (1710)

Colin Reynolds (Elmwood—Transcona, PCC): Monsieur le Président, c'est un grand honneur pour moi de prendre la parole aujourd'hui au nom de mes concitoyens d'Elmwood—Transcona au sujet du projet de loi C-14, Loi sur des mesures de réforme concernant la mise en liberté sous caution et la détermination de la peine.

Depuis que les libéraux ont adopté les projets de loi C-5 et C-75, les taux de criminalité n'ont cessé d'augmenter année après année. Ces projets de loi ont brisé un système de mise en liberté sous caution qui était pourtant correct et fonctionnel, en plus de contraindre les tribunaux à libérer les accusés à la première occasion raisonnable et aux conditions les moins sévères possibles. Ce principe de la retenue a créé un système de justice pénale qui favorise la récidive où les mêmes délinquants violents sont remis en liberté sous caution presque immédiatement après leur arrestation.

De nombreuses années plus tard, voilà que des entreprises ferment leurs portes, les cas d'extorsion, les vols de voitures et les violations de domicile sont en hausse, et le chaos règne dans nos rues. Nous ne comptons plus les histoires de victimes qui ont été blessées ou même tuées par un récidiviste violent qui était en liberté sous caution.

Dans le Nord du Manitoba, Tyrone Simard a poignardé à mort sa sœur, Marina Simard, alors qu'il était en liberté sous caution et sous ordonnance de ne pas s'approcher d'elle. Bailey McCourt a été assassinée par son ex-mari, James Plover, quelques heures seulement après que celui-ci ait été libéré sous caution à la suite d'une condamnation pour voies de fait. Savannah Kulla, âgée de 29 ans et mère de quatre enfants, a été abattue dans un centre commercial de Brampton alors que son assassin était en liberté sous caution.

Ce ne sont pas que des histoires d'horreur tirées d'un roman de Stephen King. Il s'agit de vraies personnes qui sont victimes des politiques libérales laxistes en matière de mise en liberté sous caution. Ces lois font passer les droits des criminels avant ceux des victimes.

Nous sommes maintenant témoins chaque jour des conséquences de ces politiques dans nos rues. Les crimes violents ont augmenté de 55 %; les crimes commis avec des armes à feu illégales, de 130 %; les agressions sexuelles, de 76 %; les homicides, de 29 %; et l'extorsion, de 330 %, ce qui est astronomique. Ça n'a jamais été comme ça avant. Ce sont des statistiques troublantes qui sont la conséquence directe des lois libérales sur la mise en liberté sous caution qui dorlotent les voyous. Nous ne pouvons pas devenir insensibles à cette situation. Elle ne devrait pas être la nouvelle normalité. Les libéraux ont déposé le projet de loi C-14 pour tenter de régler le problème qu'ils ont provoqué. C'est un peu comme si on faisait revenir un plombier pour réparer ce qu'il avait lui-même mal installé la première fois.

Le projet de loi C-14 est un début, mais il ne suffit pas pour répondre aux besoins du pays en matière de lois contre la criminalité. Il ne met pas fin au principe de la retenue qui permet de libérer des criminels aux conditions les moins sévères possibles et ne rétablit pas les peines minimales obligatoires qui ont été supprimées par le projet de loi C-5. Il ne met pas fin à la possibilité d'accorder la détention à domicile à des récidivistes et n'en fait pas assez pour protéger la sécurité publique en obligeant les juges à tenir les criminels responsables de leurs actes.

Nous savons que nous ne pouvons pas régler ce problème seuls, et nous voulons travailler avec tous les députés pour améliorer la vie des Canadiens respectueux des lois. Cependant, nous voulons nous assurer que toute nouvelle mesure adoptée par la Chambre contribue réellement à régler les problèmes que nous observons dans nos collectivités.

Des résidents de mon quartier et de ma collectivité m'ont dit être préoccupés par la hausse considérable de la criminalité observée au cours des dernières années. Des parents ont peur de laisser leurs enfants aller à l'école à pied. Des magasins ferment leurs portes à cause des vols, et des gens ne se sentent plus à l'aise de laisser leurs portes déverrouillées la nuit.

Selon un sondage Postmedia-Léger, plus de la moitié des Canadiens disent qu'ils ne se sentent plus en sécurité dans leur quartier et que le système de justice va à l'encontre de leurs intérêts. C'est une statistique bouleversante. Dans notre grand pays, comment avons-nous pu en arriver au point où la majorité de nos concitoyens disent ne pas se sentir en sécurité chez eux? Nous avons laissé la peur contrôler notre système de justice et nous avons fait passer les sentiments et le confort des criminels avant la sécurité des Canadiens respectueux des lois.

La réalité, c'est que nous devons donner aux forces de l'ordre les moyens de faire leur travail, au lieu de les diaboliser et de les rabaisser. Les policiers font ce qui s'impose pour protéger nos collectivités, mais les gens qu'ils arrêtent le matin finissent par retrouver la liberté l'après-midi et se remettent généralement à victimiser la même personne, parce que nos politiques actuelles de mise en liberté sous caution ne fonctionnent pas.

Prenons un exemple dans ma collectivité. À Winnipeg, des dizaines de dépanneurs ont fermé leurs portes en raison de la vague de criminalité. Non seulement il n'est plus rentable d'exploiter certains commerces à cause des vols, mais la sécurité des employés est constamment menacée lorsque les récidivistes violents ne sont pas tenus responsables de leurs actes. Nous encourageons les mauvais comportements en refusant de punir les auteurs de ces crimes.

• (1715)

Récemment, certains de mes collègues du Manitoba et moi-même avons organisé une assemblée publique sur le thème du recours aux peines d'emprisonnement plutôt qu'à la mise en liberté sous caution afin de rencontrer les habitants de Winnipeg et de discuter des effets néfastes de la criminalité dans notre ville et des mesures à prendre pour y faire échec. Au cours de cette assemblée, j'ai entendu de nombreux récits poignants. Par exemple, Julia, qui vit à Valley Gardens, le quartier où j'ai grandi, ne se sent plus en sécurité quand elle se promène seule le soir.

Ce n'était pas le cas auparavant, et cela ne doit pas nécessairement rester ainsi. Les habitants de ma région, qui ont peur de sortir de chez eux, comptent sur nous tous pour prendre les choses en main. Nous devons travailler ensemble pour adopter un projet de

Ordres émanant du gouvernement

loi significatif qui protège les victimes et punit les récidivistes violents. À cette fin, le projet de loi C-14 est sur la bonne voie pour corriger les politiques de mise en liberté sous caution de l'ère Trudeau, mais il reste encore du travail à faire.

Cela peut en surprendre certains, mais en dehors des victimes, les personnes qui souffrent le plus des politiques désastreuses actuelles de mise en liberté sous caution sont les policiers. Je me suis récemment entretenu avec un ami de la famille qui travaille pour le service de police de Winnipeg, et il m'a raconté à quel point son travail est dangereux aujourd'hui par rapport aux années précédentes, comment il passe ses journées à arrêter les mêmes personnes qui commettent toujours le même genre de crimes et s'en prennent aux mêmes groupes de gens.

En effet, il est effrayant de l'admettre mais, la plupart du temps, c'est un petit groupe de personnes qui commettent sans cesse les mêmes crimes. À Vancouver, 40 personnes ont commis plus de 6 000 crimes, soit près de 150 crimes chacune en une seule année. Notre société ne peut pas fonctionner ainsi. Il est déchirant d'entendre nos courageux policiers dire à quel point il est démoralisant d'arrêter les mêmes personnes encore et encore pour les mêmes crimes. Or, nous pouvons rectifier cette situation en adoptant un projet de loi concret sur la réforme de la mise en liberté sous caution qui annulerait les politiques désastreuses accablant nos collectivités depuis près d'une décennie.

Avec le projet de loi C-14, le gouvernement reconnaît que son expérience concernant la mise en liberté sous caution a échoué. Nous avons constaté une augmentation de 41 % de l'indice de gravité des crimes violents depuis 2014. Cela se traduit par une augmentation des homicides, des agressions sexuelles et des cas d'extorsion partout au Canada. Cela a mené à la marginalisation des Canadiens respectueux de la loi au profit des récidivistes violents.

Le système actuel est défaillant et obsolète. Il est inacceptable que des Canadiens respectueux de la loi vivent dans la peur. Le fait que mes petits-enfants ne grandissent pas dans le même Canada que celui où j'ai grandi, un Canada où l'on pouvait laisser sa porte déverrouillée, se promener dans son quartier la nuit sans avoir peur et passer du temps au centre-ville sans être sur le qui-vive, me désole profondément. Cette catastrophe aurait pu être évitée. Nous devons offrir aux générations futures les mêmes garanties de sécurité que celles dont nous avons bénéficié dans notre enfance.

Je tiens à réitérer que le projet de loi reprend bon nombre des demandes que notre parti a adressées au gouvernement concernant la réforme du système de mise en liberté sous caution. Il va dans la bonne direction. Il corrige les erreurs commises par le gouvernement libéral précédent et veille à ce que les criminels soient tenus responsables de leurs actes. Cependant, il n'est pas parfait, et il est regrettable qu'il ait fallu autant de temps pour parvenir à cette conclusion.

Lorsque j'ai entendu le ministre de la Justice présenter le projet de loi, j'ai enfin eu le sentiment que le gouvernement commençait à comprendre, qu'il était enfin sur la bonne voie pour s'attaquer aux réformes importantes qui doivent être entreprises au Canada en matière de mise en liberté sous caution. Le projet de loi C-14 bénéficie du soutien des agents d'application de la loi et leur donne certains des mécanismes dont ils ont besoin pour faire leur travail, mais à ce stade, ils ont désespérément besoin d'une solution. Nous sommes prêts à travailler avec tous les députés pour le bien de l'ensemble des Canadiens.

Ordres émanant du gouvernement

Cependant, dans un esprit de collaboration et de travail commun pour le bien des Canadiens, j'espère que le gouvernement donnera suite à nos recommandations et veillera à ce que le projet de loi C-14 prévienne la détention plutôt que la mise en liberté sous caution pour les récidivistes violents. Les criminels endurcis doivent rester hors de nos rues afin d'assurer la sécurité de nos collectivités. Les statistiques montrent que lorsque les criminels sont derrière les barreaux, les taux de criminalité diminuent et on dissuade les criminels de mener leurs activités.

Nous sommes tous des êtres humains et nous commettons tous des erreurs. Tous ceux qui sont présents ici croient aux secondes chances; certains d'entre nous en ont peut-être même eu besoin. Toutefois, nous ne croyons pas aux 18 secondes chances. À un certain moment, trop, c'est trop. En tant que législateurs, nous devons mettre fin au statu quo en remplaçant le principe de la retenue par celui de la sécurité publique, et demander aux juges de tenir les criminels responsables de leurs actes.

[Français]

Carlos Leitão (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je remercie mon collègue du discours qu'il vient de prononcer. Je suis évidemment d'accord pour dire que la violence, surtout armée, est quelque chose de très sérieux dans notre société. J'aimerais connaître le point de vue de mon collègue sur l'importance d'un véritable contrôle des armes à feu.

• (1720)

[Traduction]

Colin Reynolds: Monsieur le Président, je possède moi-même un permis d'arme à feu. Je ne suis pas un criminel. Je pense que l'argent investi dans le régime de confiscation des armes à feu devrait être investi ailleurs. On enlève leurs armes à feu aux propriétaires légitimes, mais on ne s'attaque pas adéquatement aux crimes commis avec des armes à feu illégales.

Corey Tochor (Saskatoon—University, PCC): Monsieur le Président, depuis 2015, des experts nous disent que si nous mettions en place les lois libérales sur la mise en liberté sous caution, nous aurions des problèmes dans nos rues. Dix ans plus tard, les premiers ministres provinciaux et territoriaux d'un océan à l'autre exigent qu'on se débarrasse de ces lois. Des associations de policiers nous ont dit qu'elles voulaient que ces lois disparaissent. Les libéraux font maintenant de beaux discours sur la réforme du système.

Ce qu'il faut vraiment, c'est rétablir le système qui était en place avant l'arrivée au pouvoir des libéraux, avant le projet de loi C-5 et avant le projet de loi C-75. J'aimerais que le député nous dise pourquoi, selon lui, le gouvernement fait la sourde oreille aux demandes de tous les premiers ministres provinciaux et territoriaux et de toutes les associations de policiers à cet effet.

Colin Reynolds: Monsieur le Président, je pense que les libéraux font la sourde oreille parce qu'ils ne veulent pas se rendre à l'évidence que leurs politiques relatives aux projets de loi C-5 et C-75 sont un échec et qu'ils devraient admettre leur défaite.

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je viens d'entendre une question étonnante. Au bout du compte, le projet de loi jouit d'un vaste appui. Le premier ministre, qui a été élu plus tôt cette année, a présenté un projet de loi important sur la réforme de la mise en liberté sous caution. Je pense que

les intervenants concernés et moi-même sommes très heureux que tout indique que le projet de loi pourrait même se rendre à l'étape de l'étude en comité. La vraie question est de savoir si le Parti conservateur permettra, pour les Canadiens, que le projet de loi sur la réforme de la mise en liberté sous caution franchisse toutes les étapes et soit adopté avant la fin de l'année. C'est ce que...

Le vice-président adjoint (John Nater): Le député d'Elmwood—Transcona a la parole.

Colin Reynolds: Monsieur le Président, le projet de loi nécessite beaucoup de travail. Cela dépendra de la volonté des libéraux de collaborer avec nous pour corriger les lacunes que nous avons décelées dans la réforme de la mise en liberté sous caution.

[Français]

Mario Beaulieu (La Pointe-de-l'Île, BQ): Monsieur le Président, l'arrêt Jordan prévoit que, lorsqu'un certain délai est dépassé, des criminels ayant commis des meurtres, des crimes à caractère sexuel ou des actes de terrorisme peuvent être libérés en invoquant que le délai pour leur procès a été trop long.

Mon collègue serait-il d'accord avec nous pour qu'on ne puisse invoquer l'arrêt Jordan afin de justifier la remise en liberté de ces personnes pour le seul motif que les procédures ont duré trop longtemps?

[Traduction]

Colin Reynolds: Monsieur le Président, je pense qu'il y a beaucoup de travail à faire. Nous avons beaucoup de problèmes à régler. Je pense que les libéraux doivent examiner certaines questions financières avec les provinces en ce qui concerne le système judiciaire et le système carcéral.

Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, ce débat est très difficile et, dans le peu de temps dont je dispose, je tiens à remercier les députés de tous les partis qui y ont contribué. Les Canadiens réclament à cor et à cri une réforme du système de mise en liberté sous caution, mais nous tentons d'aller de l'avant avec un manque flagrant de connaissances. Nous avons besoin de plus de données probantes pour poursuivre ce débat. Le projet de loi C-14 vise à établir un équilibre tout en respectant le caractère fondamental de la Charte des droits et libertés. Toutefois, il y a d'autres principes en jeu qui, je le crains, sont si politisés que nous perdons de vue une réalité fondamentale.

La mise en liberté sous caution est accordée à des personnes qui n'ont pas été reconnues coupables d'un crime. Elle permet à ces personnes de continuer à occuper un emploi, d'être avec leur famille et de contribuer à la société jusqu'à ce que les tribunaux aient déterminé si elles sont coupables d'un crime quelconque. Il ne faut donc pas oublier que notre système de justice repose sur la présomption d'innocence.

Des avocats de l'Association du Barreau canadien se sont penchés sur ce projet de loi. J'ai déjà exercé la profession d'avocat, donc j'ai déjà été membre de cette association, mais ne m'en tenez pas rigueur; il existe également un programme de rétablissement pour les avocats. L'Association du Barreau canadien s'est penchée sur la question et a déclaré que le projet de loi C-14 aurait pour effet d'emprisonner des innocents en inversant le fardeau de la preuve et en les obligeant à prouver qu'ils doivent être autorisés à être mis en liberté sous caution. L'expression « mis en liberté sous caution » est utilisée à la Chambre comme si nous parlions de meurtriers condamnés qui obtiennent soudainement un passe-droit.

Nous avons effectivement besoin d'une réforme de la mise en liberté sous caution, mais examinons la question sous un angle plus large pendant le temps dont je dispose. L'administration de la justice n'est pas une responsabilité exclusivement fédérale. Par exemple, les cautions ne sont-elles jamais obligées de verser l'argent qu'elles déposent comme caution pour quelqu'un qui est en liberté sous caution? La réponse est non. Si une personne est en liberté sous caution et qu'elle a demandé à quelqu'un de fournir une garantie financière — une caution — qu'elle respectera les conditions de sa mise en liberté sous caution, et qu'elle enfreint ensuite ces conditions, on ne demandera presque jamais à la caution de verser l'argent qu'elle a dit qu'elle verserait. Tout cela relève de la compétence provinciale.

Un autre enjeu vraiment important, c'est que les tribunaux provinciaux manquent de personnel et de financement, alors il faut tellement de temps pour faire passer les gens par le système afin de déterminer s'ils sont coupables ou non que de nombreuses prisons sont surpeuplées. Les prisons provinciales et territoriales sont surpeuplées, mais 71 % des individus qui y sont incarcérés et qui demandent une mise en liberté sous caution ne l'obtiennent pas. Depuis le dépôt du projet de loi C-14, une grande partie du débat à la Chambre a été fondée sur la présomption que les gens obtiennent facilement une mise en liberté sous caution au Canada, mais ce n'est pas ce que les données indiquent.

Je tiens également à mentionner que la collecte de ces données nous pose un véritable problème. À l'échelle fédérale et provinciale, nous n'avons aucune donnée sur le nombre de personnes en liberté sous caution qui commettent un crime. Nous avons beaucoup de témoignages, et il ne faut pas les ignorer, parce que la conscience d'une collectivité et la douleur et le chagrin exprimés dans les témoignages que nous avons entendus sont peut-être anecdotiques, mais ils sont importants et ne peuvent pas être balayés du revers de la main. Toutefois, les changements importants que l'on apporte à la réforme de la mise en liberté sous caution devraient être fondés sur des données probantes. Celles-ci doivent être recueillies. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ne recueillent pas de données normalisées sur la conduite des personnes en liberté sous caution. Les données ne sont pas recueillies, alors nous sommes dans le noir.

Adopter des lois à la Chambre est une affaire sérieuse. Adopter des lois en matière de justice pénale qui pourraient conduire à l'incarcération d'un plus grand nombre d'innocents est une affaire très sérieuse. Je n'aime pas procéder à l'aveuglette. Je n'aime pas entendre des experts dire que nous ne disposons tout simplement pas des données nécessaires pour savoir combien de personnes bénéficiant d'une mise en liberté sous caution respectent les conditions qui leur sont imposées, si la mise en liberté sous caution contribue à la criminalité et s'il est possible de faire beaucoup mieux en finançant les tribunaux provinciaux et en nommant davantage de juges dans ces tribunaux afin de faire en sorte que le délai entre l'arrestation et la libération soit très, très court.

● (1725)

L'hon. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il y a eu des discussions entre les partis, et je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour mettre aux voix la motion portant deuxième lecture du projet de loi C-14.

Le vice-président adjoint (John Nater): Que tous ceux qui s'opposent à ce que le député propose la motion veuillent bien dire non.

Priviège

La Chambre ayant entendu l'énoncé de la motion, que tous ceux qui s'opposent à la motion veuillent bien dire non.

(La motion est adoptée.)

Le vice-président adjoint (John Nater): Le vote porte sur la motion.

[Français]

Si un député participant en personne désire que la motion soit adoptée ou adoptée avec dissidence ou si un député d'un parti reconnu participant en personne désire demander un vote par appel nominal, je l'invite à se lever et à l'indiquer à la présidence.

[Traduction]

L'hon. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, je demande que la motion soit adoptée avec dissidence.

Le vice-président adjoint (John Nater): Je déclare la motion adoptée avec dissidence. En conséquence, le projet de loi est renvoyé au Comité permanent de la justice et des droits de la personne.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité.)

* * *

● (1730)

PRIVILÈGE

LE DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole pour répondre à la question de privilège soulevée le 17 novembre par le député d'Edmonton-Ouest concernant une lettre du directeur parlementaire du budget au sujet de la réponse de la contrôleur générale du Canada, qui a été déposée par le Président le 17 novembre. Je soutiens que le gouvernement travaille de bonne foi pour fournir au directeur parlementaire du budget les renseignements que son bureau a demandés en temps opportun. Cela est compatible avec le paragraphe 79.4(1) de la loi, qui dispose que le directeur parlementaire du budget a le droit de prendre connaissance, gratuitement et en temps opportun, de tout renseignement qui relève du gouvernement. Cela ne fait aucun doute.

La lettre adressée par le contrôleur général au directeur parlementaire du budget indique que le gouvernement se conformera à la demande et s'efforcera d'y répondre d'ici le début du mois de décembre. Je tiens également à souligner que la demande d'information du directeur parlementaire du budget devait être traitée avant le 19 novembre, soit sept jours après que le directeur parlementaire du budget a déposé son avis auprès du Président, le 13 novembre, et trois jours avant que le député soulève sa question de privilège.

Ce n'est pas un concept nouveau que les députés doivent comprendre. Quand la Chambre ou un comité de la Chambre souhaite obtenir des renseignements du gouvernement, les députés ministériels collaborent avec les députés de l'opposition pour en arriver à un compromis ou à une entente sur le moment où les renseignements en question peuvent être fournis de façon réaliste et, dans certains cas, ils conviennent d'un mécanisme pour fournir des renseignements protégés qui, autrement, ne seraient pas rendus publics. Dans des circonstances exceptionnelles, le Président est appelé à agir comme médiateur dans le cadre d'une telle demande.

Affaires émanant des députés

Les faits présentés à la Chambre sont clairs. Le directeur parlementaire du budget a demandé des renseignements au gouvernement, et celui-ci a répondu qu'il travaillait à compiler les renseignements, mais qu'il avait besoin d'un peu plus de temps pour les produire. C'est ainsi que les choses fonctionnent.

Dans sa lettre, la contrôleur générale a expliqué pourquoi le gouvernement aurait besoin d'un peu plus de temps pour le faire. Elle a dit:

Comme vous le savez, les économies proposées par l'examen exhaustif des dépenses doivent être approuvées par le Parlement. Une fois approuvées, elles seront communiquées à toutes les parties concernées en temps opportun, conformément à l'obligation qui incombe à l'employeur de le faire lorsque le poste d'un employé peut être touché. Contourner ce processus en fournissant l'information à un tiers au préalable pourrait compromettre la confiance des employés dans le gouvernement et nuire aux relations entre la direction et les syndicats [...] Une fois que les ministères auront eu l'occasion d'examiner les décisions et de mettre à jour leurs plans le cas échéant, et une fois que le budget aura reçu l'appui du Parlement, la mise en œuvre, y compris les changements au sein de l'effectif, commencera de manière transparente et respectueuse. Cela nous permettra de vous fournir, à vous et à votre bureau, de l'information exacte et fiable.

Le député suggère quelque chose qui n'est pas exact. Le gouvernement a écrit au directeur parlementaire du budget le 10 novembre, soit neuf jours avant la date limite fixée par celui-ci, pour l'informer que certaines mesures seraient nécessaires afin de se conformer à sa demande. De plus, le député a laissé entendre que les députés avaient besoin de cette information précise avant de pouvoir voter sur la motion des voies et moyens portant sur l'exposé budgétaire. Ce n'est pas exact.

La motion dont la Chambre était saisie le lundi 17 novembre était la suivante: « Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement. » Un léger retard dans la communication des informations au directeur parlementaire du budget n'a en aucun cas empêché les députés de voter sur la motion générale des voies et moyens le 17 novembre, et le gouvernement n'a pas déclaré ni laissé entendre qu'il ne se conformerait pas à la demande du directeur parlementaire du budget. En fait, c'est tout le contraire. Le gouvernement a donné des raisons convaincantes pour justifier un léger retard dans sa réponse au directeur parlementaire du budget afin de s'assurer que ce dernier et son bureau obtiennent des informations exactes et fiables qui leur permettront de faire rapport au Parlement.

En conclusion, la Chambre n'est saisie d'aucun fait ni d'aucun motif permettant de conclure que la question de privilège est fondée de prime abord.

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

• (1735)

[Traduction]

LA LOI SUR LE SYSTÈME CORRECTIONNEL ET LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CONDITION

Mel Arnold (Kamloops—Shuswap—Central Rockies, PCC) propose que le projet de loi C-221, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (communication de renseignements à la victime), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

— Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui en tant que député de Kamloops—Shuswap—Central Rockies, et je remercie les gens de ma circonscription de m'avoir accordé leur

confiance pour que je représente notre région, qui a la chance d'avoir une riche histoire et d'innombrables attraits. Kamloops—Shuswap—Central Rockies ne serait pas une aussi remarquable région sans les gens qui y vivent. C'est un honneur pour moi de parler en leur nom et de défendre leurs intérêts au Parlement.

Quand ils nous accordent leur confiance, les Canadiens souhaitent et méritent qu'on fasse notre travail. Ils s'attendent à ce que le Parlement et l'ensemble des députés et des sénateurs collaborent afin d'obtenir des résultats concrets pour la population canadienne.

Quels genres de résultats les Canadiens veulent-ils? Lorsque je parle avec les gens de Kamloops—Shuswap—Central Rockies, on me dit que les citoyens veulent un coût de la vie abordable, des débouchés, des mesures de conservation et de la sécurité. En ce qui concerne la sécurité, les Canadiens veulent des lois et des règlements efficaces pour dénoncer les crimes et dissuader leurs auteurs, et le Parlement a du travail à faire à cet égard.

Les Canadiens me disent aussi qu'ils veulent de la transparence et de la reddition de comptes de la part du gouvernement. Lorsque le Parlement ou une entité gouvernementale prend une décision qui a une incidence directe sur leur vie, les citoyens s'attendent à juste titre à ce que la décision soit prise de manière transparente et responsable. Les gouvernements sont censés être dirigés et administrés par des représentants choisis par les Canadiens. Il est important d'expliquer aux Canadiens pourquoi les décisions sont prises et comment elles le sont.

La transparence et la reddition de comptes sont des principes fondamentaux de notre démocratie. Le projet de loi dont nous débattons aujourd'hui vise à améliorer l'application de ces principes essentiels, et ce, dans l'intérêt des victimes d'actes criminels.

J'ai l'honneur de parrainer le projet de loi C-221, qui propose des mesures identiques à celles contenues dans des projets de loi déposés au cours de législatures précédentes. Les mesures proposées dans le projet de loi C-221 ont été présentées pendant la 44^e législature par mon ami et ancien collègue, Colin Carrie, qui a été député d'Oshawa pendant plus de 20 ans. M. Carrie a décidé de militer en faveur de ces mesures à la suite des événements tragiques et des expériences douloureuses vécus par une résidente de sa circonscription nommée Lisa Freeman, dont le père, Roland Slingerland, a été brutalement tué à Oshawa en 1991.

Ce que Mme Freeman a vécu est réellement tragique. D'abord, il y a eu le meurtre de son père, puis les nombreuses procédures de mise en liberté sous caution, puis la libération du meurtrier de son père. Mme Freeman a connu des années de stress, d'anxiété et de douleur, en partie en raison de l'incertitude à l'égard du statut de l'homme qui a tué son père.

En tant que parlementaires, nous devons examiner ce que vivent les victimes de la criminalité telles que Mme Freeman et nous engager à appuyer les projets de loi qui réduiraient le stress, l'anxiété et les autres fardeaux avec lesquels elles doivent composer.

Une autre collègue, la nouvelle députée d'Oshawa, a travaillé au projet de loi de M. Carrie à la législature précédente en tant que membre du personnel de celui-ci et prendra également la parole au sujet du projet de loi C-221 aujourd'hui. Je crois savoir qu'elle fournira plus de contexte concernant ce que Mme Freeman a vécu et qui a inspiré ce projet de loi. Je la remercie de ses contributions et d'être la comotionnaire du projet de loi aujourd'hui.

Au cours de la dernière législature, le projet de loi C-320 de M. Carrie est arrivé à un stade très avancé du processus législatif. Il a reçu l'appui unanime des deux Chambres à toutes les étapes. Il a passé l'étape de l'examen en comité au Sénat et a été renvoyé à la Chambre le 17 décembre 2024, soit le dernier jour de la 44^e législature. Quand le Parlement a été dissous en mars dernier, le projet de loi C-320 est mort au Feuilleton, ce qui a mis fin à son cheminement. J'ai décidé de ramener les propositions qu'il contenait parce qu'elles doivent être adoptées.

● (1740)

Le projet de loi C-221 dont nous sommes saisis contient les mêmes propositions que le projet de loi C-320 de la législature précédente. J'espère que les députés et les sénateurs appuieront de nouveau ces propositions fort valables et qu'ils travailleront en collaboration et à l'unanimité, comme nous l'avons fait lors de la législature précédente, pour les faire adopter au cours de la 45^e législature.

Le projet de loi C-221 vise à soutenir les victimes d'actes criminels. Il est donc important de préciser ce qu'on entend par victimes d'actes criminels.

Ce projet de loi vise à modifier la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, qui définit une victime comme suit:

[...] le particulier qui a subi des dommages matériels, corporels ou moraux ou des pertes économiques par suite de la perpétration de l'infraction.

Selon cette définition, une victime n'est pas seulement la personne ou les personnes qui ont subi directement des dommages corporels ou moraux, des dommages matériels ou des pertes économiques à la suite d'un crime. Les personnes qui subissent des dommages moraux sont aussi des victimes.

Quand une infraction criminelle entraîne le meurtre d'une personne, bien entendu, la personne à qui on enlève la vie est une victime, mais la souffrance dont il est question dans la définition de victime de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition ne s'arrête pas à la personne qui trouve la mort. La souffrance comprend les personnes qui subissent des dommages moraux en raison d'un comportement criminel. Ce sont aussi des victimes.

Ce projet de loi est important parce qu'il propose d'améliorer la compréhension qu'ont les victimes du système correctionnel et de la mise en liberté sous condition. D'après la loi fédérale actuelle, les victimes qui communiquent leurs coordonnées au Service correctionnel du Canada ou à la Commission des libérations conditionnelles du Canada et qui répondent à la définition juridique de victime ont le droit d'obtenir certains renseignements sur les personnes qui leur ont porté préjudice. Ces renseignements comprennent les dates clés d'admissibilité potentielle des délinquants à un examen de leur cas et à une mise en liberté. Si ce projet de loi est adopté, il modifiera la loi pour que les victimes sachent quand les délinquants pourraient être mis en liberté et, surtout, pour qu'elles soient informées des raisons qui sous-tendent la détermination des dates d'admissibilité.

Les victimes d'actes criminels et leurs familles réclament clarté et transparence. Elles méritent que leurs voix soient entendues dans le système de justice et elles méritent de connaître les raisons d'une mise en liberté ou d'une libération conditionnelle. En fournissant plus tôt aux victimes de crimes des renseignements sur les dates cruciales d'admissibilité et d'examen des cas des délinquants, ce projet de loi vise à apporter la clarté et la transparence que les vic-

times réclament. Il fait également savoir aux victimes que nous, leurs représentants élus, les entendons.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, les propositions contenues dans ce projet de loi ont été inspirées et défendues par Mme Lisa Freeman, qui a été victimisée quand son père a été brutalement assassiné. Mme Freeman a subi exactement le genre de dommages moraux que la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition mentionne dans la définition du terme « victime ».

Les crimes, en particulier ceux qui causent la perte de vies humaines, ont un effet domino, comme la façon dont une pierre lancée dans un étang crée des vaguelettes qui se propagent dans toutes les directions à partir du point d'impact. De nombreux Canadiens ont vu leur vie bouleversée à jamais par des dommages moraux causés par des actes criminels, en particulier des crimes qui ont coûté la vie à un être cher.

Je fais partie de ces Canadiens. Je comprends le stress, l'anxiété et la peur que ressentent les victimes comme Lisa Freeman, sa famille et d'autres personnes qui se trouvent dans des situations semblables lorsqu'on ne leur explique pas pourquoi la personne qui les a traumatisées à jamais est libérée. Je comprends ce qu'ils ressentent, parce que chaque fois que je dois passer en voiture devant un pub local à quelques kilomètres de chez moi, je le ressens aussi.

● (1745)

Ce pub a été construit par un homme qui, à peine quelques années plus tôt, avait tué mon frère parce qu'il conduisait avec les facultés affaiblies. Mon frère Rick avait 17 ans lorsqu'il a été tué, il y a 47 ans, et j'éprouve encore de la peine chaque fois que je passe devant l'endroit qui a été construit par l'homme qui l'a tué. La perte de Rick a eu d'énormes conséquences sur ma mère et mon père, ainsi que sur le reste de notre famille, et nous n'avons jamais su ni compris comment l'homme qui l'a tué a pu être libéré et poursuivre sa vie apparemment comme si rien ne s'était passé. Je n'ai jamais parlé de cette douleur auparavant, même pas à ma famille.

Partout au Canada, des victimes d'actes criminels vivent dans la crainte de voir le criminel qui leur a déjà causé beaucoup de souffrance et de perte être libéré, et, quand cette personne est libérée, les victimes ne sont pas informées des raisons de sa libération.

J'ai présenté de nouveau ce projet de loi lors de la présente législature pour les nombreuses personnes au Canada qui vivent avec le fardeau d'être victimes d'actes criminels. Quand le projet de loi a été débattu et examiné au cours de la dernière législature, les défenseurs des droits des victimes ont présenté des témoignages convainquants décrivant en détail comment l'adoption de la mesure législative pourrait soutenir les victimes d'actes criminels, qui portent déjà un fardeau. Lors de la dernière législature, les députés et les sénateurs ont entendu les voix des victimes et ont appuyé le projet de loi à l'unanimité, ce qui a passé tout près de mener à son adoption.

La 44^e législature a pris fin. Maintenant, en cette 45^e législature, tous les parlementaires ont une occasion d'écouter de nouveau la voix des victimes et de faire avancer les propositions dans l'intérêt des victimes d'actes criminels dans les 343 circonscriptions représentées à la Chambre.

Je crois fermement en ce projet de loi et j'espère que tous les députés, les membres du comité qui l'étudiera et les sénateurs reconnaîtront une fois de plus le bien-fondé du projet de loi C-221. En cette 45^e législature, entendons la voix des victimes et agissons en leur nom, comme nous l'avons fait au cours de la 44^e législature.

*Affaires émanant des députés**[Français]*

Claude DeBellefeuille (Beauharnois—Salaberry—Soulanges—Huntingdon, BQ): Madame la Présidente, je tiens à féliciter mon collègue. Il nous arrive, notamment lorsque nous siégeons le vendredi, d'étudier des projets de loi qui émanent des députés et qui sont basés sur des expériences personnelles profondément touchantes. Je remercie mon collègue d'avoir présenté ce projet de loi et je lui assure le soutien du Bloc québécois.

Ma question est la suivante. Ne serait-il pas possible d'aller un peu plus loin dans le projet de loi et de prévoir que les familles soient systématiquement inscrites pour recevoir l'information, et non le contraire, où la famille de la victime doit demander l'information? Selon mon collègue, ne serait-ce pas plus simple que ce soit systématique?

[Traduction]

Mel Arnold: Madame la Présidente, c'est une question réfléchie. Je crois que le fait que la divulgation des renseignements se fasse automatiquement pourrait également nuire aux droits des victimes, ou que certaines victimes pourraient ne pas vouloir connaître ses renseignements. L'imposition de cette divulgation pourrait causer plus de problèmes à certaines personnes. Je ne pense pas que ce serait un grand fardeau pour les familles de s'inscrire, et, si le projet de loi est adopté, on leur fournirait au moins les motifs détaillés des décisions.

• (1750)

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, je tiens d'abord à féliciter mon collègue d'en face. Je sais qu'il est parfois très difficile de parler d'une expérience personnelle. Je sympathise beaucoup avec le député, qui a perdu son frère Rick, mais, à moins d'avoir vécu une expérience semblable, il est difficile d'imaginer ce qu'il ressent, de faire preuve d'empathie.

Je tiens cependant à lui offrir mes condoléances. J'ai vu la passion avec laquelle il s'est exprimé, et cela m'a inspiré du respect.

Nous devons tenir compte des victimes. Je remercie le député d'avoir présenté ce projet de loi à la Chambre et j'attends avec impatience son renvoi au comité. Si le député souhaite ajouter quelque chose à ses observations générales, je lui en serais également reconnaissant.

Mel Arnold: Madame la Présidente, je remercie le secrétaire parlementaire de ses remarques. Je veux aussi remercier tout le monde ici présent ainsi que les gens à la maison qui nous écoutent.

Je ne parle pas seulement en mon nom personnel; je parle au nom des milliers de victimes. Je suis capable de maîtriser mes émotions. Les députés peuvent voir que je suis ému, mais je pense qu'il y a des gens qui ont bien plus de mal que moi à gérer leurs émotions. C'est pour eux que nous, parlementaires, devons faire adopter le projet de loi le plus rapidement possible.

[Français]

Abdelhaq Sari (Bourassa, Lib.): Madame la Présidente, je tiens tout d'abord à dire que c'est avec émotion que je prends la parole aujourd'hui sur le projet de loi C-221, surtout après avoir écouté mon collègue tout à l'heure. Ce n'est pas uniquement un projet de loi avec du texte, des règlements et des articles à changer. On va le voir dans mes propos par la suite, on est surtout en train de ramener un peu de sincérité dans la façon dont on traite les humains. Pour moi, c'est quelque chose de profondément humain; je parle de la fa-

çon dont notre système de justice reconnaît ou, malheureusement, oublie parfois celles et ceux qui ont le plus souffert et que j'appellerai ici les victimes.

Lorsqu'une victime nous parle, elle ne demande pas un privilège. Elle demande quelque chose de bien plus essentiel, soit d'être vue. Elle nous demande d'être entendue. Elle nous demande d'être respectée. Trop souvent, elle nous dit qu'elle se sent invisible dans un système qu'elle ne comprend pas, un système où des décisions qui la concernent arrivent sans explication, sans contexte et parfois même sans avertissement. C'est précisément ce que ce projet de loi tente de réparer.

Pour bien des victimes, l'une des blessures les plus profondes vient du sentiment d'être laissée en marge des processus qui déterminent la trajectoire du délinquant qui a bouleversé leur vie. Apprendre qu'une personne condamnée devient admissible à une permission de sortir ou à une libération conditionnelle sans comprendre comment ces calculs ont été faits, c'est une seconde peine pour ces victimes, malheureusement. C'est une peine que nous avons le pouvoir et surtout le devoir d'éviter.

Soyons clairs: nos institutions, comme Service correctionnel Canada et la Commission des libérations conditionnelles du Canada, font un travail important et sensible. Elles accompagnent plus de 9 000 victimes chaque année. Elles leur offrent un portail, des lettres d'information, un service d'écoute et un soutien personnalisé. Je veux souligner ce travail qui n'est ni simple ni évident. Or, malgré ces efforts, il manque encore quelque chose de fondamental. Cette chose qui manque, c'est surtout la compréhension. On parle ici d'humains. On parle de personnes. On parle de la compréhension des victimes, pas seulement des dates, mais du sens des dates; pas seulement des décisions, mais de la logique derrière les décisions qui ont été prises. Comprendre, ce n'est pas un détail administratif. Comprendre, c'est déjà commencer à respirer. Comprendre, c'est moins craindre l'imprévisible. Comprendre, c'est trouver un peu de contrôle dans une vie qui a été malheureusement bouleversée.

Le projet de loi C-221 vise précisément cet objectif: expliquer aux victimes comment certaines dates clés sont calculées, pourquoi elles le sont et ce que cela signifie concrètement pour elles. C'est une démarche simple, mais profondément juste. Elle ne remet pas en question les tribunaux. Elle ne compromet pas la sécurité publique. Elle ne freine pas les professionnels du système correctionnel. Elle renforce un principe fondamental: la dignité des personnes, la dignité des humains, la dignité des victimes.

Nous savons que cette question dépasse complètement les lignes partisans. Il ne s'agit pas ici de politique, il s'agit plutôt de compassion et d'humanité. Derrière chaque dossier, il y a une histoire. Aujourd'hui, on a entendu notre collègue parler d'une histoire. Dans la trajectoire de l'histoire, on comprend vraiment la profondeur de la colère que peuvent avoir les victimes ou leur entourage. C'est de là que doit émaner un projet de loi. Il vient d'un sentiment d'être délaissé, de ne pas être écouté et de ne pas comprendre exactement ce qui se passe.

Affaires émanant des députés

C'est de là qu'émane ce projet de loi, c'est-à-dire d'une souffrance d'une famille. Bien évidemment, je partage le point de vue, parce qu'il est essentiel pour nous — c'est notre devoir — de remédier à cette situation d'un conjoint qui vit avec un silence qui ne s'effacera jamais ou d'une famille qui revit le traumatisme à chaque mise à jour tribunal, à chaque décision du tribunal et à chaque échéance du tribunal. Ce projet de loi ne prétend pas tout régler, mais il représente un geste concret, une avancée réelle, un pas vers un système qui reconnaît davantage les victimes et leur expérience.

● (1755)

Lorsque nous leur donnons de l'information claire, transparente, compréhensible et vulgarisée, nous ne faisons pas qu'expliquer un calcul, nous envoyons un message: le message que leur souffrance compte, que leur sécurité compte, que leur présence dans le processus judiciaire n'est pas accessoire, n'est pas un numéro, mais qu'elle est plutôt essentielle.

Je crois profondément qu'un système de justice est d'autant plus fort quand il protège ceux et celles qui ont été fragilisés. C'est pour cette raison que je considère que ce projet de loi est une étape nécessaire pour bâtir un système plus juste, plus humain et plus digne pour chaque Canadien et Canadienne.

C'est peut-être un petit pas pour l'appareil législatif, mais c'est un pas immense pour chaque victime qui, demain, recevra enfin une explication qu'elle attendait depuis longtemps. J'invite tous les députés à participer à l'étude de ce projet de loi et à voter en faveur de son adoption.

Claude DeBellefeuille (Beauharnois—Salaberry—Soulanges—Huntingdon, BQ): Madame la Présidente, j'ai eu l'occasion de le faire plus tôt, mais je voudrais de nouveau féliciter mon collègue d'avoir déposé ce projet de loi. En entendant tous les discours, je comprends que les députés sont assez unanimes: les victimes ont des droits, notamment le droit à l'information.

Le projet de loi que notre collègue propose est presque une copie conforme d'un autre projet de loi, le projet de loi C-320, qui avait franchi toutes les étapes législatives à la Chambre et en comité, mais qui est malheureusement mort au Feuilleton. Je dirais que le projet de loi qui est à l'étude aujourd'hui fait partie d'une série de lois ou de règlements qui visent à moderniser tout le processus de libération conditionnelle en imposant certaines conditions. C'est dans l'air du temps de s'attarder aux victimes et d'être attentif à leurs droits lorsqu'une personne a commis un crime horrible à l'encontre de l'un de leurs proches.

Voici le sommaire du projet de loi:

Le texte modifie la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition afin de prévoir que les renseignements communiqués à la victime d'une infraction concernant les dates d'admissibilité et d'examen applicables au délinquant relativement aux permissions de sortir, aux placements à l'extérieur, aux libérations conditionnelles ou aux libérations d'office comprennent une explication sur la manière dont ces dates ont été déterminées.

Cela peut paraître simple. Une famille qui a vécu un drame horrible pourra connaître les conditions, savoir pourquoi la libération est permise, pourquoi on a choisi une certaine date et quand cela entrera en vigueur. Ce sont des informations dont certaines familles ont besoin pour compléter leur deuil ou même avoir un sentiment de sécurité. Comme mon collègue l'a dit aussi, certaines familles ne veulent pas le savoir. Ne pas le savoir, ça peut faire partie de leur mécanisme ou de leur processus de deuil.

Cependant, nous croyons comme mon collègue qu'il est important qu'on puisse revoir tout les éléments mentionnés dans son projet de loi, comme les dates d'admissibilité et d'examen applicables aux permissions de sortir ou à la libération conditionnelle. C'est important aussi de revoir la date de la mise en liberté d'un délinquant, sa permission de sortir, son placement à l'extérieur et sa libération conditionnelle ou d'office. Il faut aussi revoir les dates d'admissibilité et d'examen applicables aux permissions de sortir sans escorte ou à la libération conditionnelle. Le projet de loi fait aussi qu'on doit communiquer la date de ses permissions de sortir avec ou sans escorte, ou de la libération conditionnelle.

Le projet de loi C-221 crée une obligation de communiquer avec la famille pour lui donner des informations supplémentaires sur l'agresseur. Évidemment, au Bloc québécois, nous sommes d'accord sur ça. Nous sommes d'accord sur le fait que les victimes, qui le désirent et qui en ont besoin, doivent être informées des raisons qui expliquent ces dates. On pourrait même permettre à certaines familles ou à leurs proches d'avoir accès à l'information sans nécessairement en faire la demande. On pourrait faire en sorte que ces personnes reçoivent l'information automatiquement, mais on pourrait les retirer de la liste si elles ne souhaitent pas la recevoir.

Il s'agit de simplifier la procédure et la tâche qui souvent incombe aux victimes. Ceux et celles qui ne souhaitent pas recevoir l'information pourraient dire qu'ils ne la veulent pas, mais tous ceux et celles qui la désirent la recevraient automatiquement. Il s'agit de mettre en place un processus assez clair, parce que la manière dont on gère toutes ces informations pour les victimes semble assez inégale.

Voici un exemple qu'on a vécu récemment au Québec. Les membres de la famille d'une victime ont demandé plus d'informations sur la libération du criminel qui a assassiné leur fille. Je parle de la jeune Brigitte Serre, 17 ans, qui a été poignardée à 72 reprises lors d'un vol à main armée dans une station-service à Saint-Léonard en 2006. La personne qui a commis le crime, Sébastien Simon, a eu une première audience pour une libération conditionnelle. La famille a témoigné et s'y est opposée.

● (1800)

Quelques années plus tard, la famille a appris qu'une audience allait bientôt avoir lieu afin de déterminer si le prisonnier pouvait bénéficier, par exemple, d'une libération conditionnelle avec escorte, mais elle n'a finalement été informée qu'après les faits. Elle a appris plusieurs mois plus tard que le détenu avait obtenu l'autorisation de sortir, et même de travailler jusqu'à 40 heures par semaine dans un organisme communautaire, sans qu'elle en soit informée, sans qu'elle le sache. Cette situation a été déplorée par la famille, qui s'est demandé pourquoi elle n'avait été informée qu'après les faits.

Le projet de loi présenté par mon collègue conservateur vise à permettre à des familles d'obtenir réparation et à empêcher que ce que la famille de Brigitte Serre a vécu au Québec ne se reproduise. Il vise au fond à obliger le Service correctionnel du Canada à documenter et à expliquer pourquoi un prisonnier a pu sortir à une date donnée et sur quelle évaluation cette décision s'est appuyée.

Affaires émanant des députés

C'est sûr que, selon la loi actuelle, certaines informations sont communiquées aux familles, mais pas de manière détaillée au sujet des dates. Les familles demandent que l'information leur soit transmise. Certaines en ont même besoin. Si le détenu réussit à obtenir des audiences et parvient à convaincre ses travailleurs sociaux et ses intervenants qu'il suit un processus de réhabilitation et qu'un plan d'action lui est proposé afin de réintégrer tranquillement la société, il est important de le communiquer à la famille.

Ce qu'on demande dans le projet de loi est assez simple, mais cela soulève quand même quelques questions. Il établit un principe important, celui d'informer les familles des victimes, mais il ne précise pas vraiment la manière dont cette information devrait être communiquée aux familles. L'information devrait-elle être communiquée par écrit? Devrait-elle être accompagnée d'un soutien quelconque? Par exemple, si une famille reçoit un appel ou un courriel l'informant que l'assassin de leur enfant a obtenu une permission de sortie à partir d'une certaine date, cela peut-il raviver son traumatisme et lui faire revivre un peu le drame qu'elle a subi?

Au Bloc québécois, nous nous interrogeons sur la manière dont cette information sera transmise aux familles, d'autant plus que notre formation politique tient à ce qu'elles soient accompagnées dans l'accueil de ces justifications de sortie. Il faut reconnaître qu'aucune famille de victimes ne doit se réjouir d'apprendre que l'assassin ou la personne qui a tué un de ses proches obtienne avant 25 ans certaines permissions de sortie, avec ou sans escorte. C'est pourquoi nous nous inquiétons de la façon dont cette annonce sera faite aux familles.

Je ne sais pas si nous aurons l'occasion d'en discuter au Comité permanent de la sécurité publique et nationale, mais cette partie-là m'apparaît assez essentielle. Je pense que nous nous entendons tous pour dire que les victimes ont droit à l'information. Maintenant, nous devons discuter de la manière dont cela va se faire. À cet égard, nous sommes un peu inquiets quant à la manière dont le Service correctionnel du Canada intégrera cette obligation dans ses processus, surtout compte tenu de la pénurie de personnel, et à la manière dont ces informations seront abordées et communiquées aux familles.

Cela dit, nous savons que des associations de victimes plaident beaucoup pour que l'information soit transmise aux familles et aux victimes. Nous sommes d'accord sur toutes leurs demandes. J'encourage mon collègue à promouvoir son projet de loi, parce que c'est sûr et certain que nous voulons l'étudier au Comité permanent de la sécurité publique et nationale. Cela lui offrirait le grand privilège de contribuer à la modification d'une loi afin d'y intégrer davantage d'humanité, de considération et de respect du droit à l'information pour les victimes d'actes criminels.

• (1805)

[Traduction]

Rhonda Kirkland (Oshawa, PCC): Madame la Présidente, c'est un privilège de prendre la parole pour appuyer ce projet de loi. Il revêt une signification profonde pour les victimes de crimes violents et pour moi, personnellement, en tant que résidente et nouvelle députée d'Oshawa.

Le projet de loi C-221 s'appuie sur des années de plaidoyer pour une plus grande transparence et une plus grande équité dans le système de libération conditionnelle du Canada. Il s'inscrit également dans le prolongement du travail de mon prédécesseur, l'ancien député d'Oshawa, M. Colin Carrie, qui a présenté cette initiative sous

la forme du projet de loi C-320 à la 44^e législature. Il est inspiré par la force et la détermination d'une résidente d'Oshawa, ma chère amie Lisa Freeman. J'ai eu le privilège de travailler avec M. Carrie quand il a présenté ce projet de loi. Nous avons écouté les victimes et réclamé un système de justice qui reconnaît leurs besoins. J'ai vu à quel point les expériences et les efforts de Lisa ont façonné ce projet de loi.

Le projet de loi C-221 est ancré dans des histoires vécues et il répond directement à des échecs vécus où les victimes n'ont pu obtenir de renseignements clairs, être avisées en temps opportun et obtenir la transparence qu'elles méritent. Je tiens à remercier mon collègue, le député de Kamloops—Shuswap—Central Rockies, d'avoir présenté de nouveau ce projet de loi crucial et de m'avoir donné l'honneur de l'appuyer.

Pour comprendre l'importance de ce projet de loi, il faut en comprendre l'origine. Il y a plus de 30 ans, le meurtre de Roland Slingerland a bouleversé ma ville, Oshawa. Je m'en souviens. J'étais jeune adolescente et le choc de sa mort a rapidement secoué la ville entière. Les gens en parlaient à l'école, dans les voisinages et aux repas. C'était l'un de ces moments qui a obligé la communauté entière à s'arrêter et à prendre conscience de la réalité, que la violence était parmi nous.

Roland était concierge dans une maison de chambres. Il était ancien combattant de la marine et père de quatre filles. Il a été tué alors qu'il tentait de protéger une femme qui fuyait une situation de violence familiale. Le meurtrier qui l'a tué à la hache cherchait son ex-petite amie, et Roland a refusé de révéler où elle vivait. Il a fait ce que toute personne décente aurait fait. Il a accordé la priorité à la sécurité d'autrui, et cet acte courageux lui a coûté la vie.

Ce que notre communauté a appris par la suite a été encore plus difficile à comprendre. L'homme qui a tué Roland Slingerland était en liberté conditionnelle en raison d'infractions antérieures. Il avait déjà été remis en liberté dans la communauté. Le système qui est censé protéger le public a échoué. Il n'a pas protégé Roland et sa famille, et les séquelles de cet échec perdurent depuis plus de trois décennies.

Dans le cas de Mme Freeman, ces séquelles n'ont pas disparu à la fin du procès. Elle a passé la majeure partie de sa vie adulte à essayer de comprendre le processus de libération conditionnelle non pas par choix, mais parce que chaque décision prise au sujet du délinquant a une incidence directe sur son sentiment de sécurité et le bien-être de sa famille.

Cependant, à maintes reprises, elle s'est retrouvée sans l'information dont elle avait besoin. Des décisions importantes ont été prises à son insu. Des transferts ont été effectués sans préavis. Les niveaux de sécurité ont changé sans explication. Les dates d'audience ont changé de façon imprévisible. Trop souvent, les raisons pour lesquelles ces décisions ont été prises n'ont jamais été fournies. Parfois, elle a été complètement exclue du processus, mais Mme Freeman a refusé de garder le silence.

De nombreux Canadiens croient que, lorsqu'un juge impose une peine d'emprisonnement à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle avant 25 ans, c'est on ne peut plus clair. Toutefois, pour les victimes et leur famille, la réalité est beaucoup plus compliquée. Il existe de multiples formes de mise en liberté sous condition, de multiples étapes d'examen et de multiples possibilités de réinsertion dans la société pour les délinquants, et ce, parfois des années plus tôt que ce à quoi le public s'attend ou que la peine sous-entend.

Lorsque les victimes ne reçoivent pas les informations dont elles ont besoin, cette complexité devient accablante et préjudiciable, et force les familles à vivre leur traumatisme encore et encore. C'est ce à quoi s'attaque le projet de loi C-221. Le mandat actuel de la Commission des libérations conditionnelles du Canada lui permet de fournir certaines informations aux victimes inscrites, mais cette pratique n'est pas uniforme à l'heure actuelle. Les victimes ne reçoivent pas toujours des informations opportunes ou adéquates. Elles se retrouvent avec des dates vagues, des mises à jour incomplètes et ne comprennent pas la manière dont les décisions ont été prises. Il ne s'agit pas d'un problème administratif mineur. Il s'agit d'une défaillance systématique qui cause un préjudice réel.

Le projet de loi renforcerait la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition en exigeant, par voie législative, que la commission des libérations conditionnelles, quand elle fournit des informations sur les dates d'admissibilité ou les dates d'examen pour les absences temporaires, les libérations ou la libération conditionnelle, inclue une explication sur la manière dont ces dates ont été déterminées.

• (1810)

Les victimes ne recevraient plus de renseignements sans contexte. Elles ne seraient plus obligées d'interpréter le fonctionnement d'un système qui leur semble délibérément opaque. Elles recevraient des explications claires afin de comprendre ce qui se passe, de se préparer à ce qui s'en vient et de participer pleinement au processus comme elles le souhaitent. Pour les victimes, il ne s'agit pas d'une mesure symbolique, mais bien d'une mesure pratique et essentielle, qui assurerait une prévisibilité en cas de stress et d'incertitude. Le projet de loi reconnaît que les victimes ne sont pas des observateurs dans les coulisses; ce sont des personnes profondément touchées par chaque étape du processus de libération conditionnelle, et elles méritent d'être traitées avec dignité.

Il est également important de souligner que le projet de loi jouit d'un appui massif. Sa version précédente, le projet de loi C-320, avait été adoptée à l'unanimité à la Chambre et au comité. Tous les partis, de même que les sénateurs indépendants, l'ont appuyée. Des organismes de défense des droits des victimes de partout au Canada l'ont eue aussi appuyée, car ils savent que la transparence du processus de libération conditionnelle est essentielle au rétablissement de la confiance. Le projet de loi est passé à deux doigts de devenir loi, mais le gouvernement a prorogé le Parlement pour que les libéraux puissent mener une course à la chefferie. Toutefois, le projet de loi s'est rendu jusqu'à l'étape de la troisième lecture au Sénat. Il y avait un consensus clair entre les partis, entre les deux Chambres et parmi ceux qui travaillent directement avec les victimes au quotidien. Aujourd'hui, nous avons l'occasion de terminer ce travail grâce au projet de loi C-221. Nous avons l'occasion d'adopter un projet de loi qui a déjà fait consensus à l'échelle nationale, et ainsi de protéger concrètement les victimes et leurs familles.

Affaires émanant des députés

Le projet de loi dont nous sommes saisis ne réglerait pas tous les problèmes du système de libération conditionnelle. Il y a encore beaucoup à faire pour garantir le respect des droits des victimes et la participation de celles-ci à chaque étape. Il s'agit toutefois d'une étape importante. Le projet de loi propose des mesures ciblées et raisonnables. Il vise à combler une lacune précise qui a causé des difficultés et des craintes pour bien trop de Canadiens. Surtout, il ferait en sorte que l'expérience de Mme Freeland et de sa famille ne se reproduise pas.

Mme Freeman n'a jamais cherché à être reconnue ou à attirer l'attention du public. Elle a tout simplement refusé d'accepter un système qui faisait constamment fi d'elle. Elle soutient d'autres victimes, elle a écrit des livres, elle organise des ateliers et des vigiles, et elle réclame continuellement que l'on fasse preuve de transparence afin que personne d'autre n'ait à subir ce que sa famille a enduré. Le père de Mme Freeman a fait preuve de courage ce jour-là lorsqu'il a protégé une personne en danger. Aujourd'hui, Mme Freeman défend les intérêts des victimes avec le même courage, et le projet de loi reflète sa détermination à créer une meilleure voie pour les futures victimes. Le projet de loi ne changera pas ce que Mme Freeman a vécu, mais elle espère que d'autres personnes pourront passer par le processus de libération conditionnelle sans subir les mêmes préjudices qu'elle a subis.

Le projet de loi C-221 illustre ce qui peut être accompli quand les victimes s'expriment et que les législateurs les écoutent. Il montre ce qu'il est possible de faire lorsqu'une collectivité refuse de se taire devant l'injustice. Le projet de loi est prêt à devenir loi. Les victimes méritent des informations sur lesquelles elles peuvent compter ainsi qu'un système qui les traite avec respect. Le projet de loi apporterait un changement simple et nécessaire qui permettra enfin d'offrir de la transparence aux victimes, qui n'ont eu droit qu'à de l'indifférence.

J'exhorte le Parlement à terminer le travail qui a été entrepris il y a des années, à rendre cette protection permanente et à adopter le projet de loi à toutes les étapes rapidement et à l'unanimité.

• (1815)

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, je vais commencer par revenir sur le point qui vient d'être soulevé au sujet de l'appui à ce projet de loi d'initiative parlementaire à la Chambre, que je considère comme extrêmement positif. Comme les députés le savent, un nombre limité de projets de loi et de motions d'initiative parlementaire finissent par être présentés à la Chambre des communes.

Il y a deux choses que je voudrais souligner au sujet du député de Kamloops—Shuswap—Central Rockies. Premièrement, nous devons reconnaître qu'un député est très chanceux s'il arrive à faire adopter son projet de loi à la Chambre. C'est un peu une question de chance, car nous devons faire partie du tirage au sort. Le numéro du projet de loi est le projet de loi C-221, ce qui nous indique que le député a eu de la chance que son projet de loi soit tiré au sort.

Affaires émanant des députés

Deuxièmement, lorsqu'un député a cette chance, il peut choisir parmi une multitude de questions à soumettre à la Chambre. De toute évidence, le député a choisi un sujet qui est une priorité à ses yeux. Nous avons vu des gouvernements de différentes allégeances politiques parler des victimes. Nous sommes maintenant saisis d'un projet de loi d'initiative parlementaire, et le député a raconté une histoire très personnelle. Je reconnais toujours le courage des députés qui racontent un pan délicat de leur vie, car c'est très difficile à faire. Cela m'a fait penser à un incident qui s'est produit il y a un certain nombre d'années.

Je me trouvais au domicile d'une femme dont le fils était porté disparu. Elle a vécu le moment redoutable où les forces de l'ordre locales ont frappé à sa porte pour lui annoncer que le corps de son fils avait été retrouvé. J'ai été témoin d'un moment où les émotions étaient très vives. Cette mère s'est effondrée, mais elle a eu le courage de suivre un processus très compliqué et exceptionnellement frustrant. On doit imaginer les émotions des victimes d'actes criminels pour vraiment comprendre pourquoi il est si important de ne pas oublier cet aspect lorsque nous débattons de mesures législatives.

C'est ainsi que je vois le projet de loi C-221, qui bénéficie d'un vaste appui, non seulement à la Chambre, mais, comme l'a souligné le député d'en face, dans tous les secteurs de la société. Je crois que le projet de loi jouit de cet appui parce que les gens peuvent comprendre la raison d'être et la nécessité de son adoption. Je m'attends à ce que nous nous penchions sur la nécessité non seulement d'être informés, mais aussi d'obtenir une explication par la suite. Par exemple, on pourrait expliquer pourquoi une audience de libération conditionnelle a été prévue afin que nous puissions mieux comprendre le système.

Ce que j'ai constaté — et j'ai déjà été porte-parole en matière de justice au Manitoba —, c'est qu'en général, les gens comprennent mal comment fonctionne notre système judiciaire dans son ensemble. J'ai eu l'occasion de soulever la question à la Chambre à plusieurs reprises. Il y a des processus fédéraux, provinciaux et municipaux, sans parler des nombreux intervenants.

En ce qui concerne la conduite en état d'ébriété, il existe un organisme extraordinaire appelé MADD, Les mères contre l'alcool au volant. Il y a de très nombreux intervenants qui essaient tous d'améliorer le système. L'éducation fait partie de la solution pour améliorer le système. Aussi compliqué que cela puisse être, imaginons que l'on se retrouve dans une situation où quelque chose d'horrible s'est produit et que l'on doive suivre un processus extrêmement difficile sur le plan émotionnel, et que l'on veuille savoir ce qui est advenu de l'agresseur.

• (1820)

À première vue, le projet de loi semble très simple, et il l'est effectivement. Dans la question que j'ai posée, j'espère avoir laissé entendre que j'appuie fortement ce projet de loi d'initiative parlementaire. Comme on l'a souligné, il y a eu une version précédente du projet de loi qui, pour diverses raisons, n'a pas reçu la sanction royale, tout comme d'autres mesures législatives. Cela n'enlève toutefois rien aux efforts déployés aujourd'hui par un député qui soulève à nouveau la question.

Je pense au projet de loi C-11, une mesure législative importante qui porte elle aussi sur les droits des victimes. Il prévoit le transfert des affaires d'abus sexuels des tribunaux militaires aux tribunaux

civils et offre le soutien dont les victimes ont besoin, avec la nomination d'un agent de liaison de la victime pour faciliter ce transfert.

Qu'il s'agisse d'un projet de loi d'initiative parlementaire ou d'un projet de loi présenté par le gouvernement, on voit bien que nous devons, en tant que législateurs, répondre à certaines attentes. Il s'agit en fin de compte de renvoyer le projet de loi au comité. S'il y a lieu d'y apporter des modifications ou des amendements, nous devrions alors nous pencher sur la question.

J'ai trouvé encourageant que la députée du Bloc québécois pose cette question, car je pense la même chose. Je me demandais pourquoi les renseignements ne sont pas simplement envoyés automatiquement. Cela semblait logique. La réponse avait encore plus de sens. Je suis convaincu que certaines personnes ne veulent pas nécessairement connaître ces renseignements ou se faire rappeler ce qu'elles ont vécu.

La véritable valeur de l'étude des projets de loi par un comité permanent, qu'il s'agisse d'un projet de loi d'initiative parlementaire ou du gouvernement, c'est que cela nous donne l'occasion de tenir entre législateurs le dialogue qui s'impose. Bref, j'appuie la réponse, mais je n'appuie pas nécessairement un amendement qui la modifierait.

Je suis impatient que le comité étudie le projet de loi. On a laissé entendre que d'autres amendements pourraient être présentés. J'ose espérer que tout amendement présenté serait, du moins en principe, appuyé par le député et respecterait la portée du projet de loi. Le but de renvoyer un projet de loi à un comité permanent est de tenir ce dialogue. En même temps, et j'insiste sur ce point, nous devons écouter ce que disent les parties intéressées, les groupes de défense des intérêts et les victimes elles-mêmes et à tout le moins donner l'occasion à ces dernières de faire part au comité de ce qu'elles ont vécu, tout comme le député de Kamloops—Shuswap—Central Rockies a fait part à la Chambre de ce qu'il a vécu personnellement.

Je crois sincèrement que nous devons faire tout en notre pouvoir de législateurs pour soutenir les victimes de la criminalité. Je félicite le député d'avoir présenté ce projet de loi.

• (1825)

[Français]

Mario Beaulieu (La Pointe-de-l'Île, BQ): Madame la Présidente, premièrement, je félicite mon collègue d'avoir présenté le projet de loi C-221, surtout dans une telle situation, puisque c'est extrêmement difficile émotionnellement. Vu que je n'ai jamais vécu cela, c'est difficile pour moi, de l'imaginer, mais je pense que les victimes ont le droit de savoir. Le projet de loi vise à mieux communiquer l'information sur les permissions de sortir. C'est réconfortant de voir tous les partis qui dépassent les lignes partisans afin d'appuyer ce projet de loi pour des raisons humanitaires.

L'Association québécoise Plaidoyer-Victimes, ou AQPV, a considéré que le projet de loi allait en droite ligne avec ce qu'elle revendique. Dans un mémoire, elle indique ceci:

Selon l'AQPV, il est en effet essentiel d'expliquer la manière dont sont déterminées les décisions quant aux dates d'admissibilité et d'examen applicables au délinquant relativement aux permissions de sortir, aux placements à l'extérieur, aux libérations conditionnelles ou aux libérations d'office.

L'AQPV se questionne quant à la forme que prendra ces explications [...]

Tantôt, mon collègue a précisé que, d'abord, il faut que les victimes veuillent recevoir cette information. Ensuite, il faut que ces informations soient données de façon claire et adaptée à ce que les victimes veulent.

Voici ce qui est dit:

[...] l'Association est d'avis que dès la prononciation de la peine, la personne victime devrait déjà être informée de ce en quoi consiste une peine fédérale, ainsi que de ce à quoi la personne contrevenante pourrait avoir droit, notamment en ce qui concerne l'éligibilité à la libération conditionnelle et les circonstances pouvant y mener.

La documentation de Service correctionnel Canada « est disponible en ligne, notamment quant aux possibilités de libération conditionnelle », mais c'est complexe. Même une personne criminologue va trouver ça complexe. Alors, pour « mieux soutenir les personnes victimes [...] il conviendrait de leur fournir un document simple, concis et clair, [...] de leur proposer un entretien téléphonique avec une ressource spécialisée », toujours si elles le désirent, « par exemple au sein du Bureau national des victimes d'actes criminels, ou BNVAC, du SCC » et que ce soutien aide les victimes « à mieux comprendre les étapes futures et ainsi, à augmenter leur sentiment de sécurité. » C'est essentiel.

On parle de services de soutien à la réception des informations:

Par ailleurs, l'AQPV se questionne sur les points suivants:

de quelle façon les explications sur la manière dont ces dates ont été déterminées seront-elles transmises aux personnes victimes?

seront-elles communiquées par écrit seulement?

quelles mesures sont prévues pour soutenir les personnes victimes lorsqu'elles reçoivent ces informations?

Selon l'AQPV il est crucial de s'assurer que ces informations soient: communiquées avec sensibilité et humanité;

accompagnées de la possibilité de joindre une personne formée à intervenir auprès des personnes victimes.

Même si la personne victime avait indiqué vouloir recevoir les informations auxquelles elle a le droit de manière écrite, il faudrait quand même prévoir la possibilité pour la personne victime d'échanger avec une personne spécialisée pour intervenir auprès des personnes victimes, par exemple une personne du BNVAC, afin de répondre à ses questions et d'expliquer la manière dont ces dates ont été déterminées.

Alors, tout ce qu'on peut dire, c'est que c'est un projet de loi très important qui, je l'espère, obtiendra l'appui de tous pour que l'on puisse procéder le plus rapidement possible à son adoption, afin qu'il ne meure pas au Feuilleton, comme la dernière version.

Je remercie encore mon collègue d'avoir déposé ce projet de loi. Nous espérons procéder le plus rapidement possible.

• (1830)

[Traduction]

Juanita Nathan (Pickering—Brooklin, Lib.): Madame la Présidente, je tiens à remercier le député de Kamloops—Shuswap—Central Rockies d'avoir présenté ce projet de loi. Je souhaite également remercier tous les députés qui ont contribué ou qui contribueront à son étude.

Comme nous le savons, ce projet de loi a déjà été présenté par des députés d'en face lors de législatures précédentes. Il s'agit d'un projet de loi important et non partisan qui est axé sur les droits des victimes d'actes criminels et de leurs familles.

Le gouvernement est convaincu que les victimes de partout au Canada méritent notre compassion, notre respect et notre soutien. En vertu de la loi fédérale actuelle, les victimes d'actes criminels ont le droit de recevoir certains renseignements sur la ou les per-

sonnes qui leur ont fait du tort. Ces renseignements comprennent les dates d'admissibilité et les dates de révision applicables au contrevenant en matière de permissions de sortie ou de libération conditionnelle. S'il est adopté, le projet de loi C-221 modifierait la loi afin que les victimes d'actes criminels aient le droit de savoir non seulement quand les contrevenants pourraient être libérés, mais aussi comment les autorités déterminent ces dates d'admissibilité.

Les victimes d'actes criminels et leurs familles souhaitent que le système judiciaire soit clair. Elles souhaitent également qu'il soit transparent et que leur voix soit entendue. Le projet de loi C-221 offrirait aux victimes et à leurs familles la clarté et la transparence qu'elles recherchent. Il aiderait les victimes à obtenir à l'avance des renseignements sur les importantes dates d'admissibilité et d'examen applicables aux contrevenants. Par ailleurs, il ne porte en aucun cas atteinte aux droits des contrevenants. Leur droit à la vie privée et leurs autres garanties n'en sont d'aucune manière diminués ou menacés.

Le projet de loi s'inscrit également dans la lignée des progrès accomplis au pays en matière de reconnaissance et de défense des droits des victimes d'actes criminels. Notre compréhension de ces droits et notre volonté de mettre en pratique ces connaissances sont le fruit du travail de nombreuses personnes et gouvernements. Des gouvernements de toutes tendances politiques et des députés des deux côtés de la Chambre ont pris et soutenu des mesures à cet égard.

Au Canada, cette avancée dans le domaine de la défense des droits des victimes a commencé en 1988. Cette année-là, la Chambre des communes a approuvé pour la première fois la Déclaration canadienne des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité. Ce tournant décisif a rapidement été suivi par l'adoption d'une loi fédérale qui donnait aux victimes de la criminalité la possibilité de s'exprimer lors des audiences de détermination de la peine. Depuis lors, les gouvernements successifs ont affirmé les droits des victimes en se fondant sur notre compréhension croissante de leurs besoins. Ces progrès sont le résultat de l'évolution de la compréhension du Canada à l'égard des droits des victimes d'actes criminels et de notre volonté d'appliquer ces connaissances.

Le projet de loi C-221 poursuit ces avancées sensées, non partisans et multigénérationnelles. Le projet de loi indique clairement que les députés ont collectivement entendu la voix des victimes et agissent en conséquence.

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): Comme il est 17 h 34, la période réservée à l'étude des affaires émanant des députés est maintenant écoulée et l'affaire retombe au bas de l'ordre de priorité du Feuilleton.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office conformément à l'article 38 du Règlement.

Motion d'ajournement

● (1835)

[Traduction]

L'ÉCONOMIE

Warren Steinley (Regina—Lewvan, PCC): Madame la Présidente, je suis heureux de participer au débat d'ajournement de ce soir. Il y a quelques semaines, j'ai posé une question sur la hausse du prix des aliments, mais je suis sûr que mes collègues m'accorderont d'abord un instant pour offrir mes plus sincères félicitations aux Roughriders de la Saskatchewan, qui ont remporté la Coupe Grey de 2025.

Dimanche dernier, j'ai pu regarder le match avec mes trois enfants. Je suis fier de dire que, pour la première fois, les trois ont pu voir les Riders remporter la Coupe Grey, car ils ne l'avaient pas gagnée depuis 2013. J'ai été ravi d'avoir le temps de voir nos Riders remporter la Coupe Grey avec mes trois enfants, Jameson, Clair et Nickson. Nous avons pu vivre un moment formidable en famille.

J'aimerais maintenant entrer dans le vif du sujet. Depuis quelques années, nous parlons du prix des aliments qui augmente constamment au pays. Comme nous le savons, des données montrent qu'au cours des 10 dernières années, le prix des aliments a augmenté davantage au Canada qu'aux États-Unis, soit 48 % plus rapidement. On sait que l'inflation a été causée par plusieurs facteurs. Il y a notamment la taxe sur le carbone pour les industries et les taxes sur les emballages alimentaires dans les épiceries.

Lorsque nous parlons de la taxe sur le carbone pour les industries, il y a une chose que mes amis et collègues d'en face ne comprennent pas: cette taxe s'applique à chaque maillon de la chaîne de transport. Les aliments n'apparaissent pas comme par magie dans les épiceries; ils doivent s'y rendre. Ils doivent être transportés du champ à l'épicerie, de sorte que les taxes payées par nos agriculteurs, nos camionneurs et les épiceries pour garder les lumières allumées et garder les aliments frais sont également incluses dans le coût sans cesse croissant.

À quiconque répondra à ma question, je dirai que je pense que le prix des aliments fait l'objet de discussions partout au pays. J'ai passé toute la semaine chez moi, dans ma circonscription, et chaque fois que quelqu'un se présente à notre bureau de circonscription, il parle de l'augmentation constante du coût de la vie. Il y a une crise de l'abordabilité au pays, et elle commence à table. Je connais beaucoup de familles où les parents ne mangent pas de viande au souper tant que les enfants n'ont pas fini de manger, simplement pour s'assurer qu'il y en a assez pour les enfants. C'est quelque chose qui ne devrait jamais se produire au Canada.

Nous produisons des denrées alimentaires de la plus haute qualité, comme l'excellent bœuf canadien. Nous produisons les meilleures récoltes. Il devrait donc être possible pour le Canada d'avoir des prix abordables pour les aliments. Ce devrait être le cas, en fait. Je tiens également à mentionner qu'au pays, le recours aux banques alimentaires a doublé au cours des 10 dernières années. Le Canada est le grenier du monde. Si plus de gens, en particulier dans la classe moyenne, vont aux banques alimentaires plutôt qu'à l'épicerie, voilà qui en dit long sur ce que le gouvernement libéral a fait au cours des 10 dernières années par rapport au prix des aliments.

Si l'on taxe l'agriculteur qui produit les aliments et le camionneur qui les transporte, on taxe le consommateur qui les achète à l'épicerie, et j'aimerais avoir des réponses. Je me souviens que le ministre des Finances a dit il y a trois ans que le prix des aliments baisserait avant l'Action de grâce. Je me souviens qu'il avait pris cet engage-

ment ferme, mais le prix des aliments a continué d'augmenter. Les gens le constatent, et leur chèque de paie n'est tout simplement pas suffisant à la fin du mois pour leur permettre de faire l'épicerie.

C'est un problème qu'il faut régler au pays, c'est pourquoi j'ai hâte d'entendre la réponse du député d'en face.

Wade Grant (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Lib.): Madame la Présidente, je voudrais moi aussi commencer par féliciter les Roughriders de la Saskatchewan. Peu de gens savent que ma belle-mère est née et a grandi à Swift Current. Elle a emménagé chez nous en 1994, et elle est une fervente partisane des Roughriders de la Saskatchewan.

Je prends la parole pour répondre à la question du député d'en face et pour rétablir les faits: il n'existe pas de taxe sur les emballages alimentaires au Canada ni de taxe sur le carbone pour les industries applicable aux produits alimentaires. Ces affirmations ne reflètent tout simplement pas la réalité.

Le Canada a mis en place des mesures pratiques et fondées sur des données probantes visant à réduire la pollution, à soutenir la compétitivité et à bâtir une économie propre pour l'avenir. La tarification industrielle du carbone, par exemple, ne s'applique qu'aux grands émetteurs, les plus gros pollueurs du pays. Elle ne s'applique pas aux agriculteurs. Elle ne s'applique pas aux consommateurs. Elle ne s'applique pas à la caisse à l'épicerie. Le système est structuré de manière à maintenir la compétitivité des industries canadiennes tout en réduisant les émissions au moindre coût possible.

Le système fédéral canadien de tarification basée sur la production offre des options aux dirigeants d'entreprise. Ils peuvent innover pour réduire les émissions, acheter des crédits auprès d'innovateurs ou investir dans des processus plus propres. Il ne s'agit pas d'une charge pour les familles. Il s'agit d'un cadre qui récompense les opérations plus propres et aide le Canada à rester compétitif dans une économie mondiale qui se décarbone rapidement.

Soyons clairs au sujet des prix des denrées alimentaires. La redevance fédérale sur les combustibles a été supprimée pour les carburants agricoles le 1^{er} avril dernier. Les experts s'accordent à dire que la hausse des prix des denrées alimentaires est principalement attribuable à des facteurs mondiaux, aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement, à la guerre en Ukraine et à la volatilité des prix de l'énergie. Aucun de ces facteurs ne découle des politiques climatiques du Canada. En fait, il a été clairement démontré que la tarification du carbone pour l'industrie n'a pratiquement aucune incidence sur le prix des marchandises commerciales.

Pour ce qui est de la prétendue taxe sur les emballages alimentaires, précisons que la réglementation sur les plastiques à usage unique n'est pas du tout une taxe. Il s'agit simplement de règles environnementales qui empêchent les plastiques nocifs, tels que les sacs d'emplettes, les ustensiles et certains types de contenants alimentaires, de se retrouver dans les rivières, les océans et les cours d'eau. Ces règles devraient permettre d'éviter plus d'un million de tonnes de déchets plastiques au cours de la prochaine décennie. De nombreuses entreprises canadiennes se sont déjà adaptées, et elles constatent souvent que les options réutilisables ou recyclables permettent de réaliser des économies à long terme.

Enfin, le Règlement sur les combustibles propres n'entraîne pas nécessairement une augmentation des prix des combustibles. Il protège l'environnement et la santé humaine en réduisant considérablement les émissions de gaz à effet de serre. Il stimule également des investissements de plusieurs dizaines de milliards de dollars dans des projets liés aux combustibles propres partout au pays, créant ainsi des emplois de qualité et plaçant le Canada dans une position concurrentielle à l'échelle mondiale. Il ne s'agit pas de taxes sur les aliments, mais plutôt de mesures intelligentes et pratiques qui protègent les Canadiens contre les coûts croissants de la pollution et des changements climatiques.

• (1840)

Warren Steinley: Madame la Présidente, je remercie mon collègue d'en face de son discours prémâché, mais Sylvain Charlebois, le Food Professor, qui est bien connu sur les réseaux sociaux, serait totalement en désaccord avec tout ce que le député vient de dire. M. Charlebois a dit qu'un lien direct a été établi entre la politique du gouvernement du député et l'augmentation du prix des aliments. Il a dit que les politiques des libéraux, comme la taxe sur le carbone pour les industries, ont fait augmenter le prix des aliments. Par conséquent, le député d'en face me pardonnera si je choisis de croire le professeur Sylvain Charlebois plutôt que lui.

Le premier ministre dit qu'il serait jugé en fonction des prix à l'épicerie. Les prix ont continué d'augmenter. Le député ne peut pas nier le fait que le prix des aliments a continué d'augmenter pour tous les Canadiens d'un océan à l'autre, en particulier dans les régions rurales et éloignées, où les gens constatent que les aliments sont plus chers parce que les entreprises de camionnage paient la taxe sur le carbone pour les industries sur le transport de ces aliments. Il est plus coûteux d'acheminer les aliments vers les régions rurales et éloignées. Comment le secrétaire parlementaire peut-il nier ce fait?

Wade Grant: Madame la Présidente, je tiens à être clair: les politiques environnementales du Canada sont conçues pour réduire la pollution et stimuler l'innovation, et non pour faire augmenter le prix des aliments.

Les projets de combustibles propres, comme l'usine de diésel renouvelable d'Imperial Oil en Alberta, les projets d'énergie propre de Char Technologies en Ontario et au Québec ainsi que le complexe à hydrogène d'Air Products à Edmonton, créent des emplois et maintiennent la compétitivité des Canadiens dans l'économie propre mondiale. L'élimination de ces mesures, comme le suggère le député d'en face, mettrait en péril les investissements, coûterait des emplois et ferait augmenter la pollution.

Les Canadiens méritent des solutions qui protègent l'abordabilité aujourd'hui et qui bâtissent une économie durable et concurrentielle pour l'avenir.

LA TARIFICATION DU CARBONE

Cheryl Gallant (Algonquin—Renfrew—Pembroke, PCC): Madame la Présidente, je suis heureuse de prendre la parole au nom des habitants d'Algonquin—Renfrew—Pembroke qui font preuve de bon sens sur le plan des finances.

Récemment, j'ai demandé au ministre de ce gouvernement d'évaluer si, dans le budget, il pouvait annuler le projet des libéraux d'augmenter le prix du carburant. Eh bien, le budget est arrivé, et la taxe subsiste. Cette taxe n'est qu'une des nombreuses mesures fiscales imposées par les libéraux qui, en cachette, érodent le pouvoir d'achat des Canadiens.

Motion d'ajournement

La réponse de la secrétaire d'État libérale, mise en avant pour défendre le ministre, démontre que le Parti libéral, dans son essence, ne comprend pas la situation. Les Canadiens consacrent plus d'argent aux taxes et impôts qu'à toute autre chose. Ils dépensent plus pour leur fardeau fiscal que pour leur logement. Le gouvernement représente notre plus grande dépense, mais les libéraux ont le culot de nous dire que rendre l'administration publique plus efficiente est une mesure pour alléger le coût de la vie. Je ne suis pas surprise. Même si c'est le parti qui a fait campagne avec le slogan « avoir le beurre et l'argent du beurre », je suis choquée par l'audace avec laquelle il trompe les Canadiens.

Les libéraux ont promis un changement générationnel, mais ce qu'ils voulaient dire par là, c'est qu'il faudra attendre une génération avant de voir le moindre changement. Ils ont promis de ne pas faire de compressions dans la fonction publique, mais maintenant, des travailleurs de première ligne sont mis à pied, et des Canadiens sont laissés en attente. Ils ont promis de ne pas réduire les transferts aux particuliers et aux provinces, mais ils réduisent maintenant les prestations aux anciens combattants et les bourses aux étudiants. Malgré les compressions imposées à des gens qui n'ont pas voté pour les libéraux aux dernières élections, les libéraux affichent l'un des plus importants déficits de l'histoire. Leur slogan aurait dû être « plus de dépenses pour moins de services ».

Les Canadiens se demandent à juste titre où va l'argent de leurs impôts. Malgré tous les efforts des libéraux pour faire taire le directeur parlementaire du budget, le chat est sorti du sac. Le premier ministre de Brookfield a redéfini l'aide aux entreprises parasites comme un investissement. Ce n'est pas surprenant, compte tenu de la personne qu'il a nommée à la tête de la fonction publique. Le greffier du Conseil privé du Canada joue constamment à la chaise musicale. Une année, il est le plus haut fonctionnaire en matière de finances et il favorise des entreprises parasites dans le secteur de l'électricité, et l'année suivante, il devient PDG d'un service d'électricité public. Une année, il est à la tête d'une société de transport de Montréal, et une autre année, il est à la tête de la Banque de l'infrastructure de Trudeau, qui donne de l'argent à la société de transport de Montréal.

Son curriculum vitae n'est pas très différent de celui du premier ministre, qui est passé d'une banque d'investissement à un ministère des Finances et de banques centrales à des sociétés d'investissement. Alors que certains médias se sont concentrés sur les conflits d'intérêts flagrants du premier ministre, quand on regarde la stratégie qu'il a adoptée chez Brookfield, comment pourrait-il en être autrement? Sous sa gouverne, Brookfield a ciblé des entreprises au cœur du monde des affaires et du gouvernement. En tant que PDG, il investirait dans quelque chose comme une entreprise de construction de maisons modulaires. Ensuite, en tant qu'ancien dirigeant de banque centrale, il ferait pression sur les gouvernements pour qu'ils fassent construire plus de logements modulaires. Maintenant, il est premier ministre et il tient des séances de photos devant des maisons modulaires, qu'il financera avec l'argent des contribuables.

C'est là que tant de gens se trompent au sujet du Forum économique mondial. Il n'y a pas de conspiration. Il s'agit simplement d'un groupe de dirigeants des services publics qui jouent à la chaise musicale avec des dirigeants d'entreprises mondiales. Ils s'assoient en cercle, comme une bande de bons vieux copains, en se félicitant d'être aussi astucieux. Ensuite, ils rentrent tous chez eux pour mettre en œuvre de mauvaises politiques ou investir dans de mauvaises entreprises. Quand tout déraile, ils utilisent encore plus de fonds publics pour se renflouer les uns les autres.

Motion d'ajournement

Les amis du premier ministre touchent des salaires dans les six ou sept chiffres, tandis que des Canadiens sont mis à pied. Le véritable slogan du Parti libéral devrait être « dépenser moins pour les Canadiens et investir davantage avec ses amis du monde des affaires ».

• (1845)

Wade Grant (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Lib.): Madame la Présidente, les Canadiens s'attendent à ce que le gouvernement protège leur pouvoir d'achat et assure leur avenir et celui de leurs enfants. Il ne s'agit pas de choisir l'un ou l'autre.

L'opposition présente les mesures de lutte contre les changements climatiques comme une facture que les Canadiens n'ont pas les moyens de payer. Or, ce que les Canadiens n'ont pas les moyens de payer, c'est l'inaction. Les sécheresses, les feux de forêt et les tempêtes découlant des changements climatiques perturbent déjà nos chaînes d'approvisionnement, notre secteur agricole et nos collectivités. Ces événements entraînent des coûts plus élevés que les solutions climatiques que nous mettons en place.

Soyons clairs: les mesures de lutte contre les changements climatiques ne sont pas un luxe, elles sont une nécessité économique. Lorsque nous parlons de coûts, nous devons nous appuyer sur les faits. L'opposition suggère que l'annulation du Règlement sur les combustibles propres ferait baisser comme par magie les factures d'épicerie ou le coût du carburant. C'est prendre ses désirs pour des réalités. Les prix actuels sont influencés par les fluctuations du marché mondial de l'énergie, les pressions sur la chaîne d'approvisionnement et le pouvoir de fixation des prix des entreprises. L'élimination de la politique climatique ne ferait pas baisser les cours mondiaux du pétrole.

Le Règlement sur les combustibles propres a contribué à générer des dizaines de milliards de dollars d'investissements dans des projets à l'échelle du Canada, notamment dans les carburants à faible teneur en carbone et le captage et le stockage du carbone. Ces projets soutiennent des emplois bien rémunérés pour des milliers de Canadiens dans l'ensemble du pays. Comme il a été annoncé le 5 septembre dernier, nous apportons des modifications ciblées au Règlement sur les combustibles propres afin de soutenir davantage le secteur canadien des biocarburants, tout en conservant l'objectif principal du règlement, qui est de réduire les émissions.

Les Canadiens veulent un leadership qui protège les emplois tout en protégeant la planète. Ils veulent une croissance de l'énergie propre, des industries concurrentielles ainsi qu'un avenir sûr et abordable pour leurs enfants. C'est pourquoi le gouvernement s'engage à mener une politique climatique intelligente, équitable et prévisible qui renforce l'économie au lieu de la miner. Il s'agit de gérer les coûts d'aujourd'hui de façon responsable tout en préservant la prospérité de demain. C'est ainsi qu'on fait les choses au Canada.

Cheryl Gallant: Madame la Présidente, mon argument préféré des libéraux, c'est lorsqu'ils comparent le Canada aux autres pays du G7. Ils me font penser à un adolescent qui rentre à la maison en état d'ébriété pour la première fois et qui se défend en disant: « Hé, tous les autres étaient bien plus ivres que moi. » C'est un peu comme si les libéraux disaient que l'inflation n'est pas de leur faute parce qu'il y a aussi de l'inflation dans d'autres pays. Je suppose que ce n'est qu'une coïncidence si tous ces autres pays enregistrent eux aussi d'énormes déficits.

Je sais que, pour certaines personnes, lorsque plusieurs gouvernements adoptent les mêmes politiques en utilisant la même propagande, cela peut sembler malveillant. La vérité, c'est que les acteurs progressistes de ce type ne sont pas très créatifs. Ils plagient entre eux les politiques et les slogans dans une tentative désespérée de nous vendre le même programme corporatiste et technocratique.

Nous n'avons pas besoin du protectionnisme, des restrictions ou des subventions des libéraux. Ce dont nous avons besoin, c'est d'éliminer la réglementation qui nuit à la concurrence, de faire respecter la réglementation sur la promotion de la concurrence et, ensuite, de laisser la voie libre pour que les Canadiens puissent bâtir un avenir meilleur.

• (1850)

Wade Grant: Madame la Présidente, l'abordabilité est importante, tout comme la sécurité économique. Le gouvernement continuera d'adopter des politiques qui protègent les travailleurs, renforcent la compétitivité et font en sorte que le Canada soit un chef de file dans les énergies propres de demain. C'est ainsi que nous bâtissons une économie qui fonctionne pour les Canadiens aujourd'hui et qui offre des possibilités à la prochaine génération, à la génération de mes enfants et aux six ou sept générations à venir.

LA SANTÉ MENTALE ET LES DÉPENDANCES

Dan Mazier (Mont-Riding, PCC): Madame la Présidente, ma question est très simple. J'espère que la députée ne se contentera pas de lire le discours qui a été rédigé pour elle par le Cabinet du premier ministre. Selon le gouvernement libéral, devrait-il être légal ou illégal de fumer du fentanyl et de la méthamphétamine?

Maggie Chi (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, Lib.): Madame la Présidente, à une époque où toutes les collectivités du pays sont aux prises avec les effets dévastateurs de la crise des drogues toxiques et des surdoses, c'est profondément décevant de voir cette question être réduite à des extraits vidéo et à de l'indignation au lieu de faire l'objet d'un dialogue sérieux. Les Canadiens s'attendent à mieux de notre part. Ils méritent une discussion fondée sur des faits, et non sur des effets de toges, et les faits sont clairs: ce sont les provinces et les territoires, et non le gouvernement fédéral, qui décident si les centres de consommation supervisée peuvent mener leurs activités.

En vertu de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, tous les ministres provinciaux et territoriaux de la Santé peuvent accorder ou refuser des exemptions. Santé Canada n'examine les demandes que si les demandeurs ont démontré qu'ils respectent toutes les exigences locales, municipales et provinciales et qu'ils ont mis en place des mesures de sécurité rigoureuses pour protéger les clients et les collectivités environnantes. S'ils ne peuvent pas le faire, leur demande n'est pas traitée.

Notre rôle est de soutenir les collectivités grâce à des investissements ciblés, ce qui comprend le Fonds pour la santé mentale des jeunes, qui permet à ceux-ci d'accéder plus rapidement à des soins et de réduire la pression sur les services d'urgence; un financement accru du Programme sur l'usage et les dépendances aux substances pour la prévention, le traitement et la réduction des méfaits; un soutien continu par l'entremise du Fonds d'urgence pour le traitement destiné aux besoins urgents des provinces et des territoires; et, dans le cadre du budget de 2025, le renforcement des mesures d'application de la loi et des mesures frontalières afin de perturber l'approvisionnement en drogues illégales qui empoisonnent les Canadiens. Ces investissements sauvent des vies et soutiennent les collectivités; ce ne sont pas des raccourcis ni des slogans.

Les centres de consommation supervisée sont un outil qui s'inscrit dans une stratégie d'intervention beaucoup plus large. Ce n'est pas le temps de faire des effets de toge. Cette crise exige du sérieux et du leadership. Les familles qui ont perdu un être cher méritent de nous voir assumer nos responsabilités. Aucune communauté n'est épargnée. Toutes les familles touchées par cette crise sont en deuil. Elles veulent que la Chambre fournisse des éclaircissements, agisse avec compassion et présente un plan d'action réfléchi fondé sur des données probantes.

Le gouvernement comprend qu'il est possible de protéger les communautés et de prendre soin des personnes aux prises avec une dépendance. Un leadership responsable exige les deux.

Dan Mazier: Madame la Présidente, j'en déduis que la députée a choisi de réciter le discours préparé par le Cabinet du premier ministre, alors je répète la question: selon le gouvernement libéral, devrait-il être légal ou illégal de fumer du fentanyl et de la méthamphétamine?

Maggie Chi: Madame la Présidente, la gravité de cette crise exige une approche mesurée et sérieuse. Nous devons faire mieux, tant pour les Canadiens que pour la dignité de la Chambre.

Motion d'ajournement

Le gouvernement continue de travailler en étroite collaboration avec les provinces et les territoires, en les soutenant au moyen du Fonds d'urgence pour le traitement et du Programme sur l'usage et les dépendances aux substances, et en renforçant l'application de la loi afin de stopper l'approvisionnement en drogues illégales. Ces priorités ne s'excluent pas mutuellement, et il n'est pas responsable pour un leader de prétendre le contraire.

Cette crise exige de l'empathie, des données probantes et des mesures, et non de la division. Faisons honneur à la Chambre en abordant cette situation avec le sérieux, la compassion et l'intégrité que les Canadiens attendent de nous.

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre s'ajourne donc à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 54.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mardi 18 novembre 2025

AFFAIRES COURANTES

Le Code criminel

Schmale.....	3719
Projet de loi S-228. Première lecture.....	3719
Adoption de la motion et première lecture du projet de loi.....	3719

Pétitions

Les armes à feu

Rood.....	3719
-----------	------

Les droits de la personne en Inde

Zimmer.....	3719
-------------	------

Questions transformées en ordres de dépôt de documents

Lamoureux.....	3719
----------------	------

Demande de débat d'urgence

L'extorsion au Canada

Poillievre.....	3720
-----------------	------

Décision de la présidence

Le Président.....	3720
-------------------	------

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Loi sur les mesures de réforme concernant la mise en liberté sous caution et la détermination de la peine

Projet de loi C-14. Deuxième lecture.....	3720
Normandin.....	3720
Lamoureux.....	3722
Lloyd.....	3722
Idlout.....	3722
Lloyd.....	3723
Lamoureux.....	3724
Stevenson.....	3724
Thomas.....	3725
Ma.....	3725
Lamoureux.....	3726
Thomas.....	3726
Gerretsen.....	3726
Cobena.....	3727
Sahota.....	3728
Gladu.....	3728
Steinley.....	3728
Lefebvre.....	3729
Wagantall.....	3730
Lamoureux.....	3730
Gladu.....	3731
Wagantall.....	3731
Lamoureux.....	3732
Steinley.....	3733
Shipley.....	3733
Tolmie.....	3733
Lamoureux.....	3735
Albas.....	3735
Shipley.....	3735

DeRidder.....	3736
Lamoureux.....	3737
Simard.....	3737
Roberts.....	3738
Waugh.....	3738
Greaves.....	3739
Zimmer.....	3739
Simard.....	3740
Zimmer.....	3740
Danko.....	3741
Gladu.....	3741
Greaves.....	3742
Steinley.....	3742
Khanna.....	3743
Erskine-Smith.....	3744
Brock.....	3744
Lamoureux.....	3744
Davies (Niagara South).....	3745
Lamoureux.....	3746
Ma.....	3746
May.....	3747
Gill (Calgary McKnight).....	3747
Lamoureux.....	3748
Gill (Windsor-Ouest).....	3749
Roberts.....	3749
Iacono.....	3750
Guglielmin.....	3751
Tesser Derksen.....	3751
Gill (Calgary Skyview).....	3751
Iacono.....	3753
Tolmie.....	3753
Gill (Windsor-Ouest).....	3753
Lamoureux.....	3753

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Les lauréats des Prix du premier ministre

Acan.....	3754
-----------	------

L'industrie du tourisme

Baldinelli.....	3754
-----------------	------

Les initiatives du gouvernement à Hamilton

Danko.....	3754
------------	------

Le 50^e anniversaire de Spruce Meadows

Barlow.....	3754
-------------	------

La Science rencontre le Parlement

Zahid.....	3754
------------	------

La sécurité publique

Gill (Calgary Skyview).....	3755
-----------------------------	------

Jaswant Singh Khalsa

Dhaliwal.....	3755
---------------	------

L'abordabilité

Gallant.....	3755
--------------	------

La philanthropie	
Ste-Marie	3755
Louis Riel	
Lavack	3755
Le budget	
Groleau	3756
La bataille de Vertières	
Joseph	3756
Le premier ministre du Canada	
Falk (Provencher)	3756
L'emploi chez les jeunes	
Kayabaga	3756
Le premier ministre du Canada	
Lawton	3757
Les fondations communautaires	
Royer	3757

QUESTIONS ORALES

Les finances	
Poilievre	3757
Champagne	3757
Poilievre	3757
Champagne	3757
Poilievre	3757
Champagne	3758
Le logement	
Poilievre	3758
Robertson	3758
Le commerce international	
Poilievre	3758
Sidhu (Brampton-Est)	3758
Poilievre	3758
Sidhu (Brampton-Est)	3758
L'identité et la culture canadiennes	
Normandin	3758
Guilbeault	3759
Normandin	3759
Guilbeault	3759
Champoux	3759
MacKinnon	3759
Les finances	
Hallan	3759
Long	3759
Hallan	3759
Long	3759
Brassard	3759
Hajdu	3760
Les nominations gouvernementales	
Brassard	3760
MacKinnon	3760
Les finances	
Vien	3760
Lightbound	3760

Vien	3760
Lightbound	3760
Morin	3760
Long	3761
L'industrie forestière	
Simard	3761
Champagne	3761
Lemire	3761
Champagne	3761
Les finances	
Moore	3761
Long	3761
Moore	3761
MacKinnon	3762
Généreux	3762
Gainey	3762
Williamson	3762
LeBlanc	3762
Wagantall	3762
McLean (Esquimalt—Saanich—Sooke)	3762
Les ressources naturelles	
Lapointe (Sudbury)	3762
Hodgson	3763
La tarification du carbone	
Barlow	3763
MacDonald (Malpeque)	3763
Barlow	3763
MacDonald (Malpeque)	3763
Falk (Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake)	3763
Belanger (Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill)	3763
Falk (Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake)	3763
Belanger (Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill)	3764
Hardy	3764
Dabrusin	3764
Hardy	3764
Lightbound	3764
L'économie	
Mahal	3764
Dabrusin	3764
Lawrence	3764
Hodgson	3764
Lawrence	3765
Hodgson	3765
L'identité et la culture canadiennes	
Dandurand	3765
Guilbeault	3765
La sécurité publique	
Gill (Windsor-Ouest)	3765
Sahota	3765
Jansen	3765
Sahota	3765
Dalton	3765
Fraser	3766
L'emploi	
Ntumba	3766
Gainey	3766

La sécurité publique	
Gill (Brampton-Ouest)	3766
Sahota	3766

L'assurance-médicaments	
Davies (Vancouver Kingsway)	3766
Michel	3766

Les affaires du Nord	
Idlout	3766
Chartrand	3767

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Les voies et moyens

Motion n° 7

Champagne	3767
Motion d'adoption	3767
Adoption de la motion	3767
Projet de loi C-15. Présentation et première lecture	3767
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	3767

Loi sur des mesures de réforme de la mise en liberté sous caution et la détermination de la peine

Projet de loi C-14. Deuxième lecture	3767
Shipley	3767
Lamoureux	3769
Tolmie	3769
Beaulieu	3770
McKinnon	3770
Roberts	3771
Bonin	3771
Lamoureux	3772
Steinley	3772
Jansen	3772
Turnbull	3774
Bonin	3774
Gerretsen	3774
Beaulieu	3774
Gaheer	3775
Hepfner	3776
Ross	3776
Beaulieu	3776
May	3776
Holman	3776
Lamoureux	3778
Jansen	3778
Beaulieu	3779
Turnbull	3779
Van Popta	3781
Sari	3781
Zimmer	3781

Message du Sénat

Le vice-président adjoint (John Nater)	3781
--	------

Loi sur des mesures de réforme concernant la mise en liberté sous caution et la détermination de la peine

Projet de loi C-14. Deuxième lecture	3782
Larouche	3782
Sari	3783
Van Popta	3784
Ste-Marie	3784
Lamoureux	3784
Diotte	3784
Zimmer	3785
Lamoureux	3786
Steinley	3786
Reynolds	3786
Leitão	3788
Tochor	3788
Lamoureux	3788
Beaulieu	3788
May	3788
Motion	3789
Adoption de la motion	3789
Adoption de la motion; deuxième lecture du projet de loi et renvoi à un comité	3789

Privège

Le directeur parlementaire du budget

Lamoureux	3789
-----------------	------

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

La Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition

Arnold	3790
Projet de loi C-221. Deuxième lecture	3790
DeBellefeuille	3792
Lamoureux	3792
Sari	3792
DeBellefeuille	3793
Kirkland	3794
Lamoureux	3795
Beaulieu	3796
Nathan	3797

MOTION D'AJOURNEMENT

L'économie

Steinley	3798
Grant	3798

La tarification du carbone

Gallant	3799
Grant	3800

La santé mentale et les dépendances

Mazier	3800
Chi	3800

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>